

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°2

FÉVRIER 2014



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

**BULLETIN OFFICIEL DU CNRS**

CNRS  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris Cedex 16

**Directeur de la publication**

Xavier Inglebert

**Pour consulter le BO et ses archives**

<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution

Février 2014

ISSN 1148-4853

## Table des matières

### 02. L'organisation générale du CNRS

#### 02.10 Les instances consultatives

##### 02.10.01 Le conseil scientifique

- Décision portant modification de la décision n° DEC100001ELEC fixant les modalités de vote et de dépouillement pour l'élection du conseil scientifique du CNRS - DEC140003DAJ - 24/01/2014

##### 02.10.03 Les conseils scientifiques d'institut

- Decision portant modification de la décision n° DEC100003ELEC du 23 février 2010 fixant les modalités de vote et de dépouillement de l'élection des conseils scientifiques d'institut du CNRS - DEC140005DAJ - 24/01/2014

### 07. Mesures particulières du CNRS

#### 07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

##### 07.01.01. DR1

###### 07.01.01.05. 2013

- Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Luc CHOUKROUN, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP) au sein de l'unité mixte UMR7088 intitulée Dauphine - Recherches en Management

- DEC132850DR01 - 26/09/2013

###### 07.01.01.06. 2014

- Nomination de M. Martial FOUCAULT, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7048 intitulée CEVIPOF - DEC140519INSHS - 21/02/2014

- Décision de renouvellement de chargée de mission à temps partiel de Mme Claire-Marie PRADIER - DEC133101INC - 12/12/2013

- Décision de renouvellement de chargé de mission à temps partiel de Madame Pascale MASSIANI - DEC133083INC - 12/12/2013

- Décision de renouvellement de chargé de mission à temps partiel de M Christophe CARTIER DIT MOULIN - DEC132988INC - 12/12/2013

##### 07.01.02. DR2

###### 07.01.02.05. 2013

- Assistant de prévention AP UMR7086 ITODYS Bernard Galland - DEC132873DR02 - 28/11/2013

- Personne compétente en radioprotection PCR Laurence Lavergne UMR7585 - DEC133244DR02 - 02/12/2013

###### 07.01.02.06. 2014

- Décision fin de fonctions ACMO Florence Bouchet UMR7225 - DEC140357DR02 - 27/01/2014

- Décision portant nomination de Mme Hélène PERNOT, directrice adjointe par intérim de l'UMR7197 intitulée « Laboratoire de Réactivité de Surface » - DEC140695INC - 21/02/2014

- Décision de nomination à/c du 01/10/2013 de Frédéric SCHMIDT en qualité de chargé de mission au sein de l'INC - DEC132928INC - 06/11/2013

- Décision fin de fonctionx ACMO UMR7203 Laurent Cattiaux - DEC140360DR02 - 27/01/2014

- Décision portant nomination de M. Marc Rabaud aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7608 intitulée Fluides, Automatique et Systèmes Thermiques (FAST) - DEC140440INSIS - 27/02/2014

- Asssitant de prévention AP unité mixte FRE3630 Olivier Pellegrini - DEC140370DR02 - 27/01/2014

##### 07.01.03. DR3

###### 07.01.03.03. 2011

- Décision de nomination de Virginie GUENARD, ACOMO de l'UMR8643 - DEC113032DR03 - 19/12/2011

#### 07.01.03.06. 2014

- Décision portant nomination de M Mark Van de Velde aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8135 intitulée .Langage, langues et cultures d'Afrique noire - DEC140272INSHS - 19/02/2014

#### 07.01.04. DR4

##### 07.01.04.05. 2013

- Assistant(e) de prévention AP d'unité mixte - C. Legros - UMR8608 - DEC133203DR04 - 18/11/2013

- Assistant(e) de prévention AP d'unité mixte - A. Pottier - UMR8608 - DEC133202DR04 - 18/11/2013

- Assistant(e) de prévention AP d'unité mixte - N. Vigot - UMR8608 - DEC133199DR04 - 18/11/2013

- Assistant(e) de prévention AP d'unité mixte - C. Lindecker - UMR8608 - DEC133201DR04 - 18/11/2013

##### 07.01.04.06. 2014

- Assistant(e) de prévention AP d'unité mixte - V. de la Grange - UMR8502 - DEC140222DR04 - 20/01/2014

- Décision de renouvellement de chargée de mission de Mme Marie-Pierre FONTAINE-AUPART - DEC133045INC - 12/12/2013

- Décision de renouvellement de chargé de mission à temps partiel de Monsieur Jean-Daniel BRION - DEC133007INC - 12/12/2013

- Décision portant nomination de Monsieur Luc DARRASSE aux fonctions de chargé de mission - année 2014 - DEC133107INSIS - 17/01/2014

#### 07.01.05. DR5

##### 07.01.05.06. 2014

- Décision portant cessation de fonctions de M. Gilles Cheriaux, agent chargé de la mise en ?uvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l' UMR7639 intitulée laboratoire d'optique appliquée. - DEC140246DR05 - 20/01/2014

#### 07.01.06. DR6

##### 07.01.06.06. 2014

- Décision de renouvellement de chargé de mission à temps partiel de M. Alain WALCARIUS - DEC133100INC - 12/12/2013

#### 07.01.07. DR7

##### 07.01.07.05. 2013

- Décision portant nomination de Mme Magalie LE BORGNE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5669 intitulée « Unité de mathématiques pures et appliquées» - DEC133238DR07 - 18/12/2013

- Décision portant nomination de Mme Anne VINCENT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5286 intitulée « Centre de recherche en cancérologie de Lyon» - DEC132945DR07 - 02/12/2013

##### 07.01.07.06. 2014

- Décision portant prolongation de la nomination de Mme Renée Pignard aux fonctions de directrice par intérim de l'USR3264 intitulée Laboratoire des Matériaux Avancés (LMA) - DEC140400IN2P3 - 21/02/2014

- Décision portant nomination de Mme Catherine PINEL, directrice par intérim de l'UMR5256 intitulée « Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon » - DEC140538INC - 17/02/2014



- Décision de nomination de M. Olivier KLEIN aux fonctions de directeur-adjoint de l'UMR5593, à compter du 1er janvier 2014 - DEC140060INSHS - 12/02/2014

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Jérôme CHEVALIER, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5510 intitulée Matériaux, Ingénierie et Science - DEC140537INSIS - 06/02/2014

## 07.01.08. DR8

### 07.01.08.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Nicolas DETTLING aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7311 intitulée "Institut de Chimie Organique et Analytique" (ICOA). - DEC132476DR08 - 15/12/2013

### 07.01.08.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Elodie FOURRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n°UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP - DEC140375DR08 - 13/02/2014

- Décision portant nomination de Mme Sophie MORISSET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n°UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP - DEC140374DR08 - 13/02/2014

- Décision portant cessation de fonctions de M. Philippe TEULAT, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO - DEC140198DR08 - 16/01/2014

- Décision portant nomination de M. Emmanuel THETAS, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité USR704 intitulée "Station de Radioastronomie de Nançay" - SRN - DEC140613DR08 - 17/02/2014

- Décision portant nomination de M. Philippe SZEGER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3346 intitulée "Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique" - DEC140560DR08 - 12/02/2014

- Décision portant nomination de M. Cyril ROMESTANT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3346 intitulée "Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique" - DEC140559DR08 - 12/02/2014

- Décision portant nomination de M. Patrick LAURENT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3346 intitulée "Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique" - DEC140558DR08 - 12/02/2014

- Décision portant nomination de Mme Hélène GRASSIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR3346 intitulée "Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique" - DEC140557DR08 - 12/02/2014

- Décision portant nomination de M. Jean-Pierre GAZEAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3346 intitulée "Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique" - DEC140556DR08 - 12/02/2014

- Décision portant nomination de Mme Carine FOURMENT CAZENAVE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR3346 intitulée "Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique" - DEC140555DR08 - 12/02/2014

- Décision portant nomination de M. Michel DROUET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3346 intitulée "Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique" - DEC140554DR08 - 12/02/2014

- Décision portant nomination de M. Bastien BOUST aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3346 intitulée "Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique" - DEC140553DR08 - 12/02/2014

- Décision portant nomination de M. Romain BELLANGER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3346 intitulée "Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique" - DEC140552DR08 - 12/02/2014

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Martien MONDON, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7285 intitulée "Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers" - IC2MP. - DEC140640DR08 - 13/02/2014

- Décision portant nomination de Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, aux fonctions de directrice par intérim de la FR3423 intitulée : Fédération de recherche mathématique et interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité (MIRES) - DEC140615INSIS - 21/02/2014

#### 07.01.09. DR10

##### 07.01.09.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Denis DUPLAT aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Alsace - DEC140677DR10 - 03/03/2014

- Décision portant nomination de M. Philippe CHOFFEL, aux fonctions de correspondant pour la protection du potentiel scientifique et technique (PPST) de l'UPR0022 intitulée Charles Sadron - DEC140426DR10 - 29/01/2014

- nomination de Mme Vincente FORTIER aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7354 - DEC140230INSHS - 06/02/2014

- Décision portant nomination de M. Denis OSTER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC) - DEC133303DR10 - 20/12/2013

#### 07.01.10. DR11

##### 07.01.10.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Laurent Bègue directeur par intérim de l'USR3394 (MSH Alpes) - DEC140058INSHS - 06/02/2014

- Décision portant cessation de fonctions de M. Serge Kox et nomination de Mme Annick Billebaud, directrice par intérim de l'UMR5821 intitulée Laboratoire de physique subatomique et de cosmologie (LPSC). - DEC140586IN2P3 - 21/02/2014

- Décision portant nomination de M. Philippe BRIAND aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR5127 intitulée Laboratoire de mathématiques (LAMA) - DEC140591INSMI - 28/02/2014

- Décision portant nomination de Mme Florence PIAUD-DALLE, aux fonctions de responsable des ressources humaines de la délégation Alpes - DEC140603DR11 - 11/02/2014

#### 07.01.11. DR12

##### 07.01.11.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Menehould CHATAIGNIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR3495 intitulée Modèles et simulations pour l'architecture, l'urbanisme et le paysage (MAP) - DEC140309DR12 - 06/02/2014

#### 07.01.12. DR13

##### 07.01.12.06. 2014

- Décision de nomination AP de M Bernard Fraisse, UMR5253 - DEC133317DR13 - 10/12/2013

- Décision de nomination PCR de Mr Chartieux, UPR1142 - DEC140101DR13 - 14/01/2014

#### 07.01.13. DR14

##### 07.01.13.06. 2014

- Décision de cessation ACMO de Mr Escape Christophe - DEC140378DR13 - 27/01/2014

- Décision portant nomination de M. Jean-Marie Lozachmeur aux fonctions de directeur et de M Vincent Requillart aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5604 intitulée Groupe de recherche en Economie Mathématique et Quantitative (GREMAQ) - DEC133496INSHS - 22/01/2014

- Décision portant nomination de M Gwenaël Kaminski aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5263 intitulée Cognition, Langues, Langage, Ergonomie (CLLE) - DEC143498INSHS - 22/01/2014

07.01.14. DR15

07.01.14.06. 2014

- Décision de renouvellement de chargé de mission à temps partiel de Monsieur Philippe GARRIGUES - DEC133046INC - 12/12/2013

07.01.15. DR16

07.01.15.05. 2013

- Décision de renouvellement de chargée de mission à temps partiel de Mme Francine AGBOSSOU - DEC133004INC - 12/12/2013

- Décision de renouvellement de fonctions chargé de mission à temps partiel de Daniel GRANDE - DEC133078INC - 12/12/2013

07.01.15.06. 2014

- Décision de renouvellement de chargé de mission de M. Marius REGLIER - DEC133178INC - 12/12/2013

- Décision portant nomination de M. Bernard Launé aux fonctions de chargé de mission - DEC140404IN2P3 - 19/02/2014

- Décision portant nomination de M. David Brasse aux fonctions de chargé de mission - DEC140405IN2P3 - 19/02/2014

- Décision de renouvellement de chargé de mission à temps partiel de Monsieur Gérald POURCELLY - DEC133084INC - 12/12/2013

07.01.16. DR17

07.01.16.06. 2014

- Décision de renouvellement de chargée de mission de Madame Maryline GUILLOUX-VIRY - DEC133169INC - 12/12/2013

- Renouvellement de M. Bruno BUJOLI dans ses fonctions de chargé de mission à temps partiel - DEC133008INC - 12/12/2013

07.01.17. DR18

07.01.17.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Laurent Gasnot aux fonctions de directeur par interim de l'unité mixte de recherche UMR8522 intitulée Physicochimie des processus de combustion et de l'atmosphère (PC2A) - DEC140457INSIS - 25/02/2014

07.01.18. DR19

07.01.18.06. 2014

- Nomination de Didier DIVOUX aux fonctions d'assistant de prévention à ISTCT - UMR6301 - DEC132244DR19 - 13/11/2013

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Annie Guedj aux fonctions de directrice adjointe par intérim de la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises - DEC140755DAJ - 27/02/2014

- Décision portant nomination de Mme Anne Sigogneau aux fonctions de directrice adjointe à la Direction d'Appui à la Structuration Territoriale de la Recherche - DEC140688DAJ - 27/02/2014

- Décision modifiant la décision DEC130387SGCN du 15 février 2013 relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique - DEC140656SGCN - 14/02/2014

- Décision modifiant la décision n° 105081SGCN du 15 novembre 2010 portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut national des sciences biologiques. - DEC140493SGCN - 05/02/2014

07.01.21. Nomination autres instances

#### 07.01.21.06. 2014

- Décision modifiant la décision DEC121232DRH du 04/04/2012 portant nomination des membres de l'administration à la commission administrative paritaire des chargés de recherche - DEC140744DRH - 21/02/2014

#### 07.01.22. Instituts

##### 07.01.22.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Sylvain David aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut National de Physique nucléaire et physique des particules (IN2P3) - DEC140438DAJ - 11/02/2014
- Décision portant nomination de M. Daniel-Camille Bensahel aux fonctions de conseiller scientifique de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes - DEC140446DAJ - 19/02/2014
- Décision portant nomination de Mme Annaig LE GUEN aux fonctions de directrice par intérim de l'USR3456 intitulée CNRS Guyane - DEC140628INEE - 24/02/2014
- Décision portant nomination de M. Laurent Guillopé aux fonctions de chargé de mission - DEC140126INSMI - 10/02/2014
- Nomination de M. Paco BUSTAMANTE aux fonctions de directeur de l'UMR7266 intitulée "Littoral, Environnement et Sociétés" à compter du 1er février 2014 - DEC140083INEE - 10/02/2014

#### 07.01.23. Décisions collectives de nomination

##### 07.01.23.06. 2014

- Personnels ingénieurs et techniciens - avancement au choix 2014 - sélection professionnelle 2014 - nominations - SDPIT2014-38 -
- Personnels ingénieurs et techniciens - concours externes 2013 - nominations - SDPIT2014-37 -

#### 07.02. Décisions - délégations de signature

##### 07.02.01. DR1

##### 07.02.01.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Pierre BOILLEY directeur de l'unité UMR8171 intitulée Institut des mondes africains, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140626DR01 - 12/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à Madame Gwénaëlle LO BUE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7018 intitulée Laboratoire de Phonétique et Phonologie - DEC140219DR01 - 20/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à Madame Isabelle BRIL DE ROUGEMONT, directrice de l'unité FR2559 intitulée Fédération typologie et universaux linguistiques : données et modèles, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140641DR01 - 13/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à Madame Véronique BRISSET-FONTANA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2559 intitulée Fédération typologie et universaux linguistiques : données et modèles - DEC140642DR01 - 13/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à Madame Florence NOBLE, directrice de l'unité ERL3649 intitulée Neuroplasticité et thérapie des addictions, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140644DR01 - 13/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Nicolas FIEVE, directeur de l'unité UMR8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140678DR01 - 17/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Rainier LANSELLE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale - DEC140679DR01 - 17/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Michel MARGAIRAZ, directeur de l'unité UMR8533 intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société, par le

délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140693DR01 - 18/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à Madame Fabienne LE PENDEVEN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8533 intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société - DEC140694DR01 - 18/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric CHARBONNIER directeur de l'unité FR3567 intitulée Chimie, toxicologie, signalisation cellulaire et cibles thérapeutiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140737DR01 - 21/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à Madame Christine GRAVIER-PELLETIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3567 intitulée Chimie, toxicologie, signalisation cellulaire et cibles thérapeutiques - DEC140738DR01 - 21/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Alain SCHAFFNER, directeur de l'unité UMR7172 intitulée Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140505DR01 - 05/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à Madame Marie-Madeleine MERVANT-ROUX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7172 intitulée Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité - DEC140506DR01 - 05/02/2014

- Décision portant modification de la décision n°DEC100015DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant délégation de signature (Délégation Paris A) - DEC140522DAJ - 17/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à Madame Nicole BERIOU, directrice de l'unité UPR841 intitulée Institut de recherche et d'histoire des textes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140535DR01 - 06/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à Madame Marie-Jeanne GAUDOIN, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR841 intitulée Institut de recherche et d'histoire des textes - DEC140536DR01 - 06/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Michel BRUNE, directeur de l'unité USR3573 intitulée Jeunes équipes de physique du Collège de France, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140454DR01 - 31/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur François GIPOULOUX, directeur de l'unité UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140158DR01 - 15/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Paul COLLEYN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8171 intitulée Institut des mondes africains - DEC140627DR01 - 12/02/2014

## 07.02.02. DR2

### 07.02.02.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Anne-Marie Lézine directrice de l'unité UMR7159 intitulée Laboratoire d'Océanographie et du Climat : Expérimentations et Approches Numériques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140617DR02 - 11/02/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7159 intitulée Laboratoire d'Océanographie et du Climat : Expérimentations et Approches Numériques - DEC140618DR02 - 11/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. François Brunet, directeur de l'unité UMR8225 intitulée Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140622DR02 - 11/02/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8225 intitulée Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones - DEC140624DR02 - 11/02/2014



- Décision donnant délégation de signature à M. Thomas Voit, directeur de l'unité FRE3617 intitulée Centre de recherche en Myologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140631DR02 - 12/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Antoine Heidmann, directeur de l'unité UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140634DR02 - 12/02/2014
- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel - DEC140636DR02 - 12/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Michel Labouesse, directeur de l'unité FR3631 intitulée Institut de Biologie Paris Seine (IBPD), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140643DR02 - 13/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Didier Chatenay, directeur de l'unité UMR8237 intitulée Laboratoire Jean Perrin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140648DR02 - 13/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Constantin Bachas, directeur de l'unité UMR8549 intitulée Laboratoire de Physique Théorique de l'ENS (LPTENS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140650DR02 - 13/02/2014
- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8549 intitulée Laboratoire de Physique Théorique de l'ENS - DEC140651DR02 - 13/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Patrick Garda, directeur de l'unité GDR2995 intitulée System On Chip - System In Package, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140657DR02 - 14/02/2014
- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2995 intitulée System On Chip - System In Package - DEC140658DR02 - 14/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à Mme Christine Chappard, directrice de l'unité FR3616 intitulée Imagerie X pour la recherche en ostéo-articulaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140662DR02 - 14/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Jean Lorenceau, directeur de l'unité UMS3332 intitulée Relais d'information sur les sciences de la cognition, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140667DR02 - 14/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Christophe Combadière, directeur de l'unité ERL8255 intitulée Centre d'Immunologie et des Maladies Infectieuses (CIMI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140680DR02 - 17/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Cédric Villani, directeur de l'unité UMS839 intitulée Institut Henri Poincaré, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140686DR02 - 17/02/2014
- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS839 intitulée Institut Henri Poincaré - DEC140687DR02 - 17/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Pierre Fraigniaud, directeur de l'unité FR3634 intitulée Fédération de Recherche en Informatique Fondamentale de Paris-Diderot, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140725DR02 - 20/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Renato Monteiro, directeur de l'unité ERL8252 intitulée Fédération de Recherche en Informatique Fondamentale de Paris-Diderot, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140728DR02 - 20/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Stéphane Zaleski, directeur de l'unité UMR7190 intitulée Institut Jean le Rond d'Alembert, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - DEC140730DR02 - 20/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Francis André Wollman, directeur de l'unité FRC550 intitulée Institut de Biologie Physico-chimique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - DEC140748DR02 - 06/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-François Le Galliard, directeur de l'unité UMS3194 intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron Ile-de-France, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140756DR02 - 24/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. David Klatzmann, directeur de l'unité FRE3632, intitulée Immunologie, immunopathologie, immunothérapie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140495DR02 - 20/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Mathéo Cacciari, directeur de l'unité FR2687 intitulée Fédération de recherche : Interactions fondamentales, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140497DR02 - 09/01/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2687 intitulée Fédération de recherche : Interactions fondamentales - DEC140498DR02 - 09/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Luc Abbadie, directeur de l'unité UMR7618 intitulée Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140501DR02 - 17/01/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7618 intitulée Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris - DEC140502DR02 - 17/01/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3640 intitulée Paris Centre for Quantum Computing - DEC140503DR02 - 30/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Bertrand Friguet, directeur de l'unité UMR8256 intitulée Adaptation biologique et vieillissement par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140511DR02 - 05/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean Ponce, directeur de l'unité UMR8548 intitulée Département d'Informatique de l'Ecole Normale Supérieure, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140562DR02 - 07/02/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8548 intitulée Département d'Informatique de l'Ecole Normale Supérieure - DEC140563DR02 - 07/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Hervé Chneiweiss, directeur de l'unité UMR8246 intitulée Neurosciences Paris Seine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140569DR02 - 07/02/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8246 intitulée Neurosciences Paris Seine - DEC140570DR02 - 07/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Francis-André Wollman, directeur de l'unité UMR7141 intitulée Physiologie membranaire et moléculaire du chloroplaste, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140572DR02 - 07/02/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7141 intitulée Physiologie membranaire et moléculaire du chloroplaste - DEC140573DR02 - 07/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Bernard Placais directeur de l'unité GDR2426 intitulée Physique quantique mésoscopique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - DEC140574DR02 - 07/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Claire-Marie Pradier, directrice de l'unité FR2482 intitulée Institut des matériaux de Paris-Centre, par la déléguée régionale en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - DEC140576DR02 - 07/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Pascal Viot, directeur de l'unité umr7600 intitulée Laboratoire de physique théorique de la matière condensée, par la déléguée régionale en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - DEC140592DR02 - 10/02/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7600 intitulée Laboratoire de physique théorique de la matière condensée - DEC140593DR02 - 10/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Antoine Triller, directeur de l'unité UMR8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure, par la déléguée régionale en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - DEC140594DR02 - 10/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure - DEC140595DR02 - 10/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Antoine Compagnon, directeur de l'unité USR3608 intitulée République des savoirs : Lettres, Sciences, Philosophie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140596DR02 - 10/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Anne Christophe-Siret, directrice de l'unité UMR8554 intitulée Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140597DR02 - 10/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Corinne Aubert, directrice de l'unité UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140599DR02 - 10/02/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire - DEC140600DR02 - 10/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Mireille Delbraccio, directrice de l'unité UMS3610 intitulée Centre d'Archives en philosophie, histoire et édition des sciences, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140602DR02 - 10/02/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3610 intitulée Centre d'Archives en philosophie, histoire et édition des sciences - DEC140604DR02 - 10/02/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7371 intitulée Laboratoire d'Imagerie Biomédicale. - DEC140269DR02 - 21/01/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7219 intitulée Sciences - Philosophie - Histoire - DEC140271DR02 - 21/01/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8251 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative - DEC140274DR02 - 21/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Francis Comets, directeur de l'unité UMR7599 intitulée Laboratoire de probabilités et modèles aléatoires, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140275DR02 - 22/01/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7599 intitulée Laboratoire de probabilités et modèles aléatoires - DEC140276DR02 - 22/01/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7597 intitulée Histoire des Théories Linguistiques - DEC140281DR02 - 22/01/2014
- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8226 intitulée Biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes - DEC140302DR02 - 22/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Hervé Petite, directeur de l'unité UMR7052 intitulée Laboratoire de Bioingénierie et Biomécanique Ostéo-articulaires, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140303DR02 - 22/01/2014
- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8132 intitulée Institut des Textes et Manuscrits Modernes - DEC140312DR02 - 22/01/2014
- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7591 intitulée Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire - DEC140320DR02 - 22/01/2014
- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7197 intitulée Laboratoire de Réactivité de Surface - DEC140326DR02 - 22/01/2014
- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7193 intitulée Institut des Sciences de la Terre Paris - DEC140331DR02 - 22/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Jacques Besson, directeur de l'unité UMR7633 intitulée Centre des Matériaux, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140335DR02 - 22/01/2014
- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7225 intitulée Institut du Cerveau et de la Moelle Epinière (ICM) - DEC140340DR02 - 22/01/2014
- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7619 intitulée Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols - DEC140343DR02 - 20/01/2014
- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7598 intitulée Laboratoire Jacques-Louis Lions - DEC140347DR02 - 22/01/2014
- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE3630 intitulée Expression génétique Microbienne - DEC140367DR02 - 22/01/2014
- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7203 intitulée Laboratoire des Biomolécules - DEC140373DR02 - 22/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Stéphane Verger, directeur de l'unité UMR8546 intitulée Archéologie et philologie d'Orient et d'Occident, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140381DR02 - 22/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Christophe Vigny pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8538 intitulée Laboratoire de Géologie de L'Ecole Normale Supérieure - DEC140384DR02 - 22/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Walter, directeur de l'unité UMR8220 intitulée Laboratoire d'Archéologie moléculaire et structurale, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140386DR02 - 22/01/2014
- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8220 intitulée Laboratoire d'Archéologie moléculaire et

structurale - DEC140388DR02 - 22/01/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8553 intitulée Département de mathématiques et applications de l'ENS - DEC140412DR02 - 22/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Reynald Pain, directeur de l'unité UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140418DR02 - 29/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies - DEC140419DR02 - 29/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Laurence EYMARD, directrice de l'unité UMS3455 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers Paris-Centre Ecce Terra, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140466DR02 - 31/01/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3455 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers Paris-Centre Ecce Terra - DEC140467DR02 - 31/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Yves Journaux, directeur de l'unité FR2769 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Paris Centre, organique, inorganique et biologique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140468DR02 - 23/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Pascal Mamassian, directeur de l'unité UMR8248 intitulée Laboratoire des Systèmes Perceptifs (LSP) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140471DR02 - 31/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Bernard Perrin, directeur de l'unité UMR 7588 intitulée Institut des Nanosciences de Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140491DR02 - 17/01/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7588 intitulée Institut des Nanosciences de Paris - DEC140492DR02 - 17/01/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7574 intitulée "Chimie de la matière condensée de Paris - DEC140228DR02 - 20/01/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7110 intitulée Laboratoire de Linguistique Formelle. - DEC140232DR02 - 20/01/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod. - DEC140241DR02 - 20/01/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris - DEC140243DR02 - 20/01/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR9080 intitulée Laboratoire de biochimie théorique - DEC140245DR02 - 20/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M.Benoît Douçot, directeur de l'unité UMR7589, intitulée Laboratoire de Physique théorique et hautes énergies (LPTHE) , par (la) déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140247DR02 - 21/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Alain Dubois, directeur de l'unité UMR7614 intitulée Laboratoire de Chimie Physique - Matière et Rayonnement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140249DR02 - 21/01/2014



- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL8228 intitulée Métabolisme et physiologie rénale. - DEC140251DR02 - 21/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M.Pierre Fraigniaud, directeur de l'unité UMR7089 intitulée Laboratoire d'Informatique Algorithmique : Fondements et Applications, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140259DR02 - 21/01/2014
- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7089 intitulée Laboratoire d'Informatique Algorithmique : Fondements et Applications. - DEC140260DR02 - 21/01/2014
- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8551 intitulée Laboratoire Pierre Aigrain - DEC140265DR02 - 21/01/2014
- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8256 intitulée Adaptation Biologique et Vieillessement - DEC140267DR02 - 05/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Pascal Laugier, directrice de l'UMR7371 intitulée Laboratoire d'Imagerie Biomédicale, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140268DR02 - 21/01/2014

#### 07.02.03. DR3

##### 07.02.03.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Bernardi, directeur de l'unité UMR8589 intitulée Laboratoire de Médiévisstique Occidentale de Paris (LAMOP) , par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140540DR03 - 06/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à Mme Amina mettouchi pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8135 intitulée Langage, langues et cultures d'Afrique noire (LLACAN) - DEC140530DR03 - 06/02/2014
- Décision de délégation de signature en tant qu'ordonnateur secondaire attribuée à Mme Amina Mettouchi (UMR8135 LLACAN) - DEC140526DR03 - 06/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Bernardi pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8589 intitulée Laboratoire de Médiévisstique Occidentale de Paris (LAMOP) - DEC140542DR03 - 06/02/2014

#### 07.02.04. DR4

##### 07.02.04.06. 2014

- Délégation de signature de V. Debisschop à G. Van Der Rest - FR3624 - DEC140443DR04 - 01/01/2014
- Délégation de signature de G. Adda à ses collaborateurs - UMI3191 - DEC140351DR04 - 01/01/2014
- Délégation de signature de V. Debisschop à J.F. Gibrat et ses collaborateurs - UMS3601 - DEC140514DR04 - 06/02/2014
- Délégation de signature de J.F. Gibrat à ses collaborateurs - UMS3601 - DEC140516DR04 - 06/02/2014
- Délégation de signature de V. Debisschop à A. Decourchelle et ses collaborateurs - UMR7158 - DEC140177DR04 - 01/01/2014
- Délégation de signature de A. Decourchelle à ses collaborateurs - UMR7158 - DEC140178DR04 - 01/01/2014
- Délégation de signature de V. Debisschop à S. Descotes-Genon et ses collaborateurs - UMR8627 - DEC140186DR04 - 01/01/2014
- Délégation de signature de S. Descotes-Genon à ses collaborateurs - UMR8627 - DEC140187DR04 - 01/01/2014

- Délégation de signature de V. Debischop à G. Adda et ses collaborateurs - UMI3191 -  
DEC140350DR04 - 01/01/2014

#### 07.02.05. DR5

##### 07.02.05.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Yvan Martel et Mme Pascale Fuseau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3362, intitulée Contrôle et analyse des EDP, Théorie, Interactions et Applications (CATIA).

- DEC140345DR05 - 02/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Béatrice MOËLLIC et M. Pierre BECKOUCHE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7533, intitulée Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS). -  
DEC140146DR05 - 02/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Nathalie Blanc, directrice de l'unité UMR7533 intitulée Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140143DR05 - 02/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Guilhem Dezanneau, directeur de l'unité UMR8580 intitulée Structures propriétés, modélisation des solides, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140470DR05 - 03/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Corinne Gosmini, directrice de l'unité UMR9168 intitulée Laboratoire de Chimie Moléculaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140459DR05 - 02/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Gilles Frison, Mme Anne-Florence Eyssautier et Mme Thérèse Mérimée pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9168 intitulée Laboratoire de Chimie Moléculaire - DEC140458DR05 -  
02/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Jean-Pierre Lévy, directeur de l'unité UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140209DR05 - 02/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Karine Beauchard, directrice de l'unité GDR3362 intitulée Contrôle et analyse des EDP, Théorie, Interactions et Applications (CATIA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140344DR05 - 02/01/2014

#### 07.02.06. DR6

##### 07.02.06.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Sylvain Picaud, directeur du GDR3622 intitulé « GDR SUIE » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140433DR06 -  
13/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Eliane Soudagne pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du groupement de recherche GDR3622 intitulé « GDR SUIE » - DEC140434DR06 - 13/01/2014

#### 07.02.07. DR7

##### 07.02.07.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Farouk Toumani, directeur de l'unité UMR6158 intitulée Laboratoire d'informatique, de modélisation et d'optimisation des systèmes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140494DR07 - 01/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Nathalie Limodin et à M. Julien Rethore, directeurs de l'unité GDR3651 intitulée Fissures de fatigue, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140496DR07 - 01/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Alain Quilliot, directeur de l'unité GDR3002 intitulée Recherche opérationnelle, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140541DR07 - 01/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Gilbert Deleage, directeur de l'unité UMR5086 intitulée Bases moléculaires et structurales des systèmes infectieux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140724DR07 - 14/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à Mme Catherine Dubourdieu, directrice de l'unité GDR3660 intitulée Oxydes fonctionnels : du matériau au dispositif, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140550DR07 - 01/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Stavros Katsanevas, directeur de l'unité UMR7164 intitulée Astroparticules et Cosmologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140328DR02 - 22/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Sautet, directeur de l'unité FR3023 intitulée Institut de Chimie de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140767DR07 - 25/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Charles Raux, directeur de l'unité UMR5593 intitulée Laboratoire d'économie des transports, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140770DR07 - 24/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Michel Muller, directeur de l'unité GDR673 intitulée Informatique mathématique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140647DR07 - 01/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Michel Lacroix, directeur de l'unité UMR5256 intitulée Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140778DR07 - 27/02/2014

## 07.02.08. DR8

### 07.02.08.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Xavier FEAUGAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7356 intitulée "Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement" - LaSIE. - DEC140475DR08 - 24/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Gilles THEUREAU, Directeur par intérim de l'unité USR704 intitulée "Station de Radioastronomie de Nançay" - SRN par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC140484DR08 - 03/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Christophe ROZIERE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR704 intitulée "Station de Radioastronomie de Nançay" - SRN - DEC140485DR08 - 03/02/2014
- Délégation de signature consentie à M. Xavier BONNET, Directeur de l'unité UMR7372 intitulée "Centre d'Etudes Biologiques de Chizé" - CEBC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC140066DR08 - 07/02/2014
- Délégation de signature consentie à M. Paco BUSTAMANTE, Directeur par intérim de l'unité UMR7266 intitulée "Littoral, Environnement et Sociétés" - LIENSs, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC140582DR08 - 10/02/2014
- Délégation de signature consentie par M. Xavier Bonnet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7323 intitulée "Centre d'Etudes Biologiques de Chizé" - CEBC. - DEC140067DR08 - 06/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Abdelkarim AIT-MOKHTAR, Directeur de l'unité UMR7356 intitulée "Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement" - LASIE par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC140473DR08 - 28/01/2014
- Décision de délégation de signature consentie par M. Paco BUSTAMANTE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7266 intitulée "Littoral, Environnement et Sociétés" - LIENSs. - DEC140583DR08 - 10/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Claude GRANDIDIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3346 intitulée "Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique" - P'. - DEC140584DR08 - 06/02/2014

- Délégation de signature consentie à M. Jean-Pierre SIMORRE, Directeur de l'unité FR3050 intitulée "Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs" - TGIR RMN THC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC140587DR08 - 10/02/2014

- Délégation de signature consentie par M. Jean-Pierre SIMORRE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3050 intitulée "Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs" - TGIR RMN THC. - DEC140588DR08 - 20/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Bruno CONSTANTIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL7368 intitulée "Laboratoire de Signalisation et Transports Ioniques" - STIM. - DEC140474DR08 - 31/01/2014

## 07.02.10. DR11

### 07.02.10.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Achim WIRTH, directeur de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Ecoulements Géophysiques et Industriels (LEGI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140607DR11 - 11/02/2014

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - DEC140630DR11 - 13/02/2014

- Délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du délégué régional aux responsables de la délégation - DEC140633DR11 - 13/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Clémentine PRIEUR, directrice du GDR3179 intitulé Méthodes d'analyse stochastiques des codes et traitements numériques (MASCOT NUM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140635DR11 - 13/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Corinne FEULLAR et M. Marc BERNIER - DEC140638DR11 - 13/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Laurent BEGUE, directeur de l'unité USR3394 intitulée Maison des Sciences de l'Homme - Alpes (MSH-ALPES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140715DR11 - 20/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Emmanuel BROQUIN, directeur de l'unité UMR5130, intitulée Institut de Microélectronique, Electromagnétisme et Photonique-Laboratoire d'Hyperfréquence et Caractérisation (IMEP-LAHC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140772DR11 - 27/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Corinne ALBIGES RIZO, directrice de l'unité ERL5284 intitulée Dynamique de l'adhérence cellulaire et de la différenciation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140784DR11 - 28/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Christian RUYER QUIL, directeur de l'unité GDR3373 intitulée Ruissellement et films cisailés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140791DR11 - 03/03/2014

## 07.02.11. DR12

### 07.02.11.06. 2014

- Délégation de signature de Bruno Torresani en tant qu'ordonnateur secondaire (UMR7373) - DEC140022DR12 - 02/01/2014

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (Bruno Torresani - UMR7373) - DEC140023DR12 - 02/01/2014

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (UMR8171 - Pierre Boilley) -

DEC140407DR12 - 02/01/2014

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (Pierre Boilley - UMR8171) - DEC140408DR12 -  
02/01/2014

- Décision portant modification de la décision n°DEC121838DAJ du 26 juin 2012 donnant délégation  
de signature (Délégation Provence et Corse) - DEC140310DAJ - 03/02/2014

#### 07.02.12. DR13

##### 07.02.12.06. 2014

- UMR5508 - Délégation de signature de M. Stéphane PAGANO - DEC140442DR13 - 30/01/2014

- UMR5508 - Délégation de signature PRM de M. Stéphane PAGANO - DEC140445DR13 -  
06/02/2014

#### 07.02.13. DR14

##### 07.02.13.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Michelle Sibilla, M. Jean-Pierre Jessel et Mme  
Clémentine Roger pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés  
(DU) de l'unité UMR5505 intitulée Institut de recherche en Informatique de Toulouse -  
DEC140398DR14 - 24/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Luc Blanc, directeur de l'unité UMS3582  
intitulée Toulouse White Biotechnology, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur  
secondaire - DEC140773DR14 - 27/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Isabelle Queinnec, directrice de l'unité GDR717  
intitulée Modélisation, analyse et conduite des systèmes dynamiques, par le délégué régional en sa  
qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140477DR14 - 06/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Régine Duran pour les actes relevant des  
attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR717 intitulée Modélisation,  
analyse et conduite des systèmes dynamiques - DEC140478DR14 - 07/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Rémy Roca, directeur de l'unité GDR3619 intitulée  
Megha-Tropiques par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140480DR14  
- 06/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Dominique Poquillon, directrice de l'unité  
UMS3623 intitulée Plateforme de micro et nano-caractérisation des matériaux par le délégué  
régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140390DR14 - 28/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Christophe Canonici et à Mme Hélène  
Cluzeau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de  
l'unité UMS2859 intitulée Service des Avions Français Instrumentés pour la Recherche en  
Environnement - DEC140396DR14 - 17/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Michel Daydé, directeur de l'unité UMR5505 intitulée  
Institut de recherche en Informatique de Toulouse, par le délégué régional en sa qualité  
d'ordonnateur secondaire - DEC140397DR14 - 28/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Aurélien Bourdon, directeur de l'unité UMS2859  
intitulée Service des Avions Français Instrumentés pour la Recherche en Environnement, par le  
délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140395DR14 - 28/01/2014

#### 07.02.15. DR16

##### 07.02.15.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Hélène NAFTALSKI aux fins de gestion des  
personnels titulaires de physique nucléaire - DEC140385IN2P3 - 20/01/2014

#### 07.02.16. DR17

##### 07.02.16.06. 2014



- Décision donnant délégation de signature à Geoffrey Powell pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du groupement de recherche GDR2875 intitulé Topologie algébrique et applications - DEC140716DR17 - 24/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à Geoffrey Powell, directeur du groupement de recherche GDR2875 intitulé Topologie algébrique et applications, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140714DR17 - 19/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à Patrick Launeau, directeur de l'unité mixte de service UMS3281 intitulée Unité Mixte de Service de soutien à l'Observatoire des Sciences de l'Univers Nantes Atlantique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140712DR17 - 19/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à Patrick Launeau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de service UMS3281 intitulée Unité Mixte de Service de soutien à l'Observatoire des Sciences de l'Univers Nantes Atlantique - DEC140713DR17 - 24/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à Christophe Messenger pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR6523 intitulée laboratoire de Physique des océans - DEC140637DR17 - 13/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à Christophe Messenger, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6523, intitulée laboratoire de Physique des océans par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140629DR17 - 12/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à Gilles Coppin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR6285 intitulée LAB-STICC - DEC140623DR17 - 14/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à Gilles Coppin, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6285 intitulée LAB-STICC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140620DR17 - 12/02/2014

#### 07.02.17. DR18

##### 07.02.17.05. 2013

- Délégation de signature consentie à Madame Martine BENOIT par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - USR3185 - DEC140035DR18 - 18/12/2013
- Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre DEBES par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - UMR8524 - DEC133490DR18 - 20/12/2013

##### 07.02.17.06. 2014

- Délégation de signature consentie à Monsieur Olivier COUTIER-DELGOCHA par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - UMR8107 - DEC140611DR18 - 01/01/2014

#### 07.02.19. DR20

##### 07.02.19.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Yves DUBOZ directeur de l'unité UPR10 intitulée Centre de Recherches sur l'Hétéroépitaxie Et ses Applications, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133187DR20 - 18/11/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Stéphane NOSELLI, directeur de l'unité UMR7277 intitulée Institut de biologie du développement et cancer, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133197DR20 - 18/11/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Charles-Antoine GUERIN de l'unité UMR7294 intitulée Institut Méditerranéen d'Océanographie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133210DR20 - 18/11/2013

07.02.19.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme.Béatrice Saint-Cricq aux fins de gestion des personnels titulaires de physique nucléaire - DEC140387IN2P3 - 20/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Adam PARUSINSKI, directeur de l'unité GDR2945 intitulée Singularités et applications, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140389DR20 - 23/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à Mme Michèle PEFFERKORN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR10 intitulée Centre de Recherches sur l'Hétéroépitaxie Et ses Applications - DEC140225DR20 - 02/01/2014

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.01. DR1

07.03.01.06. 2014

- Décision portant création de la formation de recherche en évolution FRE3669 intitulée Maison de la Recherche Paris IV - Sorbonne - DEC140155INSHS - 17/02/2014
- Décision portant modification de la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des UMR - DEC140189INSHS - 10/02/2014

07.03.04. DR4

07.03.04.06. 2014

- Décision portant modification de la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation de structures opérationnelles de recherche - DEC140170INC - 05/02/2014

07.03.07. DR7

07.03.07.06. 2014

- Décision portant création du groupement de recherche GDR3671 intitulé mise en oeuvre des composites et propriétés induites - MIC - DEC140462INSIS - 31/01/2014

07.03.09. DR10

07.03.09.06. 2014

- Décision portant création du groupement de service GDS3670 intitulé « Plateforme d'analyse chimique Strasbourg - Illkirch » - PACSI - DEC140371INC - 24/02/2014

07.04. Décisions tarifaires

07.04.06. DR6

07.04.06.06. 2014

- Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR6249 intitulée CHRONO-ENVIRONNEMENT - DEC140472DR06 - 03/02/2014

07.04.09. DR10

07.04.09.06. 2014

- Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3489 intitulée CI2N - DEC140721DR10 - 01/01/2014
- Décision relative au tarif des produits de l'unité FRC1589 intitulée IBMC - DEC140719DR10 - 01/01/2014

07.04.11. DR12

07.04.11.06. 2014

- UMS3656 GENOPOLYS Location de salles - DEC140513DR13 - 05/02/2014

07.04.12. DR13

07.04.12.06. 2014

- Décision tarifaire UMR5257 ICSM - DEC140608DR13 - 11/02/2014

07.04.13. DR14

07.04.13.06. 2014

- Décision relative au tarif des prestations d'imagerie de l'unité FR3450 intitulée Agrobiosciences Interactions et Biodiversité - DEC140523DR14 - 06/02/2014

- Décision relative au tarif des prestations de la Plate-forme Technopolym de l'unité UMR5623 intitulée Interactions Moléculaires et Réactivité Chimique et Photochimique - DEC140521DR14 - 06/02/2014

- Décision relative au tarif des prestations de la Plate-forme Nationale de Frittage Flash « PNF2 » de l'unité UMR5085 intitulée Centre Interuniversitaire de Recherche et d'Ingénierie des Matériaux - DEC140520DR14 - 06/02/2014

#### 07.04.17. DR18

07.04.17.06. 2014

- location chambres d'hôtes de l'unité N° GDS3366 IBL - DEC140284DR18 - 22/01/2014

#### 07.06. Autres décisions

##### 07.06.02. DR2

07.06.02.06. 2014

- Décision portant modification de la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 - intitulé de l'UMR n°8247 "Institut de Recherche de Chimie Paris" - DEC140333INC - 06/02/2014

##### 07.06.03. DR3

07.06.03.06. 2014

- Décision désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Ile-de-France Est. - DEC140727DR03 - 21/02/2014

##### 07.06.05. DR5

07.06.05.06. 2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8111 intitulée Galaxies, Etoiles, Physique, Instrumentation (GEPI). - DEC140567DR05 - 07/02/2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8591 intitulée Laboratoire de Géographie Physique.

- DEC140564DR05 - 02/01/2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement (LAVUE). - DEC140565DR05 - 02/01/2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7220 intitulée Institut de Sciences Sociales du Politique. - DEC140460DR05 - 02/01/2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR7235 intitulée EconomiX. - DEC140461DR05 - 02/01/2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7244 intitulée Laboratoire de Chimie, Structures, Propriétés de Biomatériaux et d'Agents Thérapeutiques.

- DEC140606DR05 - 10/02/2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8630 intitulée Systèmes de référence temps-espace (SYRTE). - DEC140605DR05 - 10/02/2014

##### 07.06.06. DR6

07.06.06.06. 2014

- Décision désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Centre Est (DR06) - DEC140490DR06 - 04/02/2014

##### 07.06.07. DR7

#### 07.06.07.06. 2014

- Décision désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Rhône Auvergne - DEC140645DR07 - 03/02/2014
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5270 intitulée Institut des Nanotechnologies de Lyon - DEC140568DR07 - 15/01/2014

#### 07.06.08. DR8

##### 07.06.08.06. 2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7372 intitulée "Centre d'Etudes Biologiques de Chizé" - CEBC - DEC140709DR08 - 19/02/2014

#### 07.06.15. DR16

##### 07.06.15.06. 2014

- Décision modifiant la décision collective portant prorogation de structures opérationnelles de recherche - DEC140486INS2I - 28/02/2014
- Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et de commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique. - DEC140610SGCN - 11/02/2014
- Décision relative à la nomination des experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ouverts au titre de l'année 2014 - DEC140489SGCN - 20/01/2014

#### 07.06.16. DR17

##### 07.06.16.06. 2014

- Décision désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire - DEC140710DR17 - 19/02/2014
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6251 intitulée Institut de Physique de Rennes - DEC140711DR17 - 19/02/2014
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin - DEC140551DR17 - 06/02/2014

#### 07.06.20. Administration centrale

##### 07.06.20.05. 2013

- Liste d'aptitude établie au titre de 2014 - DEC140528DRH - 23/12/2013
- Tableau d'avancement établi au titre de 2014 - DEC140524DRH - 26/12/2013

##### 07.06.20.06. 2014

- Décision fixant la composition d'une commission électorale pour l'élection au conseil scientifique du CNRS - DEC140436DAJ - 18/02/2014
- Décision portant modification de la Composition de la Commission de Réforme du Centre national de la recherche scientifique - DEC140469DRH - 14/02/2014
- Décision modifiant la décision du 03/12/2010 arrêtant la liste des enseignants-chercheurs accueillis en délégation dans le cadre des chaires - DEC140487DRH - 11/02/2014

#### 07.06.21. Instituts

##### 07.06.21.06. 2014

- Décision fixant le calendrier des élections aux conseils scientifiques d'institut du CNRS - DEC140006DAJ - 24/01/2014
- Décision fixant la composition d'une commission électorale pour l'élection aux conseils scientifiques d'institut du CNRS - DEC140437DAJ - 18/02/2014
- Décision modifiant la décision n°140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes non exclusivement CNRS) \_ GDR3625 dirigée par Céline LANDON - DEC140145INC - 05/02/2014

**DEC140003DAJ**

**Décision portant modification de la décision n°DEC100001ELEC fixant les modalités de vote et de dépouillement pour l'élection au conseil scientifique du CNRS**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du CNRS, notamment ses articles 14 et 26 ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 9 février 2010 fixant les modalités d'élection au conseil scientifique du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC100001ELEC du 23 février 2010 fixant les modalités de vote et de dépouillement pour l'élection au conseil scientifique du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC100168DAJ du 1er octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques,

**DÉCIDE**

**Art. 1er.**

L'article 2 de la décision n°DEC100001ELEC susvisée est ainsi modifié :

- Le deuxième alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :

*« L'organisation et le déroulement de l'élection au conseil scientifique du CNRS sont assurés par le secrétariat général pour les élections (SECA). »*

- Après le dernier alinéa de l'article 2 sont ajoutés :

*« 2.1. - Liste électorale*

*La liste électorale provisoire est consultable au CNRS à la DAJ-SECA, 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16 et sur le site internet réservé aux élections du CNRS (<http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>).*

*Pendant cette période de consultation, les réclamations, sur la liste électorale provisoire, sont formulées par voie électronique au moyen des formulaires d'inscription ou de réclamation en ligne, accessibles sur le site Internet des élections du CNRS. Les réclamations sont portées avant la date limite fixée par le calendrier électoral.*

*2.2. - Candidatures*

*1° Pour le scrutin plurinominal, les candidatures sont déposées au moyen du formulaire de candidature en ligne, accessible sur le site Internet des élections du CNRS, avant une date fixée par le calendrier électoral.*

*La profession de foi obligatoire peut être transmise soit en pièce attachée au formulaire de candidature en ligne soit par courriel à l'adresse [elections@cnrs.fr](mailto:elections@cnrs.fr) avant une date fixée par le calendrier électoral.*

*La profession de foi, sous format PDF, doit être présentée sur une page A4 recto/ verso au maximum. Elle doit porter en-tête le nom, prénom et le collège de vote du candidat. L'intitulé du fichier contenant la profession de foi doit également mentionner le nom, prénom et le collège de vote du candidat*



*Un curriculum vitae peut accompagner chaque déclaration de candidature individuelle. Il est transmis au SECA avant une date fixée par le calendrier électoral, soit en pièce attachée au formulaire de candidature en ligne soit transmis au SECA par courriel à l'adresse elections@cnrs.fr.*

*Le curriculum vitae publié sur le site Internet des élections du CNRS, ne doit comporter aucun lien cliquable. Il doit être présenté, sous format PDF, sur une page A4 recto/verso au maximum. Il doit porter en-tête le nom, prénom, et le collège de vote du candidat. L'intitulé du fichier contenant le curriculum vitae doit également mentionner le nom, prénom et le collège de vote du candidat*

*2° Pour le scrutin de liste, l'accord individuel pour figurer sur la liste peut être déposé au moyen du formulaire d'accord individuel en ligne, accessible sur le site Internet des élections du CNRS.*

*La profession de foi obligatoire est transmise par courriel à l'adresse elections@cnrs.fr.*

*La profession de foi, sous format PDF, doit être présentée sur une page A4 recto/verso au maximum. Elle doit porter en-tête le nom, prénom et le collège de vote du candidat. L'intitulé du fichier contenant la profession de foi doit également mentionner le nom, et le collège de vote de la liste de candidats ».*

#### **Art. 2.**

Après le dernier alinéa de l'article 3.1 de la décision n°DEC10001ELEC susvisée est inséré un alinéa ainsi rédigé :

*« Un matériel de vote de substitution peut être adressé aux électeurs, sur demande par courriel (elections@cnrs.fr) avant la date limite fixée au calendrier électoral en cas de non réception ou de destruction du matériel initial. Ce nouveau matériel annule et remplace le matériel initial. »*

#### **Art. 3.**

Au premier alinéa de l'article 5 de la décision n°DEC10001ELEC susvisée les mots « sur le campus de Meudon » sont remplacés par les mots « au siège du CNRS ».

#### **Art. 4.**

A l'article 6 de la décision n°DEC10001ELEC susvisée est inséré :

*«6.3. - Le procès-verbal est conservé par le SECA au siège du CNRS 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16, il peut être consulté par toute personne qui en fait la demande par écrit au délégué pour les élections.*

*6.4. - Les documents liés au scrutin sont conservés par le délégué pour les élections jusqu'à la date de forclusion des recours contentieux. »*

#### **Art. 5.**

L'article 8 de la décision n°DEC10001ELEC susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

*« Les résultats de l'élection sont publiés sur le site Internet des élections du CNRS dans les trois jours suivant le dépouillement.*

*La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS et consultable au siège du CNRS DAJ/SECA, 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16, ainsi que sur le site Internet des élections du CNRS. »*

#### **Art 6.**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS et consultable au siège du CNRS DAJ/SECA, 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16, ainsi que sur le site Internet des élections du CNRS.

Paris, le

Alain Fuchs

**DEC140005DAJ**

**Décision portant modification de la décision n°DEC100003ELEC du 23 février 2010 fixant les modalités de vote et de dépouillement de l'élection des conseils scientifiques d'institut du CNRS**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du CNRS, notamment ses articles 14 et 26 ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 9 février 2010 fixant les modalités d'élection au conseil scientifique du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC100001DAJ modifiée du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n°DEC100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode de l'élection et les règles de fonctionnement des conseils scientifiques d'institut du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC100003ELEC du 23 février 2010 fixant les modalités de vote et de dépouillement pour l'élection aux conseils scientifiques d'institut du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC100168DAJ du 1er octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques,

**DÉCIDE**

**Art. 1<sup>er</sup>**

Le deuxième alinéa de l'article 2 de la décision n°DEC100003ELEC du 23 février 2010 susvisée est modifié comme suit :

*« L'organisation et le déroulement de l'élection aux conseils scientifiques d'institut sont assurés par le secrétariat général pour les élections (SECA) ».*

**Art. 2.**

L'article 3.1 de la décision n°DEC100003ELEC du 23 février 2010 susvisée est modifié :

- Au 1° a) après les mots « l'une des sections » sont insérés les mots « ou des commissions interdisciplinaires. »
- Au 1° b) après les mots « l'une des sections » sont insérés les mots « ou des commissions interdisciplinaires. »
- Au 2° après les mots « l'une des sections » sont insérés les mots « ou des commissions interdisciplinaires. »

**Art. 3.**

L'article 3.2 de la décision n°DEC100003ELEC du 23 février 2010 susvisée est ainsi modifié comme suit :

*« La liste électorale provisoire peut être consultée pendant un délai minimal de quinze jours au siège du CNRS à la DAJ-SECA 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16 et sur le site internet réservé aux élections du CNRS (<http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>). »*

*Pendant cette période de consultation, les réclamations sur la liste électorale provisoire sont formulées par voie électronique au moyen des formulaires d'inscription ou de réclamation en ligne, accessibles sur le site Internet des élections du CNRS. Les réclamations sont portées avant la date limite fixée par le calendrier électoral.»*

#### **Art. 4.**

L'article 4.1 de la décision n°DEC100003ELEC du 23 février 2010 susvisée est modifié comme suit :

*« Pour le scrutin plurinominal, les candidatures sont déposées au moyen du formulaire de candidature en ligne, accessible sur le site Internet des élections du CNRS, avant une date fixée par le calendrier électoral.*

*La profession de foi obligatoire peut être transmise soit en pièce attachée au formulaire de candidature en ligne soit par courriel à l'adresse elections@cnrs.fr avant une date fixée par le calendrier électoral.*

*La profession de foi doit être présentée au format PDF sur une page A4 recto/verso au maximum. Elle doit porter en en-tête le nom, prénom, collège et circonscription de vote du candidat. L'intitulé du fichier contenant la profession de foi doit également mentionner le nom, prénom, collège et circonscription de vote du candidat.»*

*Un curriculum vitae peut accompagner chaque déclaration de candidature individuelle. Il est transmis au SECA avant une date fixée par le calendrier électoral, soit en pièce attachée au formulaire de candidature en ligne soit transmise au SECA par courriel à l'adresse elections@cnrs.fr.*

*Le curriculum vitae publié sur le site Internet des élections du CNRS, ne doit comporter aucun lien cliquable. Il doit être présenté au format PDF sur une page A4 recto/verso au maximum. Il doit porter en en-tête le nom, prénom, collège et circonscription de vote du candidat. L'intitulé du fichier contenant le curriculum vitae doit également mentionner le nom, prénom, collège et circonscription de vote du candidat.»*

#### **Art. 5.**

A l'article 4.2. de la décision n°DEC100003ELEC du 23 février 2010 susvisée :

- Le 3<sup>ème</sup> alinéa est remplacé par les dispositions suivantes *« L'accord individuel peut être déposé au moyen du formulaire d'accord individuel en ligne accessible sur le site Internet des élections du CNRS. »*.
- Au 4<sup>ème</sup> alinéa après les mots *« déposées auprès du délégué pour les élections »* sont insérés les mots *« ou transmises par courriel à l'adresse elections@cnrs.fr. »*
- Après le dernier alinéa est inséré : *« La profession de foi doit être présentée au format PDF sur une page A4 recto/verso au maximum. Elle doit porter en en-tête le nom, prénom, collège et circonscription de vote de la liste de candidats. L'intitulé du fichier contenant la profession de foi doit également mentionner le nom, prénom, collège et circonscription de vote de la liste de candidats.»*

#### **Art. 6.**

A l'article 6.1 de la décision n°DEC100003ELEC du 23 février 2010 susvisée est inséré un alinéa ainsi rédigé :

*« Un matériel de vote de substitution peut être adressé aux électeurs, sur demande par courriel à l'adresse elections@cnrs.fr, avant la date limite fixée au calendrier électoral en cas de non réception ou de destruction du matériel initial. Ce nouveau matériel annule et remplace le matériel initial. »*

#### **Art. 7.**

L'article 7.1 de la décision n°DEC100003ELEC du 23 février 2010 susvisée est ainsi modifié :

*« Le dépouillement du scrutin s'effectue à une date fixée au calendrier électoral, au siège du CNRS, en présence de la commission électorale ».*

**Art. 8.**

Après le dernier alinéa de l'article 8 de la décision n°DEC100003ELEC du 23 février 2010 susvisée est inséré :

*« Les résultats de l'élection sont publiés sur le site Internet des élections du CNRS dans les trois jours suivant le dépouillement.*

*Le procès-verbal est conservé par le SECA au siège du CNRS 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16, il peut être consulté par toute personne qui en fait la demande par écrit au délégué pour les élections.*

*Les documents liés au scrutin sont conservés par le délégué pour les élections jusqu'à la date de forclusion des recours contentieux. »*

**Art. 9.**

L'article 10 de la décision n°DEC100003ELEC du 23 février 2010 susvisée est ainsi modifié :

*La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS et consultable au siège du CNRS DAJ/SECA - 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16, ainsi que sur le site Internet des élections du CNRS.*

**Art. 10.**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS et consultable au siège du CNRS DAJ/SECA - 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16, ainsi que sur le site Internet des élections du CNRS.

Paris, le

Alain Fuchs

**DEC132850DR01**

**Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Luc CHOUKROUN, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP)<sup>1</sup> au sein de l'unité mixte UMR7088 intitulée Dauphine - Recherches en Management**

**LA DIRECTRICE**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC131234DR01 du 14 février 2013 portant nomination de M. **Jean-Luc CHOUKROUN** aux fonctions d'ACMO / d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par M. **Jean-Luc CHOUKROUN**, dans l'unité du CNRS UMR 7088 à compter du 31 août 2013.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 26 septembre 2013

Isabelle HUAULT  
directrice de l'UMR 7088  
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Laurent BATSCH, président de l'Université Paris-Dauphine

---

<sup>1</sup> Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC 140519INSHS

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Martial FOUCAULT, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7048 intitulée CEVIPOF.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 133018DGDSen date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7048 intitulée CEVIPOF et nommant Mme Christine Musselin, directrice par intérim de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

- I. Il est mis fin aux fonctions de Christine Musselin, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire à compter du 1<sup>er</sup> février 2014.
- II. A compter de cette même date, M. Martial Foucault, Professeur des Universités à l'IEP de Paris, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 juin 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/02/2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC133101INC

**Décision portant renouvellement de la nomination de Madame Claire-Marie PRADIER aux fonctions de chargée de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision 112722INC du 02 janvier 2012 portant nomination de Madame Claire-Marie PRADIER en qualité de chargée de mission auprès du président pour l'institut de chimie ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Claire-Marie PRADIER, directrice de recherche de 1<sup>ère</sup> classe est renouvelée dans ses fonctions de chargée de mission auprès du président pour l'institut de chimie, **du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016**. Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « chimie de surface et catalyse ».

Pour l'exercice de cette mission, Madame Claire-Marie PRADIER demeure affectée au Laboratoire de Réactivité de Surfaces (LRS) UMR7197 – Université Pierre et Marie Curie – « Site d'Ivry le Raphaël » 3, rue Galilée - 94200 IVRY SUR SEINE

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **12 DEC. 2013**

Le président  
Alain Fuchs



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

DEC133083INC

**Décision portant renouvellement de la nomination de Madame Pascale MASSIANI aux fonctions de chargée de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n° 130918INC du 02 janvier 2013 portant nomination de Madame Pascale MASSIANI en qualité de chargée de mission auprès du président pour l'institut de chimie ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Pascale MASSIANI, directrice de recherche 2<sup>ème</sup> classe, est renouvelée dans ses fonctions de chargée de mission auprès du président pour l'institut de chimie pour la période **du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016**. Sa mission a pour objet de suivre les partenariats européens du CNRS dans le domaine de la chimie.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Pascale MASSIANI demeure affectée au « Laboratoire réactivité des surfaces » UMR7197 – Université Pierre et Marie Curie – site d'Ivry, « Le Raphaël » - 3 rue Galilée – 94200 IVRY SUR SEINE.

**Article 2**

**Du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016**, Madame Pascale MASSIANI percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.


**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **12 DEC. 2013**

  
Le président  
Alain Fuchs



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13



DEC132988INC

**Décision portant renouvellement de la nomination de Monsieur Christophe CARTIER DIT MOULIN aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n° 112724INC du 02 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Christophe CARTIER DIT MOULIN en qualité de chargé de mission auprès du président pour l'institut de chimie ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Christophe CARTIER DIT MOULIN, directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission auprès du président pour l'institut de chimie pour la période **du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016**. Sa mission a pour objet d'assurer la communication scientifique pour l'institut.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Christophe CARTIER DIT MOULIN demeure affecté à l'Institut Parisien de Chimie Moléculaire (IPCM) – UMR7201 4 Place Jussieu 75252 PARIS CEDEX 05

**Article 2**

**Du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016**, Monsieur Christophe CARTIER DIT MOULIN percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **12 DEC. 2013**

  
Le président  
Alain Fuchs



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13



DEC132873DR02

**Décision portant nomination de M. Bernard Galland aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7086 intitulée Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes (ITODYS)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19/12/2008 portant renouvellement de l'unité mixte n°7086 intitulée Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes ;

**Vu** la décision n° 121858INC du 17/07/2012 portant nomination de M. François Maurel en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 05/04/2012 ;

Considérant que M. Bernard Galland a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 23/10/2001 au 25/10/2001 et du 28/11/2001 au 30/11/2001,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**: M. Bernard Galland, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7086 intitulée Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes, à compter du 01/03/2012.

M. Bernard Galland exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Bernard Galland est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28/11/2013

Le directeur de l'unité  
François Maurel

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa de l'administratrice provisoire de Paris Diderot  
Christine Clérici

DEC133244DR02

**Décision portant nomination de Mme Laurence Lavergne aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19/12/2008 nommant M. Reynald Pain, directeur de l'unité UMR7585;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et accélérateurs de particules, délivrée à Mme Laurence Lavergne le 15/06/2012 par l'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires;

**Vu** l'avis favorable du CHSCT de la délégation Paris B du CNRS du 29/11/2013,

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

Mme Laurence Lavergne, ingénieur de recherche est nommée personne compétente en radioprotection à compter du 30/06/2013 et jusqu'au 08/06/2017.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

Mme Laurence Lavergne exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de Mme Laurence Lavergne sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

---

<sup>1</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 02/12/2013

Le directeur d'unité  
Reynald Pain

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du Président de l'université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz

DEC140357DR02

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Florence Bouchet, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité 7225 intitulée Institut du cerveau et de la moelle épinière (ICM)**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 100017DR02 du 11/02/2010 portant nomination de Mme Florence Bouchet aux fonctions d'ACMO,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Florence Bouchet, dans l'unité du CNRS n°7225, à compter du 27/01/2014.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27/01/2014

Le directeur de l'unité  
Alexis Brice

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

**DEC140695INC**

**Décision portant nomination de Mme Hélène PERNOT, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7197 intitulée « Laboratoire de Réactivité de Surface »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7197 intitulée «Laboratoire de Réactivité de Surface » et nommant Mme Claire-Marie PRADIER, directrice de cette unité ;

**Vu** l'avis du Conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Hélène PERNOT, Professeur des universités à l'Université Pierre et Marie Curie, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 14 février 2014 jusqu'au 13 août 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 février 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand





DEC132928INC

**Décision portant nomination de Monsieur Frédéric SCHMIDT aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Frédéric SCHMIDT, Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'institut de chimie, **du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 31 décembre 2014**. Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « chimie du vivant et pour le vivant ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Frédéric SCHMIDT demeure affecté à l'Institut Curie – UMR176 - Conception, synthèse et vectorisation de biomolécules (CSV) – Centre de Recherche, 26 rue d'Ulm 75248 PARIS CEDEX 05.

**Article 2**

**Du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 31 décembre 2014**, Monsieur Frédéric SCHMIDT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

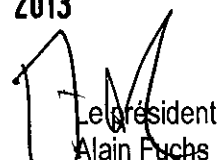
**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Est.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **- 6 NOV. 2013**

  
Le président  
Alain Fuchs



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

DEC140360DR02

**Décision portant cessation de fonctions de M. Laurent Cattiaux, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité 7203 intitulée Laboratoire des Biomolécules**

**LA DIRECTRICE**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 111609DR02 du 22/07/2011 portant nomination de M. Laurent Cattiaux aux fonctions d'ACMO,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Laurent Cattiaux, dans l'unité du CNRS n°7203, à compter du 01/02/2014.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27/01/2014

La directrice de l'unité  
Sandrine Sagan

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

DEC140440INSIS

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Marc Rabaud, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7608 intitulée Fluides, Automatique et Systèmes Thermiques (FAST)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7608 intitulée Fluides, Automatique et Systèmes Thermiques (FAST) et nommant M. Neil Ribe, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n°123228DGDS en date du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°7608 intitulée Fluides, Automatique et Systèmes Thermiques (FAST) ;

**Vu** l'avis émis par l'Université Paris Sud ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 6 janvier 2014,

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Neil Ribe, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire,

II. M. Marc Rabaud, Professeur à l'Université Paris Sud, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 5 juillet 2014,

III. La délégation régionale est la délégation Ile-de-France Sud.

## **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC140370DR02

**Décision portant nomination de M. Olivier Pellegrini aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité FRE3630 intitulée Expression génétique microbienne**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 133020DGDS portant création de l'unité FRE3630 intitulée Expression génétique microbienne et nommant M. Harald Putzer en qualité de directeur;

**Vu** l'avis de l'assemblée générale de l'unité en date du 21/01/2014 ;

Considérant que M. Olivier Pellegrini a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 30/03/2011 au 01/04/2011 et du 16/05/2011 au 18/05/2011 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Olivier Pellegrini, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° FRE3630 intitulée Expression génétique microbienne à compter du 01/01/2014.

M. Olivier Pellegrini exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Olivier Pellegrini est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27/01/2014

Le directeur de l'unité  
Harald Putzer

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa de l'administratrice provisoire de Paris Diderot  
Christine Clérici

# Décision DEC113032DR03 portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

---

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la convention quadriennale conclue avec l'ENS Cachan le 20 juin 2011, portant création de l'unité mixte de recherche n° 8643 ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8643 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 1<sup>er</sup> mars 2011 ;

**Considérant que** Melle Virginie GUENARD a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS du 7 au 9 novembre 2011, et les 1, 2 et 5 décembre 2011.

## **Article 1**

Melle Virginie GUENARD, Assistante Ingénieure au CNRS, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS UMR n° 8643, à compter du 6 décembre 2011.

Melle Virginie GUENARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Melle Virginie GUENARD est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

## **Article 2**

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Cachan, le 19 décembre 2011  
Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'ENS Cachan

DEC140272INSHS

**Décision portant nomination de M.Mark Van de Velde aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche 8135 intitulée Langage, langues et cultures d'Afrique noire.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8135 intitulée Langage, langues et cultures d'Afrique noire et nommant Mme Amina Mettouchi directrice de cette unité;

**Vu** l'accord du partenaire;

**Vu** l'avis de l'assemblée générale extraordinaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Mark van de Velde, Chargé de recherche CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 juin 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



DEC133203DR04

Décision portant nomination de M. Christian LEGROS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8608 intitulée Institut de physique nucléaire d'Orsay

## LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8608 intitulée « Institut de physique nucléaire d'Orsay », dont le directeur est Monsieur Faïçal AZAIEZ ;

Considérant que M. Christian LEGROS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

### DECIDE :

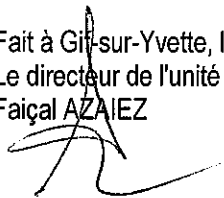
**Article 1 :** M. Christian LEGROS, TCS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8608, à compter du 27/09/2013.

M. Christian LEGROS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Christian LEGROS est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

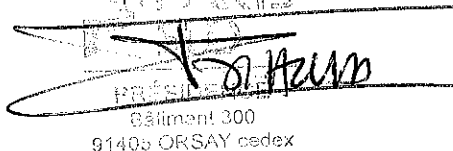
**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 18 novembre 2013  
Le directeur de l'unité  
Faïçal AZAIEZ



Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,  
Le président  
Jacques BITTOUN



PRÉSIDENT  
Bâtiment 300  
91405 ORSAY cedex



Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91196 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC133202DR04

Décision portant nomination de Mme Anne POTTIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8608 intitulée Institut de physique nucléaire d'Orsay

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8608, intitulée « Institut de physique nucléaire d'Orsay », dont le directeur est Monsieur Faïçal AZAIEZ ;

Considérant que Mme Anne POTTIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** Mme Anne POTTIER, AI, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8608, à compter du 27/09/2013.

Mme Anne POTTIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Anne POTTIER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

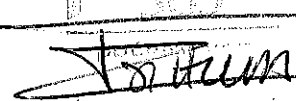
**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 18 novembre 2013  
Le directeur de l'unité  
Faïçal AZAIEZ



Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,  
Le président  
Jacques BITTOUN



Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC133199DR04

Décision portant nomination de M. Nicolas VIGOT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8608 intitulée Institut de physique nucléaire d'Orsay

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8608 intitulée « Institut de physique nucléaire d'Orsay », dont le directeur est Monsieur Faïçal AZAIEZ ;

Considérant que M. Nicolas VIGOT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

**Article 1 :** M. Nicolas VIGOT, IE2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8608, à compter du 27/09/2013.

M. Nicolas VIGOT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Nicolas VIGOT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

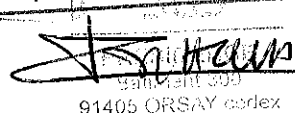
**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 18 novembre 2013  
Le directeur de l'unité  
Faïçal AZAIEZ



Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,  
Le président  
Jacques BITTOUN



91405 ORSAY cedex



Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC133201DR04

Décision portant nomination de Mme Catherine LINDECKER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8608 intitulée Institut de physique nucléaire d'Orsay

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8608, intitulée « Institut de physique nucléaire d'Orsay », dont le directeur est Monsieur Faïçal AZAIEZ ;

Considérant que Mme Catherine LINDECKER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** Mme Catherine LINDECKER, IR2, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8608, à compter du 27/09/2013.

Mme Catherine LINDECKER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Catherine LINDECKER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

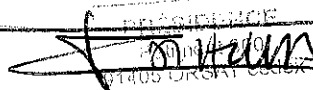
**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 18 novembre 2013  
Le directeur de l'unité  
Faïçal AZAIEZ



Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,  
Le président  
Jacques BITTOUN



Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC140222DR04

Décision portant nomination de Mme Vanessa DE LA GRANGE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8502 intitulée Laboratoire de physique des solides

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133034DGDS portant renouvellement de l'unité n° UMR8502 à compter du 01/01/2014, dont le directeur est Madame Dominique CHANDESRIS ;

Considérant que Mme Vanessa DE LA GRANGE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Ile-de-France Est les 12, 13, 14 novembre 2013 et les 11, 12 et 13 décembre 2013 ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** Mme Vanessa DE LA GRANGE, IE2, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8502, à compter du 14/12/2013.

Mme Vanessa DE LA GRANGE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Vanessa DE LA GRANGE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

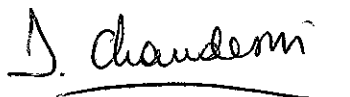
**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 20 janvier 2014

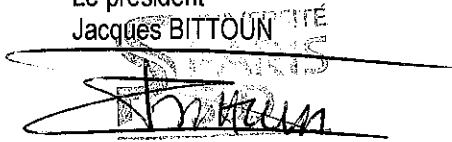
Le directeur de l'unité  
Dominique CHANDESRIS



Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Veronique DEBISSCHOP



Pour l'Université Paris-Sud,  
Le président  
Jacques BITTOUN



PRÉSIDENCE  
Bâtiment 300  
91405 ORSAY cedex



Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC133045INC

**Décision portant renouvellement de la nomination de Madame Marie-Pierre FONTAINE-AUPART aux fonctions de chargée de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n° 112686INC du 02 janvier 2012 portant nomination de Madame Marie-Pierre FONTAINE-AUPART en qualité de chargée de mission auprès du président pour l'institut de chimie ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Marie-Pierre FONTAINE-AUPART, directrice de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, est renouvelée dans ses fonctions de chargée de mission auprès du président pour l'institut de chimie, **du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016**. Sa mission a pour objet d'assurer le suivi et la mise en place de formations et colloques pour l'institut de chimie

Pour l'exercice de cette mission, Madame Marie-Pierre FONTAINE-AUPART demeure affectée à l'Institut des Sciences Moléculaires d'Orsay (ISMO) – UMR8214.

**Article 2**

**Du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016**, Madame Marie-Pierre FONTAINE-AUPART percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Sud.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1 2 DEC. 2013**

Le président  
Alain Fuchs



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

DEC133007INC

**Décision portant renouvellement de la nomination de Monsieur Jean-Daniel BRION aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n° 121159INC du 18 avril 2012 portant nomination de Monsieur Jean-Daniel BRION en qualité de chargé de mission auprès du président pour l'institut de chimie ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Jean-Daniel BRION, Professeur des Universités de Classe Exceptionnelle, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission auprès du président pour l'institut de chimie, pour la période **du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016**. Sa mission a pour objet d'assurer l'interface de la chimie et de la biologie, ainsi que pour l'alliance «AVIESAN»

**Article 2**

**Du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016** Monsieur Jean-Daniel BRION percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Sud.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **12 DEC. 2013**

  
Le président  
Alain Fuchs



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13



**DEC133107INSIS**

**Décision portant nomination de Monsieur Luc DARRASSE aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRÉSIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Luc DARRASSE, directeur de recherche 1<sup>ère</sup> classe du CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la section 28, pharmacologie, bio-ingénierie, imagerie, biotechnologie, du Comité National.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Luc DARRASSE demeure affecté à l'UMR 8081 – Unité de recherche en résonance magnétique médicale et Multi-Modalités – IR4M – Le Kremlin Bicêtre.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs



DEC140246DR05

**Décision portant cessation de fonctions de M. Gilles Cheriaux, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité n° UMR 7639 intitulée laboratoire d'optique appliquée.**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC111395DR05 du 24 juin 2011 portant nomination de M. Gilles Cheriaux aux fonctions d'ACMO,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Gilles Cheriaux dans l'unité du CNRS n° 7639, à compter du 1<sup>er</sup> février 2014.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 janvier 2014

Le directeur de l'unité  
Antoine Rousse

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire

DEC133100INC

**Décision portant renouvellement de la nomination de Monsieur Alain WALCARIUS aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision 122733INC du 19 octobre 2012 portant nomination de Monsieur Alain WALCARIUS en qualité de chargé de mission auprès du président pour l'institut de chimie ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Alain WALCARIUS, directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission auprès du président pour l'institut de chimie, **du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016**. Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique «chimie analytique».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Alain WALCARIUS demeure affecté au Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour l'Environnement (L.C.P.M.E) UMR7564 – 405 rue de Vandoeuvre – 54600 VILLERS LES NANCY.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **12 DEC. 2013**

  
Le président  
Alain Fuchs



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

**DEC133238DR07**

**Décision portant nomination de Mme Magalie LE BORGNE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5669 intitulée « Unité de mathématiques pures et appliquées»**

---

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'**Ecole Normale Supérieure de Lyon** (ou toute autre norme interne) ;

**Vu** la décision n° **DEC11A004DSI** portant renouvellement de l'unité mixte n° **UMR5669** intitulée «**Unité de mathématiques pures et appliquées**» et nommant **M. Emmanuel GIROUX** en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du **17/12/2013** ;

Considérant que **Mme Magalie LE BORGNE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS les 07 et 08 octobre et du 18 et 20 novembre 2013**,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **Mme Magalie LE BORGNE, technicienne**, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° **UMR5669** intitulée «**Unité de mathématiques pures et appliquées**» à compter du **18/12/2013**.

**Mme Magalie LE BORGNE** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Magalie LE BORGNE** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **LYON**, le **18/12/2013**

Le directeur de l'unité

**M. Emmanuel GIROUX**

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

CENTRE LEON BERARD  
Réceptionné le :  
**18 DEC. 2013**  
DIRECTION D'EXPLOITATION

DEC132945DR07

**Décision portant nomination de Mme Anne VINCENT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5286 intitulée « Centre de recherche en cancérologie de Lyon »**

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention au Centre Léon Bérard (ou toute autre norme interne) ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI portant création de l'unité mixte n° UMR5286 intitulée « Centre de recherche en cancérologie de Lyon » et nommant Alain PUISIEUX en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 15/10/2013 ;

Considérant que Mme Anne VINCENT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 13 et 14 mai et les 12 et 14 juin 2013,

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Anne VINCENT, chercheur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR5286 intitulée « Centre de recherche en cancérologie de Lyon » à compter du 01/11/2013 .

Mme Anne VINCENT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Anne VINCENT est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

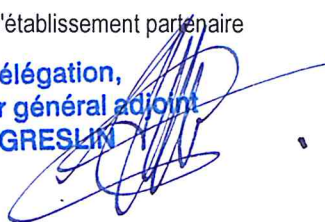
**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à *Lyon*, le *09/12/2013*  
Le directeur de l'unité  
Alain PUISIEUX



Visa du chef d'établissement partenaire

Par délégation,  
Le directeur général adjoint  
J.R. GRESLIN



Visa du délégué régional du CNRS

Pour le Délégué Régional empêché  
A. LHERITIER-CHABRAK  
Adjointe au Délégué Régional



Délégation  
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein  
BP 61335  
69609 Villeurbanne cedex  
T 04 72 44 56 00  
F 04 78 89 47 69

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC140400IN2P3

**Décision portant prolongation de la nomination de Mme Renée Pignard aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3264 intitulée Laboratoire des Matériaux Avancés (LMA)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 10A001DSI en date du 18 décembre 2009 portant création de l'unité de service et recherche intitulée Laboratoire des Matériaux Avancés ;

**Vu** la décision n°132671IN2P3 en date du 3 octobre 2013 portant nomination de Mme Renée Pignard aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et recherche n°3264 intitulée Laboratoire des Matériaux Avancés (LMA) ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Renée Pignard, Ingénieure d'études hors classe au CNRS, est prolongée dans ses fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et recherche intitulée Laboratoire des Matériaux Avancés (LMA) n° de code 3264 pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2014 au 31 aout 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

**DEC140538INC**

**Décision portant nomination de Mme Catherine PINEL, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5256 intitulée « Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5256 intitulée « Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon » et nommant M. Michel LACROIX, directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis du Conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Catherine PINEL, Directrice de recherche de 2<sup>ème</sup> classe titulaire au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> février 2014 jusqu'au 31 juillet 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 février 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC140060INSHS

**Décision portant nomination de M. Olivier KLEIN aux fonctions de directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche n°5593 intitulée « *Laboratoire d'économie des transports* »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5593 intitulée « *Laboratoire d'économie des transports* » et nommant M. Charles RAUX directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Olivier KLEIN, ingénieur des Travaux Publics d'Etat, est nommé directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, en remplacement de M. Jean-Pierre NICOLAS, démissionnaire.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,

Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand





## DEC140537INSIS

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Jérôme CHEVALIER, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5510 intitulée Matériaux : Ingénierie et Science**

### LE PRÉSIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5510 intitulée Matériaux : Ingénierie et Science et nommant Monsieur Joël COURBON, directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

### DÉCIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

I. Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Joël COURBON, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

II. A compter de cette même date, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Professeur des Universités – INSA Lyon, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le



Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

**DEC132476dr08**

**Décision portant nomination de M. Nicolas DETTLING, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7311 intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - (ICOA).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7311 intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA), dont le directeur est M. Olivier MARTIN ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Nicolas DETTLING, Ingénieur d'Etude de 2<sup>ème</sup> classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7311 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 15 décembre 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur d'unité  
Olivier MARTIN



Délégation Centre Limousin  
Poitou-Charentes

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

3 E Avenue de la Recherche Scientifique  
45071 ORLEANS Cedex 2

T. 02 38 25 52 00  
F. 02 38 69 70 31

**DEC140375dr08**

**Décision portant nomination de Mme Elodie FOURRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n°UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité n°UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP et nommant Mme Sabine PETIT en qualité de Directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 31 mai 2012;

Sur proposition de la Directrice d'unité, Mme Sabine PETIT, et après validation par l'ingénieur d'hygiène et sécurité de l'établissement hébergeant l'unité en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

Considérant que Mme Elodie FOURRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Poitiers les 11-12 juin 2012, 18-25-26 septembre 2012 et 01-02 octobre 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Elodie FOURRE, Chargée de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n°UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP à compter du 01/01/2013.

Mme Elodie FOURRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Elodie FOURRE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 13 février 2014

La Directrice d'unité  
Sabine PETIT

Date et visa du président de l'Université de Poitiers  
Yves JEAN

Date et visa du délégué régional du CNRS  
Patrice SOULLIE

**DEC140374dr08**

**Décision portant nomination de Mme Sophie MORISSET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n°UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité n°UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP et nommant Mme Sabine PETIT en qualité de Directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 31 mai 2012;

Sur proposition de la Directrice d'unité, Mme Sabine PETIT, et après validation par l'ingénieur d'hygiène et sécurité de l'établissement hébergeant l'unité en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

Considérant que Mme Sophie MORISSET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Poitiers les 11-12 juin 2012, 18-25-26 septembre 2012 et 01-02 octobre 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Sophie MORISSET, Assistante-ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n°UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP à compter du 01/01/2013.

Mme Sophie MORISSET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sophie MORISSET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 13 février 2014

La Directrice d'unité  
Sabine PETIT

Date et visa du président de l'Université de Poitiers  
Yves JEAN

Date et visa du délégué régional du CNRS  
Patrice SOULLIE

**DEC140198dr08**

**Décision portant cessation de fonctions de M. Philippe TEULAT, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC122932DR08 du 13 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe TEULAT aux fonctions d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Philippe TEULAT, dans l'unité du CNRS n° UMR7327, à compter du 30 juin 2014.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 16 janvier 2014

Le directeur de l'unité  
Bruno SCAILLET

Youssef TOURE  
Président de l'Université d'Orléans

Patrice SOULLIE  
Délégué Régional

**DEC140613dr08**

**Décision portant nomination de M. Emmanuel THETAS, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité USR704 intitulée «Station de Radioastronomie de Nançay» (SRN).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité USR704 intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay » et nommant M. Gilles THEUREAU aux fonctions de directeur par intérim ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Emmanuel THETAS, Ingénieur d'Etude de 2<sup>ème</sup> classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité USR704 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Nançay, le 17 février 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur d'unité par intérim  
Gilles THEUREAU



**DEC140560dr08**

**Décision portant nomination de M. Philippe SZEGER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3346 intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133324INSIS du 10 janvier 2014 nommant M. Yves GERVAIS directeur de l'unité de recherche n°UPR3346 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 22 mars 2012 ;

Considérant que M. Philippe SZEGER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Poitiers du 15 mai au 28 juin 2002 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Philippe SZEGER, Ingénieur de Recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n°UPR3346 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

M. Philippe SZEGER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Philippe SZEGER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 12 février 2014

Le directeur de l'unité  
Yves GERVAIS

Visa du délégué régional du CNRS  
Patrice SOULLIE

**DEC140559dr08**

**Décision portant nomination de M. Cyril ROMESTANT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3346 intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133324INSIS du 10 janvier 2014 nommant M. Yves GERVAIS directeur de l'unité de recherche n°UPR3346 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 22 mars 2012 ;

Considérant que M. Cyril ROMESTANT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Poitiers du 12 novembre au 10 décembre 2008 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Cyril ROMESTANT, Ingénieur de Recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n°UPR3346 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

M. Cyril ROMESTANT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Cyril ROMESTANT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 12 février 2014

Le directeur de l'unité  
Yves GERVAIS

Visa du délégué régional du CNRS  
Patrice SOULLIE

**DEC140558dr08**

**Décision portant nomination de M. Patrick LAURENT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3346 intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133324INSIS du 10 janvier 2014 nommant M. Yves GERVAIS directeur de l'unité de recherche n°UPR3346 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 22 mars 2012 ;

Considérant que M. Patrick LAURENT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Centre Poitou-Charentes et l'Université de Poitiers du 25 septembre au 16 octobre 2007

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Patrick LAURENT, Assistant-Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n°UPR3346 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

M. Patrick LAURENT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Patrick LAURENT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 12 février 2014

Le directeur de l'unité  
Yves GERVAIS

Visa du délégué régional du CNRS  
Patrice SOULLIE

**DEC140557dr08**

**Décision portant nomination de Mme Hélène GRASSIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR3346 intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133324INSIS du 10 janvier 2014 nommant M. Yves GERVAIS directeur de l'unité de recherche n°UPR3346 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 22 mars 2012 ;

Considérant que Mme Hélène GRASSIN a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université de Poitiers du 12 novembre au 10 décembre 2008 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Hélène GRASSIN, Assistante-Ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n°UPR3346 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Mme Hélène GRASSIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Hélène GRASSIN est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 12 février 2014

Le directeur de l'unité  
Yves GERVAIS

Visa du délégué régional du CNRS  
Patrice SOULLIE

**DEC140556dr08**

**Décision portant nomination de M. Jean-Pierre GAZEAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3346 intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133324INSIS du 10 janvier 2014 nommant M. Yves GERVAIS directeur de l'unité de recherche n°UPR3346 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 22 mars 2012 ;

Considérant que M. Jean-Pierre GAZEAU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Centre Poitou-Charentes et l'Université de Poitiers du 25 septembre au 16 octobre 2007

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Jean-Pierre GAZEAU, Ingénieur de Recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n°UPR3346 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

M. Jean-Pierre GAZEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Pierre GAZEAU est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 12 février 2014

Le directeur de l'unité  
Yves GERVAIS

Visa du délégué régional du CNRS  
Patrice SOULLIE

**DEC140555dr08**

**Décision portant nomination de Mme Carine FOURMENT CAZENAVE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR3346 intitulée Institut P<sup>1</sup> : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133324INSIS du 10 janvier 2014 nommant M. Yves GERVAIS directeur de l'unité de recherche n°UPR3346 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 22 mars 2012 ;

Considérant que Mme Carine FOURMENT CAZENAVE a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS – Délégation Ile-de-France Sud du 19 octobre au 25 novembre 2011 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Carine FOURMENT CAZENAVE, Ingénieure d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n°UPR3346 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Mme Carine FOURMENT CAZENAVE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Carine FOURMENT CAZENAVE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 12 février 2014

Le directeur de l'unité  
Yves GERVAIS

Visa du délégué régional du CNRS  
Patrice SOULLIE

**DEC140554dr08**

**Décision portant nomination de M. Michel DROUET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3346 intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133324INSIS du 10 janvier 2014 nommant M. Yves GERVAIS directeur de l'unité de recherche n°UPR3346 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 22 mars 2012 ;

Considérant que M. Michel DROUET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Poitiers du 15 mai au 28 juin 2002 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Michel DROUET, Ingénieur de Recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n°UPR3346 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

M. Michel DROUET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Michel DROUET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 12 février 2014

Le directeur de l'unité  
Yves GERVAIS

Visa du délégué régional du CNRS  
Patrice SOULLIE

**DEC140553dr08**

**Décision portant nomination de M. Bastien BOUST aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3346 intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133324INSIS du 10 janvier 2014 nommant M. Yves GERVAIS directeur de l'unité de recherche n°UPR3346 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 22 mars 2012 ;

Considérant que M. Bastien BOUST a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Centre Poitou-Charentes et l'Université de Poitiers du 25 septembre au 16 octobre 2007

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Bastien BOUST, Ingénieur de Recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n°UPR3346 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

M. Bastien BOUST exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Bastien BOUST est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 12 février 2014

Le directeur de l'unité  
Yves GERVAIS

Visa du délégué régional du CNRS  
Patrice SOULLIE



**DEC140552dr08**

**Décision portant nomination de M. Romain BELLANGER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3346 intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133324INSIS du 10 janvier 2014 nommant M. Yves GERVAIS directeur de l'unité de recherche n°UPR3346 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 06 décembre 2012 ;

Considérant que M. Romain BELLANGER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Poitiers du 11 juin au 02 octobre 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Romain BELLANGER, Ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n°UPR3346 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

M. Romain BELLANGER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Romain BELLANGER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 12 février 2014

Le directeur de l'unité  
Yves GERVAIS

Visa du délégué régional du CNRS  
Patrice SOULLIE

**DEC140640DR08**

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Martine MONDON, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP**

**LA DIRECTRICE**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC130174DR08 du 19 novembre 2012 portant nomination de Mme Martine MONDON aux fonctions d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par Mme Martine MONDON, dans l'unité du CNRS n° UMR7285, à compter du 12 août 2014.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 13 février 2014

La directrice de l'unité  
Sabine PETIT

Yves JEAN  
Président de l'Université de Poitiers

Patrice SOULLIE  
Délégué Régional

**DEC140615INSIS**

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, directrice par intérim de la FR3423 intitulée : Fédération de recherche mathématique et interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité (MIRES)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC122740DSI du 5 janvier 2012 portant création de la FR3423 intitulée : Fédération de recherche mathématique et interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité (MIRES) et nommant M. Raymond QUERE, directeur de la FR ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du comité de direction de la fédération ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

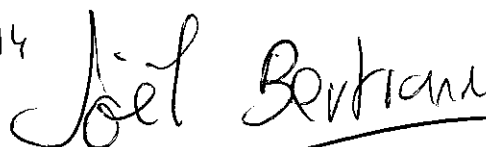
I. Il est mis fin aux fonctions de M. Raymond QUERE, directeur de la fédération de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

II. A compter de cette même date, Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, professeur à l'Université de Poitiers, est nommée directrice par intérim de la fédération de recherche susvisée, jusqu'au 30 juin 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/2/2014



Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC140677DR10

**Décision portant nomination de M. Denis DUPLAT aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Alsace**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 112717DAJ du 20 décembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Gaëlle BUJAN, déléguée régionale pour la circonscription Alsace notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** l'agrément de la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises du 31 décembre 2013.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Denis DUPLAT [IR2], est nommé, à compter du 3 mars 2014, responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Alsace en remplacement de Mme Christine BRUNEL, appelée à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 18 février 2014

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale,

Gaëlle BUJAN

DEC140426DR10

**Décision portant nomination de M. Philippe CHOFFEL, aux fonctions de correspondant pour la protection du potentiel scientifique et technique (PPST) de l'UPR0022 intitulée Institut Charles Sadron**

**LE PRESIDENT,**

- Vu** les articles 410-1, 411-1 eqt suivants et 413-7 et suivant du code pénal ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret du 21 janvier 2010 nommant M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;
- Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu** le décret n° 2011-1425 du 2 novembre 2011 portant application de l'article 413-7 du code pénal et relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;
- Vu** l'arrêté du 3 juillet 2012 relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;
- Vu** les arrêtés du 19 janvier 2014 portant création des ZRR à l'UPR0022;
- Vu** la circulaire interministérielle n° 3415/SGDSN/AIST/PST du 7 novembre 2012 ;
- Vu** la circulaire n° CIR130002FSD relative à la protection du potentiel scientifique et technique au sein du CNRS ;
- Vu** la décision n° DEC132608DAJ du 25 octobre 2013 portant délégation de pouvoir en matière de protection du potentiel scientifique et technique au CNRS [le cas échéant, pour les ZRR] ;
- Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UPR n°0022, intitulée « Institut Charles Sadron », dont le directeur est M. Jean-Michel GUENET ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - M. Philippe CHOFFEL [IE], est nommé correspondant pour la PPST à compter du 13 janvier 2014.

**Article 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 29 janvier 2014

Visa de la déléguée régionale  
Gaëlle BUJAN

Pour le président et par délégation,  
Le directeur d'unité  
Jean-Michel GUENET

**Jean-Michel GUENET**  
Directeur



délégation Alsace

www.alsace.cnrs.fr

23 rue du Loess - BP20  
67037 Strasbourg cedex 02

T 03 88 10 63 01  
F 03 88 10 60 95

DEC140230INSHS

**Décision portant nomination de Mme Vincente FORTIER aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7354 intitulée Droit, religion, entreprise et société (DRES).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 122886DGDS en date du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7354 intitulée Droit, religion, entreprise et société (DRES), et nommant M. Michel DENEKEN directeur de cette unité;

**Vu** l'accord du partenaire;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Vincente FORTIER, Directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2014 au 30 juin 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06/02/2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC133303DR10

**Décision portant nomination de M. Denis OSTER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC).**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien et nommant Madame Christelle Roy en qualité de directrice ;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche options :

« sources radioactives scellées, accélérateur de particules et appareils électriques émettant des rayons X » et « sources radioactives non scellées » délivrée à M. Denis OSTER le 17/10/2010 par APAVE Parisienne SAS M. LEBEEAULT certificat FRP/001

**Vu** l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire) du 27/10/2011,

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

M. Denis OSTER, Ingénieur de Recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 01/09/2012.

Il est affecté au service compétent de radioprotection de l'institut.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

M. Denis OSTER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

*1 [Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service.]*

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. Denis OSTER sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.


Fait à Strasbourg, le 20/12/2013



La directrice de l'unité  
Christelle Roy



Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Gaëlle Bujan



Visa du président de l'Université de Strasbourg  
Alain Beretz



DEC140058INSHS

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Dominique Rigaux, directrice, et nomination de M. Laurent Bègue aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et recherche n° 3394 intitulée Maison des Sciences de l'Homme - Alpes (MSH-ALPES)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 11A001DSI en date du 4 janvier 2011 portant création de l'unité de service et recherche intitulée Maison des Sciences de l'Homme - Alpes (MSH-ALPES) ;

**Vu** l'avis émis par le comité scientifique de l'unité ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

**Vu** l'accord des organismes partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1**

M. Laurent Bègue, Professeur à l'Université Pierre Mendès-France, est nommé directeur par intérim de l'unité de service et recherche n° 3394 intitulée Maison des Sciences de l'Homme - Alpes, en remplacement de Mme Dominique Rigaux, appelée à d'autres fonctions, pour la période du 1er janvier au 31 juillet 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 6 février 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC140586IN2P3

**Décision portant cessation de fonctions de M. Serge Kox et nomination de Mme Annick Billebaud, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°5821 intitulée Laboratoire de physique subatomique et de cosmologie (LPSC).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5821 intitulée Laboratoire de physique subatomique et de cosmologie et nommant M. Serge Kox, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord de l'université Joseph Fourier ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Serge Kox, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 28 février 2014.

II. A compter de cette même date, Mme Annick Billebaud, directrice de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 juin 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC140591INSMI

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe BRIAND, directeur de l'unité mixte de recherche 5127 intitulée Laboratoire de mathématiques (LAMA)

LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5127 intitulée Laboratoire de mathématiques et nommant M. Didier BRESCH, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Didier BRESCH, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014.

II. A compter de cette même date, M. Philippe BRIAND, Professeur des universités, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC140603DR11

**Décision portant nomination de Mme Florence PIAUD-DALLE, aux fonctions de responsable des ressources humaines de la délégation Alpes**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100190DAJ du 23 juillet 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE, délégué régional pour la circonscription Alpes, notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Florence PIAUD-DALLE, IR2, est nommée, à compter du 6 février 2014, responsable du service des ressources humaines de la délégation Alpes.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 février 2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Jérôme VITRE

DEC140309DR12

**Décision portant nomination de Mme Menehould CHATAIGNIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR3495 intitulée Modèles et simulations pour l'architecture, l'urbanisme et le paysage (MAP)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC122734DSI portant création de l'unité mixte n° UMR3495 intitulée Modèles et simulations pour l'architecture, l'urbanisme et le paysage (MAP) et nommant M. Livio DE LUCA en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 29 janvier 2014 ;

Considérant que Mme Menehould CHATAIGNIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 6 au 8 mars 2013 et du 26 au 28 mars 2013,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Menehould CHATAIGNIER, Technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR3495 intitulée Modèles et simulations pour l'architecture, l'urbanisme et le paysage (MAP) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Mme Menehould CHATAIGNIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Menehould CHATAIGNIER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 6 février 2014

Le directeur de l'unité  
M. Livio DE LUCA

Visa du délégué régional du CNRS  
M. Younis HERMES

DEC133317DR13

**Décision portant nomination de M BERNARD FRAISSE aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte 5253 intitulée ICG**

**LE(LA) DIRECTEUR(TRICE),**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention;

**Vu** la décision n° 11A004DSI portant création [ou renouvellement] de l'unité mixte n°5253 intitulée ICG et nommant M.FAJULA en qualité de directeur(trice) ;

Considérant que M.BERNARD FRAISSE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par CNRS du 08/04/2002 au **16/05/2002**,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M.BERNARD FRAISSE IR1, est nommé(e) aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n°5253 intitulée ICG, à compter du 10/12/2013.

M.BERNARD FRAISSE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M.BERNARD FRAISSE est placé(e) directement sous l'autorité du(de la) directeur(trice) d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MONTPELLIER, le 10/12/2013

Visa de la Déléguée Régionale  
du CNRS

Le Directeur de l'unité 5253  
M FAJULA

DEC140101DR13

**Décision portant nomination de AYMERIC CHARTIER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR 1142 intitulée IGH**

**LE(LA) DIRECTEUR(TRICE),**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° 11A001DSI du 04 janvier 2011 nommant M.Giacomo CAVALLI, directeur de l'unité UPR 1142 -IGH;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources radioactives scellées nécessaires à leur contrôle, délivrée à M AYMERIC CHARTIER le 17/05/2013 par CNRS formation entreprise;

**Vu** l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire) du 21 mars 2013,

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

M AYMERIC CHARTIER (IR2), est nommé(e) personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 06/02/2013.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

M AYMERIC CHARTIER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivant du code du travail. La répartition des tâches entre M. Robert ORTI (PCR) et M. AYMERIC CHARTIER (PCR) est précisée en annexe.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M AYMERIC CHARTIER sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

---

<sup>1</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 14/01/2014

Le directeur d'unité UPR 1142  
Giacomo CAVALLI

Visa de la Déléguée Régionale du CNRS

DEC140378DR13

**Décision portant cessation de fonctions de Mr CHRISTOPHE ESCAPE, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité 3248 intitulée Ecotron**

**LE(LA) DIRECTEUR(TRICE) [ou le(la) délégué(e)]**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 090137DR13 du 17/09/2009 portant nomination de Mr CHRISTOPHE ESCAPE aux fonctions d'ACMO / d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mr CHRISTOPHE ESCAPE, dans l'unité du CNRS n°3248, à compter du 01/03/2014.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 27/01/2014

Le directeur de l'unité 3248  
M JACQUES ROY

Visa de la déléguée régionale du CNRS

DEC133496INSHS

**Décision portant nomination de Monsieur Jean-Marie Lozachmeur aux fonctions de directeur et de Monsieur Vincent Requillart aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5604 intitulée Groupe de recherche en économie mathématique et quantitative-(GREMAQ)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science;

**Vu** la décision n°11A004DSI en date du 4 Janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5604 intitulée Groupe de recherche en économie mathématique et quantitative et nommant M Philippe Bontems directeur de cette unité;

**Vu** la décision n° 132593INSHS en date du 17 septembre 2013 portant nomination de M Jean Marie Lozachmeur aux fonctions de directeur par intérim et de M Vincent Requillart aux fonctions de directeur adjoint par intérim de cette unité;

**Vu** l'accord des partenaires;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire;

**Vu** l'avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M Jean-Marie Lozachmeur, Chargé de recherche CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> février 2014, en remplacement de M Philippe Bontems démissionnaire.

**Article 2**

M Vincent Requillart, directeur de recherche INRA, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> février 2014, en remplacement de Mme Karine van der Straeten.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC143498INSHS

**Décision portant nomination de M. Gwenaël Kaminski aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5263 intitulée Cognition, Langues, Langage, Ergonomie-(CLLE).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5263 intitulée : Cognition, Langues, Langage, Ergonomie et nommant M. Jean-François Bonnefon directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'avis des instances d'évaluation du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M Gwenaël Kaminski, Maître de conférence à l'université de Toulouse II, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> février 2014, en remplacement de M Eric Raufaste démissionnaire.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC133046INC

**Décision portant renouvellement de la nomination de Monsieur Philippe GARRIGUES aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision 112723INC du 2 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Philippe GARRIGUES en qualité de chargé de mission auprès du président pour l'institut de chimie ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Philippe GARRIGUES, directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'institut de chimie, **du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016**. Sa mission a pour objet d'assurer l'interface « Climie/Environnement et à l'Alliance « AllEnvi ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Philippe GARRIGUES demeure affecté à l'Institut des Sciences Moléculaires – UMR5255 Université Bordeaux 1 - 351 cours de la Libération - 33405 TALENCE CEDEX

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **12 DEC. 2013**

  
Le président  
Alain Fuchs



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

DEC133004INC

**Décision portant renouvellement de la nomination de Madame Francine AGBOSSOU aux fonctions de chargée de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n° 123080INC du 02 janvier 2013 portant nomination de Madame Francine AGBOSSOU en qualité de chargée de mission auprès du président pour l'institut de chimie ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Francine AGBOSSOU, directrice de recherche 2<sup>ème</sup> classe, est renouvelée dans ses fonctions de chargée de mission auprès du président pour l'institut de chimie pour la période **du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016**. Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « catalyse et chimie moléculaire ».

Pour l'exercice de cette mission, Madame Francine AGBOSSOU demeure affectée à l'Unité de Catalyse et Chimie du Solide (UCCS) – UMR8181 Université Lille 1 - Sciences et technologies – Bâtiment C3 – 59655 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX.

**Article 2**

**Du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016**, Madame Francine AGBOSSOU percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord - Pas de Calais et Picardie.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **12 DEC. 2013**

  
Le président  
Alain Fuchs



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

DEC133078INC

**Décision portant renouvellement de la nomination de Monsieur Daniel GRANDE  
aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n° 123083INC du 02 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Daniel GRANDE en qualité de chargé de mission auprès du président pour l'institut de chimie ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Daniel GRANDE, chargé de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission auprès du président pour l'institut de chimie pour la période **du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016**. Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « polymère - matière molle ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Daniel GRANDE demeure affecté à l'institut de chimie et des matériaux Paris-Est (ICMPE) – UMR7182, 2 à 8 rue Henri Dunant – 94320 THIAIS CEDEX.

**Article 2**

**Du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016**, Monsieur Daniel GRANDE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

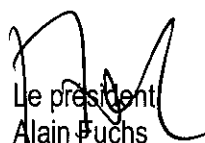
**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Est.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **12 DEC. 2013**

  
Le président  
Alain Fuchs



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13



DEC133178INC

**Décision portant renouvellement de la nomination de Monsieur Marius REGLIER  
aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n° 121162INC du 18 avril 2012 portant nomination de Monsieur Marius REGLIER en qualité de chargé de mission auprès du président pour l'institut de chimie ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Marius REGLIER, Directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission auprès du président pour l'institut de chimie pour la période **du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016**. Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « chimie biorganique et bioinorganique ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Marius REGLIER demeure affecté à l'Institut des Sciences Moléculaires de Marseille (ISM2) – UMR7313, Université Paul Cézanne Aix-Marseille 3, Campus Saint Jérôme, Avenue Escadrille Normandie Niemen – BP 531 MARSEILLE CEDEX 20.

**Article 2**

**Du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016**, Monsieur Marius REGLIER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **12 DEC. 2013**

  
Le président  
Alain Fuchs



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

DEC140404IN2P3

**Décision portant nomination de M. Bernard Launé aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Bernard Launé, Ingénieur principal de physique nucléaire de 1<sup>ère</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules, du 1<sup>er</sup> mars 2014 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le domaine des accélérateurs.

Pour l'exercice de cette mission, M. Bernard Launé demeure affecté à l'Institut de Physique nucléaire – UMR 8608 à Orsay.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs

DEC140405IN2P3

**Décision portant nomination de M. David Brasse aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. David Brasse, directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules, du 1<sup>er</sup> mars 2014 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le domaine interface « nucléaire-santé ».

Pour l'exercice de cette mission, M. David Brasse demeure affecté à l'Institut pluridisciplinaire Hubert Curien – UMR 7178 à Strasbourg.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs

DEC133084INC

**Décision portant renouvellement de la nomination de Monsieur Gérald POURCELLY aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n° 123084INC du 02 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Gérald POURCELLY en qualité de chargé de mission auprès du président pour l'institut de chimie ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Gérald POURCELLY, Professeur des universités de Classe Exceptionnelle, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission auprès du président pour l'institut de chimie pour la période **du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 août 2015**. Sa mission a pour objet d'assurer l'interface entre l'Institut de chimie et l'alliance ANCRE (Alliance Nationale de Coordination de la Recherche pour l'Energie).

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Gérald POURCELLY demeure affecté à l'Institut Européen des Membranes (IEM) – UMR5635, Université Montpellier 2 Sciences et Techniques, 2 Place Eugène Bataillon – 34095 MONTPELLIER CEDEX 5.

**Article 2**

**Du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 août 2015** Monsieur Gérald POURCELLY percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Languedoc Roussillon.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **12 DEC. 2013**

  
Le président  
Alain Fuchs



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

DEC133169INC

**Décision portant renouvellement de la nomination de Madame Maryline GUILLOUX-VIRY aux fonctions de chargée de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision 1126911INC du 02 janvier 2012 portant nomination de Madame Maryline GUILLOUX-VIRY en qualité de chargée de mission auprès du président pour l'institut de chimie ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Maryline GUILLOUX-VIRY, Professeur des Universités, est renouvelée dans ses fonctions de chargée de mission auprès du président pour l'institut de chimie, **du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016**. Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur scientifique adjoint, l'interface « Chimie des matériaux, nanomatériaux et procédés ».

Pour l'exercice de cette mission, Madame Maryline GUILLOUX-VIRY demeure affectée au Laboratoire Sciences Chimiques de Rennes - UMR6226 - Université Rennes 1 Campus de Beaulieu, 263, avenue du Général Leclerc - 35042 RENNES CEDEX

**Article 2**

**Du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016** Madame Maryline GUILLOUX-VIRY percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **12 DEC. 2013**

  
Le président  
Alain Fuchs



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

DEC133007INC

**Décision portant renouvellement de la nomination de Monsieur Bruno BUJOLI  
aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision 123081INC du 2 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Bruno BUJOLI en qualité de chargé de mission auprès du président pour l'institut de chimie ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Bruno BUJOLI, directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission auprès du président pour l'institut de chimie, **du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016**. Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « chimie moléculaire aux interfaces ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Bruno BUJOLI demeure affecté à l'unité chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation (CEISAM) – UMR6230 Université de Nantes, 2 rue de la Houssinière – BP 92208 – 44322 NANTES CEDEX 3

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **12 DEC. 2013**

  
Le président  
Alain Fuchs



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

DEC140457INSIS

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Laurent Gasnot, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8522 intitulée Physicochimie des processus de combustion et de l'atmosphère (PC2A)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°10A004DSI en date du 18 décembre 2009 renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8522 intitulée Physicochimie des processus de combustion et de l'atmosphère (PC2A) et nommant M. Jean-François Pauwels, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n°133034DGDS en date du 20 décembre 2013 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°8522 intitulée Physicochimie des processus de combustion et de l'atmosphère ;

**Vu** l'accord de l'Université des Sciences et Technologies de Lille 1 ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

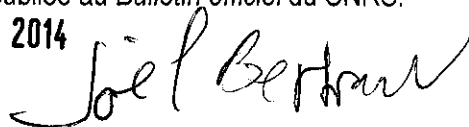
I. Il est mis fin aux fonctions de M. Jean-François Pauwels, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 15 janvier 2014.

II. A compter de cette même date, M. Laurent Gasnot, Professeur à l'Université de Lille 1, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 14 juillet 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **25 FEV. 2014**



~~Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science~~  
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

**Décision portant nomination de M. Didier DIVOUX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 6301 intitulée Imagerie et stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales (ISTCT)**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 122742DSI portant création [ou renouvellement] de l'unité mixte n°6301 intitulée Imagerie et stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales (ISTCT) et nommant Mme Myriam BERNAUDIN en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 4 juillet 2013 ;

Considérant que M. Didier DIVOUX a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Caen Basse-Normandie du 10 au 12 juillet 2013,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Didier DIVOUX, Ingénieur d'étude CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°6301 intitulée Imagerie et stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales (ISTCT) à compter du 15 juillet 2013.

M. Didier DIVOUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Didier DIVOUX est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le

La directrice de l'unité

Myriam BERNAUDIN

Le Délégué régional du CNRS  
pour la Normandie

Le Président de l'Université  
de Caen Basse-Normandie

Vincent GOUJON

Pierre SINEUX

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



**DEC140755DAJ**

Décision portant nomination de Mme Annie Guedj aux fonctions de directrice adjointe par intérim de la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au CNRS ;

**Vu** la décision n° 100174DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE) ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Annie Guedj, ingénieure de recherche, est nommée aux fonctions de directrice adjointe par intérim, responsable du pôle du pôle « Science et Innovation » à la DIRE, du 3 mars au 31 août 2014.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 février 2014

Alain Fuchs

**DEC140688DAJ**

Décision portant nomination de Mme Anne Sigogneau aux fonctions de directrice adjointe à la Direction d'Appui à la Structuration Territoriale de la Recherche

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100173DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction d'appui à la structuration territoriale de la recherche (DASTR) ;

**Vu** la proposition du directeur général délégué à la science,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Anne Sigogneau, ingénieure de recherche, est nommée directrice adjointe à la DASTR, responsable du Service d'appui à la politique et à la prospective scientifique, à compter du 1<sup>er</sup> février 2014, en remplacement de Mme Anne-Laure Derepas.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 février 2014

Alain Fuchs

**DEC140656SGCN**

**Décision modifiant la décision n° 130387SGCN du 15 février 2013 relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique**

Le Président,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu, la décision n° 130387SGCN du 15 février 2013 modifiée relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme LABASTIE (Marie-Claude) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 132222DAJ du 15 juillet 2013 donnant délégation de signature à Mme LABASTIE (Marie-Claude), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

**DÉCIDE**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Monsieur François TROTTEIN, Directeur de recherche, est nommé membre du bureau de la section 27 – « Relations hôte-pathogène, immunologie, inflammation », en remplacement de Monsieur Olivier NEYROLLES, élu président.

**Art. 2** – L'article 1 de la décision du 15 février 2013 susvisée est modifié comme suit :

Les mots « Monsieur Olivier NEYROLLES et Madame Florence NIEDERGANG » sont remplacés par les mots « Madame Florence NIEDERGANG et Monsieur François TROTTEIN ».

**Art. 3** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 14 FEV.2014

*Pour le Président et par délégation,  
la Secrétaire générale du Comité national*

*Marie-Claude Labastie*

## **DEC140493SGCN**

*Décision modifiant la décision n° 105081SGCN du 15 novembre 2010 portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut national des sciences biologiques.*

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 03 mars 2010 portant nomination de M. Joël BERTRAND aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 100106DAJ du 12 avril 2010 donnant délégation de signature à M. Joël BERTRAND ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 20 janvier 2014,

### **DECIDE**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

L'article 1<sup>er</sup> de la décision du 15 novembre 2010 susvisée est modifié comme suit :

« Madame Sylviane MULLER, de nationalité française, Directrice de recherche CNRS » en remplacement de Monsieur Hervé CHNEIWEISS, Directeur de recherche CNRS, démissionnaire.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

*Pour le Président et par délégation,  
le Directeur général délégué à la science*

Joël BERTRAND

## DEC140744DRH

VU La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU La loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU Le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU Le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

VU Le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

VU Le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique ;

VU Le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la Recherche Scientifique ;

VU L'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

VU L'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du Centre national de la recherche scientifique ;

VU La décision n°DEC121232DRH du 4 avril 2012 portant nomination des membres de l'administration à la commission administrative paritaire des chargés de recherche ;

VU La décision n°DEC133465DRH du 18 décembre 2013 portant nomination de remplaçants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire des chargés de recherche ;

### DECIDE

Article II Est nommé, à compter du 21 février 2014, représentant suppléant de l'administration à la commission administrative paritaire des **chargés de recherche** :

Monsieur Joël BERTRAND  
Directeur Général Délégué à la Science

En remplacement de :

Monsieur Jean-Denis VIGNE  
Directeur de recherche de classe exceptionnelle

Article III La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris, le 21 février 2014

Le Président du CNRS

Alain FUCHS

**DEC140438DAJ**

Décision portant nomination de M. Sylvain David aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut National de Physique nucléaire et physique des particules (IN2P3)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n°DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la proposition du directeur de l'Institut National de Physique nucléaire et physique des particules (IN2P3),

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – M. Sylvain David, chargé de recherche, est nommé directeur adjoint scientifique de l'IN2P3 en charge des accélérateurs et des recherches aux interfaces, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014, en remplacement de M. Alexander Mueller.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 février 2014

Alain Fuchs

**DEC140446DAJ**

Décision portant nomination de M. Daniel-Camille Bensahel aux fonctions de conseiller scientifique auprès du directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100001DAJ 21 janvier 2012 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS),

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – M. Daniel-Camille Bensahel, est nommé aux fonctions de conseiller scientifique en charge des nanotechnologies, auprès du directeur de l'INSIS, à compter du 1<sup>er</sup> février 2014 pour une durée d'un an.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 février 2014

Alain Fuchs

DEC140628INEE

**Décision portant nomination de Mme Annaig LE GUEN aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et de recherche n°3456 intitulée *CNRS Guyane***

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 110923INEE en date du 27 juin 2011 portant création de l'unité de service et recherche intitulée *CNRS Guyane* ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

- I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Anne CORVAL, directrice de l'unité de service et de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014.
- II. A compter de cette même date, Mme Annaig LE GUEN, ingénieur de recherche, est nommée directrice par intérim de l'unité de service et de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



DEC140126INSMI

**Décision portant nomination de M. Laurent Guillopé aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°10001DAJ du 10 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Laurent Guillopé, Professeur des universités, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions, du 1<sup>er</sup> février 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet la formation.

Pour l'exercice de cette mission, M. Laurent Guillopé demeure affecté à l'UMR6629 dirigée par Benoît Grebert à Nantes.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> février 2014 au 31 décembre 2014 M. Laurent Guillopé, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne et Pays-de-la-Loire (DR17)

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs

DEC140083INEE

**Décision portant nomination de M. Paco BUSTAMANTE aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7266 intitulée *Littoral, Environnement et Sociétés***

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7266 intitulée *Littoral, Environnement et Sociétés* et nommant M. Pierre RICHARD, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n°132576INEE en date du 4 septembre 2013 portant cessation de fonctions et nomination de M. Paco Bustamante, directeur par intérim de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Paco BUSTAMANTE, professeur à l'Université de La Rochelle, est prolongé dans ses fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 28 juillet 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, ont été nommés les ingénieurs et techniciens dont les noms suivent :

**CORPS AU CHOIX**  
**Ingénieurs de recherche 2ème classe**

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
24581	ANDRE-POYAUD	Isabelle	447789	01/01/2014	IR2
52929	ARNAL	Florence	449207	01/01/2014	IR2
33114	ARNAUD	Eric	448056	01/01/2014	IR2
19125	BUQUET	Thierry	448231	01/01/2014	IR2
37420	CORVAISIER	Rudolph	448868	01/01/2014	IR2
7568	DANIEL	Romuald	448952	01/01/2014	IR2
28004	DUBOIS	Frederic	448636	01/01/2014	IR2
4451	GILLION	Jean-Marc	448953	01/01/2014	IR2
17027	GUEGUEN	Loic	448637	01/01/2014	IR2
15590	KOSIOR	Francis	448232	01/01/2014	IR2
7860	KY	Beng Yun	449999	01/01/2014	IR2
4478	LECQUYER	Nelly	448276	01/01/2014	IR2
37633	LEFEBVRE-LEGRY	Patricia	448050	01/01/2014	IR2
38211	MONTPELLIER	Claire	448049	01/01/2014	IR2
22991	MOULINIER	Luc	447992	01/01/2014	IR2
61445	REYES	Jean-Pierre	448274	01/01/2014	IR2
18953	ROBERT	Genevieve	448058	01/01/2014	IR2
24157	ROCHAT	Sylvain	447790	01/01/2014	IR2
3153	SEUGNET	Isabelle	448954	01/01/2014	IR2
37340	TROCCAZ	Olivier	448869	01/01/2014	IR2
16335	YU	Pei	448275	01/01/2014	IR2

**Ingénieurs principaux de physique nucléaire**

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
7647	LALU	Gerard	449902	01/01/2014	IP

**Ingénieurs d'études 2ème classe**

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
9530	ATTALI	Dominique	448105	01/01/2014	IE2
27640	BERTETIC	Sandrine	449005	01/01/2014	IE2
37559	BOCQUET	Martyne	448044	01/01/2014	IE2
4705	BONNET	Yolande	448278	01/01/2014	IE2
7837	BOUKARI	Claire	448107	01/01/2014	IE2
15314	CARISTAN	Eleonor	448635	01/01/2014	IE2
36910	COUTURIER	Anne	448884	01/01/2014	IE2
30975	FRANC	Bernard	448436	01/01/2014	IE2
11560	GALES	Carole	448091	01/01/2014	IE2
23858	GEAYMOND	Olivier	447887	01/01/2014	IE2
15416	HIRARDIN	Bruno	448634	01/01/2014	IE2
23658	IODICE	Corinne	447888	01/01/2014	IE2
19620	KIEBER	Christophe	447979	01/01/2014	IE2
10365	LECLERCQ	Laurent	448103	01/01/2014	IE2
18492	LEGENTIL	Claude	448632	01/01/2014	IE2
17133	LEONACHE	Annie	448633	01/01/2014	IE2
23158	MAS	Jean-Louis	447889	01/01/2014	IE2
50213	MAZUY	Maryse	448929	01/01/2014	IE2
843	MERCERON COSSIN	Isabelle	448280	01/01/2014	IE2
4671	MORLA	Luciana	448279	01/01/2014	IE2
7973	NGUYEN TRUNG	Thi	448106	01/01/2014	IE2
28491	ORCEL	Helene	449205	01/01/2014	IE2
21807	POIROT-CHEVANNE	Dominique	448557	01/01/2014	IE2
26099	QUSSADA	Martine	448556	01/01/2014	IE2
28277	RAVIER	Francoise	449206	01/01/2014	IE2
53308	ROLLAND	Ariane	447885	01/01/2014	IE2
34289	SASSIAT	Patrick	448277	01/01/2014	IE2
24341	SIBEUD	Pierre-Frederic	447886	01/01/2014	IE2
37543	SOULAGE	Michel	448045	01/01/2014	IE2
9605	TOSTI	Stephane	448104	01/01/2014	IE2
34711	TRUBERT	Annick	448442	01/01/2014	IE2
30810	ZOUAK	Abdellatif	448437	01/01/2014	IE2

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, ont été nommés les ingénieurs et techniciens dont les noms suivent :

**Assistants Ingénieurs**

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
5987	ANDRE	Sylvie	448401	01/01/2014	AI
3062	BENOIST	Catherine	448957	01/01/2014	AI
28248	BERGE	Anne-Marie	449203	01/01/2014	AI
10307	BILHERE	Stephanie	449974	01/01/2014	AI
31129	BOUDAUD	Daniel	448440	01/01/2014	AI
4747	BOUTEILLE	Claudine	448017	01/01/2014	AI
20077	CARCAGNO	Yves	447891	01/01/2014	AI
41356	CERUTTI	Isabelle	449003	01/01/2014	AI
14708	DA SILVA QUINTAS	Joseph	448281	01/01/2014	AI
40558	DE BAEREMAKER	Linda	449067	01/01/2014	AI
24489	DELEVAL	Celine	447890	01/01/2014	AI
32689	DELLAPINA	Catherine	448400	01/01/2014	AI
9727	DESROCHES	Pascal	448096	01/01/2014	AI
23408	FLEURY	Hélène	447953	01/01/2014	AI
3597	GAY	Karine	448956	01/01/2014	AI
3941	GIRARD	Valerie	448292	01/01/2014	AI
47474	HERRERO	Vincent	448558	01/01/2014	AI
13808	KUHLMANN	Martine	448233	01/01/2014	AI
31410	LANCE	Elisabeth	448439	01/01/2014	AI
28048	LAROSE	Catherine	449204	01/01/2014	AI
34178	LE SOURD	Anne-Marie	448509	01/01/2014	AI
15599	LORCY	Martine	448510	01/01/2014	AI
30728	MONTELS	Patrice	449201	01/01/2014	AI
4245	PERESSE-GOURBIL	Carine	448955	01/01/2014	AI
29418	PROUHA	Patrice	449202	01/01/2014	AI
31478	ROGA	Stephane	448438	01/01/2014	AI
22950	ROMERO	Thierry	447954	01/01/2014	AI
25928	SOSCIA	Chantal	448559	01/01/2014	AI
30840	TANTOLIN	Marcel	448441	01/01/2014	AI

**Techniciens de classe normale**

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
28474	AGAR	Francoise	448500	01/01/2014	TCN
4922	BEREZAIE	Cristelle	448071	01/01/2014	TCN
23611	BOSSENMEYER	Patricia	448007	01/01/2014	TCN
18488	BOUCETTA	Sophie	448084	01/01/2014	TCN
15075	BOULEFRAKH	Malik	448234	01/01/2014	TCN
28597	CARBONELL	Ginette	449198	01/01/2014	TCN
41391	CHABRIEL	Chantal	449008	01/01/2014	TCN
28371	CHEVALIER	Christian	449199	01/01/2014	TCN
6062	DJEMAT	Aurelie	448293	01/01/2014	TCN
28985	FORICHON	Luc	449197	01/01/2014	TCN
9816	FRANCOIS	Christophe	448067	01/01/2014	TCN
9445	GAGET	Jocelyne	448068	01/01/2014	TCN
24113	GROS	Cecile	447920	01/01/2014	TCN
25572	HADJADJI	Myriam	447919	01/01/2014	TCN
60704	HOUALEF	Mounir	448987	01/01/2014	TCN
37740	JAOUEN	Annie	449463	01/01/2014	TCN
4680	KEBAILI	Michel	448586	01/01/2014	TCN
5127	LAURENCE	Sylvie	448294	01/01/2014	TCN
10775	LONGIERAS	Dominique	448066	01/01/2014	TCN
31368	LORENZON	Claudine	448499	01/01/2014	TCN
17474	MADJIDI	Afida	448682	01/01/2014	TCN
35791	MARCHAND	Chrystelle	448399	01/01/2014	TCN
9337	MICHEL	Herve	448070	01/01/2014	TCN
23504	MOEHRMANN	Barbara	448008	01/01/2014	TCN
28142	MOLINIER	Marie-Therese	449200	01/01/2014	TCN
27377	PARIS	Christian	448584	01/01/2014	TCN
26134	PERROT AGU	Catherine	448585	01/01/2014	TCN
98990	RAPHA	Emilie	448933	01/01/2014	TCN
9826	REDON	Cyrille	448506	01/01/2014	TCN
9440	RIQUIER	Claude	448069	01/01/2014	TCN
25581	SENEBIER	Claude	447918	01/01/2014	TCN
41497	TOLMONT	Marjorie	448083	01/01/2014	TCN
4528	ULYSSE	Thierry	448958	01/01/2014	TCN
23027	VOLET	Sylvie	448009	01/01/2014	TCN

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, ont été nommés les ingénieurs et techniciens dont les noms suivent :

### GRADE AU CHOIX

#### Ingénieurs de recherche 1ère classe

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
17887	ALBERTINI	David	448518	01/01/2014	IR1
851	ANCOURT-FOISSAC	Emmanuelle	448303	01/01/2014	IR1
23267	ARNAUD	Laurent	447863	01/01/2014	IR1
33925	AUGUSTE	Jean-Louis	448059	01/01/2014	IR1
52894	AZEMA	Laurent	448515	01/01/2014	IR1
9433	BARBET	Jean-Claude	448153	01/01/2014	IR1
36512	BARBET	Jean-Michel	448867	01/01/2014	IR1
16250	BARDOU	Nathalie	448734	01/01/2014	IR1
9476	BARRE	Nicole	448152	01/01/2014	IR1
10374	BASSOULET	Karine	448113	01/01/2014	IR1
27303	BENIGNI	Pierre	448529	01/01/2014	IR1
22360	BERNARD	Maxime	447988	01/01/2014	IR1
10145	BERTHET	Jean Paul	448115	01/01/2014	IR1
772	BERTOLI	Walter	448304	01/01/2014	IR1
9947	BESBES	Mondher	448118	01/01/2014	IR1
8016	BIARROTTE	Jean-Luc	448156	01/01/2014	IR1
29061	BOUBLIK	Yvan	449225	01/01/2014	IR1
15770	BOUNACEUR	Roda	448237	01/01/2014	IR1
21284	BREUGNON	Patrick	448537	01/01/2014	IR1
9643	BRUNELLE	Pascale	448121	01/01/2014	IR1
21152	BRUNNER	Jurgen	448539	01/01/2014	IR1
15126	BUCHHOLTZ	Gilles	448736	01/01/2014	IR1
31020	CHAILLEUX	Catherine	448402	01/01/2014	IR1
9852	CHAMAILLE	Thierry	448119	01/01/2014	IR1
11892	CHEVALEYRE	Jean-Claude	448598	01/01/2014	IR1
16736	CHOMETTE	Olivier	448733	01/01/2014	IR1
31202	CID	Emmanuel	448411	01/01/2014	IR1
37968	CORRE	Erwan	448864	01/01/2014	IR1
40477	DA COSTA	Gerald	447537	01/01/2014	IR1
38223	DELTOMBE	Raphael	448334	01/01/2014	IR1
31043	DUBREUIL	Pascal	448405	01/01/2014	IR1
16534	DUMONT	Jean-Michel	448595	01/01/2014	IR1
34371	DURAND	Nathalie	448295	01/01/2014	IR1
29623	DUROUX	Patrice	449223	01/01/2014	IR1
17362	ELENA-HERRMANN	Benedicte	448520	01/01/2014	IR1
15667	FATOME	Julien	448238	01/01/2014	IR1
29323	FERRAND	Didier	448526	01/01/2014	IR1
15641	FORBES	Claire	448239	01/01/2014	IR1
35272	FRAISIER	Vincent	448960	01/01/2014	IR1
17819	FRANQUEVILLE	Laure	448519	01/01/2014	IR1
70657	GAGNY	Camille	448235	01/01/2014	IR1
38208	GAILLARD	Fanny	448862	01/01/2014	IR1
14867	GASSE	Marie Jose	448240	01/01/2014	IR1
26827	GHIO	Alain	448530	01/01/2014	IR1
23652	GIANESE	Christian	447862	01/01/2014	IR1
34447	GIRARD	Christine	448372	01/01/2014	IR1
4430	GIUSTI	Fabrice	448298	01/01/2014	IR1
8341	GLATIGNY	Annie	448154	01/01/2014	IR1
21156	GOJAK	Carl	448979	01/01/2014	IR1
26595	GRANOTTIER	Nathalie	448532	01/01/2014	IR1
34377	GRASSIA	Francesca	448373	01/01/2014	IR1
26705	GUILLERMIN	Regine	448531	01/01/2014	IR1
16696	GUILLOUET	Stéphane	446962	01/01/2014	IR1
87740	GURDJOS	Pierre	448406	01/01/2014	IR1
19792	GUTERL	Patrick	447990	01/01/2014	IR1
22954	HAMMANN	Philippe	447985	01/01/2014	IR1
31590	HILLEMBRAND	Cedric	448409	01/01/2014	IR1
28484	HOH	Francois	449227	01/01/2014	IR1
8005	HRIVNAC	Julius	448158	01/01/2014	IR1
8014	HRIVNACOVA	Ivana	448157	01/01/2014	IR1
11860	IANIGRO	Jean Christophe	449649	01/01/2014	IR1
17298	IBARROLA	Daniele	448521	01/01/2014	IR1
22803	IMHOFF	Marc	447986	01/01/2014	IR1
16846	IRBAH	Abdanour	448731	01/01/2014	IR1
37832	JAN	Gwenola	448865	01/01/2014	IR1
21269	JAQUET	Marc	448538	01/01/2014	IR1
23916	JUEN	Patrick	447791	01/01/2014	IR1
37750	KODJIKIAN	Stephanie	447865	01/01/2014	IR1
18305	KURCA	Tibor	448517	01/01/2014	IR1
19311	LAMONGIE	Bruno	448061	01/01/2014	IR1
36963	LAURIOU	Arnaud	448866	01/01/2014	IR1
5202	LAVARDE	Anne-Marie	448728	01/01/2014	IR1
53115	LE COQ	Yann	448727	01/01/2014	IR1

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, ont été nommés les ingénieurs et techniciens dont les noms suivent :

**Ingénieurs de recherche 1ère classe (suite)**

20175	LE FLOUR	Thierry	447868	01/01/2014	IR1
16138	LE GAC	Christophe	448735	01/01/2014	IR1
42190	LE GAL	Nicole	448407	01/01/2014	IR1
10342	LECETRE ROLAND	Beatrice	448114	01/01/2014	IR1
23540	LECHNER	Esther	447984	01/01/2014	IR1
7060	LEGRAND	Francois	448296	01/01/2014	IR1
4989	LEH	Herve	448961	01/01/2014	IR1
40626	LELEU	Jean-Luc	447540	01/01/2014	IR1
7971	LEPERCQ	Pierre	448159	01/01/2014	IR1
16894	LEROY	Paul	448730	01/01/2014	IR1
20209	LIEUNARD	Bruno	447867	01/01/2014	IR1
38160	LOAS	Goulc'Hen	448863	01/01/2014	IR1
26375	LOISEAU	Laurent	448535	01/01/2014	IR1
28541	LOZANO	Jean-Claude	449226	01/01/2014	IR1
19501	MAAZOUZI	Chaker	447991	01/01/2014	IR1
34499	MAHDI	Virginie	448408	01/01/2014	IR1
9797	MARCOUILLE	Olivier	448120	01/01/2014	IR1
31147	MAROUZE	Nadine	448412	01/01/2014	IR1
38447	MARQUILLIE	Matthieu	448333	01/01/2014	IR1
30850	MASSOU	Isabelle	448403	01/01/2014	IR1
31342	MATHIEU	Fabrice	448410	01/01/2014	IR1
41964	MC MURTRY	Stefan	448236	01/01/2014	IR1
29232	MERE	Jocelyn	449224	01/01/2014	IR1
28199	MEYER	Albert	449229	01/01/2014	IR1
16775	MIGNOT	Shan	448732	01/01/2014	IR1
4170	MONIER KARAMAKUZI	Florence	448301	01/01/2014	IR1
25356	MOREAU	Chrystel	448536	01/01/2014	IR1
8030	OLRY	Guillaume	448155	01/01/2014	IR1
35953	ORDENOVIC	Christophe	448981	01/01/2014	IR1
4428	OSSAREH-NAZARI	Batool	448299	01/01/2014	IR1
28327	OURCIVAL	Jean-Marc	449228	01/01/2014	IR1
27354	OZEROV	Igor	448527	01/01/2014	IR1
4195	PELLEGRINI	Olivier	448300	01/01/2014	IR1
15973	PERICHON	Bernadette	448597	01/01/2014	IR1
7880	PULL	Veronique	448160	01/01/2014	IR1
14879	RAGEOT	Laurence	448082	01/01/2014	IR1
26519	RAHLI	Ouamar	448533	01/01/2014	IR1
13949	RASOLOMANANA	Magali	448242	01/01/2014	IR1
10142	RETAILLEAU	Pascal	448116	01/01/2014	IR1
16920	REYNARD	Jean	448592	01/01/2014	IR1
17720	ROMIER	Genevieve	448161	01/01/2014	IR1
23127	RONAYETTE	Luc	447864	01/01/2014	IR1
28392	ROUAIX	Gilbert	448404	01/01/2014	IR1
16371	ROUX	Daniel	448596	01/01/2014	IR1
9955	ROUZIERE	Stephan	448117	01/01/2014	IR1
16866	SALMON	Estelle	448594	01/01/2014	IR1
4408	SCHERRER	Nise	448540	01/01/2014	IR1
22378	SCHMERBER	Guy	447987	01/01/2014	IR1
14256	SCHMITT	Laurent	448241	01/01/2014	IR1
23618	SCHMITT	Jean Louis	447983	01/01/2014	IR1
3227	SIMONNOT	Josephine	448729	01/01/2014	IR1
16906	SPATARO	Bruno	448593	01/01/2014	IR1
27337	TAKERKART	Sylvain	448528	01/01/2014	IR1
20904	TALOUR	Pascale	447866	01/01/2014	IR1
26429	WINNINGER	Muriel	448534	01/01/2014	IR1
19793	ZANGHI	Didier	448060	01/01/2014	IR1
22199	ZWILLING	Anne-Laure	447989	01/01/2014	IR1

**Ingénieurs d'études hors classe**

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
3081	AUGER	Aline	448930	01/01/2014	IEHC
25289	AUGIER	Frederic	448541	01/01/2014	IEHC
7759	BARONICK	Jean-Pierre	448963	01/01/2014	IEHC
17143	BLANZAT	Catherine	448738	01/01/2014	IEHC
37077	BOISLIVEAU	Robert	448873	01/01/2014	IEHC
3995	BOURIENNE	Veronique	448931	01/01/2014	IEHC
7743	CACERES	Thierry	447581	01/01/2014	IEHC
28164	CAMBON	Jean-Pierre	449193	01/01/2014	IEHC
27615	CARECCHIO	Pierre	447870	01/01/2014	IEHC
1401	CHEMINANT	Michel	448992	01/01/2014	IEHC
28237	COT	Didier	449194	01/01/2014	IEHC
36995	CREMET	Jean-Yves	448871	01/01/2014	IEHC
36920	DERRIEN	Bruno	448870	01/01/2014	IEHC
16524	FICHEUX	Damien	448624	01/01/2014	IEHC
9641	GALLARD	Jean-Francois	448174	01/01/2014	IEHC
4495	GAUTIER	Rodolphe	448962	01/01/2014	IEHC

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, ont été nommés les ingénieurs et techniciens dont les noms suivent :

**Ingénieurs d'études hors classe (suite)**

25568	GIORGI	Alain	448542	01/01/2014	IEHC
31514	HALLERS	Philippe	448366	01/01/2014	IEHC
28056	HERRAN	Odile	449192	01/01/2014	IEHC
9466	KLEIN	Vincent	448173	01/01/2014	IEHC
30888	LACOSTE	Guy	448365	01/01/2014	IEHC
14161	LAFOSSE	Yvette	448253	01/01/2014	IEHC
20859	LARTAUD	Anne	447872	01/01/2014	IEHC
24954	LE GALL	Yann	447981	01/01/2014	IEHC
37073	LE ROUX	Claude	448872	01/01/2014	IEHC
33472	LEVY	Aline	448449	01/01/2014	IEHC
8245	MATHIEU	Martine	448172	01/01/2014	IEHC
22309	MATTER	Michel	447982	01/01/2014	IEHC
1430	METIVIER	Didier	448993	01/01/2014	IEHC
20079	MICOUD	Roger	447871	01/01/2014	IEHC
23673	MOREL	Catherine	447869	01/01/2014	IEHC
27842	NICOLAS	Elie	449191	01/01/2014	IEHC
33539	PEHUET	Nane	448450	01/01/2014	IEHC
11914	PERROT	Jean-Louis	448623	01/01/2014	IEHC
25747	RANGUIS	Alain	448543	01/01/2014	IEHC
30729	ROMERO-ALIAS	Nathalie	448364	01/01/2014	IEHC
28380	SCHATT	Philippe	449195	01/01/2014	IEHC
34598	SEGONDS	Dominique	448451	01/01/2014	IEHC
15654	ZIEGLER	Denis	448737	01/01/2014	IEHC

**Ingénieurs d'études 1ère classe**

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
4444	ANDRIEU	Olivier	448312	01/01/2014	IE1
22836	ARMANDO	Yves	447976	01/01/2014	IE1
25757	ASIA	Laurence	448550	01/01/2014	IE1
12484	AUPETIT OCHIN	Daniele	448741	01/01/2014	IE1
45217	BAJON	Patrice	448855	01/01/2014	IE1
16426	BALIGAND	Karine	448555	01/01/2014	IE1
31052	BARAT	Cecile	448419	01/01/2014	IE1
16470	BARBUT	Sabine	448745	01/01/2014	IE1
7831	BARRE	Nathalie	448185	01/01/2014	IE1
22035	BATTY	Marie-France	448552	01/01/2014	IE1
31452	BELHABICH-BAUMAS	Kamila	448413	01/01/2014	IE1
35091	BENOIT	Francoise	448443	01/01/2014	IE1
25948	BENTOZA	Patricia	448549	01/01/2014	IE1
26837	BERNASCONI	Patrick	448547	01/01/2014	IE1
25975	BERT-ERBOUL	Lionel	447923	01/01/2014	IE1
30711	BILBAO	Jorge	448432	01/01/2014	IE1
10059	BILINSKI	Eric	448136	01/01/2014	IE1
7858	BODA	Narijaona Roland	448184	01/01/2014	IE1
16717	BOREAVE	Antoinette	448618	01/01/2014	IE1
15310	BOUDENNE	Jean-Michel	448751	01/01/2014	IE1
8328	BOUISSET	Eric	448183	01/01/2014	IE1
16948	BOULAI	Carole	448616	01/01/2014	IE1
32774	BOUQUET	Stephane	448018	01/01/2014	IE1
15848	BOUR	Pierre-Edouard	448248	01/01/2014	IE1
7799	BOURGEOIS	Christian	448186	01/01/2014	IE1
15288	BOUSQUET	Olivier	448752	01/01/2014	IE1
34210	BOUVET	Michel	448447	01/01/2014	IE1
28989	BOYER	Bernard	449218	01/01/2014	IE1
14574	BRONNER	Veronique	448244	01/01/2014	IE1
41411	BRUN	Patricia Guylaine	448974	01/01/2014	IE1
23899	BRUYERE	Remy	447880	01/01/2014	IE1
37196	BUSSON	Annie	448879	01/01/2014	IE1
17790	CACAUT	Philippe	448614	01/01/2014	IE1
29376	CAPARROS-ESCALIER	Jocelyne	449214	01/01/2014	IE1
16599	CAPISANO	Franck	448619	01/01/2014	IE1
40196	CARNIOL	Benjamin	447684	01/01/2014	IE1
40398	CARVIN	Anthony	446821	01/01/2014	IE1
24092	CHAGNY	Corinne	447878	01/01/2014	IE1
11968	CHANDEZ	Frederic	448600	01/01/2014	IE1
16238	CHARPIGNY	Florence	448622	01/01/2014	IE1
15797	COEUR JOLY	Gerard	448750	01/01/2014	IE1
25047	COINDEAU	Stephane	447874	01/01/2014	IE1
37987	COINON	Christophe	448337	01/01/2014	IE1
4550	CONSTANS	Carine	448743	01/01/2014	IE1

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, ont été nommés les ingénieurs et techniciens dont les noms suivent :

**Ingénieurs d'études 1ère classe (suite)**

31348	COURANT	Joel	448417	01/01/2014	IE1
22893	COURTIER	Francois	447975	01/01/2014	IE1
24294	CRISCI	Alexandre	447877	01/01/2014	IE1
16630	CUCCA	Andrea	448744	01/01/2014	IE1
4469	DARDAINE	Andre	447585	01/01/2014	IE1
4100	DAVID	Maryvonne	448313	01/01/2014	IE1
16170	DE SAINT LEGER	Mathilde	448747	01/01/2014	IE1
9765	DE SOUSA-D'AURIA	Celia	448138	01/01/2014	IE1
15488	DE WEERD	Marie Cecile	448249	01/01/2014	IE1
23148	DELBOULBE	Alain	447882	01/01/2014	IE1
30817	DEMAI	Jean-Jacques	448420	01/01/2014	IE1
27078	DENIS	Yann	448545	01/01/2014	IE1
34633	DESSALLE	Philippe	448445	01/01/2014	IE1
9774	DIANA	Celine	448137	01/01/2014	IE1
27010	DOAZAN	Yves	448546	01/01/2014	IE1
16580	DOLON	Francois	448554	01/01/2014	IE1
37404	DRAPEAU	Serge	448877	01/01/2014	IE1
6086	DUBERNET	Pierpaolo	448308	01/01/2014	IE1
35057	DUFLOT	Cecile	448306	01/01/2014	IE1
16341	DUGAT	Pascale	448621	01/01/2014	IE1
15805	DUPUIS	Christophe	448749	01/01/2014	IE1
34606	DUPUY	Jean	448446	01/01/2014	IE1
23552	DUTHILLEUL	Xavier	447971	01/01/2014	IE1
16052	FADAY	Jean Marc	448748	01/01/2014	IE1
20101	FOUREL	Christian	447883	01/01/2014	IE1
17951	FREZET	Lawrence	448613	01/01/2014	IE1
37021	GAC	Dominique	448881	01/01/2014	IE1
23475	GASSER	Veronique	447972	01/01/2014	IE1
60387	GEOFFROY	Nicolas	448243	01/01/2014	IE1
21229	GIMENEZ	Jean-Luc	448553	01/01/2014	IE1
34043	GINESTE	Stephane	448433	01/01/2014	IE1
24729	GLUCK	Laurence	447875	01/01/2014	IE1
29040	GOUAT	Isabelle	449216	01/01/2014	IE1
9663	GRENET	Olivier	448141	01/01/2014	IE1
24429	GROS	Ralph	447876	01/01/2014	IE1
14987	GRUSON	Yannick	448252	01/01/2014	IE1
16311	GUIONNET	Mathieu	448435	01/01/2014	IE1
15335	HUPONT	Sebastien	448250	01/01/2014	IE1
7555	ISNARD	Joelle	448307	01/01/2014	IE1
10284	JACQUET	Eric	448135	01/01/2014	IE1
29153	JEAN	David	449215	01/01/2014	IE1
23314	JOSIEN	Ludovic	447974	01/01/2014	IE1
12419	KREMER	Georges	448742	01/01/2014	IE1
31400	LACOMBE	Christine	448415	01/01/2014	IE1
2090	LAFON	Michel	448998	01/01/2014	IE1
4031	LALANNE	Valerie	448997	01/01/2014	IE1
9752	LARBRE	Jean-Philippe	448139	01/01/2014	IE1
40885	LARROQUE	Marie-Madeleine	449458	01/01/2014	IE1
26410	LE CLOIEREC	Carole	448548	01/01/2014	IE1
9681	LE GAL	Annie	448140	01/01/2014	IE1
36899	LE LUDEC	Nadine	448883	01/01/2014	IE1
40444	LE MAROIS	Danielle	446820	01/01/2014	IE1
31389	LEBLANC	Stephane	448416	01/01/2014	IE1
41246	LECRON	Daniel	448976	01/01/2014	IE1
75676	LEGRAND	Franck	448599	01/01/2014	IE1
40198	LEMAGNEN	Frédéric	446149	01/01/2014	IE1
11810	LOPEZ	Jean Pierre	448601	01/01/2014	IE1
28231	MANGONI-JORY	Brigitte	449222	01/01/2014	IE1
31401	MARCHAL	Moise	448414	01/01/2014	IE1
16549	MARTIN	Vincent	447884	01/01/2014	IE1
7796	MARTRET	Richard	448187	01/01/2014	IE1
34260	MASIA	Nathalie	448551	01/01/2014	IE1
41288	MERCIER	Jean-Michel	448975	01/01/2014	IE1
37902	MIGLIORETTI	Aurelie	448874	01/01/2014	IE1
23951	MINET	Julien	447879	01/01/2014	IE1
58290	MOAL	Bruno	448740	01/01/2014	IE1
14371	MOUGEL	Jean Yves	448245	01/01/2014	IE1
37836	MUNOZ	Michel	448876	01/01/2014	IE1
25235	NATALINI	Pascale	447873	01/01/2014	IE1



Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, ont été nommés les ingénieurs et techniciens dont les noms suivent :

**Ingénieurs d'études 1ère classe (suite)**

28930	NGUYEN	Christophe	449219	01/01/2014	IE1
14851	PARRET	Jean-Michel	448247	01/01/2014	IE1
37629	PAULLIER	Patrick	448338	01/01/2014	IE1
17334	PENEL	Simon	448615	01/01/2014	IE1
34261	PERFETTINI	Isabelle	448994	01/01/2014	IE1
29557	PERNOT	Nelly	449213	01/01/2014	IE1
37256	PEROT BUSNEL	Chantal	448878	01/01/2014	IE1
9630	PEYNOT	Philippe	448182	01/01/2014	IE1
19217	PEYROUX	Fabrice	448053	01/01/2014	IE1
34263	PICAUD	Sandrine	448134	01/01/2014	IE1
14060	PICHET	Sophie	448246	01/01/2014	IE1
35226	POGER	Marie-Noelle	448305	01/01/2014	IE1
16317	POYDENOT D'ORO DE PONTONX	Sophie	448746	01/01/2014	IE1
4382	PROUTEAU	Elizabeth	448019	01/01/2014	IE1
18874	RAIMOND	Maryline	448054	01/01/2014	IE1
28332	REMERCIARO	Annarella	449221	01/01/2014	IE1
23635	RIONDET	Michel	447881	01/01/2014	IE1
37890	ROUAN	Mathias	448875	01/01/2014	IE1
4461	ROULEAU	Olivier	448995	01/01/2014	IE1
35025	ROULET	Bruno	448444	01/01/2014	IE1
16900	ROUSSET	Miled	448617	01/01/2014	IE1
19336	ROZIER	Celine	448434	01/01/2014	IE1
3109	RUFFIN	Daniel	448448	01/01/2014	IE1
19496	SAILLY	Gerald	448020	01/01/2014	IE1
1464	SAURY	Lydie	448314	01/01/2014	IE1
23471	SCHMITT	Christel	447973	01/01/2014	IE1
28827	SOLIGNAC	Pierre	449220	01/01/2014	IE1
4648	TARDIEU	Thierry	448311	01/01/2014	IE1
30775	TESTE	Marie-Ange	448421	01/01/2014	IE1
15138	THIERRY-MIEG	Delphine	448753	01/01/2014	IE1
29028	TILAK	Marie-Kamala	449217	01/01/2014	IE1
40498	TOUTAIN	Jérôme	448286	01/01/2014	IE1
16391	VAGANAY	Elisabeth	448620	01/01/2014	IE1
11758	VAGNERON	Lionel	448612	01/01/2014	IE1
37129	VALLET	Dominique	448880	01/01/2014	IE1
4231	VASSIAS JOSSIC	Isabelle	448996	01/01/2014	IE1
40178	VOLTOLINI	Georges	446145	01/01/2014	IE1
15125	ZIMMERMANN	Laurent	448251	01/01/2014	IE1

**Techniciens de classe exceptionnelle**

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
16143	ACHARD	Mathilde	448259	01/01/2014	TCE
15827	AKROUR	Sonia	448755	01/01/2014	TCE
27995	ANDREUX	Catherine	449208	01/01/2014	TCE
18944	BA TRUNG	Michele	448758	01/01/2014	TCE
3173	BALOCHÉ	Sylvie	449000	01/01/2014	TCE
15037	BAZARD	Paule	448254	01/01/2014	TCE
41471	BERNARD	Cecile	448395	01/01/2014	TCE
9402	BIREBENT	Gerard	448396	01/01/2014	TCE
4179	BORENSZTAJN	Stephan	448317	01/01/2014	TCE
15397	BOURRE	Christine	448257	01/01/2014	TCE
9612	BRASILES	Sandrine	448192	01/01/2014	TCE
23023	BURGER	Didier	447997	01/01/2014	TCE
17270	CHAPELON	Aude	448629	01/01/2014	TCE
11878	CHAUVET	Clément	448625	01/01/2014	TCE
15187	CLEMENT	Isabelle	448256	01/01/2014	TCE
37729	COSTEUR	Stephanie	448094	01/01/2014	TCE
10282	COUGRAND	Catherine	448196	01/01/2014	TCE
16073	DE MONTE	Danila	448757	01/01/2014	TCE
35200	DE SAINT MARTIN	Catherine	448087	01/01/2014	TCE
31626	DEDIEU	Thierry	448454	01/01/2014	TCE
32833	DESHAYES	Christophe	448455	01/01/2014	TCE
8038	ESTAVOYER	Eric	448151	01/01/2014	TCE
18152	EYNARD	Alexis	448630	01/01/2014	TCE
4891	GAUCHER	Catherine	448320	01/01/2014	TCE
37346	GLINEL RESSON	Nathalie	448885	01/01/2014	TCE
4315	GOBET	Christophe	448318	01/01/2014	TCE
4621	GOIAME	Rosette	448319	01/01/2014	TCE

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, ont été nommés les ingénieurs et techniciens dont les noms suivent :

**Techniciens de classe exceptionnelle (suite)**

16538	GONCALVES	Virginia	448627	01/01/2014	TCE
3462	GOULLIEUX	Dominique	448315	01/01/2014	TCE
15182	GUICHARD	Nathalie	448255	01/01/2014	TCE
17114	GUIX-CHANAL	Catherine	448628	01/01/2014	TCE
6241	GUYONNET	Gilles	448321	01/01/2014	TCE
37512	HARDY	Florence	448886	01/01/2014	TCE
15991	HELLIER	Marjorie	448756	01/01/2014	TCE
28608	HILLAT	Line	448452	01/01/2014	TCE
23037	HUBER	Aline	447998	01/01/2014	TCE
48867	HUET	Michèle	448456	01/01/2014	TCE
7887	HUGUET	Annie	448149	01/01/2014	TCE
24979	IDIRI	Dalila	447999	01/01/2014	TCE
21339	ISSA	Christiane	448564	01/01/2014	TCE
35296	ISSOP	Shernaj Bibi	448392	01/01/2014	TCE
35358	LAIGLE	Athenaise	448393	01/01/2014	TCE
29398	LESTRADE	Remedios	449212	01/01/2014	TCE
15645	LESUEUR	Patrick	448754	01/01/2014	TCE
24802	LONTIN	Olivier	447915	01/01/2014	TCE
25768	LUGREZI	Marie-Catherine	448565	01/01/2014	TCE
25601	LUSSI	Elisabeth	447916	01/01/2014	TCE
34507	MENIER	Chantal	448391	01/01/2014	TCE
10105	MOLLE	Philippe	448194	01/01/2014	TCE
15923	MONTORI	Annick	448626	01/01/2014	TCE
40395	PAREY	Blandine	447534	01/01/2014	TCE
9871	PEZARD	Henri	448193	01/01/2014	TCE
16121	PICHOT	Patricia	448258	01/01/2014	TCE
11625	POIRIER	Francoise	449001	01/01/2014	TCE
27424	PONCIN	Isabelle	448567	01/01/2014	TCE
28101	PONS	Virginie	449210	01/01/2014	TCE
10159	POUPON	Catherine	448195	01/01/2014	TCE
41474	PROSILLICO	Marie-Helene	449009	01/01/2014	TCE
22493	REIFFSTECK	Agnes	447995	01/01/2014	TCE
70378	RENIERS	Nadine	448887	01/01/2014	TCE
7945	RICHARD	Yann	448150	01/01/2014	TCE
27997	RIPOLL	Christelle	449209	01/01/2014	TCE
28283	ROMANO	Chantal	449211	01/01/2014	TCE
26181	ROUX	Corinne	448566	01/01/2014	TCE
36465	SEVRE	Annie	448394	01/01/2014	TCE
4132	SILEMBO	Jules	448316	01/01/2014	TCE
31540	TAUZIN-MELEND0	Rose-Marie	448453	01/01/2014	TCE
40423	TOUTAIN	Philippe	447535	01/01/2014	TCE
22824	TRIMBOUR	Veronique	447996	01/01/2014	TCE
20345	VEY	Annick	447917	01/01/2014	TCE

**Techniciens de classe supérieure**

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
38053	AOUADI	Omar	448099	01/01/2014	TCS
20242	ARTUS	Helene	448216	01/01/2014	TCS
4617	AUBERT	Patricia	448329	01/01/2014	TCS
23672	AUBERT	Amelie	448030	01/01/2014	TCS
17402	BAILO	Nathalie	448645	01/01/2014	TCS
29324	BARBAT	Jerome	449231	01/01/2014	TCS
37135	BATY	Veronique	448895	01/01/2014	TCS
19472	BELLAMY	Aurelien	448217	01/01/2014	TCS
53495	BISMUTH	Nicole	449339	01/01/2014	TCS
25577	BLANC	Vincent	447906	01/01/2014	TCS
6237	BLAVET	Cedrine	448326	01/01/2014	TCS
31612	BOUDET	Audrey	448472	01/01/2014	TCS
23566	BOULARD	Arnaud	448031	01/01/2014	TCS
21315	BOYER	Helene	448583	01/01/2014	TCS
27071	BOYER	Benedicte	448579	01/01/2014	TCS
37916	BUZARE	Anne	448893	01/01/2014	TCS
841	CARACO	Bernard	448331	01/01/2014	TCS
30799	CARLIER	Daniel	448475	01/01/2014	TCS
25787	CAUSI	Marie-Rose	448582	01/01/2014	TCS
10035	CHAGNEAU	Carine	448167	01/01/2014	TCS
52820	CHAMBARD	Didier	447909	01/01/2014	TCS
27110	CHASSARY	Claude	448578	01/01/2014	TCS

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, ont été nommés les ingénieurs et techniciens dont les noms suivent :

**Techniciens de classe supérieure (suite)**

31316	CHAUMIER	Christelle	448473	01/01/2014	TCS
10028	CHESNE	Celine	448168	01/01/2014	TCS
18961	CHIVAILLE	Marie-Christine	448219	01/01/2014	TCS
54200	CLAVEREAU	Isabelle	448163	01/01/2014	TCS
20436	COMBET	Veronique	447910	01/01/2014	TCS
4313	COQUERAN	Sabrina	448764	01/01/2014	TCS
35892	DE OLIVEIRA	Sandra Valérie	448390	01/01/2014	TCS
11843	DELAUNAY	Didier	448642	01/01/2014	TCS
35800	DIABANGOAYA	Patricia	449012	01/01/2014	TCS
29461	DIAMANTE	Dominique	449230	01/01/2014	TCS
23829	DIEMER	Florence	448028	01/01/2014	TCS
35598	DOMISE	Stephanie	449013	01/01/2014	TCS
6101	DUGAL	Fabien	449017	01/01/2014	TCS
9918	ERMISSE	Sandrine	448171	01/01/2014	TCS
76235	FACHARD	Nadine	448323	01/01/2014	TCS
7959	FAHY	Florent	448204	01/01/2014	TCS
35063	FAIFE	Marie-Chantal	448386	01/01/2014	TCS
9964	FANGOUSE	Pascal	448169	01/01/2014	TCS
23696	FASSEL	Serge	448029	01/01/2014	TCS
26383	FRANCIOLY	Richard	448580	01/01/2014	TCS
43424	GARCIA	Josette	448476	01/01/2014	TCS
48845	GIORDAN	Jocelyne	448762	01/01/2014	TCS
13644	GIRARDON	Sylvie	448261	01/01/2014	TCS
17952	GORET	Veronique	448765	01/01/2014	TCS
41439	GRAGLIA	Fabienne	448984	01/01/2014	TCS
34694	GRANGER	Annie Claude	448213	01/01/2014	TCS
34469	GRANGIER	Carole	448761	01/01/2014	TCS
53566	GUESNON	Olivier	447686	01/01/2014	TCS
4749	GUILLARD	Mireille	448328	01/01/2014	TCS
24209	GULON	Tioga	448262	01/01/2014	TCS
35674	GUY	Martine	448385	01/01/2014	TCS
31249	HAVET	Gaetan	448474	01/01/2014	TCS
28802	HESSE	Bruno	449234	01/01/2014	TCS
10928	JABINET	Sylvie	448763	01/01/2014	TCS
17026	JACQUOT POBEL	Sylvie	448646	01/01/2014	TCS
41251	JELSKI	Beatrice	448988	01/01/2014	TCS
23473	KLOPFENSTEIN	Muriel	448032	01/01/2014	TCS
15424	KONNE	Olivier	448265	01/01/2014	TCS
15982	KREMER-SCHMITT	Marounia	448035	01/01/2014	TCS
38064	LABROUSSE	Sophie	448891	01/01/2014	TCS
31754	LADURANTIE	Caroline	448461	01/01/2014	TCS
26185	LE MERRER	Joel	448581	01/01/2014	TCS
37870	LE PETITCORPS	Sophie	448894	01/01/2014	TCS
9336	LEMOINE	Sadrouidine	448203	01/01/2014	TCS
16521	LEROY	Laetitia	448767	01/01/2014	TCS
34975	MAGGIALI	Danielle	448387	01/01/2014	TCS
16602	MAMI	Lotfi	448648	01/01/2014	TCS
7808	MANSE	Gerard	448205	01/01/2014	TCS
9924	MARTIN	Alexandra	448170	01/01/2014	TCS
10292	MARTINEAU	Valerie	448165	01/01/2014	TCS
16160	MAUCHIEN	Melissa	448768	01/01/2014	TCS
15190	MAURICE	Lionel	448266	01/01/2014	TCS
24499	MELI	Carmela	447907	01/01/2014	TCS
29159	MERCHAT	Sonny	449232	01/01/2014	TCS
6769	MICHEL	Aude	448324	01/01/2014	TCS
15847	MOLLEREAU	Esther	448649	01/01/2014	TCS
14398	NEY	Martial	448260	01/01/2014	TCS
37964	NOGUES	Sandrine	448892	01/01/2014	TCS
27391	PAGANO	Julie	448577	01/01/2014	TCS
16855	PAGES	Christophe	448647	01/01/2014	TCS
24310	PATUREL	Muriel	447908	01/01/2014	TCS
5310	PERIE	Christine	447533	01/01/2014	TCS
16131	PERIGNON	Jessika	448263	01/01/2014	TCS
26355	PLA	Kim Yen	447905	01/01/2014	TCS
3964	PORPIGLIA	Isabella	449018	01/01/2014	TCS
41296	PRADERE	Jean-Paul	448991	01/01/2014	TCS
28999	RABEHARIVELO	Gabriel	449233	01/01/2014	TCS
6553	RAFAILLAC	Christophe	448325	01/01/2014	TCS
67331	RAHARIFIRINGA	Vololonirina	449015	01/01/2014	TCS

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, ont été nommés les ingénieurs et techniciens dont les noms suivent :

**Techniciens de classe supérieure (suite)**

14873	RASSINOUX	Laurent	448267	01/01/2014	TCS
10141	RECHER	Arnaud	448166	01/01/2014	TCS
14530	REISER	Dominique	448268	01/01/2014	TCS
82468	RENARD	Frederic	448098	01/01/2014	TCS
40648	RENOUF	Guillaume	447194	01/01/2014	TCS
101236	ROUILLE	Florence	449014	01/01/2014	TCS
19664	ROUX	Didier	448643	01/01/2014	TCS
4571	SAINTE ROSE	Monique	448330	01/01/2014	TCS
19469	SAVIGNY	Florence	448218	01/01/2014	TCS
17476	SCHANNE	Celine	448644	01/01/2014	TCS
19670	SCHWAB	Cedric	448034	01/01/2014	TCS
53713	SOLBES	Jean Michel	448631	01/01/2014	TCS
9696	TAQUIN	Francois	448202	01/01/2014	TCS
36957	THERAUD	Christel	448896	01/01/2014	TCS
15819	TRAVAGLINI	Delphine	448264	01/01/2014	TCS
53910	TUPHILE	Karine	448164	01/01/2014	TCS
37781	VEREECKE	Nadege	448100	01/01/2014	TCS
27462	VERGER	Emmanuelle	448576	01/01/2014	TCS
35840	VERIN	Agnes	449016	01/01/2014	TCS
16962	VIALETTE	Claire	448766	01/01/2014	TCS
26755	VINCONNEAU	Guillaume	448388	01/01/2014	TCS
19680	WOLFF	Sabine	448033	01/01/2014	TCS

**Adjoints techniques principaux 1ère classe**

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
15880	ANDRE	Odile	450448	01/01/2014	ATP1
10903	BELLANDE	Tracy Jane	448126	01/01/2014	ATP1
4510	COHADON	Alexandre	449027	01/01/2014	ATP1
40651	COINTREL	Viviane	447536	01/01/2014	ATP1
60666	COLOMBIES	Florence	448503	01/01/2014	ATP1
17312	CREVAT	Bruno	448651	01/01/2014	ATP1
15159	DOURILIN	Isabelle	448470	01/01/2014	ATP1
16890	DUBOIS	Thierry	448269	01/01/2014	ATP1
45053	EL HARCHI	Bouba	448085	01/01/2014	ATP1
34361	GIRARD	Franck	448343	01/01/2014	ATP1
16674	GROUAS	Eric	448769	01/01/2014	ATP1
42307	HENRY	Lionel	448397	01/01/2014	ATP1
17359	HERANT	Fabrice	448650	01/01/2014	ATP1
61153	HUCK	Laurence	447965	01/01/2014	ATP1
35434	JANNET	Sonia	449026	01/01/2014	ATP1
27216	KIRMACI TIYEK	Hulya	448469	01/01/2014	ATP1
9870	LAIMANT	David	448504	01/01/2014	ATP1
15957	MORRIS JR	Nathalie	448901	01/01/2014	ATP1
15449	NAPOLITANO	Veronique	448273	01/01/2014	ATP1
15576	NOEL	Patricia	448272	01/01/2014	ATP1
44595	PELTIER	Viviane	448342	01/01/2014	ATP1
15903	POIROT	Frederique	448270	01/01/2014	ATP1
46867	REISSOLET	Muriel	448467	01/01/2014	ATP1
59614	RELMY	Lucien	448973	01/01/2014	ATP1
63162	ROSTAING	Laurence	448125	01/01/2014	ATP1
19552	ROUSSEAU	Nathalie	448344	01/01/2014	ATP1
52793	SABLON	Karine	447966	01/01/2014	ATP1
35590	UL HAQ	Stephanie	448398	01/01/2014	ATP1
37773	VANNERUM	Laurence	448339	01/01/2014	ATP1
27409	VINCENTI	Eric	448468	01/01/2014	ATP1

**Adjoints techniques de la recherche 1ère classe**

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
58066	CHARBONNEL	Jocelyne	449419	01/01/2014	ATR1

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, ont été nommés les ingénieurs et techniciens dont les noms suivent :

### SELECTION PROFESSIONNELLE

#### Ingénieurs de recherche hors classe

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
4546	BACALEXI	Constantina	448959	01/01/2014	IRHC
14662	BARRES	Odile	448429	01/01/2014	IRHC
26564	BIGNON	Christophe	448523	01/01/2014	IRHC
41295	BORDES	Michel	448972	01/01/2014	IRHC
37439	CALZAS	Michel	448720	01/01/2014	IRHC
41243	DABAN	Jean Baptiste	448971	01/01/2014	IRHC
17235	DASSA	Michele	448376	01/01/2014	IRHC
55087	DAVID	Clarisse	449823	01/01/2014	IRHC
31137	DILHAN	Monique	448370	01/01/2014	IRHC
21146	DJAMA	Fares	448525	01/01/2014	IRHC
13923	FELTIN	Gabrielle	447959	01/01/2014	IRHC
30113	FRINGS	Paul	448367	01/01/2014	IRHC
38123	GALLINA	Sophie	448042	01/01/2014	IRHC
29385	GAUTHIER	Daniel	451644	01/01/2014	IRHC
9524	HAMOUDA	Frederic	448078	01/01/2014	IRHC
30481	HERRB	Mathieu	448368	01/01/2014	IRHC
9600	HILAIRE	Marc	448079	01/01/2014	IRHC
37614	HITTE	Christophe	448721	01/01/2014	IRHC
3701	JEANNIN	Xavier	448346	01/01/2014	IRHC
26356	LASAYGUES	Philippe	448522	01/01/2014	IRHC
9822	LAVALLEE	Pierre-Francois	448080	01/01/2014	IRHC
15482	LE BLANC	Catherine	448680	01/01/2014	IRHC
35131	LE CONTEL	Carole	448374	01/01/2014	IRHC
16530	LESAGE	Anne	448686	01/01/2014	IRHC
22877	LESTEVEN	Francoise	447993	01/01/2014	IRHC
9935	LOOMIS	Charles	448081	01/01/2014	IRHC
23838	MADERN	Dominique	447957	01/01/2014	IRHC
17144	MELLERIN PICARD	Laurence	448687	01/01/2014	IRHC
23221	MENAERT	Bertrand	447961	01/01/2014	IRHC
26126	MOCCI	Florence	448471	01/01/2014	IRHC
1483	MORRIS	Francois	448679	01/01/2014	IRHC
24399	MOSSANG	Eric	447958	01/01/2014	IRHC
23144	MUTTERER	Jerome	447994	01/01/2014	IRHC
9529	PAPILLON	Marie-Helene	448375	01/01/2014	IRHC
30825	PINTY	Jean-Pierre	448369	01/01/2014	IRHC
27565	PRIETO	Eric	448524	01/01/2014	IRHC
36927	ROISNEL	Thierry	449424	01/01/2014	IRHC
20166	STASSI	Patrick	447960	01/01/2014	IRHC
36626	TOUPET	Loic	448718	01/01/2014	IRHC
28550	VAN DER LEE	Arie	451643	01/01/2014	IRHC
10844	VARIOLA	Alessandro	448123	01/01/2014	IRHC
10382	WILMART	Edith	448122	01/01/2014	IRHC

#### Techniciens de classe exceptionnelle

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
31127	BERTHOMIEU	Isabelle	448457	01/01/2014	TCE
64032	CADENEL	Marie Eve	448561	01/01/2014	TCE
36977	CAROU	Gurvan	448888	01/01/2014	TCE
41511	CARRE	Alain	448970	01/01/2014	TCE
17594	CHAPUIS	Geraldine	448691	01/01/2014	TCE
45024	CLEMENT	Gwenaelle	447914	01/01/2014	TCE
23590	COSQUER	Brigitte	448001	01/01/2014	TCE
43863	COSTA	Sylvie	447913	01/01/2014	TCE
19271	DELHAYE	Corinne	448112	01/01/2014	TCE
15971	DIRAND	Celine	448431	01/01/2014	TCE
53240	DUROX	Véronique	448681	01/01/2014	TCE
7748	FERCOQ	Agnes	448889	01/01/2014	TCE
19583	FILLIGER	Michel	448002	01/01/2014	TCE
38209	FLOUREZ	Katy	448039	01/01/2014	TCE
31334	GATTAUX	Sylvaine	448459	01/01/2014	TCE
18955	GAUDEFRROY	Olivier	448110	01/01/2014	TCE
22637	GEIN	Bernadette	448003	01/01/2014	TCE
15934	GILBERT	Pierre	448722	01/01/2014	TCE
42582	GOBERT	Valerie	448430	01/01/2014	TCE
26009	HARANCZYK	Celine	447912	01/01/2014	TCE
40136	ISABELLE	Jacques	447845	01/01/2014	TCE
25285	KAMKE	Michael	447911	01/01/2014	TCE
18957	KERLEAU	Elisabeth	448111	01/01/2014	TCE
23688	LACAUD	Adrien	448000	01/01/2014	TCE
61770	LEROUX-COYAU	Mathieu	448999	01/01/2014	TCE
26108	MARTIN	Marc	448560	01/01/2014	TCE
38457	MICHARDIERE	Sebastien	448040	01/01/2014	TCE
23248	MICHELIN	Laure	448004	01/01/2014	TCE

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, ont été nommés les ingénieurs et techniciens dont les noms suivent :

**Techniciens de classe exceptionnelle (suite)**

31151	MOLY	Anne-Marie	448458	01/01/2014	TCE
23507	MULLER	Tania	448005	01/01/2014	TCE
15374	OLIVRY	Emmanuelle	448133	01/01/2014	TCE
23262	OLLIVIER	Sophie	448890	01/01/2014	TCE
12000	PAQUET-PINTY	Catherine	448688	01/01/2014	TCE
40535	PILATE	Caroline	446966	01/01/2014	TCE
11556	ROUSSEAU	Francois	448101	01/01/2014	TCE
9910	ROUX	Stephane	448562	01/01/2014	TCE
23588	RUPP	Peggy	448006	01/01/2014	TCE
16833	STIEVENART-AMMOUR	Marjorie	448347	01/01/2014	TCE
31443	TARBES	Cyril	448460	01/01/2014	TCE
17222	TRUXA	Francoise	448690	01/01/2014	TCE
11562	USTAZE	Berangere	448132	01/01/2014	TCE
15808	VADOT	Francoise	448689	01/01/2014	TCE

**Techniciens de classe supérieure**

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
42681	ALLEAUME	Allison	448143	01/01/2014	TCS
53118	AMAT	Lysianne	449182	01/01/2014	TCS
52828	AUSSET	Marie-Laure	448478	01/01/2014	TCS
36372	AZIZA	Stephanie	448379	01/01/2014	TCS
63670	BARBOSA	Isabelle	448350	01/01/2014	TCS
31502	BARTHELEMY	Marie-Claire	448494	01/01/2014	TCS
98472	BAUR	Jonathan	448724	01/01/2014	TCS
25939	BEGUIER	Serge	447902	01/01/2014	TCS
57896	BELNER	Amélie	448108	01/01/2014	TCS
43707	BENATIA	Sorayah	448036	01/01/2014	TCS
31485	BEN-NOUAR	Mama	448571	01/01/2014	TCS
31188	BENTOUR	Malika	448497	01/01/2014	TCS
16745	BERKAI	Fatima	448700	01/01/2014	TCS
53493	BERNAT FABRE	Sandra	448477	01/01/2014	TCS
64097	BOISNEAU	Nathalie	448380	01/01/2014	TCS
29214	BOTONNET	Anne-Pascale	449187	01/01/2014	TCS
58438	BRINON	Mélissa	448102	01/01/2014	TCS
88738	BURLET	Jamila	447894	01/01/2014	TCS
53204	CAMUSAT	Mathieu	448898	01/01/2014	TCS
25035	CAPOLINI	Laurence	447904	01/01/2014	TCS
79856	CASSIN	Véronique	448480	01/01/2014	TCS
27059	CASTELLANI	Elsa	448574	01/01/2014	TCS
26898	CHAGNIOT	Caroline	448575	01/01/2014	TCS
6149	CHANTELOUP	Caroline	446968	01/01/2014	TCS
23938	CHARVOZ	Alberte	447897	01/01/2014	TCS
55404	CHEVALIER	Claude	448697	01/01/2014	TCS
25965	CHOMETON	Paul	447901	01/01/2014	TCS
47540	CLADIERE	Damien	448349	01/01/2014	TCS
88879	CORBELLINI	Jean-Philippe	448088	01/01/2014	TCS
44401	DE PALO	Karine	447892	01/01/2014	TCS
15940	DEBEAUPUIS	Francois	448482	01/01/2014	TCS
89372	DIPERI	Julien	448568	01/01/2014	TCS
17971	DONNADIEU-BERNARD	Florence	448698	01/01/2014	TCS
31450	DROUA	Lilia	448495	01/01/2014	TCS
4642	DUCHESNE	Marjorie	448356	01/01/2014	TCS
29201	DUMAIL	Xavier	449188	01/01/2014	TCS
76106	DURNEZ	Alan	448144	01/01/2014	TCS
26377	DUSSAUD	Jean	447898	01/01/2014	TCS
77280	ESPOSITO	Veronique	448570	01/01/2014	TCS
89029	FIGOIRE	Emmanuelle	447893	01/01/2014	TCS
40400	FOMBA	Theodore	448512	01/01/2014	TCS
44156	FUENTES	Patricia	449185	01/01/2014	TCS
5626	GAUDEFROY	Vincent	448354	01/01/2014	TCS
36464	GAUTIER	Murielle	448378	01/01/2014	TCS
54551	GENNAI	Emmanuelle	447896	01/01/2014	TCS
37204	GHARSALLI	Céline	448900	01/01/2014	TCS
50575	GIBELIN	Laurent	448142	01/01/2014	TCS
16397	GOLINVAL	Sandie	448351	01/01/2014	TCS
15455	GREGORIO	Stephanie	448483	01/01/2014	TCS
51183	GROSBEAU	Fabrice	449183	01/01/2014	TCS
41452	GUERIN	Sophie	449604	01/01/2014	TCS
6309	GUILLORY	Nathalie	448353	01/01/2014	TCS
45156	GUITARD	Angelique	448966	01/01/2014	TCS
63510	HERNANDEZ	Sandrine	448696	01/01/2014	TCS
10845	HERVE	Silvin	448146	01/01/2014	TCS
23594	HNINI	Soumia	448037	01/01/2014	TCS
5087	HOCINI	Amina	449022	01/01/2014	TCS
17009	HORMIGOS	Stephane	448725	01/01/2014	TCS
43926	HUAULT	Sebastien	448967	01/01/2014	TCS



NOTE DRH /SDP IT / D-2014-38

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, ont été nommés les ingénieurs et techniciens dont les noms suivent :

**Techniciens de classe supérieure (suite)**

26145	JARREAU	Julien	447900	01/01/2014	TCS
31404	LA PAGLIA	Bruno	448496	01/01/2014	TCS
10993	LAMOTHE-SIBOLD	Marlene	448145	01/01/2014	TCS
31252	LAMOUREUX	Virginie	448484	01/01/2014	TCS
35073	LANGLOIS	William	449338	01/01/2014	TCS
49964	LAVERGNE	Carmen	449184	01/01/2014	TCS
16793	LEBLANC	Didier	448699	01/01/2014	TCS
10205	LEBOUVIER	Severine	448147	01/01/2014	TCS
61430	LEFORT	Nadège	446967	01/01/2014	TCS
27464	LEPINE	Frédérique	448572	01/01/2014	TCS
38090	LEVEQUE	Stephanie	448899	01/01/2014	TCS
72558	MAHIOUZ	Karim	448968	01/01/2014	TCS
31010	MANFRE	Philippe	448498	01/01/2014	TCS
15978	MARION	Fanny	448481	01/01/2014	TCS
2	MARTIAL	Gladys	449025	01/01/2014	TCS
53305	MAUDUIT	Laurence	448692	01/01/2014	TCS
28649	MAUREL	Bruno	449190	01/01/2014	TCS
34475	MCHINDA	Hadjira	448383	01/01/2014	TCS
24849	MESSINA	Virginie	448701	01/01/2014	TCS
63513	MONTIBERT	Mathieu	448695	01/01/2014	TCS
57414	MONTIGNY	Emmanuelle	448109	01/01/2014	TCS
44543	MOREAU	Alain	448479	01/01/2014	TCS
32352	NIAUCEL	Magali	448493	01/01/2014	TCS
28796	PAGAN	Sylvie	449189	01/01/2014	TCS
8021	PIERRE	Eric	448352	01/01/2014	TCS
4540	PREIRA	Leon	449024	01/01/2014	TCS
63352	PREVOT	Fabienne	448090	01/01/2014	TCS
63532	QUINTARD	Guilhem	448694	01/01/2014	TCS
35527	RAKOTOMANDIMBY	Roselys	448357	01/01/2014	TCS
25274	REVEL-GOYET	Rose Laure	447903	01/01/2014	TCS
63635	ROCHETTE	Agnes	447895	01/01/2014	TCS
4557	ROLLAND	Delphine	449023	01/01/2014	TCS
27209	ROLLAND	Beatrice	448573	01/01/2014	TCS
42736	SALMERON	Christophe	449186	01/01/2014	TCS
63720	SIMON	Juliette	448089	01/01/2014	TCS
4761	SOURAMASING	Oune Saysavanh	448355	01/01/2014	TCS
6034	TESSIER	Ludovic	449021	01/01/2014	TCS
53576	TESSON	Sabine	448348	01/01/2014	TCS
26276	THEVENON	Emmanuel	447899	01/01/2014	TCS
53613	THOINET	Karine	448693	01/01/2014	TCS
89486	VALLADE	Patrice	449020	01/01/2014	TCS
87756	VAULTIER	Frédéric	448569	01/01/2014	TCS
4919	VIDAL	Clemence	448492	01/01/2014	TCS





NOTE DRH /SDP IT / D-2014- 37

Suite aux concours externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2013, ont été nommées par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, les personnes dont les noms suivent :

### Ingénieurs de recherche

#### Ingénieurs de recherche 1ère classe

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	49789	BEER	Marie-Caroline	448360	01/01/2014	IR1
CE	97931	LINDSEY CLARK	Miles	448212	01/01/2014	IR1

#### Ingénieurs de recherche 2ème classe

CE	122392	ANDO	Edward Carlo Giorgio	444612	01/01/2014	IR2
CE	122104	CARDENAS ARELLANO	Luis Alfonso	447859	08/01/2014	IR2
CE	101275	MARINOVA-ATANASSOVA	Maya	447274	06/01/2014	IR2
CE	94592	RUBIO-ROY	Miguel	449657	06/01/2014	IR2
CE	70162	TORRENTO COELLO	Ana Sofia	450362	20/01/2014	IR2

#### Ingénieurs d'études 2ème classe

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	121948	BLANCHARD	Florent	440070	01/01/2014	IE2
CE	122246	BRET	Guillaume	445333	27/01/2014	IE2
CE	122570	BRUN	Patrick	447518	01/01/2014	IE2
CE	122743	GARCIA	Alexis	449061	13/01/2014	IE2
CE	122897	GOBIN	Sébastien	447466	06/01/2014	IE2
CE	122153	LABBE	Olivier	448702	06/01/2014	IE2
CE	121466	LEBEL	Florimonde	440033	13/01/2014	IE2
CE	45453	MONDIN	Magali	447409	01/01/2014	IE2
CE	106311	PERIER	Muriel	446965	01/01/2014	IE2
CE	122907	RAMANANA-RAHARY	Suzy	447500	01/01/2014	IE2
CE	103017	SENNA	Estelle	447245	01/01/2014	IE2
CE	122556	TOMBERLI	Béatrice	445840	01/01/2014	IE2

#### Assistants ingénieurs

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	81616	AHAMADA	Saïd	447230	01/01/2014	AI
CE	108981	AKROUM	Fatiha	448016	01/01/2014	AI
CE	109023	ALLIZON	Emmanuel	450138	01/01/2014	AI
CE	115156	ARIBI	Rosa	447928	01/01/2014	AI
CE	112838	AYADI	Hanane	448915	01/01/2014	AI
CE	122014	BARBOT	Laure	447420	01/01/2014	AI
CE	74804	CIANGURA	Christian	449812	01/01/2014	AI
CE	122690	DI CLEMENTE	Florence	446277	01/01/2014	AI
CE	111412	DIOUF	Angèle	449964	06/01/2014	AI
CE	35321	KOC	Sophie	449997	01/01/2014	AI
CE	122311	MERLET	Eric	444912	01/01/2014	AI
CE	122030	PLE	Raphaël	447173	01/01/2014	AI
CE	121501	REINER	Sabine	439803	01/01/2014	AI
CE	122208	TOUT	Abdelhadi	446944	01/01/2014	AI

#### Techniciens de classe normale

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	113833	BOUCHNEB	Fatiha	447454	01/01/2014	TCN
CE	65820	DALAC	Isabelle	448587	01/01/2014	TCN
CE	122213	DULEU	Thomas	450313	06/01/2014	TCN
CE	110529	LE DANTEC	Aurélia	447339	01/01/2014	TCN
CE	105986	MOHAMADOU	Renée Daniella	447283	01/01/2014	TCN
CE	96978	MOMIER	Emelyne	446255	01/01/2014	TCN
CE	81889	MORAIN	Julien	447944	01/01/2014	TCN



DEC140626DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Pierre BOILLEY directeur de l'unité UMR8171 intitulée Institut des mondes africains, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8171, intitulée « Institut des mondes africains », dont le directeur est Monsieur Pierre BOILLEY ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Pierre BOILLEY, directeur de l'unité UMR8171, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre BOILLEY, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Paul COLLEYN, directeur d'études, Madame Véronique LAUTIER, ingénieur d'études 1<sup>ère</sup> classe, Madame Marie-Laure DERAT, chargé de recherches, et Madame Odile JOURNET-DIALLO, directrice d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 12 février 2014

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC140219DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Gwénaëlle LO BUE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7018 intitulée Laboratoire de Phonétique et Phonologie**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7018, intitulée « Laboratoire de Phonétique et Phonologie », dont le directeur est Monsieur Pierre HALLÉ ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Gwénaëlle LO BUE, Technicien de classe normale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**(La délégation de signature accordée à Madame Gwénaëlle LO BUE concerne uniquement les commandes de fonctionnement et d'équipement et est limitée à 500€)**

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Gwénaëlle LO BUE, délégation est donnée à Monsieur Cédric GENDROT, Maître de conférences aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 janvier 2014

Le Directeur d'unité  
Pierre HALLÉ

**Décision donnant délégation de signature à Madame Isabelle BRIL DE ROUGEMONT, directrice de l'unité FR2559 intitulée Fédération typologie et universaux linguistiques : données et modèles, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC133023DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité FR2559, intitulée « Fédération typologie et universaux linguistiques : données et modèles », dont la directrice est Madame Isabelle BRIL DE ROUGEMONT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Isabelle BRIL DE ROUGEMONT, directrice de l'unité FR2559, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle BRIL DE ROUGEMONT, délégation de signature est donnée à Madame Véronique BRISSET-FONTANA, Ingénieur d'étude 1<sup>ère</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 13 février 2014

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC140642DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Véronique BRISSET-FONTANA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2559 intitulée Fédération typologie et universaux linguistiques : données et modèles**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC133023DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité FR2559, intitulée « Fédération typologie et universaux linguistiques : données et modèles », dont la directrice est Madame Isabelle BRIL DE ROUGEMONT;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Véronique BRISSET-FONTANA, Ingénieur d'étude 1<sup>ère</sup> classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 février 2014

La Directrice d'unité  
Isabelle BRIL DE ROUGEMONT

---

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140644DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Florence NOBLE, directrice de l'unité ERL3649 intitulée Neuroplasticité et thérapie des addictions, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC133029DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité ERL3649, intitulée « Neuroplasticité et thérapie des addictions, dont la directrice est Madame Florence NOBLE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Florence NOBLE, directrice de l'unité ERL3649, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 13 février 2014

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC140678DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Nicolas FIEVE, directeur de l'unité UMR8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS20 du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8155, intitulée « Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale », dont le directeur est Monsieur Nicolas FIEVE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Nicolas FIEVE, directeur de l'unité UMR8155, à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas FIEVE, délégation de signature est donnée à Monsieur Rainier LANSELLE, Maître de conférences, Monsieur Alain THOTE, Directeur d'études 1<sup>ère</sup> classe, et Madame Claire-Akiko BRISSET, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 17 février 2014

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC140679DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Rainier LANSELLE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8155, intitulée « Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale », dont le directeur est Monsieur Nicolas FIEVE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Rainier LANSELLE, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Rainier LANSELLE, délégation est donnée à Monsieur Alain THOTE, Directeur d'études 1<sup>ère</sup> classe aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Rainier LANSELLE et de Monsieur Alain THOTE, délégation est donnée à Madame Claire-Akiko BRISSET, Maître de conférences aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 février 2014

Le Directeur d'unité  
Nicolas FIEVE

DEC140693DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Michel MARGAIRAZ, directeur de l'unité UMR8533 intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8533, intitulée « Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société », dont le directeur est Monsieur Michel MARGAIRAZ ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Michel MARGAIRAZ, directeur de l'unité UMR8533, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel MARGAIRAZ, délégation de signature est donnée à Madame Fabienne LE PENDEVEN, Ingénieur d'études, Monsieur Philippe MINARD, Professeur des universités, et Monsieur Claude DIDRY, Directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe , aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 18 février 2014

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC140694DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Fabienne LE PENDEVEN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8533 intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8533, intitulée « Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société », dont le directeur est Monsieur Michel MARGAIRAZ ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Fabienne LE PENDEVEN, Ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Fabienne LE PENDEVEN, délégation est donnée à Monsieur Philippe MINARD, Professeur des universités aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Fabienne LE PENDEVEN et de Monsieur Philippe MINARD, délégation est donnée à Monsieur Claude DIDRY, Directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014



**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 février 2014

Le Directeur d'unité  
Michel MARGAIRAZ

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric CHARBONNIER directeur de l'unité FR3567 intitulée Chimie, toxicologie, signalisation cellulaire et cibles thérapeutiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC133023DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité FR3567, intitulée « Chimie, toxicologie, signalisation cellulaire et cibles thérapeutiques », dont le directeur est Monsieur Frédéric CHARBONNIER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric CHARBONNIER, directeur de l'unité FR3567, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric CHARBONNIER, délégation de signature est donnée à Madame Christine GRAVIER-PELLETIER, Directeur de recherche, et Madame Marie KÖRNER, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 21 février 2014

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

**Décision donnant délégation de signature à Madame Christine GRAVIER-PELLETIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3567 intitulée Chimie, toxicologie, signalisation cellulaire et cibles thérapeutiques**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC133023DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité FR3567, intitulée « Chimie, toxicologie, signalisation cellulaire et cibles thérapeutiques, dont le directeur est Monsieur Frédéric CHARBONNIER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Christine GRAVIER-PELLETIER, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine GRAVIER-PELLETIER, délégation est donnée à Madame Marie KÖRNER, Directeur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 février 2014

Le Directeur d'unité  
Frédéric CHARBONNIER

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140505DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Alain SCHAFFNER, directeur de l'unité UMR7172 intitulée Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° dec080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7172, intitulée « Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité », dont le directeur est Monsieur Alain SCHAFFNER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Alain SCHAFFNER, directeur de l'unité UMR7172, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain SCHAFFNER, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Madeleine MERVANT-ROUX, Directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, et Madame Josette RIO, Technicien de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**(La délégation de signature accordée à Madame Josette RIO est limitée à 10 000 € H.T)**

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 5 février 2014

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC140506DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Marie-Madeleine MERVANT-ROUX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7172 intitulée Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7172, intitulée « Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité », dont le directeur est Monsieur Alain SCHAFFNER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Marie-Madeleine MERVANT-ROUX, Directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Madeleine MERVANT-ROUX, délégation est donnée à Madame Josette RIO, Technicien de classe supérieure aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**(La délégation de signature accordée à Madame Josette RIO est limitée à 10 000 € H.T)**

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 février 2014

Le Directeur d'unité  
Alain SCHAFFNER



**DEC140522DAJ**

Décision portant modification de la décision n°DEC100015DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant délégation de signature (Délégation Paris A)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°DEC100015DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant délégation de signature (Délégation Paris A),

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Il est inséré dans la décision n°DEC100015DAJ du 21 janvier 2010 modifiée un article 4 bis ainsi rédigé :

« **Art. 4 bis** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Mangeol, délégué régional, délégation est donnée à Mme Marine Moguen-Toursel, responsable du service Partenariat et valorisation, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les rapports financiers (Forms C) des projets du programme cadre de recherche et d'innovation européen. »

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 février 2014

Alain Fuchs

DEC140535DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Nicole BERIOU, directrice de l'unité UPR841 intitulée Institut de recherche et d'histoire des textes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UPR841, intitulée « Institut de recherche et d'histoire des textes », dont la directrice est Madame Nicole BERIOU ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Nicole BERIOU, directrice de l'unité UPR841, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nicole BERIOU, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Jeanne GAUDOIN, Ingénieur d'étude 1<sup>ère</sup> classe, et Madame Alexandra VRECQ, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 6 février 2014

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

**Décision donnant délégation de signature à Madame Marie-Jeanne GAUDOIN, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR841 intitulée Institut de recherche et d'histoire des textes**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UPR841, intitulée « Institut de recherche et d'histoire des textes, dont la directrice est Madame Nicole BERIOU ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Marie-Jeanne GAUDOIN, Ingénieur d'étude 1<sup>ère</sup> classe à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement Madame Marie-Jeanne GAUDOIN, délégation est donnée à Madame Alexandra VRECQ, Assistant ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 février 2014

La Directrice d'unité  
Nicole BERIOU

---

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140454DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Michel BRUNE, directeur de l'unité USR3573 intitulée Jeunes équipes de physique du Collège de France, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité USR3573, intitulée « Jeunes équipes de physique du Collège de France », dont le directeur est Monsieur Michel BRUNE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Michel BRUNE, directeur de l'unité USR3573, à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 31 janvier 2014

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC140158DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur François GIPOULOUX, directeur de l'unité UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8173, intitulée « Chine, Corée, Japon, », dont le directeur est Monsieur François GIPOULOUX ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur François GIPOULOUX, directeur de l'unité UMR8173, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François GIPOULOUX, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle SANCHO, Chargée de recherche, Monsieur Frédéric OBRINGER, chargé de recherche, et Monsieur Guillaume CARRE, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 15 janvier 2014

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL



DEC140627DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Paul COLLEYN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8171 intitulée Institut des mondes africains**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8171, intitulée « Institut des mondes africains », dont le directeur est Monsieur Pierre BOILLEY ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Paul COLLEYN, directeur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Paul COLLEYN, délégation est donnée à Madame Véronique LAUTIER, ingénieur d'étude 1ère classe aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique LAUTIER, délégation est donnée à Madame Marie-Laure DERAT, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique LAUTIER et de Madame Marie-Laure DERAT, délégation est donnée à Madame Odile JOURNET-DIALLO, directrice d'études aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 5**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 12 février 2014

Le Directeur d'unité  
Pierre BOILLEY

**Décision donnant délégation de signature à Mme Anne-Marie Lézine, directrice de l'unité UMR7159 intitulée Laboratoire d'Océanographie et du Climat : Expérimentations et Approches Numériques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n°133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7159, intitulée Laboratoire d'Océanographie et du Climat : Expérimentations et Approches Numériques, dont la directrice est Anne-Marie Lézine ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie Lézine, directrice de l'unité UMR7159, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie Lézine, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Noëlle Houssais, Directrice-adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 122693 du 16 octobre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 février 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

DEC140618DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7159 intitulée Laboratoire d'Océanographie et du Climat : Expérimentations et Approches Numériques**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7159, intitulée Laboratoire d'Océanographie et du Climat : Expérimentations et Approches Numériques, dont la directrice est Anne-Marie Lézine ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marie-Noëlle Houssais, Directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 février 2014

La directrice d'unité  
Anne-Marie Lézine

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140622DR02

**Décision donnant délégation de signature à M. François Brunet, directeur de l'unité UMR8225 intitulée Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8225, intitulée Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones, dont le directeur est M. François Brunet;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François Brunet, directeur de l'unité UMR8225, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Brunet, délégation de signature est donnée à Mme Mélanie Torrent, Maître de Conférences, Mme Julia Bodin, Technicien et M. Jean-Marie Boeglin, Ingénieur d'Etudes (CDI), aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 février 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

DEC140624DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8225 intitulée Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8225, intitulée Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones dont le directeur est M. François Brunet;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Mélanie Torrent, Maître de Conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mélanie Torrent, délégation est donnée à Mme Julia Bodin, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julia Bodin, délégation est donnée à M. Jean-Marie Boeglin, Ingénieur d'Etudes (CDI), aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014



#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 février 2014

Le directeur d'unité  
François Brunet

DEC140631DR02

**Décision donnant délégation de signature à M. Thomas Voit, directeur de l'unité FRE3617 intitulée Centre de recherche en Myologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133020DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité FRE3617, intitulée Centre de recherche en Myologie, dont le directeur est M. Thomas Voit ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Thomas Voit, directeur de l'unité FRE3617, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas Voit, délégation de signature est donnée à Mme Gillian Butler Browne, Directrice-adjointe, et Mme Gisèle Bonne, Directrice de Recherche et Mme Odile Bichet, Attachée Principale d'Administration (APAENES), aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 février 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

**Décision donnant délégation de signature à M. Antoine Heidmann, directeur de l'unité UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8552, intitulée Laboratoire Kastler Brossel, dont le directeur est M. Antoine Heidmann ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Antoine Heidmann, directeur de l'unité UMR8552, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine Heidmann, délégation de signature est donnée à M. Thierry Tardieu, Ingénieur d'Etudes, M. Christophe Bernard, Technicien de Classe Exceptionnelle, Mme Astrid Lambrecht, Directrice de Recherche, Mme Laetitia Morel, Technicien de Classe Supérieure, Mme Monique Granon, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 122039 du 24 juillet 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 février 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

DEC140634DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8552, intitulée Laboratoire Kastler Brossel, dont le directeur est M. Antoine Heidmann ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Thierry Tardieu, Ingénieur d'Etudes, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Tardieu, délégation est donnée à M. Christophe Bernard, Technicien de Classe Exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Bernard, délégation est donnée à Mme Astrid Lambrecht, Directrice-adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Astrid Lambrecht, délégation est donnée à Mme Laetitia Morel, Technicien de Classe Supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 5**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laetitia Morel, délégation est donnée à Mme Monique Granon, Assistant-Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 6**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 février 2014

Le directeur d'unité  
Antoine Heidmann

**Décision donnant délégation de signature à M. Michel Labouesse, directeur de l'unité FR3631 intitulée Institut de Biologie Paris Seine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133023DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité FR3631, intitulée Institut de Biologie Paris Seine, dont le directeur est M. Michel Labouesse;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Michel Labouesse, directeur de l'unité FR3631, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Labouesse, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie Schneider-Maunoury, Directrice de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 février 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

**Décision donnant délégation de signature à M. Didier Chatenay, directeur de l'unité UMR8237 intitulée Laboratoire Jean Perrin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8237, intitulée Laboratoire Jean Perrin, dont le directeur est M. Didier Chatenay;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Didier Chatenay, directeur de l'unité UMR8237, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Chatenay, délégation de signature est donnée à M. Jérôme Robert, Maitre de Conférences, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 février 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

**Décision donnant délégation de signature à M. Constantin Bachas, directeur de l'unité UMR8549 intitulée Laboratoire de Physique Théorique de l'ENS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8549, intitulée Laboratoire de Physique Théorique de l'ENS, dont le directeur est M. Constantin Bachas ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Constantin Bachas, directeur de l'unité UMR8549, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Constantin Bachas, délégation de signature est donnée à M. Pierre Fayet, Directeur de Recherche, et Mme Viviane Sébille, Technicien de Classe Supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 111855 du 1<sup>er</sup> octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 février 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

DEC140651DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8549 intitulée Laboratoire de Physique Théorique de l'ENS**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8549, intitulée Laboratoire de Physique Théorique de l'ENS, dont le directeur est M. Constantin Bachas;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre Fayet, Directeur de Recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Fayet, délégation est donnée à Mme Viviane Sébille, Technicien de Classe Supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 février 2014

Le directeur d'unité  
Constantin Bachas

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140657DR02

**Décision donnant délégation de signature à M. Patrick Garda, directeur de l'unité GDR2995 intitulée System On Chip - System In Package, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 140017DGDS du 13 janvier 2014 portant création de l'unité GDR2995, intitulée System On Chip - System In Package dont le directeur est M. Patrick Garda ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Patrick Garda, directeur de l'unité GDR2995, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Garda, délégation de signature est donnée à M. Ian O'Connor, Directeur-adjoint, et M. Patrick Girard, Directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 février 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges



DEC140658DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2995 intitulée System On Chip - System In Package**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 140017DGDS du 13 janvier 2014 approuvant le renouvellement de l'unité GDR2995, intitulée System On Chip - System In Package, dont le directeur est M. Patrick Garda;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Ian O'Connor, Directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ian O'Connor, délégation est donnée à M. Patrick Girard, Directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 février 2014

Le directeur d'unité  
Patrick Garda

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**Décision donnant délégation de signature à Mme Christine Chappard, directrice de l'unité FR3616 intitulée Imagerie X pour la recherche en ostéo-articulaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n°133023DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité FR3616, intitulée Imagerie X pour la recherche en ostéo-articulaire, dont la directrice est Christine Chappard ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Christine Chappard, directrice de l'unité FR3616, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 février 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

**Décision donnant délégation de signature à M. Jean Lorenceau , directeur de l'unité UMS3332 intitulée Relais d'information sur les sciences de la cognition, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133025DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3332, intitulée Relais d'information sur les sciences de la cognition, dont le directeur est M. Jean Lorenceau ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean Lorenceau, directeur de l'unité UMS3332, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Lorenceau, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Claude Jahan, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 122690 du 16 octobre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 février 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

**Décision donnant délégation de signature à M. Jean Lorenceau , directeur de l'unité UMS3332 intitulée Relais d'information sur les sciences de la cognition, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133025DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3332, intitulée Relais d'information sur les sciences de la cognition, dont le directeur est M. Jean Lorenceau ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean Lorenceau, directeur de l'unité UMS3332, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Lorenceau, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Claude Jahan, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 122690 du 16 octobre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 février 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

**Décision donnant délégation de signature à M. Cédric Villani, directeur de l'unité UMS839 intitulée Institut Henri Poincaré, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133025DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMS839, intitulée Institut Henri Poincaré, dont le directeur est M. Cédric Villani ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Cédric Villani, directeur de l'unité UMS839, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cédric Villani, délégation de signature est donnée à M. Jean-Philippe Uzan, Directeur-adjoint, M. Michel Hoarau, Ingénieur de Recherche et Mme Marjorie Stievenart-Ammour, Technicien de Classe Supérieure,, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 111707 du 1<sup>er</sup> octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 janvier 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

DEC140687DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS839 intitulée Institut Henri Poincaré**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133025DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMS839, intitulée Institut Henri Poincaré, dont le directeur est M. Cédric Villani ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Philippe Uzan, Directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philippe Uzan, délégation est donnée à M. Michel Hoarau, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 janvier 2014

Le directeur d'unité  
Cédric Villani

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140725DR02

**Décision donnant délégation de signature à M. Pierre Fraigniaud, directeur de l'unité FR3634 intitulée Fédération de Recherche en Informatique Fondamentale de Paris-Diderot, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133023DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité FR3634, intitulée Fédération de Recherche en Informatique Fondamentale de Paris-Diderot, dont le directeur est M. Pierre Fraigniaud ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre Fraigniaud, directeur de l'unité FR3634, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Fraigniaud, délégation de signature est donnée à M. Thomas Ehrhard, Directeur-adjoint, Mme Ainardi Odile, Assistant Ingénieur et Noëlle Delgado, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 février 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

DEC140728DR02

**Décision donnant délégation de signature à M. Renato Monteiro, directeur de l'unité ERL8252 intitulée Centre de Recherche sur l'Inflammation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133029DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité ERL8252, intitulée Centre de Recherche sur l'Inflammation, dont le directeur est M. Renato Monteiro ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Renato Monteiro, directeur de l'unité ERL8252, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Renato Monteiro, délégation de signature est donnée à M. Richard Moreau, Directeur de Recherche INSERM, et Mme Margot Sauvadet, Ingénieur d'Etudes INSERM, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 février 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

DEC140730DR02

**Décision donnant délégation de signature à M. Stéphane Zaleski, directeur de l'unité UMR7190 intitulée Institut Jean Le Rond d'Alembert, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7190, intitulée Institut Jean Le Rond d'Alembert, dont le directeur est M. Stéphane Zaleski;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Stéphane Zaleski, directeur de l'unité UMR7190, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane Zaleski, délégation de signature est donnée à M. François Coulouvrat, Directeur-adjoint, M. Christophe Josserand, Directeur de Recherche, M. Hugues Genevois, Ingénieur de Recherche et M. Guillaume Legros, Maître de Conférences, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 131132 du 15 mars 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 février 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges



**Décision donnant délégation de signature à M. Francis André Wollman, directeur de l'unité FRC550 intitulée Institut de Biologie Physico-chimique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133024DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité FRC550, intitulée Institut de Biologie Physico-chimique, dont le directeur est M. Francis André Wollman ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Francis André Wollman, directeur de l'unité FRC550, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis André Wollman, délégation de signature est donnée à Mme Catherine Larget, Ingénieur d'Etudes et M. Daniel Picot, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 111695 du 1<sup>er</sup> octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 janvier 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

DEC140756DR02

**Décision donnant délégation de signature à M. Jean-François Le Galliard, directeur de l'unité UMS3194 intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron Ile-de-France, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133025DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3194, intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron Ile-de-France, dont le directeur est M. Jean-François Le Galliard ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-François Le Galliard, directeur de l'unité UMS3194, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François Le Galliard, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie Pradal, Technicien de Classe Exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 130272 du 24 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 février 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

**Décision donnant délégation de signature à M. David Klatmann, directeur de l'unité FRE 3632 intitulée Immunologie, immunopathologie, immunothérapie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133020DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité FRE3632, intitulée Immunologie, immunopathologie, immunothérapie, dont le directeur est M. David Klatzmann ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. David Klatzmann, directeur de l'unité FRE3632, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

**Décision donnant délégation de signature à M. Mattéo Cacciari, directeur de l'unité FR2687 intitulée Fédération de recherche : Interactions fondamentales, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133023DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité FR2687, intitulée Fédération de recherche : Interactions fondamentales dont le directeur est M. Mattéo Cacciari ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Mattéo Cacciari, directeur de l'unité FR2687, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mattéo Cacciari, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Nicolai, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 111679 du 1<sup>er</sup> octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges



DEC140498DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2687 intitulée Fédération de recherche : Interactions fondamentales**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133023DGDS du 20 décembre 2013 portant approuvant le renouvellement de l'unité FR2687, intitulée Fédération de recherche : Interactions fondamentales, dont le directeur est M. Mattéo Cacciari ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Isabelle Nicolaï, Ingénieur d'Etudes, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

Le directeur d'unité  
Mattéo Cacciari

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140501DR02

**Décision donnant délégation de signature à M. Luc Abbadie, directeur de l'unité UMR7618 intitulée Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7618, intitulée Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris, dont le directeur est M. Luc Abbadie ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Luc Abbadie, directeur de l'unité UMR7618, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc Abbadie, délégation de signature est donnée à Mme Martine Maibeche, Directrice-adjointe, et Mme Paola Paradisi, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 111680 du 1<sup>er</sup> octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

DEC140502DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7618 intitulée Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR7618, intitulée Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris, dont le directeur est M. Luc Abbadie ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Martine Maibeche, Directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine Maibeche, délégation est donnée à Mme Paola Paradisi, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

Le directeur d'unité  
Luc Abbadie

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140503DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3640 intitulée Paris Centre for Quantum Computing**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133023DGDS du 20 décembre 2013 portant approuvant le renouvellement de l'unité FR3640, intitulée Paris Centre for Quantum Computing, dont le directeur est M. Iordanis Kerenidis ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Noëlle Delgado, Assistant Ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 janvier 2014

Le directeur d'unité  
Iordanis Kerenidis

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140511DR02

**Décision donnant délégation de signature à M. Bertrand Friguet, directeur de l'unité UMR8256 Adaptation biologique et vieillissement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8256, intitulée Adaptation biologique et vieillissement dont le directeur est M. Bertrand Friguet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Bertrand Friguet, directeur de l'unité UMR8256, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand Friguet, délégation de signature est donnée à Mme Rachel Sherrard, Directrice-adjointe, Mme Florence Ladouce, Assistant Ingénieur et M. Emmanuel Demaury, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette décision annule et remplace la décision n° 140266 signée le 21 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 février 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

**Décision donnant délégation de signature à M. Jean Ponce, directeur de l'unité UMR8548 intitulée Département d'Informatique de l'Ecole Normale Supérieure par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8548, intitulée Département d'Informatique de l'Ecole Normale Supérieure, dont le directeur est M. Jean Ponce ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean Ponce, directeur de l'unité UMR8548, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Ponce, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle Isnard, Ingénieur d'Etudes, et M. David Pointcheval, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 112331 du 1<sup>er</sup> octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 février 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

DEC140563DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8548 intitulée Département d'Informatique de l'Ecole Normale Supérieure**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR8548, intitulée Département d'Informatique de l'Ecole Normale Supérieure, dont le directeur est M. Jean Ponce ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Joëlle Isnard, Ingénieur d'Etudes, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Joëlle Isnard, délégation est donnée à M. David Pointcheval, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 février 2014

Le directeur d'unité  
Jean Ponce

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**Décision donnant délégation de signature à M. Hervé Chneiweiss, directeur de l'unité UMR8246 intitulée Neurosciences Paris Seine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8246, intitulée Neurosciences Paris Seine, dont le directeur est M. Hervé Chneiweiss ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Hervé Chneiweiss, directeur de l'unité UMR8246, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé Chneiweiss, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie Faivre Weber, Responsable administrative, Mme Joanna Diamant-Cabarrus, Gestionnaire UPMC, Mme Catherine Gérard, Gestionnaire co-administrateur Geslab, et Mme Barbara Rebecchi, Gestionnaire Interlocutrice INSERM, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 février 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

DEC140570DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8246 intitulée Neurosciences Paris Seine**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR8246, intitulée Neurosciences Paris Seine, dont le directeur est M. Hervé Chneiweiss ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sylvie Faivre Weber, Ingénieur d'Etudes, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie Faivre Weber, délégation est donnée à Mme Barbara Rebecchi, Technicien Supérieur INSERM, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 février 2014

Le directeur d'unité  
Hervé Chneiweiss

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**Décision donnant délégation de signature à M. Francis-André Wollman, directeur de l'unité UMR7141 intitulée Physiologie membranaire et moléculaire du chloroplaste, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7141, intitulée Physiologie membranaire et moléculaire du chloroplaste, dont le directeur est M. Francis-André Wollman ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M.Francis-André Wollman, directeur de l'unité UMR7141, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis-André Wollman, délégation de signature est donnée à Mme Danielle Bascle, Assistant-Ingénieur et M. Fabrice Rappaport, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 110509 du 1<sup>er</sup> mars 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 février 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

DEC140573DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7141 intitulée Physiologie membranaire et moléculaire du chloroplaste**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR7141, intitulée Physiologie membranaire et moléculaire du chloroplaste, dont le directeur est M. Francis-André Wollman ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Danielle Bascle, Assistant Ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danielle Bascle, délégation est donnée à M. Fabrice Rappaport, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 février 2014

Le directeur d'unité  
Francis-André Wollman

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014



DEC140574DR02

**Décision donnant délégation de signature à M. Bernard Placais, directeur de l'unité GDR2426 intitulée Physique quantique mésoscopique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 140017DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité GDR2426, intitulée Physique quantique mésoscopique, dont le directeur est M. Bernard Placais ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Bernard Placais, directeur de l'unité GDR2426, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard Placais, délégation de signature est donnée à Mme Fabienne Renia, Technicien de Classe, et M. Jean-Marc Berroir, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 111793 du 1<sup>er</sup> octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 février 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

DEC140576DR02

**Décision donnant délégation de signature à Mme Claire-Marie Pradier, directrice de l'unité FR2482 intitulée Institut des matériaux de Paris-Centre, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n°133023DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité FR2482, intitulée Institut des matériaux de Paris-Centre, dont la directrice est Mme Claire-Marie Pradier ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Claire-Marie Pradier, directrice de l'unité FR2482, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

La décision n° 111706 du 1<sup>er</sup> octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 février 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

**Décision donnant délégation de signature à M. Pascal Viot, directeur de l'unité UMR7600 intitulée Laboratoire de physique théorique de la matière condensée, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7600, intitulée Laboratoire de physique théorique de la matière condensée, dont le directeur est M. Pascal Viot;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pascal Viot, directeur de l'unité UMR7600, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Viot, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie Dalla-Foglia, Technicien de Classe Exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 111699 du 1<sup>er</sup> octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

DEC140593DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7600 intitulée Laboratoire de physique théorique de la matière condensée**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7600, intitulée Laboratoire de physique théorique de la matière condensée, dont le directeur est M. Pascal Viot;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sylvie Dalla-Foglia, Technicienne de Classe Exceptionnelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2014

Le directeur d'unité  
Pascal Viot

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**Décision donnant délégation de signature à M. Antoine Triller, directeur de l'unité UMR8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8197, intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure, dont le directeur est M. Antoine Triller ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Antoine Triller, directeur de l'unité UMR8197, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine Triller, délégation de signature est donnée à Mme Lina Boitier, Ingénieur d'Etudes, Mme Danièle Murciano, Directrice de Recherche, et M. Jean Houmard, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 111724 du 1<sup>er</sup> octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

DEC140595DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8197, intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure, dont le directeur est M. Antoine Triller ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Lina Boitier, Ingénieur d'Etudes, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lina Boitier, délégation est donnée à Mme Danièle Murciano, Directrice de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle Murciano, délégation est donnée à M. Jean Houmard, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2014

Le directeur d'unité  
Antoine Triller

**Décision donnant délégation de signature à M. Antoine Compagnon, directeur de l'unité USR3608 intitulée République des savoirs : Lettres, Sciences, Philosophie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133027DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité USR3608, intitulée République des savoirs : Lettres, Sciences, Philosophie, dont le directeur est M. Antoine Compagnon ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Antoine Compagnon, directeur de l'unité USR3608, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine Compagnon, délégation de signature est donnée à Mme Dominique Simon, Assistant-Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

**Décision donnant délégation de signature à Mme Anne Christophe, directrice de l'unité UMR8554 intitulée Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n°133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8554, intitulée Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique, dont la directrice est Anne Christophe ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Anne Christophe, directrice de l'unité UMR8554, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne Christophe, délégation de signature est donnée à M. Jérôme Sackur, Directeur-Adjoint et Mme Radhia Achheb, Technicien de Classe Normale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 110073 du 3 janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

DEC140599DR02

**Décision donnant délégation de signature à Mme Corinne Aubert, directrice de l'unité UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n°133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8232, intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire, dont la directrice est Corinne Aubert ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Corinne Aubert, directrice de l'unité UMR8232, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne Aubert, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie Paller-Jammes, Assistant Ingénieur et M. Laurent Bouteiller, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 janvier 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

DEC140600DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8232, intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire, dont la directrice est Corinne Aubert ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sylvie Paller-Jammes, Assistant Ingénieur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 janvier 2014

La directrice d'unité  
Corinne Aubert

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**Décision donnant délégation de signature à Mme Mireille Delbraccio, directrice de l'unité UMS3610 intitulée Centre d'Archives en philosophie, histoire et édition des sciences, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n°133025DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMS3610, intitulée Centre d'Archives en philosophie, histoire et édition des sciences, dont la directrice est Mireille Delbraccio ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Mireille Delbraccio, directrice de l'unité UMS3610, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mireille Delbraccio, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Laure Massot-Crespo, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

DEC140604DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3610 intitulée Centre d'Archives en philosophie, histoire et édition des sciences**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133025DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMS3610, intitulée Centre d'Archives en philosophie, histoire et édition des sciences, dont la directrice est Mireille Delbraccio ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marie-Laure Massot-Crespo, Ingénieur d'Etudes, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2014

La directrice d'unité  
Mireille Delbraccio

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140269DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7371 intitulée Laboratoire d'Imagerie Biomédicale**

Le directeur d'unité,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche n° 7371, intitulée Laboratoire d'Imagerie Biomédicale, dont le directeur est M. Pascal Laugier ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Habib Benali, Directeur adjoint de l'Unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Habib Benali, délégation est donnée à Mme Ouafa Faouzi, Technicienne de classe normale aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Habib Benali et de Mme Ouafa Faouzi, délégation est donnée à Mme Catherine Dion, Technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Habib Benali, de Mme Ouafa Faouzi, et de Mme Catherine Dion, délégation est donnée à M. Quentin Grimal, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

## **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 6**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2014

Le directeur d'unité,

Pascal Laugier

DEC140271DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7219 intitulée Sciences – Philosophie – Histoire**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR7219, intitulée Sciences – Philosophie – Histoire, dont le directeur est M. Pascal Crozet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Christine Proust, Directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine Proust, délégation est donnée à Mme Virginie Maouchi, Administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2014

Le directeur d'unité  
Pascal Crozet

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014



DEC140274DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8251 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR8251, intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative, dont le directeur est M. Jean-Marie Dupret ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Joëlle Cohen-Tannoudji, Directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2014

Le directeur d'unité  
Jean-Marie Dupret

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**DEC140275DR02**

**Décision donnant délégation de signature à M. Francis Comets, directeur de l'unité UMR7599 intitulée « Laboratoire de probabilités et modèles aléatoires », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges Déléguée Régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7599, intitulée « Laboratoire de probabilités et modèles aléatoires », et nommant M. Francis Comets directeur de cette unité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Francis Comets, directeur de l'unité UMR7599, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis Comets, délégation de signature est donnée à M. Gilles Pages, Directeur-adjoint, et Mme Florence Deschamps, Responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 111856 du 1<sup>er</sup> octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

DEC140276DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7599 intitulée Laboratoire de probabilités et modèles aléatoires**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR7599, intitulée Laboratoire de probabilités et modèles aléatoires, dont le directeur est M. Francis Comets ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Gilles Pages, Directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles Pages, délégation est donnée à Mme Florence Deschamps, Responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

Le directeur d'unité  
Francis Comets

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140281DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7597 intitulée Histoire des Théories Linguistiques.**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7597, intitulée Histoire des Théories Linguistiques, dont la directrice est Emilie Aussant ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Christian Puech, Directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian Puech, délégation est donnée à Mme Nita Jacquin, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La directrice d'unité  
Emilie Aussant

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140302DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8226 intitulée Biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR8226, intitulée Biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes, dont le directeur est M. Stéphane Lemaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Isabelle krempholtz, Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

Le directeur d'unité  
Stéphane Lemaire

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140303DR02

**Décision donnant délégation de signature à M. Hervé Petite, directeur de l'unité UMR7052 intitulée Laboratoire de Bio-ingénierie et Biomécanique ostéo-articulaires, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7052, intitulée Laboratoire de Bio-ingénierie et Biomécanique ostéo-articulaires, dont le directeur est M. Hervé Petite ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Hervé Petite, directeur de l'unité UMR7052, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé Petite, délégation de signature est donnée à M. Morad Bensidhoum, Chargé de Recherche et M. Nathanaël Larochette, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 111811 du 1<sup>er</sup> octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges



DEC140312DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8132 intitulée Institut des Textes et Manuscrits Modernes**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR8132, intitulée Institut des Textes et Manuscrits Modernes, dont le directeur est M. Paolo d'Iorio ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Aurèle Crasson, Ingénieur Etude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurèle Crasson, délégation est donnée à Mme Elise Anastase, Assistante Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

Le directeur d'unité  
Paolo d'Iorio

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**DEC140320DR02**

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7591 intitulée « Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire »**

**Le directeur d'unité,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7591, intitulée « Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire », dont le directeur est M. Benoît Limoges ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Marc Robert, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Robert, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Mme Julie Roy, Gestionnaire.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

Le directeur d'unité,  
Benoît Limoges

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**DEC140326DR02**

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7197 intitulée « Laboratoire de Réactivité de Surface »**

**La directrice d'unité,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7197, intitulée « Laboratoire de Réactivité de Surface », dont la directrice est Mme Claire-Marie Pradier ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Hélène Pernot, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La directrice d'unité,  
Claire-Marie Pradier

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140283DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7138 intitulée Evolution Paris Seine**

**Le directeur d'unité,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7138, intitulée « Evolution Paris Seine », dont le directeur est M. Dominique Higuët ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe Leballeur, Responsable Administratif et Financier, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Leballeur, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Mme Danielle Merkiled, Gestionnaire-secrétaire.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**Article 4**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

Le directeur d'unité,

Dominique Higuët

DEC140335DR02

**Décision donnant délégation de signature à M. Jacques Besson, directeur de l'unité UMR7633 intitulée « Centre des Matériaux », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges Déléguée Régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n° 7633, intitulée « Centre des Matériaux », et nommant M. Jacques Besson, directeur de cette unité ;

**Vu** le courrier en date du 27 septembre 2013 adressé par M. le Président du CNRS à M. le directeur de Mines Paris Tech l'informant du rattachement de l'unité UMR7633 à la Délégation Paris B ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jacques Besson, directeur de l'unité UMR7633, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques Besson, délégation de signature est donnée à Mme Anne Pliant, Cadre Administratif de catégorie A (Mines), et M. Jean-Yves Herry, Cadre Administratif de catégorie A (Mines) aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

DEC140340DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7225 intitulée Institut du Cerveau et de la Moelle Epinière.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7225, intitulée Institut du Cerveau et de la Moelle Epinière, dont le directeur est M. Alexis Brice ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Etienne Hirsch, Directeur de Recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne Hirsch, délégation de signature est donnée à Mme Anne Bellod, Administrateur (CDI Fondation ICM) aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne Bellod, délégation de signature est donnée à Mme Elise Seguin, Assistant Ingénieur INSERM, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elise Seguin, délégation de signature est donnée à Mme Audrey Mansuet, Assistant Ingénieur CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Audrey Mansuet, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Claude Potier, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 6**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014



En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Claude Potier, délégation de signature est donnée à M. Olivier Colliot, Chargé de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 7**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Colliot, délégation de signature est donnée à M. Philippe Ravassard, Chargé de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 8**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Ravassard, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie George, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 9**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie George, délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle Huillard, Chargé de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 10**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 11**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

Le directeur d'unité  
Alexis Brice

DEC140343DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7619 intitulée Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les sols.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7619, intitulée Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les sols, dont le directeur est M. Jean-Marie Mouchel ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sylvie Derenne, Directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du Directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie Derenne, délégation est donnée à M. Fayçal Rejiba, Directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fayçal Rejiba, délégation est donnée à Mme Valérie Girard, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

Le directeur d'unité  
Jean-Marie Mouchel

DEC140347DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7598 intitulée Laboratoire Jacques-Louis Lions**

**LA DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7598, intitulée Laboratoire Jacques-Louis Lions, dont le directeur est Benoît Perthame ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Edwige Godlewski, Directrice-Adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edwige Godlewski, délégation est donnée à Mme Merbouha Lounici, Assistant Ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

Le directeur d'unité  
Benoît Perthame

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140367DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE3630 intitulée Expression génétique Microbienne**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133020DGDS du 20 décembre 2013 portant approuvant le renouvellement de l'unité FRE3630, intitulée Expression génétique Microbienne, dont le directeur est M. Harald Putzer;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Laurence Gauthier, Assistant ingénieur à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence Gauthier, délégation est donnée à M. Ciaran Condon, Directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

Le directeur d'unité  
Harald Putzer

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140373DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7203 intitulée Laboratoire des Biomolécules**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR203, intitulée Laboratoire des Biomolécules, dont la directrice est Sandrine Sagan ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Olivier Lequin, Directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Lequin, délégation est donnée à Mme Karine Gherdi, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La directrice d'unité  
Sandrine Sagan

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140381DR02

**Décision donnant délégation de signature à M. Stéphane Verger, directeur de l'unité UMR8546 intitulée Archéologie et philologie d'Orient et d'Occident par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8546, intitulée Archéologie et philologie d'Orient et d'Occident dont le directeur est M. Stéphane Verger ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Stéphane Verger, directeur de l'unité UMR8546, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane Verger, délégation de signature est donnée à Mme Katherine Gruel, Directrice-adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 122879 du 13 novembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges



DEC140384DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8538 intitulée Laboratoire de Géologie de L'Ecole Normale Supérieure**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR8538, intitulée Laboratoire de Géologie de L'Ecole Normale Supérieure, dont le directeur est M. Christophe Vigny, par intérim ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Nicolas Chamot-Rooke, Chargé de Recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Chamot-Rooke, délégation est donnée à M. Christian Chopin, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

Le directeur d'unité  
Christophe Vigny

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140386DR02

**Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Walter, directeur de l'unité UMR8220 intitulée Laboratoire d'Archéologie moléculaire et structurale par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8220, intitulée Laboratoire d'Archéologie moléculaire et structurale dont le directeur est M. Philippe Walter ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe Walter, directeur de l'unité UMR8220, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Walter, délégation de signature est donnée à Mme Fabienne Decuq, Technicienne de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 120556 du 1<sup>er</sup> mars 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

DEC140388DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8220 intitulée Laboratoire d'Archéologie moléculaire et structurale**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR8220, intitulée Laboratoire d'Archéologie moléculaire et structurale, dont le directeur est M. Philippe Walter;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Fabienne Decuq, Technicienne de Classe Normale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

Le directeur d'unité  
Philippe Walter

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140412DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8553 intitulée Département de mathématiques et applications de l'ENS**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR8553, intitulée Département de mathématiques et applications de l'ENS, dont le directeur est M. Olivier Debarre ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Zaira Elmir, Technicienne de Classe Exceptionnelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Zaira Elmir, délégation est donnée à Mme Bénédicte Auffray, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

Le directeur d'unité  
Olivier Debarre

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140418DR02

**Décision donnant délégation de signature à M. Reynald Pain, directeur de l'unité UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7585, intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies dont le directeur est M. Reynald Pain ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Reynald Pain, directeur de l'unité UMR7585, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Reynald Pain, délégation de signature est donnée à M. Christophe Balland, Maître de conférences, et Mme Evelyne Méphane, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 111841 du 1<sup>er</sup> octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 janvier 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

DEC140419DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR7585, intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies, dont le directeur est M. Reynald Pain ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Christophe Balland, Maître de Conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Balland, délégation est donnée à Mme Evelyne Méphane, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 janvier 2014

Le directeur d'unité  
Reynald Pain

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014



**Décision donnant délégation de signature à Mme Laurence Eymard, directrice de l'unité UMS3455 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers Paris-Centre Ecce Terra, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n°133025DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3455, intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers Paris-Centre Ecce Terra, dont la directrice est Laurence Eymard ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Laurence Eymard, directrice de l'unité UMS3455, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence Eymard, délégation de signature est donnée à M. Philippe Agard, Professeur et Mme Françoise Larincq, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 122756 du 16 octobre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

DEC140467DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3455 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers Paris-Centre Ecce Terra**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133025DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3455, intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers Paris-Centre Ecce Terra, dont la directrice est Laurence Eymard ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe Agard, Professeur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Agard, délégation est donnée à Mme Françoise Larincq, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2014

La directrice d'unité  
Laurence Eymard

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**Décision donnant délégation de signature à M. Yves Journaux, directeur de l'unité FR2769 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Paris Centre, organique, inorganique et biologique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133023DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité FR2769, intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Paris Centre, organique, inorganique et biologique, dont le directeur est M. Yves Journaux ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Yves Journaux, directeur de l'unité FR2769, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves Journaux, délégation de signature est donnée à Mme Atika Bentayeb, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 111903 du 1<sup>er</sup> octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 janvier 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

**Décision donnant délégation de signature à M. Pascal Mamassian, directeur de l'unité UMR8248 intitulée Laboratoire des Systèmes Perceptifs (LSP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8248, intitulée Laboratoire des Systèmes Perceptifs (LSP), dont le directeur est M. Pascal Mamassian ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Pascal Mamassian, directeur de l'unité UMR8248, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Mamassian, délégation de signature est donnée à M. Daniel Pressnitzer, Directeur de Recherche et M. Jean Lorenceau, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

DEC140491DR02

**Décision donnant délégation de signature à M. Bernard Perrin, directeur de l'unité UMR7588 intitulée Institut des Nanosciences de Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7588, intitulée Institut des Nanosciences de Paris, dont le directeur est M. Bernard Perrin ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Bernard Perrin, directeur de l'unité UMR7588, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard Perrin, délégation de signature est donnée à Mme Ludivine Bonnamy, Technicien de Classe Supérieure, Mme Valérie Guezo, Technicien de Classe Normale, Mme Christelle Caron, Assistant Ingénieur et M. Christophe Testelin, Directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 111824 du 1<sup>er</sup> octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

DEC140492DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7588 intitulée Institut des Nanosciences de Paris**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR7588, intitulée Institut des Nanosciences de Paris, dont le directeur est M. Bernard Perrin ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Christelle Caron, Assistant Ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle Caron, délégation est donnée à, Christophe Testelin, Directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

Le directeur d'unité  
Bernard Perrin

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140228DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7574 intitulée Chimie de la Matière Condensée de Paris.**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7574, intitulée Chimie de la Matière Condensée de Paris, dont la directrice est Florence Babonneau ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Thibaud Coradin, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 janvier 2014

La directrice d'unité  
Florence Babonneau

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140232DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7110 intitulée Laboratoire de Linguistique Formelle.**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7110, intitulée Laboratoire de Linguistique Formelle, dont la directrice est Anne Abeillé ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Dorothée Peitzmann, Responsable administrative, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dorothée Peitzmann, délégation est donnée à M. Olivier Bonami, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 janvier 2014

La directrice d'unité  
Anne Abeillé

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**DEC140241DR02**

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod, dont le directeur est M. Giuseppe Baldacci ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Antoine Charlot, Administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 janvier 2014

Le directeur d'unité  
M. Giuseppe Baldacci

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140243DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR7095, intitulée Institut d'Astrophysique de Paris, dont le directeur est M. Francis Bernardeau ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jacques Colin, Directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques Colin, délégation est donnée à Mme Valérie Bona, Administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 janvier 2014

Le directeur d'unité  
Francis Bernardeau

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UPR9080 intitulée Laboratoire de biochimie théorique**

**LE DIRECTEUR D'UNITE**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133026DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité propre de recherche n° 9080, intitulée « Laboratoire de biochimie théorique », dont le directeur est Monsieur Philippe Derreumaux ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Victoria Terziyan, Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Victoria Terziyan, délégation est donnée à M. Marc Baaden, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 20 janvier 2014

Le directeur d'unité,  
Philippe Derreumaux

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**Décision donnant délégation de signature à M. Benoît Douçot, directeur de l'unité UMR7589 intitulée Laboratoire de Physique théorique et hautes énergies (LPTHE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges Déléguée Régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7589, intitulée Laboratoire de Physique théorique et hautes énergies (LPTHE), et nommant M. Benoît Douçot directeur de cette unité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Benoît Douçot, directeur de l'unité UMR7589, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît Douçot, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Nicolai, Ingénieur d'Études, et M. Marco Picco, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 111704 du 01 octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

DEC140249DR02

**Décision donnant délégation de signature à M. Alain Dubois, directeur de l'unité UMR7614 intitulée « Laboratoire de Chimie Physique - Matière et Rayonnement », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges Déléguée Régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7099, intitulée « Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires », et nommant M. Alain Dubois, directeur de cette unité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Alain Dubois, directeur de l'unité UMR7099, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Dubois, délégation de signature est donnée à M. Francis Pénent, Directeur de Recherche, et Angéla Fraioli, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 111802 du 01 octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

DEC140251DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL8228 intitulée Métabolisme et physiologie rénale**

Le directeur d'unité,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'équipe de recherche labellisée n° 8228, intitulée Métabolisme et physiologie rénale, dont la directrice est Mme Aurélie Edwards ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pascal Houillier, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Houillier, délégation est donnée à M. Alain Doucet, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées à l'Article A de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2014

Le directeur d'unité,  
Aurélie Edwards

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140259DR02

**Décision donnant délégation de signature à M. Pierre Fraigniaud, directeur de l'unité UMR7089 intitulée Laboratoire d'Informatique Algorithmique : Fondements et Applications, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges Déléguée Régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7089, intitulée Laboratoire d'Informatique Algorithmique : Fondements et Applications, et nommant M. Pierre Fraigniaud directeur de cette unité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre Fraigniaud, directeur de l'unité UMR7089, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Fraigniaud, délégation de signature est donnée à Mme Valérie Berthé, Directrice de Recherche, et Mme Noëlle Delgado, Assistante Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 111818 du 01 octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

DEC140260DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7089 intitulée Laboratoire d'Informatique-Algorithmique : Fondements et Applications**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR7089, intitulée Laboratoire d'Informatique Algorithmique : Fondements et Applications dont le directeur est M. Pierre Fraigniaud ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Valérie Berthé, Directrice de Recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie Berthé, délégation est donnée à Mme Noëlle Delgado, Assistante Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2014

Le directeur d'unité  
Pierre Fraigniaud

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140265DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8551 intitulée Laboratoire Pierre Aigrain**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR8551, intitulée Laboratoire Pierre Aigrain, dont le directeur est M. Jean-Marc Berroir ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Anne Matignon, Assistante Ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne Matignon, délégation est donnée à M. Bernard Plaçais, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2014

Le directeur d'unité  
Jean-Marc Berroir

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014



DEC140267DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8256 intitulée Adaptation Biologique et Vieillessement**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8256, intitulée Adaptation Biologique et Vieillessement, dont le directeur est M. Bertrand Friguet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Rachel Sherrard, Directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Rachel Sherrard, délégation est donnée à Mme Florence Ladouce, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence Ladouce, délégation est donnée à M. Emmanuel Demaury, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 février 2014

Le directeur d'unité  
Bertrand Friguet

DEC140268DR02

Décision donnant délégation de signature à M. Pascal Laugier, directeur de l'unité UMR7371 intitulée Laboratoire d'Imagerie Biomédicale, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

#### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges Déléguée Régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche n° 7371, intitulée Laboratoire d'Imagerie Biomédicale, et nommant M. Pascal Laugier directeur de cette unité ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Pascal Laugier, directeur de l'unité UMR7371, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Laugier, délégation de signature est donnée à M. Habib Benali, Directeur adjoint de l'Unité, Mme Ouafa Faouzi, Technicienne de recherche, Mme Catherine Dion, Technicienne de classe exceptionnelle INSERM, et M. Quentin Grimal, Maître de Conférence, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

DEC140540DR03

**Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Bernardi, directeur de l'unité UMR8589 intitulée Laboratoire de Médiévisiologie Occidentale de Paris (LAMOP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice Kerber délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement l'unité UMR8589, intitulée Laboratoire de Médiévisiologie Occidentale de Paris (LAMOP), dont la directeur est Philippe Bernardi ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe Bernardi, directeur de l'unité UMR8589 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Bernardi, délégation de signature est donnée à M. Laurent Jégou, MC et Françoise Bornes, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC121040DR03 du 12 mars 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 6 février 2013

Le délégué régional  
Brice Kerber

**Décision donnant délégation de signature à Mme Amina Mettouchi pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8135 intitulée Langage, langues et cultures d'Afrique noire (LLACAN)**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement l'unité UMR8135, intitulée Langage, langues et cultures d'Afrique noire (LLACAN), dont la directrice est Amina Mettouchi ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Mark Van de Velde, CR2, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mark Van de Velde, délégation est donnée à Mme Jeanne Zerner, IE1C, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mark Van de Velde et de Mme Jeanne Zerner, délégation est donnée à Mme Magali Diraison, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 6 février 2014

La directrice d'unité  
Amina Mettouchi



**Décision donnant délégation de signature à Mme Amina Mettouchi, directrice de l'unité UMR8135 intitulée Langage, langues et cultures d'Afrique noire (LLACAN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice Kerber délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement l'unité UMR8135, intitulée Langage, langues et cultures d'Afrique noire (LLACAN), dont la directrice est Amina Mettouchi ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Amina Mettouchi, directrice de l'unité UMR8135 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Amina Mettouchi, délégation de signature est donnée à M. Mark Van de Velde, CR2, Jeanne Zerner, IE1C, et Magali Diraison, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC130199DR03 du 16 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 6 février 2013

Le délégué régional  
Brice Kerber

DEC140542DR03

**Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Bernardi pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8589 intitulée Laboratoire de Médiévistique Occidentale de Paris (LAMOP)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement l'unité UMR8589, intitulée Laboratoire de Médiévistique Occidentale de Paris (LAMOP), dont la directeur est Philippe Bernardi ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Laurent Jégou, MC, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Jégou, délégation est donnée à Mme Françoise Bornes, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 6 février 2014

Le directeur d'unité  
Philippe Bernardi

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**DEC140443DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Guillaume VAN DER REST, directeur de l'unité FR3624 intitulée Réseau national de spectrométrie de masse FT-ICR à très haut champ, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 133023DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2014, de la FR3624 intitulée « Réseau national de spectrométrie de masse FT-ICR à très haut champ », dont le directeur est Monsieur Guillaume VAN DER REST ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Guillaume VAN DER REST, directeur de l'unité FR3624, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2014



Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud



Monsieur Guillaume VAN DER REST

DEC140351DR04

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UMI3191 - Institut des technologies multilingues et multimédias dans l'information**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122736DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2012, de l'UMI3191 intitulée « Institut des technologies multilingues et multimédias dans l'information » ;

**Vu** la décision n° 133459INS2I nommant Monsieur Gilles ADDA directeur de l'unité à compter du 01/01/2014 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Joseph-Jean MARIANI, directeur de recherche, sous-directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2014



Monsieur Gilles ADDA  
Directeur de l'unité n° UMI3191



Monsieur Joseph-Jean MARIANI



Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC140514DR04

**Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-François GIBRAT, directeur de l'unité UMS3601 intitulée Institut français de bioinformatique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC130762INSB approuvant la création, à compter du 01/01/2013, de l'UMS3601 intitulée « Institut français de bioinformatique », dont le directeur est Monsieur Jean-François GIBRAT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Jean-François GIBRAT, directeur de l'unité UMS3601, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Jean-François GIBRAT**, délégation de signature est donnée à **Madame Patricia LAPLAGNE**, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**Article 3**

La décision n° **DEC131559DR04** du 01/01/2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 6 février 2014



Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

**Monsieur Jean-François GIBRAT**



**Madame Patricia LAPLAGNE**





DEC140516DR04

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UMS3601 - Institut français de bioinformatique**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130762INSB approuvant la création, à compter du 01/01/2013, de l'UMS3601 intitulée « Institut français de bioinformatique », dont le directeur est Monsieur Jean-François GIBRAT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Patricia LAPLAGNE, technicienne, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

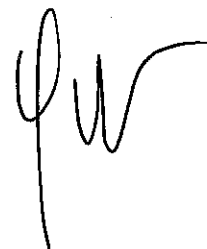
**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 6 février 2014

Monsieur Jean-François GIBRAT  
Directeur de l'unité n° UMS3601

Madame Patricia LAPLAGNE



Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91196 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC140177DR04

Délégation de signature consentie à **Madame Anne DECOURCHELLE**, directeur de l'unité **UMR7158 intitulée Astrophysique, interprétation - modélisation, Paris-Saclay**  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

#### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'UMR7158 intitulée « Astrophysique, interprétation - modélisation, Paris-Saclay », dont le directeur est Madame Anne DECOURCHELLE ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Madame Anne DECOURCHELLE, directeur de l'unité UMR7158, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

##### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Anne DECOURCHELLE**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Pierre-Alain DUC**, directeur de recherche, **Monsieur Michel TALVARD**, directeur de recherche CEA, et **Madame Isabelle GRENIER**, professeure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**Article 3**

La décision n° **121377DR04** du 01/06/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.


**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2014



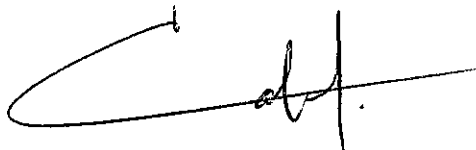
Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud



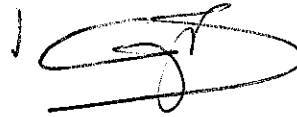
Madame Anne DECOURCHELLE



Monsieur Pierre-Alain DUC



Monsieur Michel TALVARD



Madame Isabelle GRENIER

DEC140178DR04

***Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UMR7158 – Astrophysique, interprétation - modélisation, Paris-Saclay***

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'UMR7158 intitulée « Astrophysique, interprétation - modélisation, Paris-Saclay », dont le directeur est Madame Anne DECOURCHELLE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Pierre-Alain DUC, directeur de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Alain DUC, délégation est donnée à Monsieur Michel TALVARD, directeur de recherche CEA, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Alain DUC et de Monsieur Michel TALVARD, délégation est donnée à Madame Isabelle GRENIER, professeure, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T 01 69 82 30 30  
F 01 69 82 33 33

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

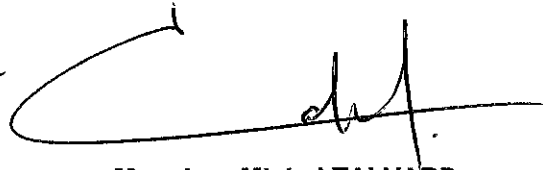
Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2014



Madame Anne DECOURCHELLE  
Directeur de l'unité n° UMR7158



Monsieur Pierre-Alain DUC



Monsieur Michel TALVARD



Madame Isabelle GRENIER

DEC140186DR04

**Délégation de signature consentie à Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON, directeur de l'unité UMR8627 intitulée Laboratoire de physique théorique par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 133034DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'UMR8627 intitulée « Laboratoire de physique théorique », dont le directeur est Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON, directeur de l'unité UMR8627, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Philippe BOUCAUD, chargé de recherche**, et **Madame Odile HECKENAUER, ingénieure d'études**, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**Article 3**

La décision n° **DEC121374DR04** du 01/06/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2014

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

**Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON**

  
**Sébastien DESCOTES-GENON**  
Directeur du LPT  
ORSAY

**Monsieur Philippe BOUCAUD**

**BOUCAUD Philippe**  
Directeur - Adjoint  
LPT ORSAY

**Madame Odile HECKENAUER**

**ODILE HECKENAUER**  
ADMINISTRATRICE DU  
LPT ORSAY

DEC140187DR04

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UMR8627 - Laboratoire de physique théorique**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133034DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'UMR8627 intitulée « Laboratoire de physique théorique », dont le directeur est Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON ;



Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Philippe BOUCAUD, chargé de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe BOUCAUD, délégation est donnée à Madame Odile HECKENAUER, ingénieure d'études, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2014

Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON  
Directeur de l'unité n° UMR8627

Monsieur Philippe BOUCAUD

**BOUCAUD Philippe**  
Directeur - Adjoint  
LPT ORSAY

Madame Odile HECKENAUER

**ODILE HECKENAUER**  
ADMINISTRATRICE DU  
LPT ORSAY



DEC140350DR04

**Délégation de signature consentie à Monsieur Gilles ADDA, directeur de l'unité UMI3191 intitulée Institut des technologies multilingues et multimédias dans l'information par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 122736DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2012, de l'UMI3191 intitulée « Institut des technologies multilingues et multimédias dans l'information » ;

**Vu** la décision n° 133459INS2I nommant Monsieur Gilles ADDA directeur de l'unité à compter du 01/01/2014 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Gilles ADDA, directeur de l'unité UMI3191, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Gilles ADDA**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Joseph-Jean MARIANI, directeur de recherche**, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**Article 3**

La décision n° **DEC121397DR04** du 01/06/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2014

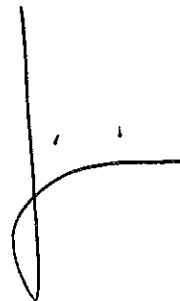


Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

**Monsieur Gilles ADDA**



**Monsieur Joseph-Jean MARIANI**



DEC140345DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Yvan Martel et Mme Pascale Fuseau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3362, intitulée Contrôle et analyse des EDP, Théorie, Interactions et Applications (CATIA).**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3362 intitulée Contrôle et analyse des EDP, Théorie, Interactions et Applications (CATIA), dont la directrice est Mme Karine Beauchard ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à *M. Yvan Martel, PU1, et Mme Pascale Fuseau, IR2*, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 2 janvier 2014.

La directrice d'unité  
Karine Beauchard

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140146DR05

**Décision donnant délégation de signature à Mme Béatrice MOËLLIC et M. Pierre BECKOUCHE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7533, intitulée Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS).**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité, UMR 7533, intitulée Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS), dont la directrice est Mme Nathalie Blanc ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Béatrice MOËLLIC, Secrétaire de Direction, et à M. Pierre BECKOUCHE, Directeur du GIS - CIST, dans la limite des crédits dédiés au GIS CIST, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 2 janvier 2014

La directrice d'unité  
Nathalie BLANC

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC140143DR05

**Décision donnant délégation de signature à Mme Nathalie Blanc, directrice de l'unité UMR7533 intitulée Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité, UMR 7533, intitulée Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS), dont la directrice est Mme Nathalie Blanc ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Nathalie Blanc, directrice de l'unité UMR 7533, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice de l'unité UMR 7533, Mme Nathalie Blanc, délégation de signature est donnée à Mr Pierre BECKOUCHE, PU1, et Mme Béatrice MOËLLIC, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC132342DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 janvier 2014

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

**Décision donnant délégation de signature à M. Guilhem Dezanneau, directeur de l'unité UMR8580 intitulée Structures propriétés, modélisation des solides, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 approuvant la prorogation de l'unité UMR8580 intitulée Structures propriétés, modélisation des solides ;

**Vu** la décision n° DEC133254INC du 17 janvier 2014 portant nomination de Guilhem Dezanneau aux fonctions de directeur de l'UMR8580 intitulée Structures propriétés, modélisation des solides ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Guilhem Dezanneau, directeur de l'unité UMR8580, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Guilhem Dezanneau, délégation de signature est donnée à Pietro Cortona, PU2 et Jean-Michel Gillet, PU2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 février 2014

Le délégué régional  
Philippe Cavalier



DEC140459DR05

**Décision donnant délégation de signature à Mme Corinne Gosmini, directrice de l'unité UMR9168 intitulée Laboratoire de Chimie Moléculaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC133017DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR9168 intitulée Laboratoire de Chimie Moléculaire, dont le directrice est Mme Corinne Gosmini ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Corinne Gosmini, directrice de l'unité UMR9168, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Corinne Gosmini, délégation de signature est donnée à Gilles Frison, CR1, Anne-Florence, SEA, Thérèse Mérimée, CAR2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 janvier 2014

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

DEC140458DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Gilles Frison, Mme Anne-Florence Eyssautier et Mme Thérèse Mérimée pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9168 intitulée Laboratoire de Chimie Moléculaire**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC133017DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité, 9168 intitulée Laboratoire de Chimie Moléculaire, dont la directrice est Mme Corinne Gosmini ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Gilles Frison, directeur adjoint, Mme Anne-Florence Eyssautier, administratrice et Mme Thérèse Mérimée, administratrice, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 2 janvier 2014

La directrice d'unité  
Corinne Gosmini

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**Décision donnant délégation de signature à Jean-Pierre Lévy, directeur de l'unité UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement, dont le directeur est Jean-Pierre Lévy ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Jean-Pierre Lévy, directeur de l'unité UMR7218, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Pierre Lévy, délégation de signature est donnée à Stéphanie Vermeersch, CR1, Charles-Henri Rossignol, IE1 et Pierre Stiegelmann, CAR1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 janvier 2014

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

DEC140344DR05

**Décision donnant délégation de signature à Mme Karine Beauchard, directrice de l'unité GDR3362 intitulée Contrôle et analyse des EDP, Théorie, Interactions et Applications (CATIA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3362 intitulée Contrôle et analyse des EDP, Théorie, Interactions et Applications (CATIA), dont la directrice est Mme Karine Beauchard ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Karine Beauchard, directrice de l'unité GDR3362, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine Beauchard, délégation de signature est donnée à M. Yvan Martel, PU1, et Mme Pascale Fuseau, IR2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 02/01/2014.

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

**Décision donnant délégation de signature à M. Sylvain Picaud, directeur du GDR3622 intitulé « GDR SUIE » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

**Vu** la décision n° DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création du groupement de recherche GDR3622 intitulé « GDR SUIE », dont le directeur est Sylvain Picaud ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. **Sylvain Picaud**, Directeur de Recherche CNRS, directeur du groupement de recherche GDR3622, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Sylvain Picaud, délégation de signature est donnée à **Eliane Soudagne**, Assistant Ingénieur à l'Université de Franche-Comté, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 13 janvier 2014

Philippe Piéri

Sylvain Picaud

Le Délégué Régional

Le directeur d'unité

Eliane Soudagne

La délégataire

DEC140434DR06

**Décision donnant délégation de signature à Eliane Soudagne pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du groupement de recherche GDR3622 intitulé « GDR SUIE »**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création du groupement de recherche GDR3622 intitulé « GDR SUIE », dont le directeur est Sylvain Picaud ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Eliane Soudagne**, Assistant Ingénieur à l'Université de Franche-Comté, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 13 janvier 2014

Le directeur d'unité

Sylvain Picaud

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

## **DEC140494DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Farouk TOUMANI, directeur par intérim de l'unité UMR6158 intitulée Laboratoire d'Informatique, de Modélisation et d'optimisation des Systèmes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC122742DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6158, intitulée Laboratoire d'Informatique, de Modélisation et d'optimisation des Systèmes, dont le directeur par intérim est M. Farouk TOUMANI ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Farouk TOUMANI, directeur par intérim de l'unité UMR6158, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Farouk TOUMANI, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain Quilliot, Professeur, et à Madame Béatrice Bourdieu, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC131336DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er février 2014

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC140496DR07

**Décision donnant délégation de signature à Mme Nathalie Limodin et à M. Julien Rethore, directeurs de l'unité GDR3651 intitulée Fissures de fatigue, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC140014DGDS du 13 janvier 2014 portant création de l'unité GDR3651, intitulée Fissures de fatigue, dont les directeurs sont Mme Nathalie Limodin et M. Julien Rethore ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Nathalie Limodin et à M. Julien Rethore, directeurs de l'unité GDR3651, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1<sup>er</sup> janvier 2014

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **DEC140541DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Alain QUILLIOT, directeur de l'unité GDR3002 intitulée Recherche Opérationnelle, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC140017DGDS du 13 janvier 2014, approuvant le renouvellement de l'unité GDR3002, intitulée Recherche Opérationnelle, dont le directeur est M. Alain QUILLIOT ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Alain QUILLIOT, directeur de l'unité GDR3002, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain QUILLIOT, délégation de signature est donnée à Mme Béatrice Bourdieu, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2014

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



## **DEC140724DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Gilbert DELEAGE, directeur de l'unité UMR5086 intitulée Bases moléculaires et structurales des systèmes infectieux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5086, intitulée Bases moléculaires et structurales des systèmes infectieux, dont le directeur est M. Gilbert DELEAGE ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à M. Gilbert DELEAGE, directeur de l'unité UMR5086, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilbert DELEAGE, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Michel JAULT, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er, ainsi qu'à Madame Christine RIVIERE, Technicienne, et à Madame Dorothee BERNARD, Assistant ingénieur, pour les commandes de fonctionnement d'un montant inférieur à 4 000 euros uniquement.

## Article 3

La décision n° DEC130970DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 14 février 2014

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **DEC140550DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Catherine DUBOURDIEU, directrice de l'unité GDR3660 intitulée Oxydes fonctionnels : du matériau au dispositif, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC140017DGDS du 13 janvier 2014, portant création de l'unité GDR3660, intitulée Oxydes fonctionnels : du matériau au dispositif, dont la directrice est Mme Catherine DUBOURDIEU ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Catherine DUBOURDIEU, directrice de l'unité GDR3660, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine DUBOURDIEU, délégation de signature est donnée à Mme Martine Verdenelli, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2014

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC140328DR02

**Décision donnant délégation de signature à M. Stavros Katsanevas, directeur de l'unité UMR7164 intitulée AstroParticules et Cosmologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges Déléguée Régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7164, intitulée « AstroParticules et Cosmologie », et nommant M. Stavros Katsanevas, directeur de cette unité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Stavros Katsanevas, directeur de l'unité UMR7164, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stavos Katsanevas, délégation de signature est donnée à M. Sotiris Loucatos, Ingénieur CEA, Mme Alessandra Tonazzo, Professeur et Mme Emmanuelle Foissac, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 122772 du 18 octobre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

## **DEC140767DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Philippe SAUTET, directeur de l'unité FR3023 intitulée INSTITUT DE CHIMIE DE LYON, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A006DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité FR3023, intitulée INSTITUT DE CHIMIE DE LYON, dont le directeur est M. Philippe SAUTET ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Philippe SAUTET, directeur de l'unité FR3023, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe SAUTET, délégation de signature est donnée à M. Loïc Blum, Professeur, et à Mme Catherine Michel, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC131254DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 25 février 2014

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



## **DEC140770DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Charles RAUX, directeur de l'unité UMR5593 intitulée Laboratoire d'économie des transports, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5593, intitulée Laboratoire d'économie des transports, dont le directeur est M. Charles RAUX ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Charles RAUX, directeur de l'unité UMR5593, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles RAUX, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier Klein, Directeur-adjoint, et à Monsieur Yves Crozet, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC131327DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 24 février 2014

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **DEC140647DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Michel MULLER, directeur de l'unité GDR673 intitulée Informatique Mathématique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC140017DGDS du 13 janvier 2014, approuvant le renouvellement de l'unité GDR673, intitulée Informatique Mathématique, dont le directeur est M. Jean-Michel MULLER ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à M. Jean-Michel MULLER, directeur de l'unité GDR673, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2014

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **DEC140778DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Michel LACROIX, directeur de l'unité UMR5256 intitulée Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5256, intitulée Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon, dont le directeur est M. Michel LACROIX ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à M. Michel LACROIX, directeur de l'unité UMR5256, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel LACROIX, délégation de signature est donnée à Mme Catherine Pinel, Directrice de recherche, et à M. Pierre Delichere, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er et dans la limite de 10 000 euros.

## Article 3

La décision n° DEC131115DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 27 février 2014

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

**DEC140475dr08**

**Décision donnant délégation de signature à M. Xavier FEAUGAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7256 intitulée « Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement » - LaSIE**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC133017DGDS du 20 décembre 2012 approuvant la création de l'unité mixte de recherche UMR7356 intitulée « Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement » - LaSIE dont le directeur est M. Abdelkarim AIT-MOKHTAR ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Xavier FEAUGAS, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Fait à Orléans, le 24 janvier 2014

Le directeur d'unité  
Abdelkarim AIT-MOKHTAR

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**DEC140484dr08**

**Décision donnant délégation de signature à M. Gilles THEUREAU, Directeur par intérim de l'unité USR704 intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay » - SRN par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche USR704 intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay » - SRN, dont le directeur par intérim est M. Gilles THEUREAU ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Gilles THEUREAU, directeur par intérim de l'unité n°USR704, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles THEUREAU, délégation de signature est donnée à M. Guy KENFACK, Ingénieur de recherche, à M. Christophe ROZIERE, Assistant-ingénieur et à M. Samuel GARNIER, Ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Fait à Orléans, le 03 février 2014

Le délégué régional  
Patrice SOULLIE

**DEC140485dr08**

**Décision donnant délégation de signature à M. Christophe ROZIERE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR704 intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay » - SRN**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC133027DR08 du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité USR704, intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay » - SRN, dont le directeur par intérim est M. Gilles THEUREAU ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Christophe ROZIERE, Assistant-Ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Fait à Orléans, le 03 février 2014

Le directeur d'unité par intérim  
Gilles THEUREAU

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**DEC140066dr08**

**Délégation de signature consentie à M. Xavier BONNET, Directeur de l'unité UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 modifiée - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC133017DGDS du 20 décembre 2013 approuvant la création de l'unité UMR n°7372, intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » (CEBC), dont le directeur est M. Xavier BONNET ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Xavier BONNET, Directeur de l'unité UMR n°7372, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier BONNET, délégation de signature est donnée à M. Christophe GUINET, Directeur de recherche, et à M. Charles-André BOST, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

En cas d'absence de M. Xavier BONNET et des subdélégués mentionnés à l'article 2, délégation de signature est donnée à Mme Delphine BONNET, Assistante-Ingénieure, pour les ordres de mission sans frais et les bons de commandes d'un montant maximal de 500 €uros.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Fait à Orléans, le 07 février 2014

Patrice SOULLIE  
Délégué Régional

**DEC140582dr08**

**Délégation de signature consentie à M. Paco BUSTAMANTE, Directeur de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 modifiée - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 approuvant la création de l'unité mixte de recherche n°7266, intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » (LIENSs) ;

**Vu** la décision n° DEC140083INEE du 10 février 2014 portant nomination de M. Paco BUSTAMANTE aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » (LIENSs) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Paco BUSTAMANTE, Directeur par intérim de l'unité UMR n°7266, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paco BUSTAMANTE, délégation de signature est donnée à M. M. Pascal MARTY, Professeur des Universités, et à Mme Lucia PICARD, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision abroge la décision n°DEC132773DR08 du 18 septembre 2013.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> février 2014.

Fait à Orléans, le 10 février 2014

Patrice SOULLIE  
Délégué Régional

**DEC140067dr08**

**Décision de délégation de signature consentie par M. Xavier BONNET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC133017DGDS du 20 décembre 2013 approuvant la création de l'unité UMR n°7372, intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » (CEBC), dont le directeur est M. Xavier BONNET ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Christophe GUINET, Directeur de Recherche et Directeur-adjoint du CEBC, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe GUINET, délégation est donnée à M. Charles-André BOST, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe GUINET, et de M. Charles-André BOST, délégation est donnée à Mme Delphine BONNET, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> pour les ordres de missions sans frais et les bons de commande d'un montant maximal de 500 €uros.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Fait à Orléans, le 06 février 2014

Le Directeur d'unité  
Xavier BONNET



**DEC140473dr08**

**Décision donnant délégation de signature à M. Abdelkarim AIT-MOKHTAR, Directeur de l'unité UMR7356 intitulée « Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement » - LaSIE par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC133017DGDS du 20 décembre 2012 approuvant la création de l'unité mixte de recherche UMR7356 intitulée « Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement » - LaSIE dont le directeur est M. Abdelkarim AIT-MOKHTAR ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Abdelkarim AIT-MOKHTAR, directeur de l'unité n°UMR7356, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Abdelkarim AIT-MOKHTAR, délégation de signature est donnée à M. Xavier FEAUGAS, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Fait à Orléans, le 28 janvier 2014

Le délégué régional  
Patrice SOULLIE

**DEC140583dr08**

**Décision de délégation de signature consentie par M. Paco BUSTAMANTE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 approuvant la création de l'unité UMR n°7266, intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » (LIENSs) ;

**Vu** la décision n° DEC140083INEE du 10 février 2014 portant nomination de M. Paco BUSTAMANTE aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » (LIENSs) ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pascal MARTY, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal MARTY, délégation est donnée à Mme Lucia PICARD, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision abroge la décision N°DEC132870DR08 du 23 septembre 2013.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> février 2014.

Fait à Orléans, le 10 février 2014

Le Directeur d'unité par intérim  
Paco BUSTAMANTE

**DEC140584dr08**

**Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Claude GRANDIDIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - P'**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122733DSI du 05 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité propre de recherche UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - P' ;

**Vu** la décision n° DEC133324INSIS du 10 janvier 2014 portant nomination de M. Yves GERVAIS aux fonctions de directeur de l'unité propre de recherche UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - P' ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Claude GRANDIDIER, Professeur, Directeur-adjoint de l'UPR3346 à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, délégation est donnée à M. Jean-François BARBOT, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER et de M. Jean-François BARBOT, délégation est donnée à M. Yves NADOT, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT et de à M. Yves NADOT, délégation est donnée à M. Jacques BOREE, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

#### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de à M. Yves NADOT et de M. Jacques BOREE, délégation est donnée à M. Eric FOUCAULT, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

#### **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de à M. Yves NADOT, de M. Jacques BOREE et de M. Eric FOUCAULT, délégation est donnée à M. Saïd ZEGHLOUL, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

#### **Article 7**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de à M. Yves NADOT, de M. Jacques BOREE, de M. Eric FOUCAULT et de M. Saïd ZEGHLOUL, délégation est donnée à M. Mihai ARGHIR, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

#### **Article 8**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de à M. Yves NADOT, de M. Jacques BOREE, de M. Eric FOUCAULT, de M. Saïd ZEGHLOUL et de M. Mihai ARGHIR, délégation est donnée à M. Louis HUET, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

#### **Article 9**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de à M. Yves NADOT, de M. Jacques BOREE, de M. Eric FOUCAULT, de M. Saïd ZEGHLOUL, de M. Mihai ARGHIR et de M. Louis HUET, délégation est donnée à Mme Nicole DUBOIS, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

#### **Article 10**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de à M. Yves NADOT, de M. Jacques BOREE, de M. Eric FOUCAULT, de M. Saïd ZEGHLOUL, de M. Mihai ARGHIR, de M. Louis HUET et de

Mme Nicole DUBOIS, délégation est donnée à M. Serge MACIA, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 11**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de à M. Yves NADOT, de M. Jacques BOREE, de M. Eric FOUCAULT, de M. Saïd ZEGHLOUL, de M. Mihai ARGHIR, de M. Louis HUET, de Mme Nicole DUBOIS et de M. Serge MACIA, délégation est donnée à M. Denis BERTHEAU, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 12**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de à M. Yves NADOT, de M. Jacques BOREE, de M. Eric FOUCAULT, de M. Saïd ZEGHLOUL, de M. Mihai ARGHIR, de M. Louis HUET, de Mme Nicole DUBOIS, de M. Serge MACIA et de M. Denis BERTHEAU, délégation est donnée à Mme Françoise ASTIER, Assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 13**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de à M. Yves NADOT, de M. Jacques BOREE, de M. Eric FOUCAULT, de M. Saïd ZEGHLOUL, de M. Mihai ARGHIR, de M. Louis HUET, de Mme Nicole DUBOIS, de M. Serge MACIA, de M. Denis BERTHEAU et de Mme Françoise ASTIER, délégation est donnée à M. Bernard ANTHONY, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 14**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de à M. Yves NADOT, de M. Jacques BOREE, de M. Eric FOUCAULT, de M. Saïd ZEGHLOUL, de M. Mihai ARGHIR, de M. Louis HUET, de Mme Nicole DUBOIS, de M. Serge MACIA, de M. Denis BERTHEAU, de Mme Françoise ASTIER et de M. Bernard ANTHONY, délégation est donnée à M. Bruno LAMONGIE, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 15**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 16**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Fait à Orléans, le 06 février 2014

Le directeur d'unité  
Yves GERVAIS



**DEC140587dr08**

**Délégation de signature consentie à M. Jean-Pierre SIMORRE, Directeur de l'unité FR3050 intitulée « Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs » - TGIR RMN THC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 modifiée - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de la fédération de recherche n°3050 intitulée « Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs » - TGIR RMN THC ;

**Vu** la décision n° DEC140169INC du 23 janvier 2014 portant nomination de M. Jean-Pierre SIMORRE en qualité de directeur de la fédération de recherche n°3050 intitulée « Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs » - TGIR RMN THC ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre SIMORRE, Directeur de l'unité FR n°3050, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre SIMORRE, délégation de signature est donnée à Mme Anne LESAGE, Ingénieure de recherche et directrice-adjointe, à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de recherche et à Mme Raphaëlle DHENNIN, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision abroge la décision n°DEC132935DR08 du 09 octobre 2013.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Fait à Orléans, le 10 février 2014

Patrice SOULLIE  
Délégué Régional

**DEC140588dr08**

**Décision de délégation de signature consentie par M. Jean-Pierre SIMORRE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3050 intitulée « Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs » - TGIR RMN THC.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR n°3050, intitulée Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs (TGIR RMN THC) ;

**Vu** la décision n° DEC132777INC du 03 octobre 2013 portant nomination de M. Jean-Pierre SIMORRE aux fonctions de Directeur par intérim de l'unité FR n°3050, intitulée Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs (TGIR RMN THC) ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Anne LESAGE, Ingénieure de Recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne LESAGE, délégation est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne LESAGE et de M. Ludovic BRUTINOT, délégation est donnée à Mme Raphaëlle DHENNIN, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision abroge la décision n°DEC132936DR08 du 31 octobre 2013.

### **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Fait à Orléans, le 20 février 2014

Le Directeur d'unité  
Jean-Pierre SIMORRE

**DEC140474dr08**

**Décision donnant délégation de signature à M. Bruno CONSTANTIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL7368 intitulée « Laboratoire Signalisation et Transports Ioniques » - STIM**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC133029DGDS du 20 décembre 2012 approuvant la création de l'équipe de recherche labellisée ERL7368 intitulée « Laboratoire Signalisation et Transports Ioniques » - LaSIE dont le directeur est M. Frédéric BECQ ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Bruno CONSTANTIN, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Fait à Orléans, le 31 janvier 2014

Le directeur d'unité  
Frédéric BECQ

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**DEC140607DR11**

**Décision donnant délégation de signature à M. Achim WIRTH, directeur de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Ecoulements Géophysiques et Industriels (LEGI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5519, intitulée Laboratoire des Ecoulements Géophysiques et Industriels, dont le directeur est M. Christophe BAUDET ;

**Vu** la décision n° 133375INSIS du 29 janvier 2014 portant nomination de M. Achim WIRTH aux fonctions de directeur et de M. Jean-Pierre FRANC aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5519 intitulée Laboratoire des Ecoulements Géophysiques et Industriels (LEGI) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Achim WIRTH directeur de l'unité UMR5519, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement M. Achim WIRTH, délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre FRANC, DR2 CNRS, directeur-adjoint et à M. Jhoan GENNAI, IE2 CNRS, responsable administratif, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 110288DR11 du 1<sup>er</sup> janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 février 2014

Le délégué régional  
Jérôme VITRE

**DEC140630DR11**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Karine ARGENTO, Adjointe au Délégué régional de la circonscription Alpes, à effet de signer au nom du Délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karine ARGENTO, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Florence PIAUD-DALLE, Responsable du Service des Ressources Humaines.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karine ARGENTO et de Madame Florence PIAUD-DALLE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Evelyne FIGURA, Adjointe au budget au Service Financier et Comptable.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karine ARGENTO, de Madame Florence PIAUD-DALLE et de Madame Evelyne FIGURA délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Benoit SAGE, Responsable du Service Technique et Logistique.



Délégation Alpes

[www.cnrs.fr/alpes](http://www.cnrs.fr/alpes)

25, rue des Martyrs - BP 166  
38042 GRENOBLE CEEX 9

T. 04 76 88 10 00  
F. 04 76 88 11 61

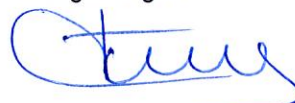


## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 13 février 2014

Le Délégué régional



Jérôme VITRE



Délégation Alpes

[www.cnrs.fr/alpes](http://www.cnrs.fr/alpes)

25, rue des Martyrs - BP 166  
38042 GRENOBLE CEEX 9

T. 04 76 88 10 00  
F. 04 76 88 11 61

DEC140633DR11

**Délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du délégué régional aux responsables de la délégation**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme VITRE, Délégué régional pour la circonscription Alpes, délégation est donnée à Mme Karine ARGENTO, adjointe au Délégué Régional, à Madame Florence PIAUD-DALLE, responsable du Service des Ressources Humaines, à Madame Evelyne FIGURA, adjointe au budget au Service Financier et Comptable, à Madame Anne LARTAUD, adjointe à la gestion des personnels au Service des Ressources Humaines, et à Madame Sylvie TRUCHON, adjointe du responsable du Service des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Monsieur Jérôme VITRE.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme VITRE, Délégué régional pour la circonscription Alpes, délégation est donnée à Monsieur Benoit SAGE, responsable du Service Technique et Logistique à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service (STL), relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Monsieur Jérôme VITRE.

**Article 3**

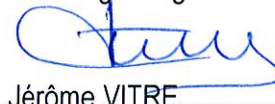
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Benoit SAGE, délégation de signature est donnée à Monsieur Lionel MORARD, adjoint pour le patrimoine au Service Technique et Logistique, à l'effet de signer les documents relatifs aux activités et au fonctionnement du service (STL) comprenant la gestion du CDL et des opérations immobilières, relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Monsieur Jérôme VITRE ;

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 13 février 2014

Le Délégué régional



Jérôme VITRE



Délégation Alpes

[www.cnrs.fr/alpes](http://www.cnrs.fr/alpes)

25, rue des Martyrs - BP 166  
38042 GRENOBLE CEEX 9

T. 04 76 88 10 00  
F. 04 76 88 11 61

**DEC140635DR11**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Clémentine PRIEUR, directrice du GDR3179 intitulé Méthodes d'analyse stochastiques des codes et traitements numériques (MASCOT NUM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 120062DSI du 29 février 2012 approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 du GDR3179, intitulé MASCOT NUM, dont le directeur est Mme Clémentine PRIEUR ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Clémentine PRIEUR directeur du GDR3179, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Clémentine PRIEUR, délégation de signature est donnée à Mme Delphine FAVRE-GIRAUD, AI CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 121779DR11 du 1<sup>er</sup> juin 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 13 février 2014

Le délégué régional  
Jérôme VITRE

**DEC140638DR11**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Corinne FEULLAR et M. Marc BERNIER**

**LE DIRECTEUR D'UNITE**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC133049DAJ du 1<sup>er</sup> janvier 2014 approuvant le renouvellement de l'unité propre de service n°2966 unité de logistique internationale service et soutien aux expériences (UPS ULISSE) ;

**Vu** la décision n°DEC100007IN2P3 du 10 juin 2010 donnant pouvoir à M. BRION Directeur de l'unité propre de service n°2966 unité de logistique internationale service et soutien aux expériences (UPS ULISSE) aux fins de représentation du CNRS auprès des services de la direction générale des Douanes ,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Corinne FEULLAR, AI CNRS, sous-directrice de l'UPS2966 et à M. Marc BERNIER, IE2 CNRS, Responsable du Service Overland, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité l'ensemble des actes relevant de ses attributions de représentation du CNRS auprès des services de la direction générale des douanes de l'article 1.a à 1.f de la décision du 10 juin 2010 susvisée.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Annecy le Vieux, le 13 février 2013

Le directeur de l'UPS ULISSE

Philippe BRION

DEC140715DR11

**Décision donnant délégation de signature à M. Laurent BEGUE, directeur de l'unité USR3394 intitulée Maison des Sciences de l'Homme – Alpes (MSH-ALPES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité USR3394, intitulée Maison des Sciences de l'Homme – Alpes (MSH-ALPES), dont la directrice est Madame Dominique RIGAUX ;

**Vu** la décision n° DEC140058INSHS portant cessation de fonctions de Mme Dominique RIGAUX, directrice et nomination de M. Laurent BEGUE aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et de recherche n°3394 intitulée Maison des Sciences de l'Homme – Alpes (MSH-ALPES) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Laurent BEGUE, directeur par intérim de l'unité USR3394, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent BEGUE, délégation de signature est donnée à Mme Yolande COURION, IE1HC CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC110333DR11 du 1<sup>er</sup> janvier 2011, donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 19 février 2014

Le délégué régional  
Jérôme VITRE

**DEC140772DR11**

**Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Emmanuel BROQUIN, directeur de l'unité UMR5130, intitulée Institut de Microélectronique, Electromagnétisme et Photonique-Laboratoire d'Hyperfréquence et Caractérisation (IMEP-LAHC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC11A004dsi du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5130, intitulée Institut de Microélectronique, Electromagnétisme et Photonique-Laboratoire d'Hyperfréquence et Caractérisation (IMEP-LAHC), dont le directeur est M. Gérard GHIBAUDO ;

**Vu** la décision n° DEC133438INSIS du 21 janvier 2014 portant nomination de M. Jean-Emmanuel BROQUIN, aux fonctions de directeur, et de Mme Anne KAMINSKI-CACHOPO, aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 5130, intitulée Institut de Microélectronique, Electromagnétisme et Photonique-Laboratoire d'Hyperfréquence et Caractérisation (IMEP-LAHC) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Emmanuel BROQUIN directeur de l'unité UMR5130, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à



l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement M. Jean-Emmanuel BROQUIN, délégation de signature est donnée à Mme Anne KAMINSKI-CACHOPO, PU2 Grenoble INP, directrice adjointe, à M. Jean-Louis COUTAZ, PU2 Université de Savoie, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> et à Mme Dalhila ALOUANI, T Grenoble INP, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de 3.000 € HT.

## **Article 3**

La décision n° DEC112139DR11 du 18/10/2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 28 février 2014

Le délégué régional  
Jérôme Vitre

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

**DEC140784DR11**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Corinne ALBIGES RIZO, directrice de l'unité ERL5284 intitulée Dynamique de l'adhérence cellulaire et de la différenciation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC11A010DSI du 4 janvier 2011 portant création, pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, de l'unité ERL5284 intitulée Dynamique de l'adhérence cellulaire et de la différenciation, dont la directrice est Mme Corinne ALBIGES RIZO ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Corinne ALBIGES RIZO, directrice de l'unité ERL5284, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne ALBIGES RIZO, délégation de signature est donnée à Mme Charlotte BONNET, TCN UJF, gestionnaire administrative et financière et à Mme Aude MARCHAND, AI INSERM, gestionnaire administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC110392DR11 du 1<sup>er</sup> janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 28 février 2014

Le délégué régional  
Jérôme VITRE

**DEC140791DR11**

**Décision donnant délégation de signature à M. Christian RUYER QUIL, directeur de l'unité GDR3373 intitulée Ruissellement et films cisailés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 approuvant le renouvellement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, de l'unité GDR3373 intitulée Ruissellement et films cisailés, dont le directeur est M. Christian RUYER QUIL ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à est M. Christian RUYER QUIL, directeur de l'unité GDR3373, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian RUYER QUIL, délégation de signature est donnée à M. Benoît STUTZ, PU Université de Savoie, et à Mme Elisabeth DESBOS, IE2 Université de Savoie, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 3 mars 2014

Le Délégué Régional  
Jérôme VITRE

## **DEC140022DR12**

**Décision donnant délégation de signature à M. Bruno TORRESANI, directeur de l'unité UMR7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

**Vu** la décision n° 133017DGDS du 20/12/2013 portant création de l'unité UMR7373, intitulée Institut de Mathématiques de Marseille, dont le directeur est M. Bruno TORRESANI ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Bruno TORRESANI, directeur de l'unité UMR7373, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### **Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Bruno TORRESANI**, délégation de signature est donnée à M. Serge TROUBETZKOY, PR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 02 janvier 2014

Le délégué régional  
Younis HERMES

Le Directeur :

Nom : B. TORRESANI

Signature :

Paraphe :

Le délégué :

Nom : S. TROUBETZKOY

Signature :

Paraphe :

## DEC140023DR12

Décision donnant délégation de signature à M. Serge TROUBETZKOY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité 7373 intitulée Institut de mathématiques de Marseille

### LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133017DGDS du 20/12/2013 portant création de l'unité UMR7373, intitulée Institut de Mathématiques de Marseille, dont le directeur est M. Bruno TORRESANI ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. M. Serge TROUBETZKOY, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 02 janvier 2014

Le directeur d'unité  
Bruno TORRESANI

Nom : S. TROUBETZKOY

Signature :

Paraphe :

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014



## **DEC140407DR12**

**Décision donnant délégation de signature à M. Pierre BOILLEY, directeur de l'unité UMR8171 intitulée Institut des Mondes Africains par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20/12/13 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8171, intitulée Institut des Mondes Africains, dont le directeur est M. Pierre BOILLEY ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre BOILLEY, directeur de l'unité UMR8171, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### **Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. **Pierre BOILLEY**, délégation de signature est donnée à M. Henri MEDARD, PR AMU, et Mme Véronique LAUTIER, IE1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

La décision n° 110710DR12 du 08/03/11 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 02 janvier 2014

Le délégué régional  
Younis HERMES

Le Directeur :

Nom : P. Boilley
Signature :
Paraphe :

Les délégataires :

Nom : H. Medard	Nom : V. Lautier
Signature :	Signature :
Paraphe :	Paraphe :

## **DEC140408DR12**

**Décision donnant délégation de signature à M. Henri MEDARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8171 intitulée Institut des Mondes Africains**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20/12/13 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8171, intitulée Institut des Mondes Africains, dont le directeur est M. Pierre BOILLEY ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Henri MEDARD, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri MEDARD, délégation est donnée à Mme Véronique LAUTIER, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 02 janvier 2014

Le directeur d'unité  
Pierre BOILLEY

Les délégués :

Nom : H. Medard	Nom : V. Lautier
Signature :	Signature :
Paraphe :	Paraphe :

**DEC140310DAJ**

Décision portant modification de la décision n°DEC121838DAJ du 26 juin 2012 donnant délégation de signature (Délégation Provence et Corse)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°DEC121838DAJ du 26 juin 2012 modifiée donnant délégation de signature (Délégation Provence et Corse) ;

**Vu** la décision n°DEC140224DR12 portant nomination de Mme Julia Fargeot aux fonctions de responsable du Service Partenariat et Valorisation de la délégation Provence et Corse,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'article 3 de la décision n°DEC121838DAJ du 26 juin 2012 susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

« **Art. 3** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Younis Hermès, délégué régional, et de Mme Bernadette Beurton, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à Mme Julia Fargeot, responsable du service partenariat et valorisation et à Mme Nise Scherrer, responsable du service des ressources humaines à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de leurs attributions. »

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 février 2014

Alain Fuchs

DEC140442DR13

**Décision donnant délégation de signature à M. Stéphane PAGANO, directeur par intérim et de Mme Sandrine BARDET et M. Frédéric DUBOIS, directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5508 intitulée *Laboratoire de mécanique et génie civil*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC133312 INSIS du 17 décembre 2013, portant nomination de M. Stéphane PAGANO, directeur par intérim et de Mme Sandrine BARDET et M. Frédéric DUBOIS, directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche UMR 5508, intitulée Laboratoire de mécanique et génie civil.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Stéphane PAGANO, directeur par intérim de l'unité UMR 5508, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane PAGANO, directeur par intérim de l'unité UMR 5508, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine BARDET, Maître de conférences directrice-adjointe par intérim, à M. Frédéric DUBOIS, directeur-adjoint par intérim, et à Mme Corinne BEZANCON, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC110718DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1<sup>er</sup> janvier 2014



Ghislaine GIBELLO

DEC140445DR13

**Décision donnant délégation de signature à M. Stéphane PAGANO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5508 intitulée Laboratoire de mécanique et génie civil.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC133312INSIS du 17 décembre 2013, portant nomination de M. Stéphane PAGANO, directeur par intérim et Mme Sandrine BARDET et M. Frédéric DUBOIS, directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5508,, intitulée Laboratoire de mécanique et génie civil.

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sandrine BARDET, Directrice- Adjointe par intérim, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine BARDET, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à M. Frédéric DUBOIS, directeur-adjoint par intérim,

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric DUBOIS, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Mme Corinne BEZANCON, Administratrice.

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012



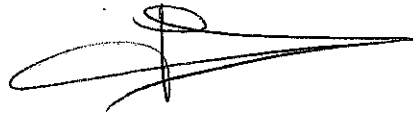
#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2014

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke with a vertical line intersecting it near the center, and a small loop at the top.

M. Stéphane PAGANO

## DEC140398DR14

**Décision donnant délégation de signature à Mme Michelle Sibilla, M. Jean-Pierre Jessel et Mme Clémentine Roger pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5505 intitulée Institut de recherche en Informatique de Toulouse**

### LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5505, intitulée Institut de Recherche en Informatique de Toulouse ;

**Vu** la décision n° 111517INS2I du 27 juillet 2011 portant nomination de Michel DAYDE aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Michelle Sibilla, Pr, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michelle Sibilla, délégation est donnée à M. Jean-Pierre Jessel, Pr, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michelle Sibilla et de M. Jean-Pierre Jessel, délégation est donnée à Mme Clémentine Roger, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 24 février 2014

Le directeur d'unité

M. Michel Daydé

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

## **DEC140773DR14**

**Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Luc Blanc, directeur de l'unité UMS3582 intitulée Toulouse White Biotechnology, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 ;

**Vu** la décision n° 122946INSIS du 19 mars 2013 portant création de l'unité UMS3582, intitulée Toulouse White Biotechnology ;

**Vu** la décision n°133159INSIS du 27 décembre 2013 portant nomination de M. Jean-Luc Blanc aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Luc Blanc, directeur de l'unité UMS3582, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 27 février 2014

Le délégué régional

M. Patrick Mounaud

## DEC140477DR14

**Décision donnant délégation de signature à Mme Isabelle Queinnec, directrice de l'unité GDR717 intitulée Modélisation, analyse et conduite des systèmes dynamiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 ;

**Vu** la décision n° 140017DGDS du 13 janvier 2014 approuvant le renouvellement de l'unité GDR717, intitulée Modélisation, analyse et conduite des systèmes dynamiques, dont la directrice est Mme Isabelle Queinnec ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Isabelle Queinnec, directrice de l'unité GDR717, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### Article 2

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Queinnec, délégation de signature est donnée à Mme Régine Duran, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 06 février 2014

Le délégué régional

M. Patrick Mounaud

## **DEC140478DR14**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Régine Duran pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR717 intitulée Modélisation, analyse et conduite des systèmes dynamiques**

### **LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 140017DGDS du 13 janvier 2014 approuvant le renouvellement de l'unité GDR717, intitulée Modélisation, analyse et conduite des systèmes dynamiques, dont la directrice est Mme Isabelle Queinnec ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Régine Duran, IE, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 7 février 2014

La directrice d'unité

Isabelle Queinnec

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

## DEC140480DR14

Décision donnant délégation de signature à **M. Rémy Roca**, directeur de l'unité **GDR3619** intitulée **Megha-Tropiques** par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 ;

**Vu** la décision n° 140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création de l'unité **GDR3619**, intitulée **Megha-Tropiques**, dont le directeur est M. Remy Roca ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Remy Roca**, directeur de l'unité **GDR3619**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 06 février 2014

Le délégué régional

M. Patrick Mounaud

## DEC140390DR14

**Décision donnant délégation de signature à Mme Dominique Poquillon, directrice de l'unité UMS3623 intitulée Plateforme de micro et nano-caractérisation des matériaux par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133025DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMS3623, intitulée Plateforme de micro et nano-caractérisation des matériaux, dont la directrice est Mme Dominique Poquillon ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Dominique Poquillon, directrice de l'unité UMS3623, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 28 janvier 2014

Le délégué régional

M. Patrick Mounaud

## DEC140396DR14

**Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Christophe Canonici et Mme Marie-Hélène Cluzeau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2859 intitulée Service des Avions Français Instrumentés pour la Recherche en Environnement**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122893DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMS2859, intitulée Service des Avions Français Instrumentés pour la Recherche en Environnement ;

**Vu** la décision n° 140012INSU du 8 janvier 2014 portant nomination par intérim de M. Aurélien Bourdon aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe Canonici, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe Canonici, délégation est donnée à Mme Marie-Hélène Cluzeau, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Cugnau, le 17.02.14

Le directeur d'unité

M. Aurélien Bourdon

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

## **DEC140397DR14**

**Décision donnant délégation de signature à M. Michel Daydé, directeur de l'unité UMR5505 intitulée Institut de recherche en Informatique de Toulouse, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5505, intitulée Institut de Recherche en Informatique de Toulouse ;

**Vu** la décision n° 111517INS2I du 27 juillet 2011 portant nomination de Michel DAYDE aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Michel Daydé, directeur de l'unité UMR5505, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### **Article 2**

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Daydé, délégation de signature est donnée à Mme Michelle Sibilla, Pr, à M. Jean-Pierre Jessel, Pr, et à Mme Clémentine Roger, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° 112321DR14 du 5 octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 28 janvier 2014

Le délégué régional

M. Patrick Mounaud

## **DEC140395DR14**

**Décision donnant délégation de signature à M. Aurélien Bourdon, directeur de l'unité UMS2859 intitulée Service des Avions Français Instrumentés pour la Recherche en Environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 ;

**Vu** la décision n° 122893DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMS2859, intitulée Service des Avions Français Instrumentés pour la Recherche en Environnement ;

**Vu** la décision n° 140012INSU du 8 janvier 2014 portant nomination par intérim de M. Aurélien Bourdon aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Aurélien Bourdon, directeur de l'unité UMS2859, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Aurélien Bourdon, délégation de signature est donnée à M. Jean-Christophe Canonici, directeur adjoint, et à Mme Marie-Hélène Cluzeau, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 28 janvier 2014

Le délégué régional

M. Patrick Mounaud



**Décision donnant délégation de signature à Mme Hélène NAFTALSKI aux fins de gestion des personnels titulaires de physique nucléaire**

**LE DIRECTEUR D'INSTITUT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 84-667 du 17 juillet 1984 modifié relatif à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) du CNRS ;

**Vu** le décret n° 85-1462 du 30 décembre 1985 relatif aux statuts particuliers de certains corps de fonctionnaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n° 100103DAJ du 22 mars 2010 portant nomination de M. Jacques Martino aux fonctions de directeur de l'IN2P3 ;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination d'Hélène Naftalski aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation permanente est donnée à Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3 et dans la limite de ses attributions, les actes de gestion suivants relatifs aux personnels titulaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du CNRS :

- les décisions d'affectation, de mutation, d'avancement de corps, de grade et d'échelon et les actes concernant la gestion courante des personnels susmentionnés;
- les conventions de mise à disposition ;
- tous les actes relatifs à la procédure de détachement, aux autres positions ainsi qu'aux modalités de cessation définitives de fonctions ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale, délégation est donnée à M. Jean-Marc Le Martin, adjoint à la déléguée régionale, à Mme Annie Pardo responsable du service des ressources humaines et à M. Olivier Le Brun adjoint de la responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer,

au nom du directeur de l'IN2P3, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup> à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

**Article 3**

La présente décision, qui prend effet à compter du 20 janvier 2014, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le directeur de l'institut  
Jacques Martino

DEC140716DR17

**Décision donnant délégation de signature à Geoffrey Powell pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du groupement de recherche n°2875 intitulé Topologie algébrique et applications**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130184DGDS du 21 février 2013 approuvant le renouvellement du groupement de recherche n°2875 intitulé Topologie algébrique et applications, dont le directeur est Geoffrey Powell ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Alexandra Le Petitcorps, technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Angers, le 24 février 2014

Le directeur d'unité

Geoffrey POWELL

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140714DR17

**Décision donnant délégation de signature à Geoffrey Powell, directeur du groupement de recherche GDR2875 intitulé Topologie algébrique et applications, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC130184DGDS du 21 février 2013 approuvant le renouvellement du groupement de recherche n°2875 intitulé Topologie algébrique et applications, dont le directeur est Geoffrey Powell ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Geoffrey Powell, directeur du groupement de recherche n°2875, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Geoffrey Powell, délégation de signature est donnée à Alexandra Le Petitcorps, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 19 février 2014

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

DEC140712DR17

**Décision donnant délégation de signature à Patrick Launeau, directeur de l'unité mixte de service UMS3281 intitulée Unité Mixte de Service de soutien à l'Observatoire des Sciences de l'Univers Nantes Atlantique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n°3281, intitulée Unité Mixte de Service de soutien à l'Observatoire des Sciences de l'Univers Nantes Atlantique, dont le directeur est Patrick Launeau ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Patrick Launeau, directeur de l'unité mixte de service n°3281, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Patrick Launeau, délégation de signature est donnée à Eric Humler, professeur et Jean-Pierre Lorand, directeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 19 février 2014

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

DEC140713DR17

**Décision donnant délégation de signature à Patrick Launeau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de service UMS3281 intitulée Unité Mixte de Service de soutien à l'Observatoire des Sciences de l'Univers Nantes Atlantique**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n°UMS3281, intitulée Unité Mixte de Service de soutien à l'Observatoire des Sciences de l'Univers Nantes Atlantique, dont le directeur est Patrick Launeau ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Eric Humler, professeur et Jean-Pierre Lorand, directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 24 février 2014

Le directeur d'unité

Patrick LAUNEAU

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014



**Décision donnant délégation de signature à Christophe Messenger pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR6523 intitulée laboratoire de Physique des océans**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6523, intitulée laboratoire de physique des océans dont le directeur est Claude Roy ;

**Vu** la décision n° DEC133305INSU du 21 janvier 2014 portant nomination de Christophe Messenger aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°6523 intitulée laboratoire de Physique des océans ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Nicolas Grima, ingénieur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, Guillaume Roulet, maître de conférence, Thierry Terre Terrillon, ingénieur d'études et Françoise Cudennec, technicienne de recherche de classe exceptionnelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 13 février 2014

Le directeur d'unité

Christophe MESSAGER

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140629DR17

**Décision donnant délégation de signature à Christophe Messenger, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6523, intitulée laboratoire de Physique des océans par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6523, intitulée laboratoire de Physique des océans, dont le directeur est Claude Roy ;

**Vu** la décision n° DEC133305INSU du 21 janvier 2014 portant nomination de Christophe Messenger aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°6523 intitulée laboratoire de Physique des océans ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Christophe Messenger, directeur de l'unité mixte de recherche n°6523, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Christophe Messenger, délégation de signature est donnée à Nicolas Grima, ingénieur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, Guillaume Roulet, maître de conférence, Thierry Terre Terrillon, ingénieur d'études et Françoise Cudennec, technicienne de recherche de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 12 février 2014

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC140623DR17

**Décision donnant délégation de signature à Gilles Coppin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR6285 intitulée LAB-STICC**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6285, intitulée LAB-STICC, dont le directeur est Alain Hillion ;

**Vu** la décision n° DEC133453INS2I du 20 janvier 2014 portant nomination de Gilles Coppin aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°6285, intitulée LAB-STICC ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Guy Gogniat, professeur, Gilles Burel, professeur, Réjane Etesse, technicienne de classe supérieure et Jean-Marc Boucher, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Brest, le 14 février 2014

Le directeur d'unité

Gilles COPPIN

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140620DR17

**Décision donnant délégation de signature à Gilles Coppin, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6285 intitulée LAB-STICC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6285, intitulée LAB-STICC, dont le directeur est Alain Hillion ;

**Vu** la décision n° DEC133453INS2I du 20 janvier 2014 portant nomination de Gilles Coppin aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°6285, intitulée LAB-STICC ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Gilles Coppin, directeur de l'unité mixte de recherche n°6285, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Gilles Coppin, délégation de signature est donnée à Guy Gogniat, professeur, Gilles Burel, professeur, Réjane Etesse, technicienne de classe supérieure et Jean-Marc Boucher, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 12 février 2014

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

# Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**DEC140035DR18**

*Délégation de signature consentie à Madame Martine BENOIT par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*



Délégation Nord Pas-de-Calais  
et Picardie

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Espace Recherche et Innovation  
2, rue des Canoniers  
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 00

F. 03 20 63 00 43

## La déléguée régionale

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

**Vu** la décision DEC10A001DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité USR3185, intitulée « Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de La Société»;

**Vu** la décision DEC133164INSHS du 18 décembre 2013 nommant Madame Martine BENOIT Directrice par intérim de l'unité USR3185 ;

## Décide

### Article 1er

Délégation est donnée à Madame Martine BENOIT, Directrice de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Martine BENOIT, délégation de signature est donnée à madame Fariza MARECAILLE, Responsable du pôle gestion financière; aux fins mentionnées à l'article 1er.

### Article 3

La décision DEC122268DR18 du 09 juillet 2012 donnant délégation de signature à Monsieur Gabriel GALVEZ-BEHAR est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 18 décembre 2013

Martine BENOIT  
Directrice par intérim de l'unité USR3185

Françoise PAILLOUS  
Déléguée régionale

Fariza MARECAILLE  
Responsable du pôle gestion financière



# Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**DEC133490DR18**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre DEBES par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*



Délégation Nord Pas-de-Calais  
et Picardie

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Espace Recherche et Innovation  
2, rue des Canoniers  
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 00

F. 03 20 63 00 43

## La déléguée régionale

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

**Vu** la décision DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8524, intitulée « Laboratoire Paul PAINLEVE »;

**Vu** la décision DEC133274INSMI du 20 décembre 2013 nommant Pierre DEBES directeur de l'UMR 8524 ;

## Décide

### Article 1er

Délégation est donnée à Pierre DEBES, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre DEBES, délégation de signature est donnée à Christophe BIERNACKI, Professeur de l'université Lille 1; aux fins mentionnées à l'article 1er.

### Article 3

La décision DEC132598DR18 du 03 septembre 2013 donnant délégation de signature à Christophe BESSE est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 20 décembre 2013

M. Pierre DEBES

Mme Françoise PAILLOUS

Directeur de l'unité UMR8524

Déléguée régionale

M. Christophe BIERNACKI

Professeur de l'université Lille 1

# Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## DEC140611DR18

*Délégation de signature consentie à Monsieur Olivier COUTIER-DELGOCHA par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*



Délégation Nord Pas-de-Calais  
et Picardie

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Espace Recherche et Innovation  
2, rue des Canoniers  
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 00

F. 03 20 63 00 43

### La déléguée régionale

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

**Vu** la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 approuvant la prorogation de l'unité UMR8107 , intitulée « Laboratoire de Mécanique de Lille» et nommant Monsieur Olivier COUTIER-DELGOCHA, Directeur par intérim ;

## Décide

### Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Olivier COUTIER-DELGOCHA, Directeur de l'unité par intérim, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier COUTIER-DELGOCHA, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Baptiste COLLIAT, Directeur adjoint par intérim ; Monsieur Philippe DUFRENOY, Directeur adjoint par intérim ; aux fins mentionnées à l'article 1er.

### Article 3

La décision DEC110141DR18 donnant délégation de signature à Monsieur Jian-Fu SHAO est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 01 Janvier 2014

M. Olivier COUTIER-DELGOCHA  
Directeur par intérim  
de l'unité UMR8107

Mme Françoise PAILLOUS  
Déléguée régionale

M. Jean-Baptiste COLLIAT  
Directeur adjoint par intérim

M. Philippe DUFRENOY  
Directeur adjoint par intérim

DEC133187DR20

**Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Yves DUBOZ directeur de l'unité UPR10 intitulée Centre de Recherches sur l'Hétéroépitaxie Et ses Applications, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 06A011DSI du 20/11/06 et la prorogation n° DEC090024INP du 06/11/09 approuvant le renouvellement de l'unité UPR10, intitulée Centre de recherches sur l'hétéroépitaxie et ses applications (CRHEA), dont le directeur est Jean-Yves DUBOZ ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Yves DUBOZ, directeur de l'unité UPR10, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves DUBOZ, délégation de signature est donnée à Mme Michèle PEFFERKORN, ingénieur d'étude, et Mme Isabelle CERUTTI, technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 112711DR20 du 28/11/2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.


## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/11/2013

  
La déléguée régionale  
Béatrice SAINT-CRICQ

**Décision donnant délégation de signature à M. Stéphane NOSELLI, directeur de l'unité UMR7277 intitulée Institut de biologie du développement et cancer, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7277, intitulée Institut de biologie du développement et cancer (IBDC), dont le directeur est Stéphane NOSELLI ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Stéphane NOSELLI, directeur de l'unité UMR7277, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane NOSELLI, délégation de signature est donnée à M. Gilles L'ALLEMAIN, directeur de recherche, et Mme Martine DAMONNEVILLE, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° 120390 du 23/01/2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/11/2013

  
La déléguée régionale  
Béatrice SAINT-CRICO



DEC133210DR20

**Décision donnant délégation de signature à M. Charles-Antoine GUERIN de l'unité UMR7294 intitulée Institut Méditerranéen d'Océanographie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7294, intitulée Institut Méditerranéen d'Océanographie, dont le directeur est Richard SEMPERE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Charles-Antoine GUERIN, directeur-adjoint de l'unité UMR7294\_6 sur le site de La Garde, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles uniquement sur **les contrats JELLYWATCH (OTP 317216) et STRADIVARIUS (OTP 31016)**, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Charles-Antoine GUERIN, aucune délégation de signature n'est donnée.

## **Article 3**

La décision n° 121752DR20 du 11/05/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/11/2013

La déléguée régionale  
Béatrice SAINT-CRICQ

**Décision donnant délégation de signature à Mme Béatrice Saint-Cricq aux fins de gestion des personnels titulaires de physique nucléaire**

**LE DIRECTEUR D'INSTITUT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 84-667 du 17 juillet 1984 modifié relatif à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) du CNRS ;

**Vu** le décret n° 85-1462 du 30 décembre 1985 relatif aux statuts particuliers de certains corps de fonctionnaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n° 100103DAJ du 22 mars 2010 portant nomination de M. Jacques Martino aux fonctions de directeur de l'IN2P3 ;

**Vu** la décision n° 133069DAJ du 6 novembre 2013 portant nomination de Mme Béatrice Saint-Cricq aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation permanente est donnée à Mme Béatrice Saint-Cricq, déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3 et dans la limite de ses attributions, les actes de gestion suivants relatifs aux personnels titulaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du CNRS :

- les décisions d'affectation, de mutation, d'avancement de corps, de grade et d'échelon et les actes concernant la gestion courante des personnels susmentionnés;
- les conventions de mise à disposition ;
- tous les actes relatifs à la procédure de détachement, aux autres positions ainsi qu'aux modalités de cessation définitives de fonctions ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice Saint-Cricq, déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Brigitte Papin, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup> à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

**Article 3**

La présente décision, qui prend effet à compter du 20 janvier 2014, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le directeur de l'institut  
Jacques Martino

DEC140389DR20

**Décision donnant délégation de signature à M. Adam PARUSINSKI, directeur de l'unité GDR2945 intitulée Singularités et applications, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 140017DGDS du 13/01/2014 portant création de l'unité GDR2945, intitulée Singularités et applications, dont le directeur est Adam PARUSINSKI ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Adam PARUSINSKI, directeur de l'unité GDR2945, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Adam PARUSINSKI, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle DE ANGELIS, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 23/01/2014

La déléguée régionale  
Béatrice SAINT-CRICQ

**Décision donnant délégation de signature à Mme Michèle PEFFERKORN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR10 intitulée Centre de Recherches sur l'Hétéroépitaxie Et ses Applications**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 06A011DSI du 20/11/06 et la prorogation n° DEC090024INP du 06/11/09 approuvant le renouvellement de l'unité UPR10, intitulée Centre de recherches sur l'hétéroépitaxie et ses applications (CRHEA), dont le directeur est Jean-Yves DUBOZ ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Michèle PEFFERKORN, ingénieur d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle PEFFERKORN, délégation est donnée à Mme Isabelle CERUTTI, assistant-ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 02/01/2014

Le directeur d'unité  
Jean-Yves DUBOZ

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140155INSHS

**Décision portant création de la formation de recherche en évolution n° 3669  
intitulée Maison de la Recherche Paris IV - Sorbonne**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** l'accord de l'Université Paris IV – Sorbonne ;

Sur proposition du directeur de l'institut des Sciences humaines et sociales ;

**DECIDE :**

**Article 1 : Création**

Est créée pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 la formation de recherche en évolution intitulée « Maison de la Recherche Paris IV-Sorbonne » :

Institut : INSHS

Délégation : Paris A (DR01)

Partenaire : UNIVERSITE PARIS SORBONNE-PARIS IV

Section : 33

**Article 2 : Objet**

Elle a pour objet de faciliter la fermeture de l'unité mixte de service n° 3323

**Article 3 : Nomination**

M. Olivier Chaline, Professeur à l'Université Paris IV - Sorbonne, est nommé responsable de cette formation pour la durée mentionnée à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 février 2014

Le président  
Alain Fuchs



## **DEC140189INSHS**

Décision portant modification de la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des UMR

### **Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des UMR et notamment de l'UMR8167 Orient et Méditerranée ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales ;

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 2 de la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 susvisée, les termes concernant l'UMR8167 Orient et Méditerranée sont modifiés comme suit :

« Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ETUDES, UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON-SORBONNE, UNIVERSITE PARIS-SORBONNE PARIS 4, **COLLEGE DE FRANCE** ».

#### **Article 2**

La présente décision, qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs

## **DEC140170INC**

Portant modification de la décision n°133034DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation de structures opérationnelles de recherche

### **Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n°133034DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation de structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** l'avis émis par le directeur de l'institut de chimie ;

### **Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 1 de la décision n°133034DGDS du 20 décembre 2013 susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche n°3299 intitulée « Service Interdisciplinaire sur les Systèmes Moléculaires et les Matériaux » sont modifiées, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, comme suit :

- Remplacer : « Directeur-adjoint : M. Michel EPHRITIKHINE, directeur de recherche »
- Par : « Directeur-adjoint : M. Serge PIN, directeur de recherche »

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 5 février 2014

Le Président  
Alain FUCHS

## **DEC140462INSIS**

**Décision portant création du groupement de recherche n°GDR3671 intitulé « Mise en œuvre des composites et propriétés induites – MIC »  
(à composantes exclusivement CNRS)**

### **LE PRÉSIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** l'avis des instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur d'institut concerné ;

### **DÉCIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup> – Création**

Est créé, pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, le groupement de recherche n°GDR3671 intitulé « Mise en œuvre des composites et propriétés induites – MIC » :

Institut : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Délégation : Rhône-Auvergne

Section : 9

#### **Article 2 – Nomination**

Monsieur Philippe BOISSE, Professeur des Universités – INSA Lyon, est nommé directeur de ce groupement de recherche pour la durée fixée à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 4 – Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

**DEC140371INC**

**Décision portant création du groupement de service n° 3670 intitulé « Plateforme d'analyse chimique Strasbourg – Illkirch » - PACSI**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** l'accord de l'Université de Strasbourg ;

**Vu** l'avis du directeur de l'institut de chimie ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> – Création**

Est créé, pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, le groupement de service intitulé « Plateforme d'analyse chimique Strasbourg – Illkirch » :

Etablissement partenaire : Université de Strasbourg

Institut de rattachement : Institut de chimie

Délégation : Alsace

Sections d'évaluation : 16, 12, 21, 25 et 28

Mission : plateforme d'analyse pour la synthèse chimique et la pharmacologie.

**Article 2 – Nomination**

M. Patrick WEHRUNG, Ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur de ce groupement de service pour la durée fixée à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3 – Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 février 2014

Le président

Alain Fuchs

DEC140472DR06

**Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR6249 intitulée CHRONO-ENVIRONNEMENT**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe PIÉRI aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Centre Est ;

**Vu** la décision n°100153DAJ du 23 juin 2010 donnant délégation de signature à M. Philippe PIÉRI, délégué régional pour la circonscription Centre Est notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par le laboratoire Chrono-Environnement UMR 6249, dans le domaine d'analyses par Macro restes, Xylologie, Palynologie, Sédimentologie, Dendrochronologie, Paléo parasitologie, Extraction Physico-chimique de Pollen sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Cette décision annule et remplace les tarifications suivantes :

- DEC07R013DFI du 05.11.2007
- DEC106249DR06 du 10.12.2009
- DEC10-02-6249 DR06 du 02.12.2010
- DEC112420DR06 du 17.10.2011

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 03 février 2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Philippe Pieri

**LABORATOIRE CHRONO-ENVIRONNEMENT - UMR 6249**

**Tarification des prestations d'analyses - Annule et remplace les tarifications DEC07R013DFI du 05/11/2007, DEC106249DR06 du 10/12/2009 et Dec10-02-6249 DR06 du 02/12/2010**

Disciplines	Catégories d'analyse Types d'échantillons prélevés	Nouveaux tarifs au 01/01/2012 en euros HT	Nouveaux tarifs au 01/01/2014 en euros HT
<b>DEC07R013DFI du 05/11/2007</b>			
<b>MACRORESTES</b>	<i>Pour 1 kg de sédiments :</i>		
	* forte densité en graines	396,47 €	404,40 €
	* moyenne densité en graines	251,31 €	256,33 €
	* faible densité en graine	102,47 €	104,52 €
<b>DEC07R013DFI du 05/11/2007</b>			
<b>XYLOGIE</b>	<i>Par échantillon :</i>		
	* bon état de conservation	6,10 €	6,22 €
	* état de conservation moyen	13,42 €	13,69 €
	* mauvais état de conservation	18,30 €	18,66 €
<b>DEC07R013DFI du 05/11/2007</b>			
<b>PALYNOLOGIE</b>	<i>Par échantillon :</i>		
	* échantillon pauvre en matériel sporo-pollinique	70,76 €	72,17 €
	* échantillon moyennement riche en matériel sporo-pollinique	61,00 €	62,22 €
	* échantillon riche en matériel sporo-pollinique	51,23 €	52,26 €
<b>DEC07R013DFI du 05/11/2007</b>			
<b>SEDIMENTOLOGIE</b>	<i>Par échantillon :</i>		
	* traitement géochimique important	61,00 €	62,22 €
	* traitement géochimique moyen	46,36 €	47,29 €
	* traitement géochimique faible	30,50 €	31,11 €
<b>DEC07R013DFI du 05/11/2007</b>			
<b>DENDROCHRONOLOGIE</b>	Heure	61,00 €	62,22 €
<b>DEC106249DR06 du 10/12/2009</b>			
<b>PALEOPARASITOLOGIE</b>	Par échantillon	127,50 €	130,05 €
<b>Dec10-02-6249 DR06 du 02/12/2010</b>			
<b>EXTRACTION PHYSICO/CHIMIQUE DE POLLEN</b>	Par échantillon	8,45 €	8,61 €
<b>Dec111988 DR06 du 01/08/2011</b>			
<b>POROSIMETRIE AU MERCURE</b>	Par échantillon	160,00 €	163,20 €



*Délégation Alsace*

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif/heure</b>
5711	Entretien préalable à l'évaluation cognitive	37.50
5712	Bilan approfondi d'une fonction cognitive	37.50
5713	Bilan neuropsychologique complet	37.50
5714	Evaluation du QI adulte	37.50
5715	Expertises (handicap professionnel)	37.50
5716	Entretien de restitution	37.50
5717	Quotation et rédaction du bilan	37.50

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Forfait</b>
5718	Evaluation des capacités de conduite automobile (sur simulateur)	208.33
5719	Evaluation des capacités de conduite automobile (sur simulateur + Evaluations psychomotrices)	333.33



DEC140721DR10

## **Décision<sup>1</sup> relative au tarif des produits de l'unité UMS3489 intitulée CI2N**

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 12627DAJ en date du 20 décembre 2011 portant nomination de Mme Gaëlle BUJAN aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Alsace.

**Vu** la décision n°112717DAJ en date du 20 décembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Gaëlle BUJAN déléguée régionale pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité UMS3489 intitulée examens cliniques sont fixés selon le barème joint en annexe<sup>2</sup>.

#### **Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 01 janvier 2014

#### **Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS<sup>3</sup>.

Fait à Strasbourg, le 20 février 2014

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale  
Gaëlle BUJAN

---

<sup>1</sup> A imprimer sur papier à entête après avoir supprimé les notes de bas de page.

Cette décision concerne les **produits dits de type 1** : produits liés aux missions fondamentales de l'établissement (réalisation de toute recherche scientifique, diffusion de la connaissance et de l'information scientifique, contribution à l'application et à la valorisation de ces recherches : se reporter à l'instruction de procédure n°INS00-0211BPC du 26 septembre 2000« Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits » à consulter dans Doc'utiles.

<sup>2</sup> Si l'annexe est un tableau Excel, convertir le fichier au format **PDF non scanné**

<sup>3</sup> En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.







*Délégation Alsace*

---

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif/semaine /cage</b>
	<u>Cage T2</u>	
5661	Client laboratoire CNRS – Cage T2	1.29
5662	Client externe – Cage T2	1.46
	<u>Cage T3</u>	
5663	Client laboratoire CNRS – Cage T3	1.82
5664	Client externe - Cage T3	2.07

---



DEC140719DR10

## Décision<sup>1</sup> relative au tarif des produits de l'unité FRC1589 intitulée IBMC

### LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 12627DAJ en date du 20 décembre 2011 portant nomination de Mme Gaëlle BUJAN aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Alsace.

**Vu** la décision n°112717DAJ en date du 20 décembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Gaëlle BUJAN déléguée régionale pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité FR1589 intitulée tarification animalerie sont fixés selon le barème joint en annexe<sup>2</sup>.

#### Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01 janvier 2014

#### Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS<sup>3</sup>.

Fait à Strasbourg, le 06 février 2014

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale  
Gaëlle BUJAN

<sup>1</sup> A imprimer sur papier à entête après avoir supprimé les notes de bas de page.

Cette décision concerne les **produits dits de type 1** : produits liés aux missions fondamentales de l'établissement (réalisation de toute recherche scientifique, diffusion de la connaissance et de l'information scientifique, contribution à l'application et à la valorisation de ces recherches : se reporter à l'instruction de procédure n°INS00-0211BPC du 26 septembre 2000« Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits » à consulter dans Doc'utiles.

<sup>2</sup> Si l'annexe est un tableau Excel, convertir le fichier au format **PDF non scanné**

<sup>3</sup> En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.



DEC140513 DR13

**Décision relative aux tarifs de location de salles de l'unité UMS3656 intitulée GENOPOLYS**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC080154DAJ en date du 7 janvier 2009 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la décision n° DEC100026DAJ en date du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs pour la location des salles situées à l'UMS3656 intitulée GENOPOLYS sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 05 février 2014

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO



GENOPOLYS  
 UMS 3656 CNRS/INSERM/UM1/UM2  
 Campus Arnaud de Villeneuve  
 141, rue de la Cardonille  
 34396 Montpellier cedex 5  
[www.genopolys.fr](http://www.genopolys.fr)

## Tarifs de location des salles de GENOPOLYS

Salle		Tarif public en € HT	Tarif privé en € HT
AMPHITHEATRE (200 m <sup>2</sup> - 96 places)	½ journée	250€	500€
	Journée (9h-18h)	500€	1 000€
	Majoration visioconférence	100€	150€
	Majoration pour gardiennage si horaires tardifs (après 18h) ou we	+25€/h	+25€/h
HALL d'ACCUEIL/CAFETERIA (50 m <sup>2</sup> )	½ journée	50€	100€
	Journée (9h-18h)	100€	200€
	Majoration pour gardiennage si horaires tardifs (après 18h) ou we	+25€/h	+25€/h
SALLE de DEMONSTRATION (120m <sup>2</sup> )	½ journée	150€	300€
	Journée (9h-18h)	300€	600€
SALLE de REUNION (petite) (40m <sup>2</sup> )	½ journée	80€	150€
	Journée (9h-18h)	150€	300€
SALLE de REUNION (grande) (80m <sup>2</sup> )	½ journée	100€	200€
	Journée (9h-18h)	200€	400€
ROTONDE (85m <sup>2</sup> )	½ journée	100€	200€
	Journée (9h-18h)	200€	400€

La location de l'amphithéâtre comprend la mise à disposition d'un ordinateur, d'un vidéoprojecteur, de micros et la sonorisation.

La location des salles de réunion comprend la mise à disposition d'un vidéoprojecteur.

**Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR5257 intitulée Institut de Chimie Séparative de Marcoule (ICSM)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC080154DAJ en date du 7 janvier 2009 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la décision n° DEC100026DAJ en date du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR5257 intitulée Institut de Chimie Séparative de Marcoule (ICSM) sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1 décembre 2013.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 11 février 2014.

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO



## Catalogue des prix de prestations ICSM

	Partenaires UMR et		Industriels	
<b><u>Utilisation Appareil</u></b> (collaboration scientifique)				
	taux horaire	taux journalier		
DIFFRACTO RX	18,1 €	144,8 €		
ANALYSEUR CARBONNE	20,5 €	164,2 €		
ATD ATG	22,1 €	176,5 €		
RAMAN	26,9 €	215,2 €		
DIFFUSION RX	27,7 €	221,3 €		
BET+option vapeur	38,1 €	305,0 €		
ICPAES	44,8 €	358,0 €		
MEB	50,9 €	407,0 €		
MET	51,1 €	409,0 €		
RMN	77,5 €	620,2 €		
MEB avec four 1000°C	93,7 €	749,7 €		
MEB avec four 1500°C	158,0 €	1 263,8 €		
<b><u>Prestations Analyses</u></b>				
	taux horaire	taux journalier	taux horaire	taux journalier
ATD ATG	22,1 €	176,5 €	30,9 €	246,8 €
BET+option vapeur	38,1 €	305,0 €	53,4 €	427,4 €
MET	82,5 €	659,9 €	115,5 €	924,1 €
RMN	85,3 €	682,4 €	119,5 €	955,7 €
ICPAES	97,0 €	776,2 €	135,8 €	1 086,3 €
DIFFRACTO RX	110,3 €	882,3 €	154,4 €	1 235,2 €
RAMAN	141,5 €	1 132,2 €	198,3 €	1 586,1 €
ANALYSEUR CARBONNE	145,2 €	1 161,8 €	203,4 €	1 626,9 €
DIFFUSION RX	178,1 €	1 424,9 €	249,4 €	1 995,1 €
MEB	175,6 €	1 404,5 €	245,7 €	1 965,5 €
MEB avec four 1000°C	218,4 €	1 747,3 €	305,7 €	2 446,0 €
MEB avec four 1500°C	282,7 €	2 261,3 €	395,6 €	3 165,1 €
		<i>échantillon</i>		<i>échantillon</i>
ICPAES si <ou= 3elts/échantillon		19,64 €		27,49 €
ICPAES > 3elts/échantillon		<i>devis en fonction tps passé</i>		<i>devis en fonction tps passé</i>
<b><u>Autres prestations</u></b>				
Rédaction rapport expertise Analyse de données		<i>devis en fonction temps passé</i>		<i>devis en fonction temps passé</i>



## **DEC140523DR14**

### **Décision relative au tarif des prestations d'imagerie de l'unité FR3450 intitulée Agrobiosciences Interactions et Biodiversité**

#### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 111981DAJ en date du 31 août 2011 portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées ;

**Vu** la décision n° 111982DAJ en date du 31 août 2011 donnant délégation de signature à M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**Vu** la décision n° 140215DAJ en date du 21 janvier 2014 portant reconduction des délégations de signature ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations d'imagerie réalisées par l'unité FR3450 intitulée Agrobiosciences Interactions et Biodiversité sont fixés selon le barème joint en annexe.

##### **Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

##### **Article 3 :**

Cette décision abroge la décision tarifaire n° 131287DR14 du 10 avril 2013.

##### **Article 4 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 6 février 2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

M. Patrick Mounaud

à compter du 1er janvier 2014

## PRIX HEURE (HT)

	<b>FR3450</b>	<b>EPST</b>	<b>PRIVE</b>
<b>FLIM</b>	22,50 €	37,00 €	120,00 €
<b>SPINNING DISK</b>	18,75 €	30,00 €	90,00 €
<b>CONFOCAL SP2</b>	18,75 €	30,00 €	90,00 €
<b>CONFOCAL AOB5</b>	18,75 €	30,00 €	90,00 €
<b>MICRODISSECTION LASER</b>	15,75 €	25,00 €	75,00 €
<b>CHAMP LARGE Inv1</b>	6,00 €	10,00 €	30,00 €
<b>CHAMP LARGE Inv2</b>	6,00 €	10,00 €	30,00 €
<b>MACROFLUO</b>	4,00 €	5,00 €	15,00 €
<b>NANOZOOMER HT</b>	10,00 €	12,50 €	40,00 €
<b>NANOZOOMER RS</b>	12,50 €	15,50 €	45,00 €
<b>CRYOSTAT</b>	3,75 €	7,00 €	35,00 €
<b>ULTRACUT</b>	3,75 €	7,00 €	35,00 €
<b>VIBRATOME</b>	1,50 €	3,00 €	15,00 €
<b>HEURE INGENIEUR</b>	- €	- €	60,00 €

## **DEC140521DR14**

### **Décision relative au tarif des prestations de la Plate-forme Technopolym de l'unité UMR5623 intitulée Interactions Moléculaires et Réactivité Chimique et Photochimique**

#### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 111981DAJ en date du 31 août 2011 portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées ;

**Vu** la décision n° 111982DAJ en date du 31 août 2011 donnant délégation de signature à M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**Vu** la décision n° 140215DAJ en date du 21 janvier 2014 portant reconduction des délégations de signature ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la Plate-forme Technopolym de l'unité UMR5623 intitulée Interactions Moléculaires et Réactivité Chimique et Photochimique sont fixés selon le barème joint en annexe.

##### **Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

##### **Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 6 février 2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

M. Patrick Mounaud

## Tarifs H.T. des prestations de services laboratoire des IMRCP dans le cadre de la plateforme Technopolym, 2014

Techniques	Tarifs partenaires Technopolym	Tarifs équipes de l'Institut de Chimie de Toulouse non partenaires de Technopolym	Tarifs extérieurs académiques*	Tarifs extérieurs industriels
<b>Calorimétrie Différentielle à balayage (DSC)</b>	Gratuit	35	50	170
<b>Chromatographie d'Exclusion Stérique (SEC)</b>				
Détermination des masses vraies	Gratuit	20	40	170
Détermination des masses relatives	Gratuit	15	30	150
Détermination de l'incrément d'indice de réfraction (dn/dc)	Gratuit	10	20	80
<b>Diffusion dynamique de la lumière</b>				
Mesure de la taille, répartition en taille et polydispersité	Gratuit	15	30	150
Mesure de la taille et du potentiel zeta en solution	Gratuit	25	50	180
Mesure du potentiel zeta en solution	Gratuit	15	30	140
<b>Mesure de l'angle de contact</b>	Gratuit	10	20	60
Par liquide testé et par échantillon				
<b>Rhéologie</b>				
Mesure en fonction de la température	Gratuit	60	120	600
Mesure à température ambiante	Gratuit	20	40	200

\* Autres laboratoires CNRS ou d'autres universités

## **DEC140520DR14**

### **Décision relative au tarif des prestations de la Plate-forme Nationale de Frittage Flash « PNF2 » de l'unité UMR5085 intitulée Centre Interuniversitaire de Recherche et d'Ingénierie des Matériaux**

#### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 111981DAJ en date du 31 août 2011 portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées ;

**Vu** la décision n° 111982DAJ en date du 31 août 2011 donnant délégation de signature à M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**Vu** la décision n° 140215DAJ en date du 21 janvier 2014 portant reconduction des délégations de signature ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la Plate-forme Nationale de Frittage-Flash de l'unité UMR5085 intitulée Centre Interuniversitaire de Recherche et d'Ingénierie des Matériaux sont fixés selon le barème joint en annexe.

##### **Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

##### **Article 3 :**

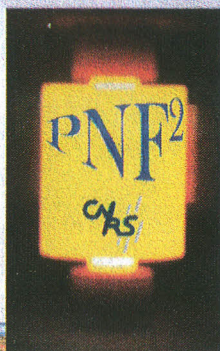
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 6 février 2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

M. Patrick Mounaud





# Plate-forme Nationale de Frittage Flash

## Trois tarifications

1<sup>er</sup> cercle : Partenaires - CEMES, CIRIMAT, ENIT et ICMCB

2<sup>ème</sup> cercle : Laboratoires Universités - CNRS - IRAP - ICGM ...

3<sup>ème</sup> cercle : Industriels

Pastilleuses (mm)	1 <sup>er</sup> cercle	2 <sup>ème</sup> cercle	3 <sup>ème</sup> cercle
8, 15 et 20	40	60	180
30, 36 et 50	60	110	350
60, 80 et 100	120	220	700



**Décision relative à la location des chambres d'hôtes de l'unité n° GDS 3366. Intitulée Institut de Biologie de Lille**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100261DAJ en date du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription du Nord Pas-de-Calais et Picardie ;

**Vu** la décision n°105283DAJ en date du 1<sup>er</sup> janvier 2011 donnant délégation de signature à Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription du Nord Pas-de-Calais et Picardie notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

de fixer les tarifs ci-après pour l'occupation des chambres d'hôtes de l'INSTITUT DE BIOLOGIE DE LILLE (GDS 3366 du CNRS) :

<b>Chambre simple</b>		<b>Chambre double</b>	
<b>Tarif à la nuitée</b>		<b>Tarif à la nuitée</b>	
Etudiant	16,72 €HT soit 20.06 €TTC	Etudiant	25,08 €HT soit 30.10 €TTC
Chercheur	25,08 €HT soit 30.10 €TTC	Chercheur	33,44 €HT soit 40.13 €TTC
Visiteur	33,44 €HT soit 40.13 €TTC	Visiteur	41,81 €HT soit 50.17 €TTC
<b>Séjour minimum de 7 jours</b>		<b>Séjour minimum de 7 jours</b>	
<b>Tarif à la semaine</b>		<b>Tarif à la semaine</b>	
Etudiant	100,33 €HT soit 120.40 €TTC	Etudiant	150,50 €HT soit 180.60 €TTC
Chercheur	150,50 €HT soit 180.60 €TTC	Chercheur	200,67 €HT soit 240.80 €TTC
Visiteur	200,67 €HT soit 240.80 €TTC	Visiteur	250,84 €HT soit 301.01 €TTC

Les visiteurs dont les frais d'hébergement doivent être pris en charge par l'Institut de Biologie de Lille seront accueillis gratuitement.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 22 janvier 2014.

Pour le Président et par délégation  
La déléguée régionale  
Françoise PAILLOUS



DEC140333INC

**Décision portant modification de la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 - intitulé de l'UMR n°8247 "Institut de Recherche de Chimie Paris"**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche n°8247 intitulée « Institut de Recherche de Chimie Paris » et nommant M. Michel MORTIER directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 1 de la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche n°8247 intitulée « Institut de Recherche de Chimie de Paris » sont modifiées, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, comme suit :

- Remplacer : « Institut de Recherche de Chimie de Paris »
- Par : « Institut de Recherche de Chimie Paris »

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 février 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



DEC140727DR03

**Décision désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Ile-de-France Est.**

## **LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

**Vu** la décision n° 206/83 du 1er septembre 1983 relative à l'exercice du droit syndical au CNRS ;

**Vu** la décision DEC10017DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Brice Kerber, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est ;

**Vu** la décision DEC140085DRH du 24 janvier 2014 désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 ;

**Vu** les résultats des élections aux commissions administratives paritaires des personnels du CNRS et de l'IN2P3 du 20 octobre 2011 ;

**Vu** les résultats des élections aux commissions consultatives paritaires des agents non titulaires du CNRS du 20 octobre 2011 ;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Au titre de l'année 2014, les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Ile-de-France Est sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

#### **Pour les personnels du CNRS :**

- syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels des EPST (SGEN-CFDT Recherche EPST),
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- syndicat SUD Recherche EPST,

- union du syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA) et du syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (SUP'Recherche-UNSA), (UNSA Recherche).

**Pour les personnels techniciens de physique nucléaire :**

- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT).

**Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 18 février 2014

Le Délégué régional

Brice Kerber

DEC140567DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8111 intitulée Galaxies, Etoiles, Physique, Instrumentation (GEPI).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 janvier 2013 portant prorogation de l'unité UMR 8111, intitulée Galaxies, Etoiles, Physique, Instrumentation (GEPI) ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8111 intitulée Galaxies, Etoiles, Physique, Instrumentation (GEPI).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 11 membres élus ;
- 4 membres nommés ;
- Les responsables d'équipe et le correspondant de la communication peuvent être invités ;

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans<sup>1</sup>.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

---

<sup>1</sup> Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 7 février 2014.

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Philippe Cavalier

DEC140564DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8591 intitulée Laboratoire de Géographie Physique.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation de l'unité UMR8591 intitulée Laboratoire de Géographie Physique,

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8591 intitulée Laboratoire de Géographie Physique.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 11 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 8 membres élus ;
- 1 membre nommé ;

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans<sup>1</sup>.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

---

<sup>1</sup> Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 janvier 2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Philippe Cavelier

DEC140565DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement (LAVUE).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 janvier 2013 portant prorogation de l'unité UMR 7218, intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe ;
- 13 membres élus ;
- 5 membres nommés ;

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans<sup>1</sup>.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

---

<sup>1</sup> Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 janvier 2014.

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Philippe Cavalier



DEC140460DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7220 intitulée Institut de Sciences Sociales du Politique.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR 7220 intitulée Institut de Sciences Sociales du Politique ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 7220 intitulée Institut de Sciences Sociales du Politique ;

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- la directrice de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 12 membres élus ;
- 5 membres nommés ;

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans<sup>1</sup>.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

---

<sup>1</sup> Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

Fait à Meudon, le 2 janvier 2014.

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Philippe Cavalier

DEC140461DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 7235 intitulée EconomiX.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR 7235 intitulée EconomiX,

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 7235 intitulée EconomiX.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 21 membres :

- la directrice de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 12 membres élus ;
- 6 membres nommés ;
- 1 membres invités ;

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans<sup>1</sup>.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

---

<sup>1</sup> Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 janvier 2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Philippe Cavelier

DEC140606DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7244 intitulée Laboratoire de Chimie, Structures, Propriétés de Biomatériaux et d'Agents Thérapeutiques.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation de l'unité UMR7244 intitulée Laboratoire de Chimie, Structures, Propriétés de Biomatériaux et d'Agents Thérapeutiques ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7244 intitulée Laboratoire de Chimie, Structures, Propriétés de Biomatériaux et d'Agents Thérapeutiques.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- la directrice de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 9 membres élus ;
- 3 membres nommés ;

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans<sup>1</sup>.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

---

<sup>1</sup> Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 10 février 2014.

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Philippe Cavelier

DEC140605DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8630 intitulée Systèmes de référence temps-espace (SYRTE).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation de l'unité UMR 8630, intitulée Systèmes de référence temps-espace (SYRTE) ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 8630, intitulée Systèmes de référence temps-espace (SYRTE).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 11 membres élus ;
- 3 membres nommés ;

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans<sup>1</sup>.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

---

<sup>1</sup> Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 10 février 2014.

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Philippe Cavalier



DEC140490DR06

**Décision désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Centre Est (DR06)**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

**Vu** la décision n° 206/83 du 1er septembre 1983 relative à l'exercice du droit syndical au CNRS ;

**Vu** la décision n° 100153DAJ du 23 juin 2010 donnant délégation de signature à M. Philippe Piéri, délégué régional pour la circonscription Centre Est ;

**Vu** la décision DEC140085DRH du 24 janvier 2014 désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 ;

**Vu** les résultats des élections aux commissions administratives paritaires des personnels du CNRS et de l'IN2P3 du 20 octobre 2011 ;

**Vu** les résultats des élections aux commissions consultatives paritaires des agents non titulaires du CNRS du 20 octobre 2011 ;

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

Au titre de l'année 2014, les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Centre Est sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

**Pour les personnels du CNRS :**

- syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels des EPST (SGEN-CFDT Recherche EPST),
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- syndicat SUD Recherche EPST,
- union du syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA) et du syndicat des enseignants chercheurs, des

enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (SUP'Recherche-UNSA), (UNSA Recherche).

**Pour les personnels techniciens de physique nucléaire :**

- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT).

**Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre-les-Nancy, le 4 février 2014

Le délégué régional

Philippe Piéri

DEC140645DR07

**Décision désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Rhône Auvergne**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

**Vu** la décision n° 206/83 du 1er septembre 1983 relative à l'exercice du droit syndical au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC123200DAJ du 21 décembre 2012 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

**Vu** la décision DEC140085DRH du 24 janvier 2014 désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 ;

**Vu** les résultats des élections aux commissions administratives paritaires des personnels du CNRS et de l'IN2P3 du 20 octobre 2011 ;

**Vu** les résultats des élections aux commissions consultatives paritaires des agents non titulaires du CNRS du 20 octobre 2011 ;

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

Au titre de l'année 2014, les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Rhône Auvergne sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

**Pour les personnels du CNRS :**

- syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels des EPST (SGEN-CFDT Recherche EPST),
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- syndicat SUD Recherche EPST,

- union du syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA) et du syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (SUP'Recherche-UNSA), (UNSA Recherche).

**Pour les personnels techniciens de physique nucléaire :**

- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT).

**Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 3 février 2014

Le délégué régional  
Frédéric Faure

DEC140568DR07

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5270 intitulée Institut des nanotechnologies de Lyon**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC123200DAJ du 21 décembre 2012 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR5270 intitulée Institut des nanotechnologies de Lyon ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5270 intitulée Institut des nanotechnologies de Lyon.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 12 membres élus :
  - Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 6
  - Collège personnels techniques et administratifs : 4
  - Collège non permanents – doctorants : 2
- 6 membres nommés

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 2 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision, qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Frédéric Faure

**DEC140709dr08**

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologique de Chizé » - CEBC.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

**Vu** la décision n° 133017DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC.

**DECIDE :**

### **Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC.

### **Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
  
- 10 membres élus :
  - Collège A – Chercheurs et Enseignants-chercheurs : 4
  - Collège B - Etudiants : 1
  - Collège C – Ingénieurs et Techniciens : 5
  
- 3 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 19 février 2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Patrice SOULLIE

DEC140486INS2I

**Décision modifiant la décision collective portant prorogation de structures opérationnelles de recherche**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS par intérim ;

**Vu** la décision n° DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° DEC133034DGDS en date du 20 décembre 2013 portant prorogation de structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n°DEC130259INS2I en date du 7 février 2013 portant nomination de M. Jean-Christophe PESQUET aux fonctions de directeur adjoint de l'UMR8049 – LIGM ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'article 1 de la décision n° DEC133034DGDS en date du 20 décembre 2013 susvisée, est modifié comme suit pour l'unité mixte de recherche n° 8049 – LIGM :

- les termes « Directeur-adjoint : Monsieur Gilles ROUSSEL, professeur » sont remplacés par les termes « Directeur-adjoint : Monsieur Jean-Christophe PESQUET, professeur ».

**Article 2**

La présente décision prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président  
Alain FUCHS



## **DEC140610SGCN**

*Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et de commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique.*

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu, le décret n° 2011-676 du 15 juin 2011 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 19 mai 2003 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 02 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 03 mars 2010 portant nomination de M. BERTRAND (Joël), aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu, la décision n° 132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme LABASTIE (Marie-Claude) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 132222DAJ du 15 juillet 2013 donnant délégation de signature à Mme LABASTIE (Marie-Claude), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

## **DECIDE**

### **Article 1er**

Le siège suivant est à pourvoir, pour la section du Comité national mentionnées ci-dessous :

**Section 24** : « Physiologie, vieillissement, tumorigenèse »  
1 siège - Collège électoral C

**Section 26** : « Cerveau, cognition et comportement »  
1 siège - Collège électoral C

**Section 27** : « Relations hôte-pathogène, immunologie, inflammation »  
1 siège - Collège électoral A1

**Section 29 :** « Biodiversité, évolution et adaptations biologiques : des macromolécules aux communautés »

2 sièges - Collège électoral C

**Section 32 :** « Mondes anciens et médiévaux »

1 siège - Collège électoral A1

**Commission interdisciplinaire 53 :** « Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques »

1 siège - Collège électoral A1

**Commission interdisciplinaire 54 :** « Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant »

1 siège - Collège électoral A1

## **Article 2**

La section concernée élira un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

## **Article 3**

Les déclarations de candidatures doivent être établies suivant le modèle annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae (2 pages), de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes (4 pages maximum) le cas échéant.

Elles doivent être reçues par voie postale ou être déposées au Secrétariat Général du Comité national - CNRS - 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS, avant le **03 avril 2014 à 18h00**.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* de la République Française.

Fait à Paris, le 11 FEV. 2014

Alain FUCHS

*Pour le Président et par délégation,  
la Secrétaire générale du Comité national*



## CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DEC N° 140489SGCN

### ***Décision relative à la nomination des experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ouverts au titre de l'année 2014***

#### **LE PRESIDENT**

- Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu le décret no 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;
- Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;
- Vu l'arrêté du 8 novembre 2013 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de 2e classe du Centre national de la recherche scientifique;
- Vu l'arrêté rectificatif du 8 novembre 2013 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de 2° classe du Centre national de la recherche;
- Vu l'arrêté 8 novembre 2013 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 1re classe du Centre national de la recherche;
- Vu l'arrêté 8 novembre 2013 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 2e classe du Centre national de la recherche scientifique;
- Vu l'avis du conseil scientifique du 20 janvier 2014.

#### **DECIDE**

Article 1er : Sont nommés experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ci-dessous désignés, ouverts au titre de l'année 2014, les personnes dont les noms suivent :

<b>Prénom Nom</b>	<b>Section</b>	<b>Grade N° Concours</b>
Philippe TAILHADES	Section 15	Concours CR2 10/04
Antonio CELANI	Section 2	Concours DR2 51/01
Antonio CELANI	Section 2	Concours CR2 51/02
Antonio CELANI	Section 2	Concours CR2 51/03

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 janvier 2014

Alain FUCHS

DEC140710DR17

**Décision désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire**

**LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

**Vu** la décision n° 206/83 du 1er septembre 1983 relative à l'exercice du droit syndical au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131273DAJ du 19 avril 2013 donnant délégation de signature à Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision DEC140085DRH du 24 janvier 2014 désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 ;

**Vu** les résultats des élections aux commissions administratives paritaires des personnels du CNRS et de l'IN2P3 du 20 octobre 2011 ;

**Vu** les résultats des élections aux commissions consultatives paritaires des agents non titulaires du CNRS du 20 octobre 2011 ;

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

Au titre de l'année 2014, les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

**Pour les personnels du CNRS :**

- syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels des EPST (SGEN-CFDT Recherche EPST),
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- syndicat SUD Recherche EPST,

- union du syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA) et du syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (SUP'Recherche-UNSA), (UNSA Recherche).

**Pour les personnels techniciens de physique nucléaire :**

- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT).

**Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 19 février 2014

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6251 intitulée Institut de Physique de Rennes**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131273DAJ du 19 avril 2013 donnant délégation de signature à Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6251, intitulée Institut de Physique de Rennes, dont le directeur est Jean-Pierre Landesman ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6251.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 11 membres élus ;
- 8 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 19 février 2014

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale

Clarisse DAVID

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131273DAJ du 19 avril 2013 donnant délégation de signature à Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin, dont le directeur est François Lallier ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°7144.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe ;
- 8 membres élus ;
- 3 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 06 février 2014

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale





DEC140528DRH

### Liste d'aptitude établie au titre de 2014

Après avis des commissions paritaires compétentes, les agents dont les noms suivent dans les décisions jointes sont inscrits sur la liste d'aptitude établie au titre de 2014.



Le président

Liste d'aptitude à l'accès au corps d'Ingénieur de  
recherche au titre de l'année 2014 dressée après avis  
de la CAP n°3 du 05 novembre 2013

Changement de corps au choix  
IR2

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Grade	Laboratoire	DR	BAP
1	4478	LECQUYER	Nelly	IE1C	UMR7159	02	J
2	3153	SEUGNET	Isabelle	IE1C	UMR7221	03	A
3	41468	PELEGRY	Cristophe	IE1C	MOY2000	20	J
4	37633	LEFEBVRE-LEGRY	Patricia	IE1C	UMR8520	18	F
5	28004	DUBOIS	Frederic	IE1C	UMR7186	05	F
6	7568	DANIEL	Romuald	IE1C	UMR7154	03	C
7	37340	TROCCAZ	Olivier	IE1C	UMR6553	17	E
8	18953	ROBERT	Genevieve	IE2	USR3565	08	J
9	37420	CORVAISIER	Rudolph	IE1C	UMR6539	17	B
10	19125	BUQUET	Thierry	IE2	USR3135	16	F
11	41364	GERVASONI	Eric	IE1C	MOY2000	20	E
12	33114	ARNAUD	Eric	IE1C	UMR7252	08	C
13	22991	MOULINIER	Luc	IE1C	UMR7104	10	A
14	24157	ROCHAT	Sylvain	IE1C	UMR5274	11	C
15	23025	BOURG	Stephane	IE1C	UPR4301	08	B
16	24581	ANDRE-POYAUD	Isabelle	IE1C	UMR5194	11	D
17	7860	KY	Beng Yun	IE2	UMR8608	04	C
18	38211	MONTPELLIER	Claire	IE1C	UMR8204	18	A
19	16335	YU	Pei	IE2	UMR7164	02	E

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Grade	Laboratoire	DR	BAP
20	4451	GILLION	Jean-Marc	IE1C	MOY300	03	G
21	15590	KOSIOR	Francis	IE2	UMR7198	06	E
22	17027	GUEGUEN	Loic	IE2	UMR8109	05	E
23	4849	LE HAY	Viviane	IE2	UMR5116	15	D
24	52929	ARNAL	Florence	IE2	UMS3426	13	A
25	61445	REYES	Jean-Pierre	IE2	MOY200	02	J

Les nominations seront prononcées dans la limite des possibilités au titre de l'année 2014

Fait à Paris, le 20 novembre 2013

Alain FUCHS  
Président du CNRS



Le président

Liste d'aptitude à l'accès au corps  
d'Ingénieur d'études au titre de l'année 2014  
dressée après avis de la CAP n°4 du 13 novembre 2013

Changement de corps au choix  
IE2

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Grade	Laboratoire	DR	BAP
1	9530	ATTALI	Dominique	AI	UMS2927	04	J
2	21807	POIROT-CHEVANNE	Dominique	AI	UMR7294	12	J
3	34289	SASSIAT	Patrick	AI	UMR7195	02	B
4	37559	BOCQUET	Martyne	AI	UMR8164	18	F
5	5077	LENOIR	Veronique	AI	UMR8104	01	A
6	36910	COUTURIER	Anne	AI	UMR6290	17	A
7	37543	SOULAGE	Michel	AI	USR3380	18	G
8	15314	CARISTAN	Eleonor	AI	UMR7647	05	B
9	843	MERCERON COSSIN	Isabelle	AI	UMR7585	02	F
10	30975	FRANC	Bernard	AI	UPR8001	14	E
11	17133	LEONACHE	Annie	AI	MOY500	05	J
12	28277	RAVIER	Francoise	AI	MOY1300	13	J
13	34711	TRUBERT	Annick	AI	INS1640	16	J
14	23658	IODICE	Corinne	AI	MOY1100	11	J
15	9605	TOSTI	Stephane	AI	UMR8617	04	C
16	35204	DUFRESNE	Philippe	AI	UMR5060	15	B
17	26099	QUESSADA	Martine	AI	UMR7279	12	J
18	4705	BONNET	Yolande	AI	MOY200	02	J
19	23858	GEAYMOND	Olivier	AI	UPR2940	11	C

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Grade	Laboratoire	DR	BAP
20	23158	MAS	Jean-Louis	AI	UMR5217	11	E
21	15416	HIRARDIN	Bruno	AI	UMR7605	05	C
22	11560	GALES	Carole	AI	MOY400	04	J
23	7837	BOUKARI	Claire	AI	UMR8148	04	C
24	18492	LEGENTIL	Claude	AI	UMR8591	05	E
25	28491	ORCEL	Helene	AI	UMR5203	13	A
26	41370	DRU	Philippe	AI	UMR7009	20	A
27	7973	NGUYEN TRUNG	Thi	AI	UMR8608	04	C
28	19620	KIEBER	Christophe	AI	UMR7504	10	C
29	33703	HEURTEBISE	Sophie	AI	UMR5107	15	J
30	10365	LECLERCQ	Laurent	AI	UMR8501	04	E
31	24341	SIBEUD	Pierre-Frederic	AI	UPS2070	11	C
32	27640	BERTETIC	Sandrine	AI	UMR7329	20	J
33	30810	ZOUAK	Abdellatif	AI	UPR8241	14	G
34	4671	MORLA	Luciana	AI	ERL7226	02	A
35	50213	MAZUY	Maryse	AI	MOY1620	16	J
36	53308	ROLLAND	Ariane	AI	UMR5582	11	F

Les nominations seront prononcées dans la limite des possibilités au titre de l'année 2014

Fait à Paris, le 25 novembre 2013

Alain FUCHS  
Président du CNRS



*Le président*

**Liste d'aptitude à l'accès au corps  
d'Assistant ingénieur au titre de l'année 2014  
dressée après avis de la CAP n°5 du 20 novembre 2013**

**Changement de corps au choix  
AI**

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Grade	Laboratoire	DR	BAP
1	20077	CARCAGNO	Yves	TCE	UMR5821	11	C
2	32357	ARTAL	Annie	TCE	UMR5295	15	J
3	5987	ANDRE	Sylvie	TCE	MOY1632	16	J
4	29418	PROUHA	Patrice	TCE	UMR5506	13	G
5	34178	LE SOURD	Anne-Marie	TCE	UMR3571	05	A
6	28048	LAROSE	Catherine	TCE	UPR1142	13	F
7	15586	SENS SALIS	Carole	TCE	UMR8192	01	J
8	15599	LORCY	Martine	TCE	UMR8190	05	J
9	13808	KUHLMANN	Martine	TCE	UMR7503	06	J
10	40118	BLAIZOT	Maria-De-Fatim	TCE	UPR3266	19	C
11	3062	BENOIST	Catherine	TCE	SNC6781	03	A
12	32689	DELLAPINA	Catherine	TCE	INS1660	16	J
13	3941	GIRARD	Valerie	TCE	UMR7619	02	J
14	28248	BERGE	Anne-Marie	TCE	MOY1300	13	J
15	30840	TANTOLIN	Marcel	TCE	UMR2594	14	E
16	25928	SOSCIA	Chantal	TCE	UMR7255	12	A
17	30728	MONTELS	Patrice	TCE	UMR5635	13	C
18	3597	GAY	Karine	TCE	UMR8211	03	F
19	31129	BOUTAUD	Daniel	TCE	UMR5245	14	G

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Grade	Laboratoire	DR	BAP
20	9727	DESROCHES	Pascal	TCE	UPR3251	04	G
21	10307	BILHERE	Stephanie	TCE	UMR8619	04	J
22	41356	CERUTTI	Isabelle	TCE	UPR10	20	J
23	22950	ROMERO	Thierry	TCE	UMR7515	10	B
24	4245	PERESSE-GOURBIL	Carine	TCE	MOY300	03	J
25	24489	DELEVAL	Celine	TCE	UMR5819	11	J
26	14708	DA SILVA QUINTAS	Joseph	TCS	UMR8550	02	C
27	4747	BOUTEILLE	Claudine	TCE	MOY800	08	J
28	31410	LANCE	Elisabeth	TCE	UMR5215	14	J
29	40558	DE BAEREMAKER	Linda	TCE	UMR6252	19	J
30	31478	ROGA	Stephane	TCE	UMR5089	14	A
31	23408	FLEURY	Hélène	TCE	MOY1000	10	J
32	47474	HERRERO	Vincent	TCE	UMS3470	12	E

*Les nominations seront prononcées dans la limite des possibilités au titre de l'année 2014*

**Fait à Paris, le 3 décembre 2013**

**Alain FUCHS**  
Président du CNRS



*Le président*

**Liste d'aptitude à l'accès au corps  
de Technicien de la recherche au titre de l'année 2014  
dressée après avis de la CAP n°6 du 10 décembre 2013**

**Changement de corps au choix  
TCN**

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Grade	Laboratoire	DR	BAP
1	98990	RAPHA	Emilie	ATP2	UMR5549	14	A
2	28474	AGAR	Francoise	ATP1	UMR5505	14	G
3	28142	MOLINIER	Marie-Therese	ATP1	UPR1142	13	A
4	9440	RIQUIER	Claude	ATP1	UPR2355	04	G
5	9445	GAGET	Jocelyne	ATP1	FRC2118	04	A
6	4922	BEREZAIE	Cristelle	ATP1	UMR8607	04	J
7	5127	LAURENCE	Sylvie	ATP1	UMR7201	02	J
8	18488	BOUCETTA	Sophie	ATP1	UMR5060	08	B
9	28371	CHEVALIER	Christian	ATP1	UMR5235	13	E
10	26134	PERROT AGU	Catherine	ATP1	UMR7309	12	J
11	35791	MARCHAND	Chrystelle	ATP1	UMS2927	16	J
12	24113	GROS	Cecile	ATP1	UMS2927	11	G
13	15075	BOULEFRAKH	Malik	ATP1	UMR7274	06	J
14	9816	FRANCOIS	Christophe	ATP2	UMR8214	04	C
15	9826	REDON	Cyrille	ATP2	MOY500	05	G
16	23027	VOLET	Sylvie	ATP2	FRC1589	10	J
17	28597	CARBONELL	Ginette	ATP1	MOY1300	13	J
18	41391	CHABRIEL	Chantal	ATP1	UPS855	20	J
19	37740	JAOUEN	Annie	ATP2	SNC9028	17	J



Classement	Matricule	Nom	Prénom	Grade	Laboratoire	DR	BAP
20	31368	LORENZON	Claudine	ATP1	UMR5503	14	J
21	6062	DJEMAT	Aurelie	ATP2	UMR7592	02	A
22	4528	ULYSSE	Thierry	ATP2	MOY300	03	G
23	28985	FORICHON	Luc	ATP2	UMS3426	13	A
24	23504	MOEHRMANN	Barbara	ATP1	MOY1000	10	G
25	41497	TOLMONT	Marjorie	ATP2	UMR7261	08	J
26	9337	MICHEL	Herve	ATP2	UPR3321	04	G
27	4611	ELY MARIUS	Fabiola	ATP2	UMR8104	01	A
28	4680	KEBAILI	Michel	ATP2	UMR7299	12	F
29	25581	SENEBIER	Claude	ATP1	UMR5249	11	J
30	25572	HADJADJI	Myriam	ATP2	UMR5168	11	A
31	23611	BOSENMEYER	Patricia	ATP1	UMR7104	10	A
32	10775	LONGIERAS	Dominique	ATP2	UMR8607	04	F
33	27377	PARIS	Christian	ATP1	UMS1885	12	F
34	17474	MADJIDI	Afida	ATP2	UMR5037	07	J
35	60704	HOUALEF	Mounir	ATP2	MOY1601	16	G
36	82699	GONZALEZ	Santiago	ATP2	UMR5164	15	A

*Les nominations seront prononcées dans la limite des possibilités au titre de l'année 2014*

**Fait à Paris, le 23 décembre 2013**

**Alain FUCHS**  
**Président du CNRS**

**LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE PHYSIQUE NUCLEAIRE ET  
DE PHYSIQUE DES PARTICULES,**

- VU le décret n°85-1462 du 30 décembre 1985 relatif aux statuts particuliers de certains corps des fonctionnaires de physique nucléaire de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du Centre national de la recherche scientifique,
- Vu l'avis de la commission administrative paritaire compétente en date du 3 octobre 2013

**DECIDE**

**Article unique :** est inscrit sur la liste d'aptitude au titre de l'année 2014 pour l'accès au corps des ingénieurs principaux de physique nucléaire de deuxième classe :

LP 7647 Gérard LALU I1 UMR 8608 DR04

Fait à Paris, le 13 novembre 2013

Le Directeur de l'IN2P3

Jacques MARTINO

DEC140524DRH

Tableau d'avancement établi au titre de 2014

Après avis des commissions paritaires compétentes, les agents dont les noms suivent dans les décisions jointes sont inscrits au tableau d'avancement établi au titre de 2014.



*Le président*

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'Ingénieur de  
recherche hors-classe au titre de l'année 2014 dressé après  
avis de la CAP n°3 du 19 décembre 2013**

**Avancement de grade par sélection professionnelle  
IRHC**

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
1	36626	TOUPET	Loic	UMR6251	17	C
2	1483	MORRIS	Francois	MOY1678	05	E
3	29385	GAUTHIER	Daniel	UPR8521	13	C
4	9600	HILAIRE	Marc	UMR8214	04	C
5	41295	BORDES	Michel	UMR7275	20	E
6	30825	PINTY	Jean-Pierre	UMR5560	14	E
7	20166	STASSI	Patrick	UMR5821	11	C
8	9524	HAMOUDA	Frederic	UMR8622	04	C
9	9529	PAPILLON	Marie-Helene	INS1619	16	J
10	13923	FELTIN	Gabrielle	UMS3042	11	E
11	30481	HERRB	Mathieu	UPR8001	14	E
12	10382	WILMART	Edith	MOY1609	04	J
13	16358	TELOUK	Philippe	UMR5276	07	C
14	36927	ROISNEL	Thierry	UMR6226	17	C
15	23838	MADERN	Dominique	UMR5075	11	A
16	41243	DABAN	Jean Baptiste	UMR7293	20	C
17	26126	MOCCI	Florence	UMR7299	12	D
18	14662	BARRES	Odile	UMR7359	06	B

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
19	27565	PRIETO	Eric	UMR7326	12	C
20	23221	MENAERT	Bertrand	UPR2940	11	B
21	3701	JEANNIN	Xavier	SNC9039	02	E
22	31137	DILHAN	Monique	UPR8001	14	B
23	32088	SERANI	Laurent	UMR5797	15	C
24	22877	LESTEVEN	Francoise	UMR7550	10	E
25	16530	LESAGE	Anne	UMR5280	07	C
26	37439	CALZAS	Michel	UPS855	17	C
27	21146	DJAMA	Fares	UMR7346	12	C
28	28550	VAN DER LEE	Arie	UMR5635	13	B
29	26356	LASAYGUES	Philippe	UPR7051	12	C
30	34353	SIBARITA	Jean-Baptiste	UMR5297	15	E
31	9822	LAVALLEE	Pierre-Francois	UPS851	04	E
32	6055	CARTRON	Damien	UMR8097	01	D
33	37614	HITTE	Christophe	UMR6290	17	A
34	15877	LOUVET	Violaine	UMR5208	07	E
35	26564	BIGNON	Christophe	UMR7257	12	A
36	15482	LE BLANC	Catherine	UMR7605	05	C
37	35131	LE CONTEL	Carole	INS1640	16	J
38	23144	MUTTERER	Jerome	UPR2357	10	A
39	38123	GALLINA	Sophie	UMR8198	18	E
40	24399	MOSSANG	Eric	UPR2940	11	B
41	9935	LOOMIS	Charles	UMR8607	04	E
42	17235	DASSA	Michele	INS1640	16	F
43	4546	BACALEXI	Constantina	UPR76	03	D
44	17144	MELLERIN PICARD	Laurence	UMR5189	07	D
45	30113	FRINGS	Paul	UPR3228	14	C

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
46	10844	VARIOLA	Alessandro	UMR8607	04	C
47	55087	DAVID	Clarisse	MOY500	16	J
48	57869	LECOMTE	Jean-Sébastien	UMR7239	06	B

*Les nominations seront prononcées dans la limite des possibilités au titre de l'année 2014*

Fait à Paris, le 24 décembre 2013

Alain FUCHS  
Président du CNRS



Le président

Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'Ingénieur de  
recherche de 1ère classe au titre de l'année 2014 dressé après  
avis de la CAP n°3 du 05 novembre 2013

Avancement de grade au choix  
IR1

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
1	32262	MANIGAND	Claude	UMR5248	15	B
2	28392	ROUAIX	Gilbert	UMR5277	14	C
3	20904	TALOUR	Pascale	UMS832	11	F
4	4859	ANTIQUARIO	Francoise	UMR8132	02	D
5	8341	GLATIGNY	Annie	UPR3404	04	A
6	15973	PERICHON	Bernadette	MOY700	07	J
7	5202	LAVARDE	Anne-Marie	UMR7533	05	D
8	19792	GUTERL	Patrick	UMR7178	10	E
9	10342	LECETRE ROLAND	Beatrice	MOY400	04	G
10	22360	BERNARD	Maxime	UMR7177	10	B
11	22378	SCHMERBER	Guy	UMR7504	10	C
12	41256	PAPIN	Brigitte	MOY2000	20	J
13	9433	BARBET	Jean-Claude	UPR3251	04	E
14	28199	MEYER	Albert	UMR5247	13	B
15	9476	BARRE	Nicole	UMR8608	04	B
16	36512	BARBET	Jean-Michel	UMR6457	17	E
17	33415	N KAOUA	GILLES	UMR5218	15	C
18	23652	GIANESE	Christian	UPR2940	11	C

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
19	17720	ROMIER	Genevieve	UPS3107	04	E
20	20175	LE FLOUR	Thierry	UMR5814	11	E
21	13949	RASOLOMANANA	Magali	UPS76	06	F
22	851	ANCOURT-FOISSAC	Emmanuelle	UMR7164	02	J
23	14256	SCHMITT	Laurent	UPS76	06	E
24	20209	LIEUNARD	Bruno	UMR5814	11	C
25	16371	ROUX	Daniel	UMR5037	07	D
26	9643	BRUNELLE	Pascale	UR1	04	C
27	29323	FERRAND	Didier	UMR7326	12	C
28	34447	GIRARD	Christine	MOY1666	16	F
29	22199	ZWILLING	Anne-Laure	UMR7354	10	D
30	31020	CHAILLEUX	Catherine	UMR5088	14	A
31	11892	CHEVALEYRE	Jean-Claude	UMR6533	07	E
32	22803	IMHOFF	Marc	UMR7178	10	C
33	4107	MATHIAN	Helene	UMR8504	01	D
34	25356	MOREAU	Chrystel	UMR7326	12	E
35	23916	JUEN	Patrick	UMR5564	11	E
36	23127	RONAYETTE	Luc	UPR3228	11	C
37	28484	HOH	Francois	UMR5048	13	B
38	4170	MONIER KARAMAKUZH	Florence	UMR8546	02	D
39	31043	DUBREUIL	Pascal	UPR8001	14	B
40	14867	GASSE	Marie Jose	UMR6298	06	D
41	16534	DUMONT	Jean-Michel	UMR5259	07	E
42	14879	RAGEOT	Laurence	USR3501	08	F
43	36963	LAURIOU	Arnaud	UMR6074	17	E
44	4195	PELLEGRINI	Olivier	UPR9073	02	A
45	28541	LOZANO	Jean-Claude	UMR7621	13	A



Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
46	17819	FRANQUEVILLE	Laure	UMR5005	07	A
47	22954	HAMMANN	Philippe	FRC1589	10	A
48	40477	DA COSTA	Gerald	UMR6634	19	C
49	19501	MAAZOUZI	Chaker	UMR7178	10	E
50	7971	LEPERCQ	Pierre	UMR8607	04	C
51	31590	HILLEMbrand	Cedric	UMR5277	14	E
52	26375	LOISEAU	Laurent	UMR7283	12	A
53	21269	JAQUET	Marc	UMR7326	12	C
54	9797	MARCOUILLE	Olivier	EXT400	04	C
55	21156	GOJAK	Carl	UPS855	20	C
56	31202	CID	Emmanuel	UMR5503	14	C
57	26429	WINNINGER	Muriel	UPR7051	12	C
58	772	BERTOLI	Walter	UMR7164	02	C
59	21152	BRUNNER	Jurgen	UMR7346	12	E
60	42190	LE GAL	Nicole	UMR5277	14	J
61	4182	AUGUSTIN	Pierre	UPR841	01	D
62	33731	DAUGEY	Nicolas	UMR5255	15	C
63	16696	GUILLOUET	Stéphane	UMR6301	19	B
64	21284	BREUGNON	Patrick	UMR7346	12	C
65	30850	MASSOU	Isabelle	UMR5169	14	A
66	15126	BUCHHOLTZ	Gilles	UPS855	05	E
67	26519	RAHLI	Ouamar	UMR7343	12	C
68	3227	SIMONNOT	Josephine	UMR7186	05	F
69	34371	DURAND	Nathalie	UMR7223	03	B
70	9852	CHAMAILLE	Thierry	UMR8214	04	C
71	16138	LE GAC	Christophe	UMR8190	05	C
72	31147	MAROUZE	Nadine	MOY1678	14	E

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
73	26595	GRANOTTIER	Nathalie	UMS822	12	F
74	17887	ALBERTINI	David	UMR5270	07	B
75	8016	BIARROTTE	Jean-Luc	UMR8608	04	C
76	37750	KODJIKIAN	Stephanie	UPR2940	11	B
77	33925	AUGUSTE	Jean-Louis	UMR7252	08	C
78	4408	SCHERRER	Nise	MOY1200	12	J
79	23267	ARNAUD	Laurent	UMR5183	11	C
80	34377	GRASSIA	Francesca	MOY1677	16	J
81	19311	LAMONGIE	Bruno	UPR3346	08	C
82	16866	SALMON	Estelle	UMR5306	07	C
83	16250	BARDOU	Nathalie	UPR20	05	B
84	26705	GUILLERMIN	Regine	UPR7051	12	C
85	8005	HRIVNAC	Julius	UMR8607	04	E
86	16906	SPATARO	Bruno	UMR5558	07	E
87	4428	OSSAREH-NAZARI	Batool	UMR7592	02	A
88	4430	GIUSTI	Fabrice	UMR7099	02	B
89	4303	HAIRY	Isabelle	USR3134	01	D
90	16920	REYNARD	Jean	UMR5189	07	D
91	9947	BESBES	Mondher	UMR8501	04	E
92	37832	JAN	Gwenola	UMR6553	17	A
93	26827	GHIO	Alain	UMR7309	12	C
94	9955	ROUZIÈRE	Stephan	UMR8502	04	C
95	16846	IRBAH	Abdanour	UMR8190	05	E
96	8014	HRIVNACOVA	Ivana	UMR8608	04	E
97	35272	FRAISIER	Vincent	UMR144	03	A
98	31342	MATHIEU	Fabrice	UPR8001	14	C
99	11860	IANIGRO	Jean Christophe	UMR5822	07	C

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
100	33126	POUJOL	Christel	UMS3420	15	A
101	10374	BASSOULET	Karine	UPR3251	04	J
102	34071	TONDUSSON	Marc	UMR5798	15	C
103	38223	DELTOMBE	Raphael	UMR8201	18	C
104	3715	HAUPERT	Sylvain	UMR7623	02	C
105	7880	PULL	Veronique	UMR8607	04	C
106	8030	OLRY	Guillaume	UMR8608	04	C
107	34499	MAHDI	Virginie	MOY1621	16	J
108	29061	BOUBLIK	Yvan	UMR5237	13	A
109	28327	OURCIVAL	Jean-Marc	UMR5175	13	A
110	16894	LEROY	Paul	UMR7648	05	C
111	37968	CORRE	Erwan	FR2424	17	E
112	15641	FORBES	Claire	UMR6265	06	A
113	18305	KURCA	Tibor	UMR5822	07	E
114	10142	RETAILLEAU	Pascal	UPR2301	04	B
115	35953	ORDENOVIC	Christophe	UMR7293	20	E
116	38447	MARQUILLIE	Matthieu	UMR8107	18	E
117	17298	IBARROLA	Daniele	SNC9836	07	C
118	19793	ZANGHI	Didier	UPR3079	08	B
119	38160	LOAS	Goulc'Hen	UMR6251	17	C
120	16775	MIGNOT	Shan	UMR8111	05	E
121	16736	CHOMETTE	Olivier	UMR8539	05	E
122	15667	FATOME	Julien	UMR6303	06	C
123	34360	JACOBIN-VALAT	Marie-Josee	UMR5536	15	A
124	23540	LECHNER	Esther	UPR2357	10	A
125	29232	MERE	Jocelyn	MOY1300	13	J
126	10145	BERTHET	Jean Paul	UMR8000	04	C

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
127	23618	SCHMITT	Jean Louis	UMR7006	10	B
128	15770	BOUNACEUR	Roda	UMR7274	06	E
129	40626	LELEU	Jean-Luc	UMR6583	19	D
130	17362	ELENA-HERRMANN	Benedicte	UMR5280	07	B
131	4989	LEH	Herve	UMR8113	03	A
132	38208	GAILLARD	Fanny	FR2424	17	A
133	27354	OZEROV	Igor	UMR7325	12	C
134	27303	BENIGNI	Pierre	UMR7334	12	B
135	27337	TAKERKART	Sylvain	UMR7289	12	E
136	4851	MICHAUD	Genevieve	UMS828	01	E
137	41964	MC MURTRY	Stefan	UMR7198	06	B
138	29623	DUROUX	Patrice	UPR1142	13	E
139	7060	LEGRAND	Francois	UMR7585	02	E
140	53115	LE COQ	Yann	UMR8630	05	C
141	52894	AZEMA	Laurent	UMR5208	07	E
142	70657	GAGNY	Camille	MOY600	06	J
143	87740	GURDJOS	Pierre	UMR5505	14	E

Les nominations seront prononcées dans la limite des possibilités au titre de l'année 2014

Fait à Paris, le 20 novembre 2013

Alain FUCHS  
Président du CNRS



Le président

Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'Ingénieur  
d'études hors classe au titre de l'année 2014 dressé  
après avis de la CAP n°4 du 13 novembre 2013

Avancement de grade au choix  
IEHC

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
1	8245	MATHIEU	Martine	UMR8621	04	A
2	5206	TOUCHE	Marc	UMR8533	01	D
3	220	COUTON	Dominique	UMR8104	01	A
4	20859	LARTAUD	Anne	MOY1100	11	J
5	33539	PEHUET	Nane	INS1640	16	J
6	20079	MICOUD	Roger	UMR5821	11	C
7	32363	ANTOS	Maryan	UMR5295	15	E
8	1401	CHEMINANT	Michel	UMR7245	03	E
9	1430	METIVIER	Didier	SNC9839	03	A
10	33472	LEVY	Aline	MOY1666	16	F
11	3549	PAYEN	Chantal	UMR8174	01	F
12	30888	LACOSTE	Guy	UPR8001	14	B
13	31514	HALLERS	Philippe	MOY1678	14	E
14	25568	GIORGI	Alain	UMR7313	12	J
15	28164	CAMBON	Jean-Pierre	UPR8521	13	B
16	3710	SCHWEITZ	Arlette	UMR8558	01	D
17	34598	SEGONDS	Dominique	UMS2927	16	J
18	22309	MATTER	Michel	UMR7044	10	D

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
19	33312	LATIE	Chantal	UMR5293	15	F
20	37073	LE ROUX	Claude	FR2424	17	J
21	3780	THIBAUT	Marie	UMR8533	01	F
22	37077	BOISLIVEAU	Robert	UMR6597	17	C
23	24954	LE GALL	Yann	UMR7357	10	C
24	4495	GAUTIER	Rodolphe	UMR7622	02	A
25	9466	KLEIN	Vincent	UMR8502	04	C
26	15654	ZIEGLER	Denis	UMR8109	05	C
27	36995	CREMET	Jean-Yves	UMR6290	17	A
28	7759	BARONICK	Jean-Pierre	UMR7164	02	C
29	25747	RANGUIS	Alain	UMR7325	12	C
30	28237	COT	Didier	UMR5635	13	B
31	28056	HERRAN	Odile	UMR5096	13	J
32	3995	BOURIENNE	Veronique	USR3308	02	F
33	7743	CACERES	Thierry	UMR8607	04	C
34	27615	CARECCHIO	Pierre	UPR2940	11	C
35	17143	BLANZAT	Catherine	MOY1678	05	E
36	25289	AUGIER	Frederic	UMR7325	12	E
37	23673	MOREL	Catherine	UMR5194	11	F
38	36920	DERRIEN	Bruno	UMR6074	17	E
39	14161	LAFOSSE	Yvette	UPS76	06	F
40	3081	AUGER	Aline	UMR7219	02	F
41	30729	ROMERO-ALIAS	Nathalie	UPR8001	14	J
42	27842	NICOLAS	Elie	UMR8584	13	D
43	9641	GALLARD	Jean-Francois	UPR2301	04	B
44	28380	SCHATT	Philippe	UMR7621	13	A
45	11914	PERROT	Jean-Louis	USR6402	07	G

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
46	16524	FICHEUX	Damien	UMR5305	07	A

Les nominations seront prononcées dans la limite des possibilités au titre de l'année 2014

Fait à Paris, le 25 novembre 2013

Alain FUCHS  
Président du CNRS



Le président

Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'Ingénieur  
d'études de 1 ère classe au titre de l'année 2014 dressé  
après avis de la CAP n°4 du 13 novembre 2013

Avancement de grade au choix  
IE1C

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
1	22035	BATTY	Marie-France	MOY1200	12	J
2	12419	KREMER	Georges	MOY1678	05	E
3	12484	AUPETIT OCHIN	Daniele	UMR8635	05	J
4	40885	LARROQUE	Marie-Madeleine	UMR7275	20	A
5	41288	MERCIER	Jean-Michel	UMS2202	20	E
6	15797	COEUR JOLY	Gerard	UMR8539	05	C
7	1464	SAURY	Lydie	FR3020	02	J
8	8328	BOUISSET	Eric	UMR8214	04	C
9	20101	FOUREL	Christian	UMR5821	11	C
10	15288	BOUSQUET	Olivier	UMR8539	05	C
11	29376	CAPARROS-ESCALIER	Jocelyne	UMR7621	13	B
12	37021	GAC	Dominique	UMR6538	17	F
13	2090	LAFON	Michel	UMR8135	03	D
14	4684	ROUCH	Claude	EAC7059	02	A
15	34606	DUPUY	Jean	MOY1632	16	E
16	30711	BILBAO	Jorge	UMR5193	14	J
17	15310	BOUDENNE	Jean-Michel	UMR7605	05	C
18	30817	DEMAI	Jean-Jacques	UMR5085	14	B



Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
19	34633	DESSALLE	Philippe	MOY1600	16	G
20	7555	ISNARD	Joelle	UMR8548	02	J
21	10284	JACQUET	Eric	UMR137	04	B
22	28231	MANGONI-JORY	Brigitte	UPR1142	13	J
23	18874	RAIMOND	Maryline	UMR7267	08	A
24	25757	ASIA	Laurence	FRE3416	12	B
25	16238	CHARPIGNY	Florence	UMR5190	07	D
26	34210	BOUVET	Michel	MOY1600	16	J
27	23635	RIONDET	Michel	UMR5519	11	C
28	11758	VAGNERON	Lionel	UMR5822	07	C
29	37629	PAULLIER	Patrick	UMR7338	18	C
30	23148	DELBOULBE	Alain	UMR5274	11	C
31	25948	BENTOZA	Patricia	UMR7263	12	J
32	37129	VALLET	Dominique	UMR6553	17	A
33	14060	PICHET	Sophie	MOY600	06	J
34	16341	DUGAT	Pascale	UMR6602	07	J
35	7796	MARTRET	Richard	UMR8608	04	C
36	36899	LE LUDEC	Nadine	MOY1700	17	J
37	15805	DUPUIS	Christophe	UPR20	05	B
38	30775	TESTE	Marie-Ange	UMR5504	14	A
39	28332	REMERCIARO	Annarella	UMR5214	13	J
40	7799	BOURGEOIS	Christian	UMR8607	04	C
41	37256	PEROT BUSNEL	Chantal	UMR6118	17	J
42	14371	MOUGEL	Jean Yves	UPS76	06	F
43	9630	PEYNOT	Philippe	UPR2355	04	E
44	4100	DAVID	Maryvonne	MOY200	02	J
45	16391	VAGANAY	Elisabeth	UMR5242	07	A

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
46	7831	BARRE	Nathalie	UMR8608	04	E
47	14574	BRONNER	Veronique	UPS76	06	F
48	11810	LOPEZ	Jean Pierre	UMR5822	07	G
49	9681	LE GAL	Annie	UMR8195	04	J
50	21229	GIMENEZ	Jean-Luc	UMR7326	12	C
51	23899	BRUYERE	Remy	UPR2940	11	C
52	40444	LE MAROIS	Danielle	MOY1900	19	J
53	40178	VOLTOLINI	Georges	UPR3266	19	C
54	31052	BARAT	Cecile	UPR8001	14	J
55	22836	ARMANDO	Yves	UMR7517	10	J
56	37404	DRAPEAU	Serge	SNC9028	17	C
57	23951	MINET	Julien	UMR5216	11	C
58	9663	GRENET	Olivier	UPR2355	04	J
59	17790	CACAULT	Philippe	UMS833	07	E
60	14851	PARRET	Jean-Michel	UPS76	06	E
61	22893	COURTIER	Francois	UPR22	10	C
62	9752	LARBRE	Jean-Philippe	UMR8000	04	C
63	16549	MARTIN	Vincent	UMR5279	11	B
64	16599	CAPISANO	Franck	USR3439	07	F
65	9765	DE SOUSA-D'AURIA	Celia	UMR8621	04	A
66	24092	CHAGNY	Corinne	MOY1100	11	J
67	9774	DIANA	Celine	UMR8212	04	G
68	4155	BONNET	Monique	UMR7184	01	D
69	37987	COINON	Christophe	UMR8520	18	B
70	35025	ROULET	Bruno	MOY1600	16	F
71	32774	BOUQUET	Stephane	UMS3116	08	J
72	4648	TARDIEU	Thierry	UMR8552	02	J

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
73	14987	GRUSON	Yannick	UMR6174	06	C
74	40196	CARNIOL	Benjamin	UMR6534	19	C
75	16052	FADAY	Jean Marc	UPS2841	05	F
76	40198	LEMAGNEN	Frédéric	UPR3266	19	C
77	37196	BUSSON	Annie	USR3491	17	F
78	19217	PEYROUX	Fabrice	UPR3021	08	C
79	35091	BENOIT	Francoise	MOY1649	16	J
80	15125	ZIMMERMANN	Laurent	UMR7358	06	C
81	16717	BOREAVE	Antoinette	UMR5256	07	B
82	41246	LECRON	Daniel	UMS2202	20	E
83	18356	GOFFINONT	Stephane	UPR4301	08	A
84	24294	CRISCI	Alexandre	UMR5266	11	B
85	34260	MASIA	Nathalie	UMR7287	12	E
86	4031	LALANNE	Valerie	UMR7182	03	B
87	34261	PERFETTINI	Isabelle	SNC6587	03	A
88	40498	TOUTAIN	Jérôme	UMR6301	19	A
89	7858	BODA	Narijaona Roland	UMR8607	04	E
90	34263	PICAUD	Sandrine	UPR3294	04	A
91	4231	VASSIAS JOSSIC	Isabelle	UMR218	03	A
92	36971	LE MOAL	Francoise	UMR6553	17	E
93	16580	DOLON	Francois	UMS3470	12	C
94	23475	GASSER	Veronique	UMR7242	10	A
95	16170	DE SAINT LEGER	Mathilde	UMR7114	05	E
96	35057	DUFLOT	Cecile	UMR7588	02	F
97	11968	CHANDEZ	Frederic	UMR6533	07	E
98	41411	BRUN	Patricia Guylaine	UMR7320	20	D
99	31295	LEFRAIS	Yannick	UMR5060	15	B

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
100	28827	SOLIGNAC	Pierre	UMR5221	13	C
101	24429	GROS	Ralph	UMR5588	11	C
102	16900	ROUSSET	Miled	USR3439	07	E
103	35226	POGER	Marie-Noelle	MOY200	02	J
104	31331	BLAQUIERE	Jean-Marc	UMR5213	14	C
105	10059	BILINSKI	Eric	UPR3251	04	E
106	29153	JEAN	David	UMR3145	13	E
107	4444	ANDRIEU	Olivier	FR684	02	C
108	19336	ROZIER	Celine	UMR5219	14	J
109	34165	JEZEQUEL	Armelle	UMR5116	15	F
110	24729	GLUCK	Laurence	UMR5274	11	E
111	3109	RUFFIN	Daniel	MOY1699	16	D
112	15335	HUPONT	Sebastien	FR3209	06	C
113	40398	CARVIN	Anthony	MOY1900	19	E
114	16948	BOULAI	Carole	UMR5206	07	F
115	17951	FREZET	Lawrence	UMR6296	07	B
116	16317	POYDENOT D'ORO DE PO	Sophie	UMR7114	05	D
117	16311	GUIONNET	Matthieu	UMR5504	14	E
118	37836	MUNOZ	Michel	SNC9028	17	G
119	19399	MEUDAL	Herve	UPR4301	08	B
120	4382	PROUTEAU	Elizabeth	UMR7266	08	E
121	4461	ROULEAU	Olivier	UMR7182	03	C
122	15138	THIERRY-MIEG	Delphine	UPS2841	05	F
123	31348	COURANT	Joel	UMR5044	14	E
124	34017	DOUAT	Elise	MOY1500	15	J
125	26837	BERNASCONI	Patrick	UMR7273	12	C
126	4386	BROUSSARD	Cedric	UMR8104	01	A

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
127	28930	NGUYEN	Christophe	UMR3145	13	B
128	6030	BEKKOUCHE	Faisal	UMR7009	20	E
129	16426	BALIGAND	Karine	MOY1200	12	F
130	23314	JOSIEN	Ludovic	UMR7361	10	B
131	28989	BOYER	Bernard	UMR5243	13	C
132	29557	PERNOT	Nelly	MOY1300	13	E
133	34043	GINESTE	Stephane	UMR5623	14	B
134	34045	NETZER	Sonia	UMR5164	15	A
135	15488	DE WEERD	Marie Cecile	UMR7198	06	B
136	31401	MARCHAL	Moise	UMR5502	14	C
137	29028	TILAK	Marie-Kamala	UMR5554	13	A
138	31389	LEBLANC	Stephane	MOY1400	14	G
139	15796	TALEC	Jean-Philippe	UMR5478	15	F
140	37890	ROUAN	Mathias	UMR6554	17	E
141	19496	SAILLY	Gerald	UPR3346	08	E
142	6086	DUBERNET	Pierpaolo	UMR8538	02	E
143	4469	DARDAINE	Andre	UMR6583	19	E
144	26410	LE CLOIEREC	Carole	UMR8562	12	F
145	16470	BARBUT	Sabine	MOY500	05	J
146	4550	CONSTANS	Carine	USR3225	05	F
147	37902	MIGLIORETTI	Aurelie	UMR6258	17	D
148	27010	DOAZAN	Yves	UMR7316	12	F
149	31400	LACOMBE	Christine	MOY1678	14	E
150	29040	GOUAT	Isabelle	UMR5506	13	F
151	25047	COINDEAU	Stephane	UMR5266	11	B
152	17210	CANTIN	Nadia	UMR5060	15	D
153	4730	FRITSCH	Lauriane	UMR7216	02	A

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
154	23471	SCHMITT	Christel	UMS3286	10	A
155	27078	DENIS	Yann	FR3479	12	A
156	16630	CUCCA	Andrea	UMR7642	05	E
157	31452	BELHABICH-BAUMAS	Kamila	UMR5099	14	A
158	25235	NATALINI	Pascale	MOY1100	11	F
159	23552	DUTHILLEUL	Xavier	MOY1000	10	E
160	17334	PENEL	Simon	UMR5558	07	E
161	4674	DEFORGES	Severine	UMR5297	15	A
162	15848	BOUR	Pierre-Edouard	UMR7117	06	D
163	25975	BERT-ERBOUL	Lionel	UMR5814	11	J
164	42436	PAOURI	Argiro	UMR8177	01	F
165	45217	BAJON	Patrice	UMR5213	14	E
166	58290	MOAL	Bruno	MOY1688	05	J
167	60387	GEOFFROY	Nicolas	FR2604	06	B
168	72294	COURTAND	Gilles	UMR5287	15	C
169	75676	LEGRAND	Franck	UMR5306	07	C

Les nominations seront prononcées dans la limite des possibilités au titre de l'année 2014

Fait à Paris, le 25 novembre 2013

Alain FUCHS  
Président du CNRS



*Le président*

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade  
de Technicien de classe exceptionnelle au titre de l'année 2014  
dressé après avis de la CAP n°6 du 10 décembre 2013**

**Avancement de grade au choix  
TCE**

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
1	36465	SEVRE	Annie	INS1619	16	J
2	25383	LAPERT BERNARD	Clotilde	UMR8104	01	A
3	28608	HILLAT	Line	UMR5288	14	J
4	5401	GROSPIRON	Martine	UMR9912	01	J
5	21339	ISSA	Christiane	MOY1200	12	J
6	9402	BIREBENT	Gerard	MOY1632	16	J
7	4940	BOILLON	Nadine	UMR8177	01	J
8	34507	MENIER	Chantal	MOY1632	16	J
9	16121	PICHOT	Patricia	UMR7312	06	J
10	11625	POIRIER	Francoise	MOY300	03	J
11	33085	MALBURET	Carole	UPR9048	15	J
12	10282	COUGRAND	Catherine	UMR8617	04	F
13	22493	REIFFSTECK	Agnes	UMR7177	10	J
14	15645	LESUEUR	Patrick	UMR8190	05	C
15	3173	BALOCHE	Sylvie	UMR7208	03	A
16	4891	GAUCHER	Catherine	UMR7592	02	J
17	25768	LUGREZI	Marie-Catherine	UMR6134	12	B
18	29398	LESTRADE	Remedios	UPR8521	13	G

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
19	8038	ESTAVOYER	Eric	UMR8608	04	G
20	3963	DAM BABILLE	Daniele	UPR841	01	J
21	27995	ANDREUX	Catherine	UMR5253	13	J
22	27997	RIPOLL	Christelle	UMR5186	13	F
23	15923	MONTORI	Annick	UMR6620	07	F
24	35210	BENTALEB	Ahmed	UPR8641	15	C
25	9612	BRASILES	Sandrine	UPR3296	04	A
26	40395	PAREY	Blandine	USR3486	19	F
27	41471	BERNARD	Cecile	MOY1632	16	F
28	28101	PONS	Virginie	UMR5175	13	A
29	15827	AKROUR	Sonia	UMS2201	05	J
30	16143	ACHARD	Mathilde	FRE3564	06	B
31	40423	TOUTAIN	Philippe	UMR6614	19	C
32	37346	GLINEL RESSON	Nathalie	UMR6230	17	J
33	4621	GOIAME	Rosette	UMR8197	02	A
34	4132	SILEMBO	Jules	UMR8551	02	C
35	20345	VEY	Annick	UMR5821	11	J
36	22824	TRIMBOUR	Veronique	UMR7550	10	J
37	41474	PROSILLICO	Marie-Helene	UMR7248	20	J
38	26181	ROUX	Corinne	FRE3529	12	J
39	3462	GOULLIEUX	Dominique	UMR7164	02	E
40	31540	TAUZIN-MELENDI	Rose-Marie	UPR8011	14	J
41	28283	ROMANO	Chantal	UMR5508	13	J
42	35200	DE SAINT MARTIN	Catherine	UPR3346	08	J
43	16538	GONCALVES	Virginia	UMR5669	07	J
44	32833	DESHAYES	Christophe	UPR8011	14	C
45	4179	BORENSZTAJN	Stephan	UPR15	02	B



Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
46	7945	RICHARD	Yann	UMR8608	04	C
47	37729	COSTEUR	Stephanie	UMR8523	18	J
48	24979	IDIRI	Dalila	UMR7361	10	J
49	15991	HELLIER	Marjorie	MOY500	05	G
50	15037	BAZARD	Paule	UMR7565	06	J
51	37512	HARDY	Florence	UMR6226	17	J
52	33723	CHEVALIER	Lionel	UPR8641	15	G
53	23037	HUBER	Aline	UMR7156	10	A
54	33811	NADEAU	Annie	MOY1500	15	J
55	15182	GUICHARD	Nathalie	UMR6282	06	B
56	15187	CLEMENT	Isabelle	UMR7118	06	F
57	18944	BA TRUNG	Michele	UMR8112	05	C
58	16073	DE MONTE	Danila	MOY500	05	J
59	23023	BURGER	Didier	UMR7504	10	C
60	9871	PEZARD	Henri	UPR3321	04	C
61	4315	GOBET	Christophe	UMR7095	02	G
62	24802	LONTIN	Olivier	UMR5553	11	E
63	15397	BOURRE	Christine	MOY600	06	J
64	35296	ISSOP	Shernaj Bibi	MOY1600	16	J
65	17114	GUIX-CHANAL	Catherine	UMR5286	07	A
66	35358	LAIGLE	Athenaise	MOY1646	16	J
67	6241	GUYONNET	Gilles	UMR7052	02	J
68	7887	HUGUET	Annie	UMR8607	04	J
69	11878	CHAUVET	Clément	UMR5822	07	E
70	10105	MOLLE	Philippe	UMR8627	04	J
71	17270	CHAPELON	Aude	UMR5824	07	J
72	25601	LUSSI	Elisabeth	UMR5183	11	J

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
73	10159	POUPON	Catherine	UMR8628	04	J
74	31626	DEDIEU	Thierry	UMR5089	14	G
75	18152	EYNARD	Alexis	UMR5822	07	C
76	27424	PONCIN	Isabelle	UMR7282	12	A
77	48867	HUET	Michèle	USR2936	14	A
78	70378	RENIERS	Nadine	UMS3113	17	J

*Les nominations seront prononcées dans la limite des possibilités au titre de l'année 2014*

Fait à Paris, le 23 décembre 2013

Alain FUCHS  
Président du CNRS



*Le président*

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade  
de Technicien de classe exceptionnelle au titre de l'année 2014  
dressé après avis de la CAP n°6 du 10 décembre 2013**

**Avancement de grade par sélection professionnelle  
TCE**

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
1	7748	FERCOQ	Agnes	UMR1563	17	J
2	15808	VADOT	Francoise	USR3550	07	J
3	12000	PAQUET-PINTY	Catherine	UMR6533	07	J
4	22637	GEIN	Bernadette	UMR7178	10	J
5	33401	BLANCARD	Corinne	UMR5095	15	A
6	15374	OLIVRY	Emmanuelle	MOY400	04	J
7	11556	ROUSSEAU	Francois	UMR8182	04	J
8	40136	ISABELLE	Jacques	UPR3266	19	G
9	26108	MARTIN	Marc	UMS3537	12	A
10	19583	FILLIGER	Michel	UMR7178	10	C
11	31127	BERTHOMIEU	Isabelle	MOY1678	14	E
12	18955	GAUDEFROY	Olivier	UMR7327	08	J
13	15909	MERZEAU	Laurent	UMR5107	15	C
14	31151	MOLY	Anne-Marie	UMS831	14	J
15	11562	USTAZE	Berangere	MOY400	04	J
16	15934	GILBERT	Pierre	UMR8190	05	C
17	18957	KERLEAU	Elisabeth	MOY800	08	J
18	19271	DELHAYE	Corinne	UPR3021	08	J

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
19	33849	HAINAUT	Cyril	UMR5218	15	C
20	9910	ROUX	Stephane	MOY1200	12	G
21	40535	PILATE	Caroline	MOY1900	19	J
22	31334	GATTAUX	Sylvaine	MOY1400	14	J
23	23248	MICHELIN	Laure	UMR7361	10	B
24	23262	OLLIVIER	Sophie	UMR6226	17	B
25	36977	CAROU	Gurvan	FR2424	17	J
26	34063	LANDREIN	Nicolas	UMR5234	15	A
27	38209	FLOUREZ	Katy	USR3185	18	J
28	31443	TARBES	Cyril	UMS831	14	C
29	17222	TRUXA	Francoise	UMR5611	07	F
30	23507	MULLER	Tania	MOY1000	10	G
31	25285	KAMKE	Michael	UPR3228	11	C
32	4682	BEN AHMED	Fadila	MOY100	01	J
33	23590	COSQUER	Brigitte	UMR7364	10	A
34	23588	RUPP	Peggy	UMR7357	10	J
35	23688	LACAUD	Adrien	UPR3212	10	A
36	16833	STIEVENART-AMMOUR	Marjorie	UMS839	02	J
37	38457	MICHARDIERE	Sebastien	EXT1800	18	E
38	26009	HARANCZYK	Celine	MOY1100	11	J
39	17594	CHAPUIS	Geraldine	UMR5256	07	J
40	41511	CARRE	Alain	UMR7264	20	D
41	15971	DIRAND	Celine	UMR6303	06	B
42	42582	GOBERT	Valerie	UMR7365	06	J
43	43863	COSTA	Sylvie	MOY1100	11	J
44	53240	DUROX	Véronique	UMR7605	05	J
45	45024	CLEMENT	Gwenaelle	MOY1100	11	J

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
46	61770	LEROUX-COYAU	Mathieu	UMR218	03	A
47	64032	CADENEL	Marie Eve	MOY1200	12	J

*Les nominations seront prononcées dans la limite des possibilités au titre de l'année 2014*

Fait à Paris, le 23 décembre 2013

Alain FUCHS  
Président du CNRS



*Le président*

Tableau d'avancement pour l'accès au grade  
de Technicien de classe supérieure au titre de l'année 2014  
dressé après avis de la CAP n°6 du 10 décembre 2013

Avancement de grade au choix  
TCS

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
1	385	LIMIER	Lucienne	UMS828	1	J
2	30799	CARLIER	Daniel	UMR5547	14	G
3	41296	PRADERE	Jean-Paul	UMR7351	20	F
4	3848	PETIT	Claudie	UMR8177	1	J
5	4571	SAINTE ROSE	Monique	UMR7608	2	J
6	841	CARACO	Bernard	UMR7585	2	J
7	3913	EDON-SOUCHERES	Annie	UMR3329	1	J
8	25787	CAUSI	Marie-Rose	UMS3470	12	J
9	5310	PERIE	Christine	UMR6614	19	J
10	33367	GABRIEL	Nicole	UMR5629	15	J
11	3988	ANTUNES	Patricia	UMR7152	1	J
12	10292	MARTINEAU	Valerie	UMR8214	4	J
13	19664	ROUX	Didier	UMR5138	7	J
14	41251	JELSKI	Beatrice	UMR7277	20	G
15	36957	THERAUD	Christel	MOY1700	17	J
16	14398	NEY	Martial	MOY600	6	J
17	37135	BATY	Veronique	UMR6457	17	B
18	15847	MOLLEREAU	Esther	UMR5239	7	A

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
19	7808	MANSE	Gerard	UMR8607	4	J
20	14530	REISER	Dominique	UPS76	6	G
21	9696	TAQUIN	Francois	UMR8607	4	C
22	26185	LE MERRER	Joel	UMR7326	12	C
23	14873	RASSINOUX	Laurent	UPS76	6	F
24	34975	MAGGIALI	Danielle	MOY1632	16	J
25	16602	MAMI	Lotfi	FR3302	7	G
26	35800	DIABANGOUAYA	Patricia	UMR3215	3	A
27	7959	FAHY	Florent	UMR8608	4	C
28	13644	GIRARDON	Sylvie	UMR6302	6	J
29	26383	FRANCIOLY	Richard	UPS846	12	A
30	11843	DELAUNAY	Didier	UMR5822	7	C
31	3964	PORPIGLIA	Isabella	MOY300	3	J
32	38053	AOUADI	Omar	UMR8524	18	F
33	24209	GULON	Tioga	UMR7565	6	B
34	29461	DIAMANTE	Dominique	UMR5635	13	J
35	4313	COQUERAN	Sabrina	URA2578	5	A
36	15190	MAURICE	Lionel	UMR7503	6	E
37	41394	MAURO	Jerome	UMR7336	20	E
38	24310	PATUREL	Muriel	UMR5217	11	J
39	35063	FAIFE	Marie-Chantal	MOY1632	16	J
40	40517	SAULNIER	Romarc	UMS3408	19	A
41	28802	HESSE	Bruno	UMS2348	13	A
42	16855	PAGES	Christophe	UMR5280	7	C
43	9918	ERMISSE-DELAMARE	Sandrine	UMR8502	4	J
44	4749	GUILLARD	Mireille	UMR7592	2	J

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
45	26755	VINCONNEAU	Guillaume	MOY1632	16	C
46	20436	COMBET	Veronique	UPS2966	11	J
47	33935	ROUGIER	Stephanie	MOY1500	15	J
48	16160	MAUCHIEN	Melissa	UPR20	5	J
49	9964	FANGOUSE	Pascal	UPR3082	4	G
50	31316	CHAUMIER	Christelle	MOY1400	14	J
51	4808	KAPPES	Vincent	UMR7224	2	A
52	18961	CHIVAILLE	Marie-Christine	UMR7266	8	J
53	37870	LE PETITCORPS	Sophie	MOY1700	17	J
54	26898	CHAGNIOT	Caroline	UMR7303	12	J
55	17026	JACQUOT POBEL	Sylvie	USR6402	7	J
56	16131	PERIGNON	Jessika	UMR7118	6	E
57	41439	GRAGLIA	Fabienne	UMR7329	20	J
58	35840	VERIN	Agnes	UMR168	3	J
59	15424	KONNE	Olivier	UMI2958	6	C
60	4423	LIAIGRE	Stephane	UPR841	1	E
61	19670	SCHWAB	Cedric	UMR7178	10	C
62	24499	MELI	Carmela	UPR2940	11	J
63	9924	MARTIN	Alexandra	UMR8165	4	J
64	28999	RABEHARIVELO	Gabriel	UMR5237	13	A
65	35313	PIARD	Patrick	UMR8213	1	C
66	19472	BELLAMY	Aurelien	UPR3079	8	C
67	19469	SAVIGNY	Florence	UMR7355	8	A
68	10028	CHESNE	Celine	UPR2301	4	B
69	16521	LEROY	Laetitia	UPR20	5	B
70	37781	VEREECKE	Nadege	UMR8576	18	J
71	19680	WOLFF	Sabine	MOY1000	10	J



Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
72	10035	CHAGNEAU	Carine	UPR3404	4	A
73	6237	BLAVET	Cedrine	UMR7622	2	A
74	9336	LEMOINE	Sadrouline	UMR8182	4	J
75	31612	BOUDET	Audrey	UMR2594	14	J
76	21315	BOYER	Helene	UMR7346	12	J
77	37964	NOGUES	Sandrine	UMR6226	17	J
78	27110	CHASSARY	Claude	MOY1200	12	J
79	6101	DUGAL	Fabien	UPS2259	3	E
80	27071	BOYER	Benedicte	UMR7286	12	A
81	23473	KLOPFENSTEIN	Muriel	UMR7104	10	A
82	4617	AUBERT	Patricia	UMR7201	2	J
83	4795	RANSY	Celine	UMR8104	1	A
84	38064	LABROUSSE	Sophie	UMR7150	17	J
85	29159	MERCHAT	Sonny	UMR5815	13	E
86	23566	BOULARD	Arnaud	UMR7504	10	C
87	6553	RAFAILLAC	Christophe	UMR7588	2	C
88	10141	RECHER	Arnaud	UPR3321	4	C
89	25577	BLANC	Vincent	UMR5204	11	E
90	27391	PAGANO	Julie	MOY1200	12	J
91	6769	MICHEL	Aude	UMR7195	2	B
92	40648	RENOUF	Guillaume	UMR6508	19	B
93	17402	BAILO	Nathalie	UMR5308	7	A
94	23672	AUBERT	Amelie	UMR7517	10	B
95	23696	FASSEL	Serge	UMR7104	10	G
96	15819	TRAVAGLINI	Delphine	UMR6174	6	J
97	37916	BUZARE	Anne	UMR6074	17	J

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
98	17476	SCHANNE	Celine	MOY700	7	J
99	35598	DOMISE	Stephanie	UMR8208	3	J
100	16962	VIALETTE	Claire	UMR7174	5	J
101	35674	GUY	Martine	SNC9882	16	J
102	31754	LADURANTIE	Caroline	UMR5089	14	A
103	26355	PLA	Kim Yen	UMR5553	11	J
104	43424	GARCIA	Josette	UMR5277	14	J
105	29324	BARBAT	Jerome	UMR5221	13	C
106	27462	VERGER	Emmanuelle	UMS3287	12	F
107	34469	GRANGIER	Carole	UPR3407	5	J
108	15982	KREMER-SCHMITT	Marounia	UMR7501	10	F
109	34694	GRANGER	Annie Claude	UMR7285	8	J
110	23829	DIEMER	Florence	UMR7178	10	J
111	10928	JABINET	Sylvie	UMR7161	5	J
112	46560	JOUANNO	Nathalie	UMR5218	15	J
113	46339	BICHON	Sabrina	UMR5805	15	B
114	35892	DE OLIVEIRA	Sandra Valérie	INS1650	16	J
115	53713	SOLBES	Jean Michel	UMR5822	7	G
116	53495	BISMUTH	Nicole	MOY1600	16	J
117	52820	CHAMBARD	Didier	MOY1100	11	G
118	17952	GORET	Veronique	UPS2841	5	F
119	32352	NIAUCEL	Magali	UMR5089	14	J
120	53566	GUESNON	Olivier	UMR6534	19	G
121	53910	TUPHILE	Karine	UMR8195	4	A
122	54200	CLAVEREAU	Isabelle	UPR9034	4	A
123	55132	LECUONA	Karine	UMR5251	15	J
124	35680	DA SILVA MOREIRA	Carla	INS1630	16	J

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
125	48845	GIORDAN	Jocelyne	MOY500	5	J
126	63510	HERNANDEZ	Sandrine	UMR5822	7	J
127	65998	PAPRZYCKI	Séverine	UMR7253	18	J
128	66836	RAMOS	Armelle	MOY100	1	J
129	67331	RAHARIFIRINGA	Vololonirina	MOY300	3	G
130	49791	POUTIER	Corinne	UMS829	20	J
131	76235	FACHARD	Nadine	UMR7219	2	F
132	82468	RENARD	Frederic	MOY1800	18	J
133	82698	GRISON	Magali	UMR5200	15	A
134	101236	ROUILLE	Florence	UMR7154	3	J
LC	20242	ARTUS	Helene	UMR7295	8	J
LC	17267	ART	Jean-Christophe	UMR5221	13	J
LC	31249	HAVET	Gaetan	UPR8241	14	J

*Les nominations seront prononcées dans la limite des possibilités au titre de l'année 2014*

LC = Liste Complémentaire

Fait à Paris, le 26 décembre 2013

Alain FUCHS  
Président du CNRS



*Le président*

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade  
de Technicien de classe supérieure au titre de l'année 2014  
dressé après avis de la CAP n°6 du 10 décembre 2013**

**Avancement de grade par sélection professionnelle  
TCS**

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
1	36372	AZIZA	Stephanie	MOY1601	16	J
2	5447	MOSCOU	Maria	SNC9951	16	J
3	31010	MANFRE	Philippe	UPR8241	14	G
4	23938	CHARVOZ	Alberte	UMS2927	11	G
5	4642	DUCHESNE	Marjorie	MOY200	02	J
6	31188	BENTOUR	Malika	UMR5152	14	J
7	35073	LANGLOIS	William	MOY1600	16	F
8	28649	MAUREL	Bruno	UMR5247	13	G
9	16745	BERKAI	Fatima	UMR5205	07	J
10	5626	GAUDEFROY	Vincent	UMR8129	02	J
11	16793	LEBLANC	Didier	USR3385	07	E
12	28796	PAGAN	Sylvie	MOY1300	13	J
13	31252	LAMOUREUX	Virginie	MOY600	06	J
14	36464	GAUTIER	Murielle	MOY1646	16	J
15	40400	FOMBA	Theodore	INS1619	16	J
16	2	MARTIAL	Gladys	MOY300	03	J
17	26898	CHAGNIOT	Caroline	UMR7303	12	J
18	6034	TESSIER	Ludovic	UMR3348	03	A

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
19	24849	MESSINA	Virginie	FR3302	07	J
20	4540	PREIRA	Leon	UMR7182	03	C
21	15455	GREGORIO	Stephanie	UPS76	06	F
22	4557	ROLLAND	Delphine	UMR8211	03	J
23	37204	GHARSALLI	Céline	UMR6074	17	J
24	16397	GOLINVAL	Sandie	MOY200	02	J
25	31404	LA PAGLIA	Bruno	UPR8001	14	G
26	17971	DONNADIEU-BERNARD	Florence	UMR6023	07	A
27	4761	SOURAMASING	Oune Saysavanh	UMR8552	02	C
28	25035	CAPOLINI	Laurence	MOY1100	11	J
29	41452	BRANGOLO	Sophie	UMR7277	20	A
30	34475	MCHINDA	Hadjira	MOY1600	16	J
31	8021	PIERRE	Eric	UMR7585	02	C
32	31450	DROUA	Lilia	MOY1400	14	J
33	27059	CASTELLANI	Elsa	UMR7288	12	A
34	34151	LAURICHESSE	Eric	UPR8641	15	B
35	6309	GUILLORY	Nathalie	UMR7625	02	J
36	23594	HNINI	Soumia	UMR7177	10	J
37	25274	REVEL-GOYET	Rose Laure	UMR5075	11	A
38	27209	ROLLAND	Beatrice	UMR7332	12	J
39	4919	VIDAL	Clemence	UPR8011	14	J
40	38090	LEVEQUE	Stephanie	USR3491	17	F
41	29201	DUMAIL	Xavier	UMR5253	13	B
42	29214	BOTONNET	Anne-Pascale	UPR1142	13	J
43	35527	RAKOTOMANDIMBY	Roselys	UMR7095	02	J
44	31485	BEN-NOUAR	Mama	UMR7334	12	J
45	10845	HERVE	Silvin	UMR8609	04	C

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
46	25939	BEGUIER	Serge	UMR5588	11	E
47	31502	BARTHELEMY	Marie-Claire	UMR5085	14	B
48	25965	CHOMETON	Paul	UPS2070	11	C
49	10205	LEBOUVIER	Severine	MOY400	04	J
50	17009	HORMIGOS	Stephane	UMR7638	05	C
51	10993	LAMOTHE-SIBOLD	Marlene	IFR87	04	A
52	4866	LO BUE	Gwenaelle	UMR7018	01	J
53	6149	CHANTELOUP	Caroline	MOY1900	19	J
54	26377	DUSSAUD	Jean	UPR2940	11	C
55	15940	DEBEAUPUIS	Francois	UPS76	06	F
56	15978	MARION	Fanny	UMR2594	14	J
57	26276	THEVENON	Emmanuel	UMR5168	11	A
58	26145	JARREAU	Julien	UPR2940	11	C
59	42681	ALLEAUME	Allison	MOY400	04	J
60	42736	SALMERON	Christophe	UMS2348	13	A
61	44156	FUENTES	Patricia	UMS2348	13	G
62	43926	HUAULT	Sebastien	UMR7277	20	A
63	44401	DE PALO	Karine	UMR5275	11	J
64	44543	MOREAU	Alain	FR2599	14	B
65	45156	GUITARD	Angelique	UMR7351	20	J
66	5087	HOCINI	Amina	MOY300	03	J
67	46481	THONNUS	Magali	UMR5234	15	A
68	49964	LAVERGNE	Carmen	UMR5203	13	J
69	35655	BONNET	Marie-Laure	UPS3088	01	J
70	53613	THOINET	Karine	UMR5534	07	A
71	53576	TESSON	Sabine	UMR7164	02	J
72	53118	AMAT	Lysianne	UMR5535	13	J

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
73	53074	FRESILLON	Cyril	UPS2841	05	F
74	52828	AUSSET	Marie-Laure	UMR5219	14	J
75	50575	GIBELIN	Laurent	UMR8609	04	C
76	53305	MAUDUIT	Laurence	UMR5672	07	J
77	32352	NIAUCEL	Magali	UMR5089	14	J
78	53493	BERNAT FABRE	Sandra	UMR5547	14	A
79	53204	CAMUSAT	Mathieu	FR2424	17	A
80	54551	GENNAI	Emmanuelle	UMR5183	11	J
81	27464	LEPINE	Frédérique	UMR7326	12	J
82	57414	MONTIGNY	Emmanuelle	MOY800	08	J
83	43707	BENATIA	Sorayah	MOY1000	10	J
84	60658	ANTICO	Carine	MOY2000	20	J
85	61430	LEFORT	Nadège	MOY1900	19	J
86	51183	GROSBEAU	Fabrice	UMR5243	13	E
87	63352	PREVOT	Fabienne	UMR7247	08	J
88	63670	BARBOSA	Isabelle	UMR8197	02	A
89	63513	MONTIBERT	Mathieu	MOY700	07	J
90	63510	HERNANDEZ	Sandrine	UMR5822	07	J
91	63635	ROCHETTE	Agnes	UMR5194	11	J
92	64097	BOISNEAU	Nathalie	MOY1632	16	J
93	63532	QUINTARD	Guilhem	UMR5223	07	B
94	55404	CHEVALIER	Claude	MOY700	07	J
95	63720	SIMON	Juliette	MOY800	08	J
96	47540	CLADIERE	Damien	UMR7622	02	A
97	58438	BRINON	Mélissa	MOY800	08	J
98	72558	MAHIOUZ	Karim	UPS855	20	C
99	79856	CASSIN	Véronique	MOY1400	14	J

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
100	76106	DURNEZ	Alan	UMR8608	04	B
101	77280	ESPOSITO	Veronique	UMR7332	12	J
102	57896	BELNER	Amélie	UPS44	08	A
103	87756	VAULTIER	Frédéric	UMR7294	12	B
104	88650	GAILLARD	Magali	MOY100	01	J
105	88879	CORBELLINI	Jean-Philippe	USR3501	08	F
106	89029	FIORE	Emmanuelle	UMR5063	11	B
107	89372	DIPERI	Julien	UMR7287	12	C
108	88738	BURLET	Jamila	FR2607	11	J
109	89486	VALLADE	Patrice	UMR8029	03	C
110	98472	BAUR	Jonathan	MOY500	05	J

*Les nominations seront prononcées dans la limite des possibilités au titre de l'année 2014*

Fait à Paris, le 23 décembre 2013

Alain FUCHS  
Président du CNRS





*Le président*

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade  
d'Adjoint technique principal de 1ère classe au titre de l'année 2014  
dressé après avis de la CAP n°7 du 16 décembre 2013**

**Avancement de grade au choix  
ATP1**

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
1	34361	GIRARD	Franck	UMR7223	3	G
2	15159	DOURILIN	Isabelle	UMR7317	12	F
3	9870	LAIMANT	David	UMR5546	14	A
4	19248	POSTNIKOFF	Paul	EXT800	8	E
5	4510	COHADON	Alexandre	MOY300	3	G
6	37773	VANNERUM	Laurence	UMR8161	18	J
7	33150	GEORGET	Muriel	UMR5805	15	A
8	19552	ROUSSEAU	Nathalie	UMR7089	2	J
9	15576	NOEL	Patricia	UPS76	6	F
10	4737	SEGALAS	Catherine	FRE3402	2	A
11	34139	QUILLATEAU	Sandrine	UPR9048	15	G
12	15449	NAPOLITANO	Veronique	MOY600	6	J
13	35434	JANNET	Sonia	UMR144	3	A
14	16674	GROUAS	Eric	USR3225	5	F
15	27216	KIRMACI TIYEK	Hulya	UMR7345	12	J
16	17312	CREVAT	Bruno	UMR5824	7	G
17	17359	HERANT	Fabrice	UMR5229	7	A
18	35590	UL HAQ	Stephanie	INS1618	16	J

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
19	40651	COINTREL	Viviane	USR3486	19	J
20	15880	ANDRE	Odile	UMR7358	6	J
21	27409	VINCENTI	Eric	UMR7288	12	G
22	15903	POIROT	Frederique	FRE3499	6	J
23	16890	DUBOIS	Thierry	UPS76	6	G
24	15957	MORRIS JR	Nathalie	UMR6552	17	A
25	44595	PELTIER	Viviane	UMR7622	2	A
26	42307	HENRY	Lionel	MOY1600	16	G
27	45053	EL HARCHI	Bouba	UPR3346	8	J
28	46867	REISSOLET	Muriel	UMR7265	12	A
29	10903	BELLANDE	Tracy Jane	UPR3082	4	A
30	52793	SABLON	Karine	FRC1589	10	A
31	59614	RELMY	Lucien	UMR7275	20	A
32	60666	COLOMBIES	Florence	UMR5502	14	J
33	61153	HUCK	Laurence	UMS3415	10	A
34	63162	ROSTAING	Laurence	UPR3251	4	J

*Les nominations seront prononcées dans la limite des possibilités au titre de l'année 2014*

Fait à Paris, le 24 décembre 2013

Alain FUCHS  
Président du CNRS



*Le président*

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'Adjoint  
technique de 1ère classe au titre de l'année 2014 dressé  
après avis de la CAP n°7 du 16 décembre 2013**

**Avancement de grade au choix  
ATR1**

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
1	58066	CHARBONNEL	Jocelyne	UMR7365	06	A

*Les nominations seront prononcées dans la limite des possibilités au titre de l'année 2014*

Fait à Paris, le 23 décembre 2013

Alain FUCHS  
Président du CNRS

**LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE PHYSIQUE NUCLEAIRE ET  
DE PHYSIQUE DES PARTICULES,**

VU le décret n°85-1462 du 30 décembre 1985 relatif aux statuts particuliers de certains corps des fonctionnaires de physique nucléaire de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du Centre national de la recherche scientifique,

Vu l'avis de la commission administrative paritaire compétente en date du 3 octobre 2013,

**DECIDE**

**Article 1** : est inscrit sur le tableau d'avancement au titre de l'année 2014 pour l'accès au grade des ingénieurs principaux de physique nucléaire de première classe :

LP	19368	Benoit SPECKEL	IP2	UMR 7178	DR10
----	-------	----------------	-----	----------	------

Fait à Paris, le 13 novembre 2013

Le Directeur de l'IN2P3

Jacques MARTINO

**DEC140436DAJ**

**Décision fixant la composition d'une commission électorale pour l'élection au conseil scientifique du CNRS**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 9 février 2010 fixant les modalités d'élections au conseil scientifique du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°DEC112842DAJ du 21 décembre 2011 portant nomination de M. Jean-Jacques Rivy, aux fonctions de délégué pour les élections,

**DECIDE :**

**Art. 1-** En application de l'article 5 de l'arrêté du 9 février susvisé, il est créé une commission électorale pour l'élection des représentants du personnel au conseil scientifique du CNRS.

**Art. 2 -** La commission électorale est placée sous la présidence du délégué pour les élections.

**Art. 3 -** La commission électorale comprend :

**3.1. -** Au titre des représentants des fédérations syndicales de fonctionnaires des personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur :

**Fédération des syndicats généraux de l'éducation nationale et de la recherche publique (SGEN-CFDT)**

Yannick Bourles	Titulaire
Philippe Blanc	Suppléant

**Fédération Syndicale Unitaire (FSU)**

Patrick Monfort	Titulaire
Bruno Truchet	Suppléant

**Fédération des fonctions publiques (CFE-CGC)**

Marie-Christine Lagoutte	Titulaire
Victorine Manga-Reina	Suppléante

**Fédération nationale des personnels de la recherche et des établissements d'enseignements supérieurs (FNEC-FP-FO)**

Caroline Zimmer	Titulaire
Marie-Claude Zikra-Métails	Suppléante

**Fédération de l'éducation nationale (FEN-UNSA)**

Gilles Drouet-Malewitch	Titulaire
Anne Sellier	Suppléante

**Fédération de l'éducation de la recherche et de la culture (FERC-CGT)**

Daniel Steinmetz	Titulaire
Lorena Klein	Suppléante

**Solidaires Fonction Publique**

Maud Cordray	Titulaire
Jean-François Kieffer	Suppléant

**3.2. - Au titre de l'administration:**

**Membres titulaires**

Coralie Botton	INEE
Maud Brigant	SGCN
Hind Ben Hnia	INSU
Martine Jallut	DRH
Louisa Lebrache	INC
Sylvie Monflier	INSIS
Jean-Jacques Rivy	Délégué pour les élections

**Membres suppléants**

Magali Couffignal	DRH
Françoise Gaudy	IN2P3
Olivia Gibassier	INP
Thierry Laupen	SGCN
Céline Petit	INSB
Monique Rigolet	INSHS
Zoubeir Zadvat	INSMI

**Art. 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et consultable au siège du CNRS DAJ/SECA 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16, ainsi que sur le site Internet des élections du CNRS [www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Paris, le 18 février 2014

Alain FUCHS

DEC140469DRH

**Décision portant modification de la composition de la Commission de Réforme  
du Centre national de la recherche scientifique**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** l'article 35 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du CNRS et notamment son article 8,

**Vu** le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et aux régimes de congés de maladies des fonctionnaires,

**Vu** l'arrêté du 12 mars 1985 portant création d'un comité médical auprès du CNRS,

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 1986 portant création d'une commission de réforme au CNRS,

**Vu** l'arrêté du 14 avril 2011 fixant la date des élections des membres des Commissions Administratives Paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS

**Vu** la décision DEC1217337DRH du 15 juin 2012 relative à la composition de la Commission de Réforme

**DECIDE :**

**Article 1**

La décision DEC1217337DRH est complétée ainsi qu'il suit :

**.1 Représentant des personnels, titulaires:**

Madame Sophie TOUSSAINT LEROY, en remplacement de Monsieur Patrick DUMONT représentant du corps des Ingénieurs d'Etudes,

**.2 Représentant des personnels, suppléants :**

Madame Claire THEBAULT, en remplacement de Madame Christine CANAFF  
représentant du corps des Ingénieurs d'Etudes,

Madame Marie-Christine LAGOUTTE, en remplacement de Madame Sophie  
TOUSSAINT LEROY, représentant du corps des Techniciens de la Recherche

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 février 2014

Alain FUCHS



**Le Président du Centre national  
de la recherche scientifique**

**Vu**, le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

**Vu**, le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,

**Vu**, l'arrêté du 10 janvier 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique par intérim,

**Vu**, l'avis favorable de recrutement de l'organisme d'origine,

**Vu**, la décision du 3 décembre 2010 arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation dans le cadre des chaires,

**DECIDE**

**ARTICLE I** est modifié comme suit,

**Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Affectation</b>	<b>DR</b>
GIGLI	Nicolas	UMR7351	20

**Suite à sa nomination en qualité de professeur des universités, il est mis fin à compter du 1er septembre 2013, à l'accueil en délégation dans le cadre des chaires CNRS/Enseignement supérieur.**

**ARTICLE II** La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 11 février 2014

Alain FUCHS

N° de REF	INSTITUT	Nom du lauréat	prenom du lauréat
1	IN2P3	PERON	Olivier
13	INC	BERGER	Jan
4	INC	DEQUIDT	Alain
5	INC	DUMITRESCU	Ioana
9	INC	MURA	Simona
14	INEE	BOUTONNE	Mathilde
16	INEE	CORENBLIT	Dove
15	INEE	GAUTHIER	Olivier
20	INEE	NAUDINOT	Nicolas
18	INEE	NUGUES	Maggy
19	INEE	RENARD	Florent
25	INP	HUE	Florian
23	INP	LAVERDANT	Julien
32	INS2I	JAKUBOWICZ	Jérémie
27	INS2I	PITI	Alexandre
36	INSB	ISABEL	Guillaume
34	INSB	TOLONEN	Andrew
35	INSB	TRIGO	Frederico
42	INSHS	BARRIER	Julien
54	INSHS	BAUJARD	Antoinette
39	INSHS	BERTOLI	Simone
41	INSHS	CATTIN	Florence
52	INSHS	GIUDICELLI	Christophe
51	INSHS	LOISEAU	Sylvain
53	INSHS	TAILLANDIER	Patrick
46	INSHS	VENTURA	Lolanda
55	INSHS	VESENTINI	Frédéric
60	INSIS	BRATCU	Antoneta Iuliana
59	INSIS	DAHLEM	Franck
57	INSIS	KACEM	Najib
63	INSMI	FALCONNET	Mikael
62	INSMI	GALATEAU	Aurélien
64	INSMI	LESOURD- CLAUSER	Marianne
65	INSMI	PEYRE	Rémi
66	INSU	HOMANN	Holger
73	INSU	COURNAC	Laurent
69	INSU	SUKHOVITCH	Alexei
71	INSU	TAUZIN	Benoit
70	INSU	ZOLINA	Olga

Universités partenaires	Code Unité	DR	Laboratoire d'affectation
NANTES	UMR6457	17	UMR6457 - Laboratoire
TOULOUSE 3	UMR5626	14	UMR 5626 - Laboratoire
CLERMONT FERRAND 2	UMR6272	7	UMR6272 - Laboratoire
ENS PARIS	UMR8640	2	UMR8640 - Processus T=P6 et ENS PARIS
PARIS 11 - PARIS SUD	UMR8612	4	UMR8612 - Physico-
AIX-MARSEILLE 3	UMR6201	12	UMR6201 - Droit public
CLERMONT FERRAND 2	UMR6042	7	UMR6042 - Laboratoire
BREST	UMR6539	17	UMR6539 - Laboratoire
NICE	UMR6130	20	UMR6130 - Centre de
EPHE	USR3278	1	USR3278 - Centre de
LYON 3	UMR5600	7	UMR5600 - Environnement
ROUEN	UMR6634	19	UMR6634 - Groupe de
LYON 1	UMR5586	7	UMR5586 - Laboratoire
TELECOM SUDPARIS	UMR5157	3	UMR5157 Services
CERGY-PONTOISE	UMR8051	5	UMR8051 Equipe T
TOULOUSE 3	UMR5169	14	UMR5169 Centre de
EVRY	UMR8030	3	UMR8030 Génomique
PARIS 05	UMR8118	1	UMR8118 Laboratoire
ENS LYON	UMR5206	7	UMR5206 TRIANGLE
ST-ETIENNE	UMR5824	7	UMR5824 - Groupe de
CLERMONT FERRAND 1	UMR6587	7	UMR6587 - Centre de
DIJON	UMR5594	6	UMR5594 Archéologie
RENNES 2 - HAUTE BRETAGNE	UMR6258	17	UMR6258 - Centre de
PARIS 13-NORD	UMR7187	5	UMR7187 Lexiques,
ROUEN	UMR6266	19	UMR6266 - Identité
ORLEANS	UPR841	8	UPR841 - Institut de
VERSAILLES ST-QUENTIN EN YVELINES	UMR8183	5	UMR8183 -Centre de T= VSQ et ministère
GRENOBLE INP	UMR5216	11	UMR5216 GIPSA
ECOLE CENTRALE DE LYON	UMR5513	7	UMR5513 Laboratoire
BESANCON	UMR6174	6	UMR6174 FEMTO
EVRY	UMR8071	3	UMR8071-statistique
BESANCON	UMR6623	6	UMR6623 Laboratoire
GRENOBLE 1	UMR5224	11	UMR5224 Laboratoire
INPL NANCY	UMR7502	6	UMR7502 - Institut E T=Nancy 1
NICE	UMR6202	20	UMR6202 - Laboratoire (T=OCA)
TOULOUSE 3	UMR5126	14	UMR5126 - Centre de
BREST	UMR6538	17	UMR6538 -Domaine OSU IUEM
LYON 1	UMR5276	7	UMR5276 (UMR5126 (création au 01/01/2008)
GRENOBLE 1	UMR5183	11	UMR5183 -Laboratoire

Thématique	Positionnement	du	Résultat	chaire
Détection et mesure de la	F	F	OUI	OUI
Développements méthod	F	F		OUI
Thermodynamique moléc	F	F		OUI
applications biologiques c	F	F		OUI
Vectorisation	F	F		OUI
Droit de l'environnement	F	F		OUI
Fonctionnement géomorp	F	F		OUI
Ecologie Benthique	F	F		OUI
Systèmes techniques et r	F	F		OUI
Ecosystèmes coralliens	F	F		OUI
Interactions hommes-mili	F	F		OUI
Nanosciences, Sciences	F	F	OUI	OUI
Nanoparticules/Nanostruc	F	F		OUI
Informatique et réseaux, e	F	F		OUI
Robotique et sciences co	F	F	OUI	OUI
Neurosciences, Neuroeth	F	F	OUI	OUI
Génétique métabolique	F	F		OUI
Physiologie cérébrale, pla	F	F		OUI
Politiques de l'enseignem	F	F		OUI
Economie du bien être	F	F		OUI
Economie du capital hum	F	F		OUI
Géoarchéologie-Anthropis	F	F	OUI	OUI
Ethnologie, Histoire et An	F	F		OUI
Figement lexical (langue	F	F	OUI	OUI
Informatique-Géographie				
Mathématiques appliquée	F	F	OUI	OUI
Histoire des savoirs scien	F	F	OUI	OUI
sociologie quantitative de	F	F	OUI	OUI
Automatique énergie	F	F	OUI	OUI
Matériaux, phénomènes a	F	F		OUI
Métamatériaux Energie vi	F	F		OUI
mathématiques appliquée	F	F		OUI
mathématiques	F	F	le lau	OUI
modélisation	F	F		OUI
Mathématiques appliquée	F	F		OUI
Modélisation et siimulatio	F	F		OUI
Modélisation du fonctionn	F	F	OUI	OUI
Géosciences dans le don	F	F		OUI
Imagerie Sismique de la T	F	F		OUI
Processus physiques en	F	F	OUI	OUI

**DEC140006DAJ**

## **Décision fixant le calendrier de l'élection aux conseils scientifiques d'institut du CNRS**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 9 février 2010 fixant les modalités d'élection au conseil scientifique du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement aux conseils scientifiques d'institut du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100003ELEC du 23 février 2010 fixant les modalités de vote et de dépouillement pour l'élection aux conseils scientifiques d'institut du CNRS,

**DECIDE :**

### **Art. 1<sup>er</sup> - Objet**

Conformément à l'article 3 de la décision n° DEC100003SGCN susvisée, la présente décision fixe le calendrier des opérations électorales pour les élections des représentants du personnel aux conseils scientifiques d'institut du CNRS.

### **Art. 2 - Listes électorales**

**2.1.** - Les listes électorales provisoires des élections aux conseils scientifiques du CNRS sont consultables du **28 février au 27 mars 2014**.

**2.2.** - La date limite de réception des réclamations sur les listes électorales provisoires est fixée au **27 mars 2014**.

**2.3.** - Les listes électorales définitives sont arrêtées le **4 avril 2014** par le président du CNRS. Elles sont consultables à compter du **7 avril 2014**.

### **Art. 3 - Candidatures**

**3.1** - Les dates limites de réception des éléments constitutifs des candidatures individuelles des collèges A1, A2, B1 et B2 sont fixées :

- pour les formulaires de candidature et les curriculum vitae au **22 avril 2014**
- pour les professions de foi au **24 avril 2014**

**3.2** - Les dates limites de réception des éléments constitutifs des listes de candidats du collège C sont fixées :

- pour les listes de candidats et les accords individuels des candidats au **22 avril 2014**,
- pour les professions de foi au **24 avril 2014**.

**3.3** - La réunion de la commission électorale statuant sur la validation des candidatures individuelles et des candidatures sur liste est fixée au **29 avril 2014**.

**3.4** - La date limite de défaillance d'un candidat d'une liste, prévue à l'article 11.2 de l'arrêté susvisé, est fixée au **29 avril 2014**.

#### **Art. 4 - Période de vote**

Le matériel de vote est adressé aux électeurs à compter du **3 juin 2014**.

La date limite de demande de remplacement de matériel de vote est fixée **au 16 juin 2014**.

Les électeurs peuvent voter, dès réception du matériel de vote, jusqu'à la date de clôture du scrutin fixée au **4 juillet 2014**.

#### **Art. 5 - Dépouillement**

La date de dépouillement est fixée au **8 juillet 2014**.

#### **Art. 6 - Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et consultable au siège du CNRS DAJ/SECA 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16, ainsi que sur le site Internet des élections du CNRS [www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Paris, le

Alain Fuchs

**DEC140437DAJ**

**Décision fixant la composition d'une commission électorale pour l'élection aux conseils scientifiques d'institut du CNRS**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 9 février 2010 fixant les modalités d'élection au conseil scientifique du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement aux conseils scientifiques d'institut du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100003ELEC du 23 février 2010 fixant les modalités de vote et de dépouillement pour l'élection aux conseils scientifiques d'institut du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC112842DAJ du 21 décembre 2011 portant nomination de M. Jean-Jacques Rivy, aux fonctions de délégué pour les élections,

**DECIDE :**

**Art. 1-** En application de l'article 4 de la décision n°DEC100003SGCN susvisée, il est créé une commission électorale pour les élections des représentants du personnel aux conseils scientifiques d'institut du CNRS.

**Art. 2 -** La commission électorale est placée sous la présidence du délégué pour les élections.

**Art. 3 -** La commission électorale comprend :

**3.1. -** Au titre des représentants des fédérations syndicales de fonctionnaires des personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur :

**Fédération des syndicats généraux de l'éducation nationale et de la recherche publique (SGEN-CFDT)**

Yannick Bourles	Titulaire
Philippe Blanc	Suppléant

**Fédération Syndicale Unitaire (FSU)**

Patrick Monfort	Titulaire
Bruno Truchet	Suppléant

**Fédération des Fonctions Publiques (CFE-CGC)**

Marie-Christine Lagoutte	Titulaire
Victorine Manga-Reina	Suppléante

**Fédération nationale des personnels de la recherche et des établissements d'enseignements supérieurs (FNEC-FP-FO)**

Caroline Zimmer	Titulaire
Marie-Claude Zikra-Métais	Suppléante

**Fédération de l'éducation nationale (FEN-UNSA)**

Gilles Drouet-Malewitch	Titulaire
Anne Sellier	Suppléante

**Fédération de l'éducation de la recherche et de la culture (FERC-CGT)**

Daniel Steinmetz	Titulaire
Lorena Klein	Suppléante

**Solidaires Fonction Publique**

Maud Cordray	Titulaire
Jean-François Kieffer	Suppléant

**3.2. - Au titre de l'administration:**

**Membres titulaires**

Maud Brigant	SGCN
Olivia Gibassier	INP
Martine Jallut	DRH
Céline Petit	INSB
Monique Rigolet	INSHS
Jean-Jacques Rivy	Délégué pour les élections
Zoubeir Zadvat	INSMI

**Membres suppléants**

Coralie Botton	INEE
Magali Couffignal	DRH
Françoise Gaudy	IN2P3
Hind Ben Hnia	INSU
Thierry Laupen	SGCN
Louisa Lebrache	INC
Sylvie Monflier	INSIS

**Art. 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et consultable au siège du CNRS DAJ/SECA 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16, ainsi que sur le site Internet des élections du CNRS [www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Paris, le 18 février 2014

Alain FUCHS



## **DEC140145INC**

Portant modification de la décision n° 140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes non exclusivement CNRS)

### **Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 du GDR n° 3625 intitulé : « MultiFonction des Peptides AntiMicrobiens » et nommant Mme Céline LANDON, directrice ;

**Vu** les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis émis par le directeur de l'institut de chimie ;

### **Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Les dispositions relatives au GDR n°3625 intitulé « MultiFonction des Peptides AntiMicrobiens » mentionnées à l'article 1 de la décision n° 140018DGDS du 13 janvier 2014 susvisée sont modifiées, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, comme suit :

La ligne est ajoutée :

- Institut secondaire : institut des sciences biologiques (INSB)

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 5 février 2014

Le Président  
Alain FUCHS